This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

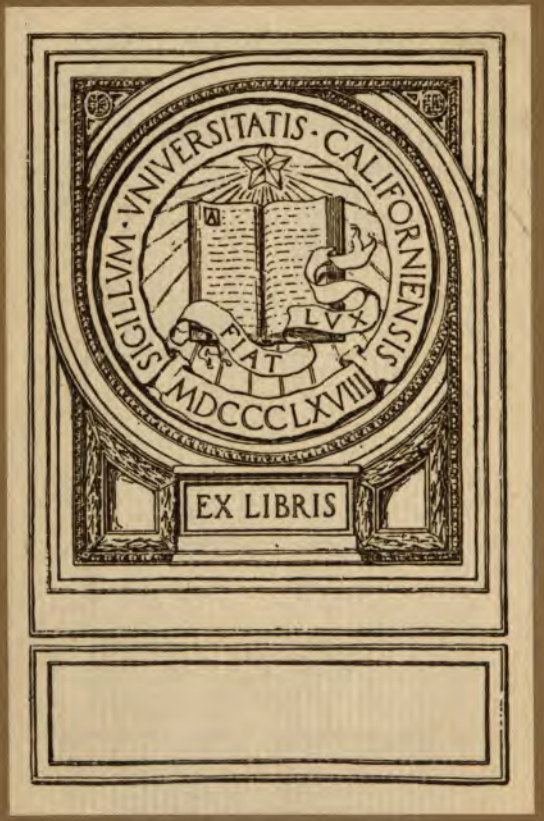

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TROIS
RÉVOLUTIONNAIRES
TURGOT, NECKER, BAILLY

PAR

NOURRISSON
Membre de l'Institut.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cd 44248
Hist
12

TROIS
RÉVOLUTIONNAIRES

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'ancienne France et la Révolution, avec une introduction sur la Souveraineté nationale. 1. vol. in-12, Paris, Didier, 1873.

La Politique de Bossuet. 1 vol. in-12, Paris, Didier, 1867.

Le Christianisme et la Liberté. 1 vol. in-8°, Paris, Douniol.

La Philosophie de saint Augustin, *ouvrage couronné par l'Institut.* 2e édit. 2 vol. in-12, Paris, Didier, 1866.

La Philosophie de Leibniz, *ouvrage couronné par l'Institut.* 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1860, *épuisé.*

La Nature humaine, Essais de psychologie appliquée, *ouvrage couronné par l'Institut.* 1 vol. in-8°, Paris, Didier, 1865, *épuisé.*

Le cardinal de Bérulle, 1. vol. in-12, Paris, Didier, 1856, *épuisé.*

Portraits et Études, avec des fragments inédits, nouvelle édit. 1 vol. in-12, Paris. Didier, 1863.

Spinoza et le Naturalisme contemporain. 1 vol. in-12, Paris, Didier, 1866.

La Philosophie de Bossuet, avec des fragments inédits, nouvelle édit. 1 vol. in-8°, Paris, Ladrange, 1862.

Exposition de la Théorie platonicienne des idées. 1 vol. in-18, Paris, Ladrange, 1862, *épuisé.*

Les Pères de l'Église latine, 2 vol. in-12. Paris, Hachette, 1856.

Essai sur Alexandre d'Aphrodisias, suivi du *Traité du Destin et du Libre pouvoir aux Empereurs,* traduit en français pour la première fois. 1 vol. in-8°, Paris, Didier, 1870.

Machiavel, *nouvelle édition augmentée d'un appendice sur Machiavel et les classiques anciens.* 1 vol. in-12, Paris, Didier, 1883.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Tableau des progrès de la pensée humaine, depuis Thalès jusqu'à Hegel, 6e édition.

Coulommiers. — Typog. Paul BRODARD et Cie.

Digitized by Google

TROIS

RÉVOLUTIONNAIRES

TURGOT, NECKER, BAILLY

UNIV. OF CALIFORNIA

PAR

NOURRISSON

Membre de l'Institut.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

ÉMILE PERRIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1886

Tous droits réservés.

Digitized by Google

DC145
N7

Digitized by Google

M. N. W.

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION

En publiant une nouvelle édition de ce volume, lequel se rattache à une étude antérieure sur la *Souveraineté nationale, l'Ancienne France et la Révolution* [1], peut-être nous sera-t-il permis de nous féliciter de l'accueil qu'en général il a reçu.

Ce livre, ainsi qu'il fallait s'y attendre, a toutefois provoqué les appréciations les plus contraires. Effectivement, quand on traite de sujets qui passionnent et divisent les contemporains et que néanmoins on se refuse à entrer dans la chaleur des partis, on se voit fatalement, comme Montaigne l'observait en parlant de lui-même, « pelaudé à toutes mains, au Gibelin étant Guelfe, au Guelfe Gibelin [2] ». Il n'y a qu'à s'y résigner; c'est le lot de quiconque, sans se mettre en quête de popu-

1. Paris, 1873, in-12.
2. *Essais*, liv. III, ch. XII.

720281

Digitized by Google

larité, n'a souci que d'être impartial. Aussi bien, n'est-ce rien que d'avoir avec soi les âmes fières et les libres esprits?

Nous ne sommes certes pas, nous ne saurions être de ceux qui regrettent l'ancien régime; car s'il nous semble « que ce ne soit que par ignorance ou parti pris qu'on puisse se répandre contre l'ancien régime en déclamations injurieuses [1] », nous répéterions volontiers, après le marquis de Chastellux, « que pour regretter le bon vieux temps, il faut aussi en avoir l'ignorance [2] ». Quelles que soient les misères de l'âge présent (et chaque époque n'a-t-elle pas eu les siennes?) nous appartenons à notre siècle; nous plaçons au-dessus de toute individualité la patrie; nous ne reconnaissons à la souveraineté d'autre principe que le droit, au droit d'autre origine que la raison qui, dans l'homme, a d'ailleurs, au-dessus de l'homme, sa raison. Cela suffisait pour déplaire aux idolâtres du passé.

Fils des générations nouvelles, nous ne sommes pourtant pas davantage, nous ne saurions être de ceux qui, affectant d'oublier les traditions nationales et méconnaissant nos gloires, voudraient persuader au monde que la France ne date en quelque sorte que d'eux-mêmes. C'était assez pour s'aliéner les fanatiques de l'avenir.

1. Voyez ci-après, p. 432.
2. *De la Félicité publique*. Paris, 1822, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

De toutes les manières d'écrire l'histoire et dont on a tant disserté, une seule est réellement excellente : c'est celle qui consiste à faire de l'histoire un récit, non un panégyrique ou un pamphlet; un exposé fidèle, non une thèse ou un plaidoyer. « *Historia scribitur ad narrandum, non ad probandum* [1]. » Que ne sait-on, d'autre part, se soustraire à l'empire des mots, qui est le plus tyrannique et le plus dangereux, comme le plus sot de tous les empires? Qu'importe en effet qu'on répudie les idées dites rétrogrades, ou qu'on célèbre les idées dites avancées? Il n'y a, en définitive, d'idées qui nuisent que les idées fausses, et d'idées qui servent que les idées vraies.

Un historien digne de ce nom, même en jugeant, surtout lorsqu'il juge les hommes et les choses de son pays et presque de son temps, doit donc se montrer sans animosité et sans engouement, ou plutôt, ce qui essentiellement et uniquement importe, c'est qu'on trouve chez lui, avec une haine incorruptible du mal, d'où qu'il vienne, un inviolable amour de la justice et de la liberté, de quelque prix que se payent ces inestimables biens. Or, nous l'osons affirmer, dans les pages qui suivent, on ne rencontrera pas une seule ligne qui démente de pareils sentiments.

1. Quintilien, *Inst. orat.*, l. X, 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Ce n'est point au hasard ni arbitrairement que les noms de Turgot, de Necker, de Bailly se trouvent réunis dans le présent volume. Le lecteur reconnaîtra que ces noms semblent, au contraire, s'appeler naturellement l'un l'autre.

Turgot, Necker, Bailly appartiennent en effet tous les trois à la Révolution française, dont ils représentent tour à tour la préparation tumultueuse, les inextricables difficultés, la crise suprême.

Ce n'est pas assez dire : tous les trois, en offrant d'ailleurs chacun un type particulier du révolutionnaire, se sont montrés des révolutionnaires, Turgot par généreuse candeur, Necker par âpre ambition, Bailly par infatuation naïve.

Révolutionnaires honnêtes à une époque qui devait compter tant de révolutionnaires scélérats,

Digitized by Google

tous les trois eurent, à des degrés divers, avec la passion de la liberté, le sentiment de réformes nécessaires; mais tous les trois aussi compromirent l'État, en voulant le redresser brusquement ou l'asseoir sur des bases toutes nouvelles, et tous les trois encore payèrent chèrement une popularité éphémère, l'un de la disgrâce, l'autre de l'exil, le dernier de l'échafaud.

Tous les trois enfin, à des dates très rapprochées ou même simultanément, ont joué un rôle d'importance assurément fort inégale, mais, en somme, d'assez d'importance pour que leurs vies à tous les trois soient d'instructives illustrations de notre histoire.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

TURGOT

INTRODUCTION

« Un jour que j'étais à Paris, écrivait Mme du Hausset, j'allai dîner chez le docteur Quesnay qui s'y trouvait aussi; il avait assez de monde, contre son ordinaire, et entre autres un jeune maître des requêtes d'une belle figure, qui portait un nom de terre que je ne me rappelle pas, mais qui était fils du prévôt des marchands, Turgot. On parla beaucoup administration, ce qui d'abord ne m'amusa pas; ensuite il fut question de l'amour des Français pour leur roi. M. Turgot prit la parole et dit : « Cet amour n'est point aveugle, c'est un sentiment profond et un souvenir confus de grands bienfaits. La nation, et je dirai plus, l'Europe et l'humanité doivent à un roi de France la liberté; il a établi les communes et donné à une multitude immense d'hommes une existence civile. Je sais qu'on peut dire avec raison qu'il a servi son intérêt en les affranchissant; qu'ils lui ont

Digitized by Google

payé des redevances, et qu'enfin il a voulu par là affaiblir la puissance des grands et de la noblesse; mais qu'en résulte-t-il? que cette opération est à la fois utile, politique et humaine. » Des rois en général, on passa à Louis XV, et le même M. Turgot dit que son règne serait à jamais célèbre pour l'avancement des sciences, le progrès des lumières et de la philosophie. Il ajouta qu'il manquait à Louis XV ce que Louis XIV avait de trop, une grande opinion de lui-même; qu'il était instruit, que personne ne connaissait mieux que lui la topographie de la France; qu'au Conseil, son avis était toujours le plus juste; qu'il était fâcheux qu'il n'eût pas plus de confiance en lui-même, ou ne plaçât pas sa confiance dans un premier ministre approuvé de la nation. Tout le monde fut de son avis. Je priai M. Quesnay d'écrire ce qu'avait dit le jeune Turgot, et je le montrai à Madame. Elle fit à ce sujet l'éloge de ce maître des requêtes, et, en ayant parlé au roi, il dit : « C'est une bonne race. »

Si l'on pouvait supposer qu'un lecteur et surtout qu'un lecteur français ignorât le nom de Turgot, c'est-à-dire le nom de l'homme d'État qui, au XVIIIe siècle et en France, s'attira certainement, sous la monarchie, le plus de bénédictions à la fois et le plus de haines, tout porte à croire qu'en jetant les yeux sur cette page de Mme du Hausset, il éprouverait une impatience extrême de savoir ce qu'était, ce que devint ce jeune maître des requêtes, dont le noble et patriotique langage plus encore que la belle figure avait si profondément frappé la confidente de la marquise de Pompadour. Mais une telle ignorance reste, de tous points, invraisemblable, de même qu'elle se trouverait sans excuse, en présence des œuvres si considérables

Digitized by Google

qu'a laissées Turgot et après les instructives études qu'ont rédigées en son honneur tant de diserts ou savants écrivains [1].

Cependant, sera-t-il permis de l'observer? quelque étendues et attachantes que soient les publications multipliées qu'on a consacrées à Turgot, c'est d'ordinaire en lui l'administrateur, l'économiste, le philosophe, qu'on a surtout envisagé. Or, il peut sembler intéressant, et peut-être le moment est-il venu de rechercher aussi d'une manière expresse ce que fut l'homme, en mettant à profit des documents aujourd'hui plus complets et des informations jusqu'à présent trop négligées.

Ce n'est pas que la vie de Turgot, pour qui la considère attentivement et sans parti pris, n'offre qu'un

1. *Œuvres de Turgot*, publiées par Dupont de Nemours, Paris, 1811, 9 vol. in-8°. — *Œuvres de Turgot*, publiées par MM. Eugène Daire et Hippolyte Dussard, Paris, 1844, 2 vol. grand-in-8°. — *Vie de M. Turgot*, par Condorcet. — *Correspondance* de Voltaire et de Condorcet, de Voltaire et de d'Alembert, de Voltaire et de Turgot, de Condorcet et de Turgot. — *Mémoires* de l'abbé Morellet, Paris, 1821, 2 vol. in-8°. — *Mémoires* de Mme du Hausset, Paris, 1824, in-8°. — Montyon, *Particularités et Observations sur les ministres des finances les plus célèbres depuis 1660 jusqu'en 1791*, Londres, 1812, in-8°. — Fernand Labour, *M. de Montyon, d'après des documents inédits*, Paris, 1880, in-12. — *Turgot*, par A. Batbie, Paris, 1861, in-8°. — *Turgot*, par J. Tissot, Paris, 1862, in-8°. — *Turgot*, par A. Mastier, Paris, 1862, in-8°. — Gustave du Puynode, *Études sur les principaux économistes, Turgot*, etc., Paris, 1868, in-8°. — Léonce de Lavergne, *les Économistes français du* XVIIIe *siècle, Turgot*, etc., Paris, 1870, in-8°. — Blanqui, *Histoire de l'Économie politique*, Paris, 1845, 2 vol. in-12. — *Encyclopédie nouvelle, article Turgot*. — *Dictionnaire des sciences philosophiques, article Turgot*. — Baudrillart, *Éloge de Turgot*, 1846. — Prosper Faugère, *Fragments de littérature, morale et politique*, Paris, 1865. 2 vol. in-12. *Notice sur Turgot*. — G. d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*. Paris, 1859, in-8°. — Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*, Paris, 1877, gr. in-8°; Charles Henry, *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, Paris, 1883, in-8°.

Digitized by Google

perpétuel sujet d'applaudissement. La fermeté de son caractère n'a pas, en effet, mis Turgot à l'abri de toute espèce de faiblesse; l'élévation de son âme ne l'a pas constamment préservé de l'infatuation et de l'orgueil; la solidité de son esprit ne l'a point, à beaucoup près, garanti entièrement des chimères; ses actes même n'ont pas toujours répondu à ses intentions, et l'histoire, en dernière analyse, n'a pas de place à lui assigner au nombre des rares et puissants génies qui ont influé sur la marche du monde ou décidé la destinée des empires.

Il y a néanmoins, on ne saurait le méconnaître, dans l'existence de Turgot, d'admirables parties. Classé par sa naissance dans les rangs des privilégiés, il s'est sincèrement épris d'égalité et a poussé jusqu'à la passion le culte de la justice. Philosophe, la plupart de ses spéculations ont eu immédiatement pour objet d'assurer la dignité de l'homme et d'améliorer son bien-être. Politique, il s'est montré l'apôtre convaincu, dévoué, de toute sorte de libertés et de toute sorte de progrès. Enfin, à une époque où, autour de lui, les écrivains les plus illustres et les publicistes les plus en renom, déprimant avec une légèreté coupable, ravalant sans pudeur leur propre nationalité, affectaient à l'envi d'exalter l'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Amérique, Turgot, quoique d'un naturel enthousiaste et malgré ses préoccupations de littérature étrangère en général et de littérature allemande en particulier, Turgot est resté exclusivement Français. C'est pourquoi, si, très justement à plusieurs égards, Malesherbes pouvait affirmer en parlant de Turgot « qu'il avait le cœur de L'Hôpital et la tête de Bacon », il est encore, semble-t-il, un plus bel éloge qu'a mérité Turgot. C'est la louange même

Digitized by Google

que décernait Bossuet à un des instituteurs de sa jeunesse, lorsqu'il allait jusqu'à s'écrier en face du tombeau du grand-maître de Navarre, Nicolas Cornet : « Il est certain que la France n'a pas eu d'âme plus française que la sienne, et que l'État n'a pas eu d'esprit plus attaché à son prince que le sien. »

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE DE TURGOT

Anne-Robert-Jacques Turgot, baron de l'Aulne, ministre d'État, membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles lettres, naquit à Paris le 10 mai 1727.

Comme si l'illustration qu'il s'était acquise ne devait pas suffire à glorifier son nom, ses panégyristes ou biographes se sont plus d'une fois appliqués à lui constituer laborieusement une généalogie presque fabuleuse. C'est ainsi que, suivant Condorcet, le nom de Turgot viendrait d'un nom danois, qui signifie le dieu Thor, et Turgot aurait eu pour auteur Togut, prince danois, lequel florissait mille ans avant notre ère. Turgot, de même, aurait compté parmi ses ancêtres saint Turgot, abbé du monastère de Dunelm, en Écosse, et mort évêque de Saint-André, après avoir été premier ministre du roi Malcolm III.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures romanesques et un peu puériles, ou du moins très hasardées, il demeure certain que dès la fin du xe siècle, la famille de Turgot jouissait en Angleterre et en Écosse d'une vé-

Digitized by Google

ritable notoriété. Elle avait passé, au temps des Croisades, en Normandie, où sa principale terre, d'un mot qui sans doute était une expression de populaire hommage, s'appelait les Bons-Turgot. Ce fut un des ancêtres de Turgot, qui, en 1281, fonda l'hospice de Condé-sur-Noireau. En 1614, son trisaïeul présidait avec éclat la noblesse de Normandie aux États généraux. Enfin, dans les dernières années du XVIIe siècle, son aïeul administrait successivement, en qualité d'intendant, la généralité de Metz et celle de Tours. Lui-même, qui se trouvait le plus jeune de trois frères, était fils de dame Magdeleine-Françoise Martineau et de Michel-Étienne Turgot, d'abord président aux requêtes du palais, plus tard prévôt des marchands, conseiller d'État, premier président du Grand Conseil, homme non moins recommandable par sa courageuse énergie que par sa capacité et ses talents. Car on l'avait vu, alors qu'il était prévôt des marchands, intervenir, au péril de sa vie, entre les Gardes françaises et les Suisses prêts à s'égorger, et, d'un autre côté, c'est à lui que Paris, outre plusieurs embellissements durables, doit nombre de travaux d'utilité publique, notamment l'égout de la rive droite de la Seine.

Turgot ne devait point démentir d'aussi honorables origines.

Ses premières années, il est vrai, ne parurent pas laisser pressentir à ses proches ce qu'il devait être un jour. « Il passa toute son enfance presque rebuté, écrit l'abbé Morellet, non pas de son père, qui était un homme de sens, mais de sa mère, qui le trouvait maussade, parce qu'il ne faisait pas la révérence de bonne grâce, et qu'il était sauvage et taciturne. Il fuyait la compagnie

Digitized by Google

qui venait chez elle, et j'ai ouï dire à Mme Dupré de Saint-Maur, qui voyait Mme Turgot, qu'il se cachait quelquefois sous un canapé ou derrière un paravent, où il restait pendant toute la durée d'une visite, et d'où l'on était obligé de le tirer pour le produire. » Pourtant, malgré cette sauvagerie et en dépit de cette taciturnité qui, aussi bien, n'abandonnèrent jamais complètement Turgot, des regards non prévenus eussent aisément démêlé en lui de précieuses qualités de l'esprit et les dons les plus rares du cœur. « Turgot s'était élevé lui-même, ajoute Morellet, car son instituteur que j'ai connu, homme doux et raisonnable, était très médiocre. » Ce n'était certes point là donner une faible marque de la précocité de son intelligence et de la fermeté de son vouloir. De très bonne heure également, on avait eu lieu de constater sa générosité naturelle. Qu'on en juge! Ses parents l'ayant mis au collège Louis-le-Grand, s'étaient aperçus que les sommes assez importantes qu'il recevait d'eux pour ses menues dépenses, disparaissaient avec une inquiétante rapidité. Or, après enquête, ils apprirent que Turgot distribuait secrètement cet argent à quelques-uns de ses camarades trop pauvres pour acheter les livres qui leur étaient nécessaires. Quand de pareils faits se produisent dans la vie d'un enfant, on est à coup sûr en droit d'augurer favorablement de sa jeunesse, ou même de son âge mûr.

Une fois assez avancé pour suivre les cours de rhétorique et de philosophie, Turgot quitta Louis-le-Grand pour le collège du Plessis. Ce fut alors qu'il rencontra les premiers hommes qui exercèrent vraiment une influence sur ses idées. Guérin, professeur d'humanités, développa son goût pour la littérature; l'abbé Sigorgne,

Digitized by Google

professeur de philosophie, l'initia aux doctrines Leibniziennes et Newtoniennes; l'abbé Bon, maître de quartier à Sainte-Barbe, lui communiqua une partie de sa prédilection pour Fénelon, pour Vauvenargues et pour Voltaire.

La carrière de Turgot semblait d'ailleurs à l'avance tracée. Cadet de famille et issu d'une famille de qualité, cette double condition, beaucoup plus encore que le sérieux de son humeur ou une vocation scrupuleusement consultée, l'appelait, suivant l'usage du temps, à l'état ecclésiastique. Il entra en conséquence à Saint-Sulpice, où il prit le grade de bachelier en théologie. Mais ce grade obtenu, se proposant ensuite, comme on disait à cette époque, de « courir sa licence », il se fit admettre dans la maison de Sorbonne.

Qu'était-ce donc que cette société de Sorbonne, si célèbre mais si mal connue, et que fréquemment encore on confond avec la Faculté de théologie, parce que les docteurs de cette Faculté se nommaient d'ordinaire docteurs de Sorbonne, même sans appartenir à la société particulière dite société de Sorbonne? Un des derniers agrégés de cette maison fameuse, l'abbé Morellet, va nous l'apprendre. « Cette société, écrit-il, fondée sous le roi saint Louis, par Robert Sorbon, son confesseur, et relevée et dotée par le cardinal de Richelieu, était une réunion théologique, où se suivaient les études et les exercices de la Faculté de théologie. Les membres formaient entre eux une société où l'on n'était admis qu'après certains examens et quelques frais. La société comprenait environ cent ecclésiastiques, la plupart évêques, vicaires généraux, chanoines, curés de Paris et des principales villes du royaume, et par conséquent ne

Digitized by Google

pouvant vivre dans la maison. Il y demeurait habituellement vingt-quatre docteurs, dont six professeurs des écoles de Sorbonne, un procureur, un bibliothécaire, et dix à douze bacheliers se préparant à leur licence ou la courant, et, après leur licence, faisant place à d'autres jeunes gens suivant la même carrière. Les avantages de cet établissement pour les membres de l'association n'étaient pas à mépriser. Trente-six appartements que la maison comprend, étaient réservés de droit aux trente-six plus anciens docteurs, qui, s'ils ne les occupaient pas eux-mêmes, devaient les céder à quelques autres membres de la société; et c'est ainsi qu'il se trouvait dix ou douze appartements pour les jeunes gens courant la licence. Ajoutez une église, un jardin, des domestiques communs, une salle à manger et un salon échauffés aux frais de la maison, deux cuisiniers, tous les ustensiles de cuisine, comme vaisselle, couverts, payés et fournis, une riche bibliothèque, etc. A l'heure du dîner, chacun, se rendant à la salle à manger, choisissait sur un menu, affiché dans l'antichambre, les plats dont le prix était taxé et que les domestiques lui servaient. A ces dépenses communes fournissaient environ cinquante mille livres de rente en maisons à Paris. Cette société, qui paraît avoir servi de modèle à divers établissements anglais, nommés *fellowships*, à Oxford et à Cambridge, soutenait l'étude de la théologie et des sciences religieuses. »

Effectivement, si l'on désire aujourd'hui se faire par soi-même une juste idée de ce qu'était la maison de Sorbonne, c'est un des nombreux et somptueux établissements d'Oxford ou de Cambridge qu'il faut visiter. Au milieu de toutes les vicissitudes politiques qu'a éprou-

Digitized by Google

vées l'Angleterre, l'esprit de tradition l'a emporté sur la mobilité révolutionnaire; les besoins ou les caprices du fisc n'ont point prévalu contre l'inviolabilité des fondations, et le régime s'est conservé dans ces deux centres d'études, absolument tel que le dépeint Morellet. Ainsi, c'est à Oxford qu'en parcourant *High-Street*, que les Oxoniens n'hésitent pas à appeler la plus belle rue de l'univers; c'est à Cambridge qu'en traversant *Trumpington-Street*, on peut se représenter exactement ce qu'était encore, au cœur même de Paris, il y a un siècle à peine, cette ville de collèges, dont la dénomination banale et quelque peu compromise de pays ou quartier latin, garde assez mal le vénérable souvenir. Avec le collège des Quatre-Nations, devenu le palais de l'Institut, seul, à cette heure, et comme un dernier témoin, malgré la suppression de la maison de Sorbonne, décrétée en 1792, seul le collège de la Sorbonne reste debout [1]. Que de fois, alors que le marteau des démolisseurs attaquait les noires murailles de ces vieux édifices où naguère s'était abritée l'élite de la France, ou même de l'Europe entière, que de fois n'en ai-je point curieusement parcouru les vestiges en compagnie de Victor Cousin, l'homme de notre temps qui en connaissait le mieux et en admirait le plus la glorieuse histoire! Son regard étincelant, ses gestes animés, son éloquence de flamme, tout contribuait à faire magique-

1. Les Facultés des sciences, des lettres, de théologie, et les bureaux de l'administration rectorale occupent actuellement les bâtiments de la Sorbonne. Lors donc qu'on dit, de nos jours, qu'un professeur de l'une de ces Facultés est professeur de Sorbonne ou en Sorbonne, ce langage n'offre aucun sens, ou signifie simplement que des leçons se donnent dans un local appelé la Sorbonne.

Digitized by Google

ment revivre un passé à jamais évanoui. Et comme il habitait la Sorbonne, quand nous revenions à la Sorbonne, d'où nous étions partis, mon illustre interlocuteur, au moment de nous séparer, se prenait plus d'une fois à me dire sur un ton qui n'était point exempt de solennité, et en me montrant les fenêtres situées au-dessus de son propre logis : « C'était là, mon cher, c'était là l'appartement de Turgot ! »

Ce fut, en effet, dans la maison de Sorbonne que, de 1748 à 1751, Turgot passa ses années les mieux remplies et probablement les plus heureuses, entouré d'ecclésiastiques distingués et presque tous dignes de lui : un Brienne, les Cicé, un Véri, un Boisgelin, un Morellet.

Aussi bien, ce serait une erreur de croire qu'au sein de ce tranquille asile, le jeune Sorbonniste s'appliquât uniquement à des matières de théologie. Les sujets les plus divers sollicitaient son actif esprit, et il est difficile de ne pas être émerveillé de l'infinie variété des problèmes qu'il agitait. Un de ses adeptes les plus fervents et son biographe le plus autorisé, Dupont de Nemours, nous apprend avoir trouvé dans ses papiers, entre autres morceaux théologiques, des fragments sur l'existence de Dieu et sur l'amour de Dieu, qui sont malheureusement perdus, et qu'il rapporte à l'année 1748, c'est-à-dire à une date où Turgot avait à peine vingt et un ans. Or, cette même année, Turgot ne craignait pas d'écrire à Buffon, sans d'ailleurs la signer, une lettre respectueuse, dans laquelle, avec une compétence remarquable, il contestait l'opinion anti-newtonienne du célèbre naturaliste sur l'origine des planètes et la formation du globe, tandis que, d'un autre côté, il rédi-

Digitized by Google

geait sur le papier-monnaie, en l'adressant à l'un des deux abbés de Cicé, une note toute différente, où s'élevant à son tour contre le système de Law, dont l'abbé Terrasson venait récemment encore de prendre la défense, il démontrait d'une manière péremptoire que si le papier peut être un auxiliaire de la monnaie, il ne saurait la remplacer.

Mais ce fut surtout en 1750 que Turgot révéla pleinement tout ce qu'il y avait de noblesse dans ses pensées et de générosité dans ses sentiments. Élu, cette année, par ses condisciples, prieur de Sorbonne, il dut, en cette qualité, composer deux discours, l'un d'inauguration, l'autre de sortie. Rédigés d'abord en français, puis, suivant la coutume, prononcés en latin, ces deux discours font en quelque sorte époque en ce qui touche la philosophie de l'histoire. Dans le premier, qui avait pour sujet « *les avantages que la religion chrétienne a procurés au genre humain*, » l'auteur n'hésitait point à proclamer, après avoir célébré éloquemment les bienfaits du Christianisme, « que les limites de cette religion semblent être celles de la douceur du gouvernement et de la félicité publique ». Le second traitait « *des progrès successifs de l'esprit humain* ». Turgot, bien avant Condorcet, y constatait l'enchaînement des âges et la saisissante filiation des choses; il y montrait comment à l'explication polythéiste de l'univers avait succédé l'explication par les conceptions abstraites d'essences ou de facultés, pour faire place, à son tour, à l'explication par les lois [1]; c'était enfin avec un sympathique accent de

1. M. Littré, *Auguste Comte et la philosophie positive*, Paris, 1863, in-8°, p. 45 et suiv., signale dans ce discours de Turgot l'antécédent de la loi des trois états, théologique, métaphysique,

Digitized by Google

confiance qu'il y professait « que la masse totale du genre humain, par ses alternatives de calme et d'agitation, de biens et de maux, marche toujours, quoique à pas lents, vers une perfection plus grande ». « Ainsi que les tempêtes qui ont agité les flots de la mer, concluait-il, les maux inséparables des révolutions disparaissent, le bien reste, et l'humanité se perfectionne. » Cependant, toute espèce d'études occupait sans relâche cette intelligence infatigable. Droit, morale, mathématiques, physique, astronomie, métaphysique, chimie, il n'y avait pas de science que Turgot n'entreprît d'approfondir, et si parfois il cherchait un délassement à tant d'efforts, c'était aux langues anciennes ou aux littératures étrangères qu'il le demandait. Presque également versé dans la connaissance du latin, du grec, de l'hébreu, de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais, de l'allemand, il s'exerçait à faire passer en français quelques-uns des principaux chefs-d'œuvre de tous les pays et de tous les temps. C'est ainsi qu'il traduisait de l'italien des scènes du *Pastor fido;* de l'hébreu, la plus grande partie du *Cantique des Cantiques;* de l'anglais, en même temps que les poésies d'Ossian d'après Macpherson et les poésies Erses, des morceaux d'Addison, de Johnson, de Shakespeare, de Hume; de l'allemand, le commencement de la *Messiade* par Klopstock, et les œuvres de Gessner, intitulées la *Mort d'Abel* et *Idylles*, qu'il publia sous le nom de son maître Huber; du grec, le commencement de l'*Iliade;* du latin, des fragments

scientifique, posée par Comte et à laquelle ce singulier et très médiocre penseur attachait tant d'importance. Ce rapprochement entre Turgot et Comte ne laisse pas que d'être curieux, quoique peut-être un peu forcé.

Digitized by Google

de Cicéron, de Sénèque, d'Ovide, de Tacite, des odes d'Horace, des élégies de Tibulle. Ce goût pour la traduction devait rester chez lui persistant, et ce fut, tantôt parmi les embarras d'une administration laborieuse, tantôt au milieu même des souffrances aiguës qui précipitèrent sa mort, qu'il mit la dernière main à la traduction du quatrième livre de l'*Énéide*, de toutes les *Églogues* et des *Géorgiques* presque entières, travail dont Delille, après lui, ne dédaigna point de profiter. Il ne lui suffisait même pas de traduire les classiques en prose; il essaya, en outre, de les traduire en vers, et, comme s'il eût pris plaisir à accumuler, pour les vaincre, les difficultés, il employait tantôt les vers libres, tantôt les vers alexandrins, allant jusqu'à imaginer, notamment pour sa traduction de Virgile, une variété de versification qui était une nouveauté assez étrange, celle des vers métriques français.

Les travaux si divers auxquels se livrait Turgot n'étaient pourtant que de faibles essais, en comparaison de tous ceux dont il s'était tracé le plan. Il en avait dressé une liste qui ne comprenait pas moins de cinquante-deux projets d'ouvrages, ayant trait tour à tour à la métaphysique, aux langues, à la théologie, aux sciences, à la philosophie, à l'histoire, à la morale, à la politique, à la législation, à l'administration, à l'éducation, et auxquels il faut encore ajouter des projets de poèmes, un projet de poème des *Saisons*, par exemple, et un projet de poème sur la *Loi naturelle*. Et ce n'était pas là un simple amas de rêves. De tant d'œuvres projetées, Turgot en a exécuté ou commencé au moins quinze. Citons, entre autres, des *Lettres sur le système de Berkeley* touchant l'existence des corps; des *Remar-*

Digitized by Google

ques critiques, à propos du livre de Maupertuis sur l'origine des langues et la signification des mots; l'ébauche d'un *Dictionnaire de la langue latine rapportée à ses mots primitifs, avec leurs origines, leurs composés, leurs dérivés;* l'esquisse d'un *Traité de géographie politique;* deux *Discours sur l'histoire universelle.*

Néanmoins, on l'aura sans doute remarqué : tout en rendant hommage à l'extraordinaire activité de Turgot, il y a lieu de s'étonner que ses études convinssent d'une façon si peu directe avec le but qu'en entrant dans la maison de Sorbonne, il avait dû se proposer. C'est qu'en effet c'était par sa famille qu'il avait été voué à l'état ecclésiastique, beaucoup plus qu'il ne s'y était destiné par son propre choix. Le jour vint donc où, se résolvant à rompre des liens qu'il n'avait pas lui-même formés, il écrivit à son père pour lui déclarer qu'il était décidé à ne point appartenir à l'Église. Justement respectueux des droits de la conscience, celui-ci n'eut garde de contrarier un semblable dessein. Il exigea seulement que l'exécution en fût ajournée jusqu'à ce qu'on eût réussi à obtenir l'assentiment de Mme Turgot.

Il n'en fut pas de même à la Sorbonne, et Dupont de Nemours nous a conservé le détail instructif des oppositions cordiales qu'y rencontra Turgot, quand on apprit qu'il projetait d'abandonner pour la magistrature l'état ecclésiastique.

« La résolution de M. Turgot, écrit-il, ne fut point approuvée par l'amitié que lui portaient ses condisciples, les abbés de Cicé, de Brienne, de Véri, de Boisgelin. Pour l'en détourner, ils lui demandèrent un rendez-vous dans sa chambre, et l'aîné des deux abbés

Digitized by Google

de Cicé prenant la parole, ils lui dirent : « Turgot, nous sommes unanimes à penser que tu veux faire une action tout à fait contraire à ton intérêt et au grand sens qui te distingue. Tu es un cadet de Normandie et par conséquent tu es pauvre. La magistrature exige une certaine aisance sans laquelle elle perd même de sa considération et ne peut espérer aucun avancement. Ton père a joui d'une grande renommée ; tes parents ont du crédit. En ne sortant point de la carrière où ils t'ont placé, tu es assuré d'avoir d'excellentes abbayes et d'être évêque de bonne heure. Il sera même facile à ta famille de te procurer un évêché de Languedoc, de Provence ou de Bretagne. Alors tu pourras réaliser tes beaux rêves d'administration, et, sans cesser d'être homme d'Église, tu seras homme d'État à ton loisir : tu pourras faire toute sorte de bien à tes administrés. Jette les yeux sur cette perspective. Vois qu'il ne tient qu'à toi de te rendre utile à ton pays, d'acquérir une haute réputation, peut-être de te frayer le chemin au ministère. Au lieu que si toi-même tu te fermes la porte, si tu romps la planche qui est sous tes pieds, tu seras borné à juger des procès ; tu faneras, tu épuiseras à discuter de petites affaires privées, ton génie propre aux plus importantes affaires publiques. » M. Turgot répondit : « Mes chers amis, je suis extrêmement touché du zèle que vous me témoignez, et plus ému que je ne puis l'exprimer du sentiment qui le dicte. Il y a beaucoup de vrai dans vos observations. Prenez pour vous le conseil que vous me donnez, puisque vous pouvez le suivre. Quoique je vous aime, je ne conçois pas entièrement comment vous êtes faits. Quant à moi, il m'est impossible de me dévouer à porter toute ma vie un

Digitized by Google

masque sur le visage. » — « Il quitta son masque, conclut Dupont. Ils gardèrent le leur. Tous ont été très remarquables et très éclairés : le cardinal de Boisgelin et l'abbé de Véri ont joint à leurs lumières un charme entraînant. Le plus jeune des abbés de Cicé, mort dernièrement archevêque d'Aix, a montré dans l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne et dans le ministère de la justice en des temps bien orageux, les talents, les vertus, la capacité d'un homme d'État. Mais je révère encore plus, et surtout j'aime mieux le visage constamment découvert de M. Turgot. »

Il est difficile de ne pas noter, en passant, ce qu'il y a de contradictoire, de même qu'il est impossible de ne pas repousser ce qu'il y a de gratuitement injurieux dans le langage que tient ici Dupont de Nemours. Comment admettre, en effet, que les mêmes hommes, dont la vérité lui arrache l'éloge, ne furent, si on les compare à Turgot, que des hypocrites? Ou comment supposer un seul instant que tout prêtre se trouve d'une manière nécessaire condamné à l'hypocrisie? Les masques, hélas! sont, par malheur, de tous états et de toutes conditions, et s'il fallait compter les personnages qui ont su ou savent le mieux jouer un rôle d'emprunt, peut-être arriverait-on à se convaincre qu'après tout, les plus habiles et les plus nombreux comédiens n'ont pas toujours appartenu ou n'appartiennent pas toujours à l'Église.

En tout cas, à parler pour lui-même, mais de lui seul, Turgot avait raison. S'il eût poursuivi jusqu'au bout sa carrière ecclésiastique, il se fût, en réalité, dévoué à porter toute sa vie un masque sur le visage. Effectivement et, en somme, il le faut constater, Turgot

Digitized by Google

n'était pas même chrétien. « Il avait, écrit Dupont, une véritable piété pour le grand Être, par principe, reconnaissance et amour. Il a conservé toute sa vie ce sentiment profond et raisonné qui est la base de toutes les religions, et qui dédaigne les subtilités métaphysiques et les pratiques minutieuses auxquelles presque tous les sectaires bornent leur religion. » Le culte du grand Être, c'était bien là l'unique religion que, de très bonne heure, professa Turgot, comme aussi la prière de Cléanthe traduite par lui en vers alexandrins, ou la prière universelle de Pope traduite par lui en vers libres, devint de très bonne heure son unique prière. Il suffit de parcourir les écrits qu'il composa durant son séjour en Sorbonne pour reconnaître qu'à cette date même ses convictions religieuses ne dépassaient guère le pur déisme. Ainsi, relisez le *Discours sur les bienfaits que le Christianisme a procurés au genre humain*, le nom de l'Église y est à peine prononcé. Relisez le *Discours sur les progrès successifs de l'esprit humain*, le mot de religion y a presque complètement disparu. Cet état d'âme chez Turgot n'était d'ailleurs pour personne un mystère, et ce fut en vain qu'aux jours de sa toute-puissance, et à diverses reprises, ses ennemis cherchèrent à lui en faire auprès de Louis XVI un grief. « Vous m'avez donné un contrôleur général qui ne va pas à la messe, disait Louis XVI à Maurepas. — Sire, répondait finement le vieux courtisan, l'abbé Terray y allait. » Et comme, dans une autre occasion, on regrettait, devant le roi, qu'il accordât sa confiance à un Encyclopédiste : « qu'importe? répliquait le débonnaire monarque, qu'importe? s'il est honnête homme. »

La foi des Encyclopédistes, à leur haine près contre le

Digitized by Google

Christianisme, telle était en effet, au demeurant, la foi de Turgot. C'est ce qu'atteste très clairement la correspondance que, dès les premières années de sa vie publique, il entretint avec Condorcet. Qu'on lise, pour s'en convaincre, ce qui suit. « Les petites filles de la paroisse Saint-Paul, écrivait en 1771 Condorcet à Turgot, ont fait leur première communion et on les a régalées ensuite de soupe au lait; mais en guérissant l'âme on a empoisonné le corps : un très grand nombre s'est trouvé fort mal; malheureusement personne n'est mort, car, étant en état de grâce, elles seraient devenues des anges, état bien au-dessus d'une fille, quelque jolie qu'elle puisse être. On soupçonne le vert-de-gris de s'être mêlé au pain des anges, et d'avoir envié à la farine le privilège exclusif de devenir Dieu. » Nous n'avons pas, il est vrai, la réponse de Turgot à une pareille lettre; mais évidemment, qu'il l'ait ou non laissée sans réponse, c'est assez qu'elle pût lui être adressée pour que le doute ne soit guère permis sur ses sentiments. En voici, du reste, une autre à laquelle il a répondu. « Savez-vous, lui écrivait Condorcet en 1772, que j'ai pour me divertir un commentaire de dix volumes sur la Bible par le Vieux de la Montagne (Voltaire), par Émilie (Mme du Châtelet), par son jeune amant (Saint-Lambert); tout cela tiré de la bibliothèque de Cirey? » — « J'ai vu un commentaire sur la Bible par Émilie, répondait Turgot, mais il n'avait que deux volumes in-4°. Il a pu faire la pelote de neige entre les mains de son jeune amant et du Vieux de la Montagne. Ce serait une chose intéressante qu'un pareil commentaire; mais je le voudrais fait sans passion, et de façon à tirer aussi du texte tout ce qu'on en

Digitized by Google

peut tirer d'utile, comme monument historique précieux à beaucoup d'égards. L'envie d'y trouver des absurdités et des ridicules, qui quelquefois n'y sont pas, diminue l'effet des absurdités qui y sont réellement et en assez grand nombre pour qu'on n'en cherche pas plus qu'il n'y en a. » Et dans cette même lettre, repoussant d'ailleurs les fanfaronnades impies de Condorcet, qui ne voyait dans toute finalité qu'une fiction mythologique, Turgot ajoutait : « Je vous avoue que la goutte ne m'a point empêché de continuer à croire aux causes finales. Je savais bien qu'aucun individu, ni même aucune espèce n'était le centre du système des causes finales, et que l'ensemble de ce système n'est ni ne peut être connu de nous. Cracher du sang, tousser, avoir la goutte, pleurer ses amis, tout cela n'est que l'exécution en détail de l'arrêt de mort prononcé contre tout ce qui naît, et si nous ne mourons que pour renaître, il sera vrai encore que la somme des biens sera supérieure à celle des maux, toujours en mettant à part les maux que les hommes se font à eux-mêmes, maux passagers, à ce que je crois, pour l'espèce, et qui le seraient aussi pour l'individu, si l'individu pensant et sentant avait plusieurs carrières successives à parcourir. »

Ce que l'on a coutume d'appeler la religion naturelle, voilà quelle était, en définitive, la religion de Turgot. « Je reconnais le bien que le Christianisme a fait au monde, écrivait-il en 1754, mais le plus grand de ses bienfaits a été d'avoir éclairci et propagé la religion naturelle. D'ailleurs, le plus grand nombre des chrétiens soutiennent que le Christianisme n'est pas le catholicisme, et les plus éclairés, les meilleurs catholiques

Digitized by Google

conviennent qu'il est encore moins l'intolérance. Ils sont en cela d'accord avec toutes les autres sectes vraiment chrétiennes, car les signes caractéristiques sont et doivent être la douceur et la charité. » « Si l'infaillibilité de l'Église n'était pas vraie, écrivait-il déjà l'année précédente, on pourrait croire que la religion catholique ne devrait être que la tolérée. La religion protestante ou l'Arminianisme ne présente pas les mêmes inconvénients politiques ; mais leurs dogmes tiendraient-ils contre les progrès de l'irréligion ? La religion naturelle mise en système et accompagnée d'un culte, en défendant moins de terrain, ne serait-elle pas plus inattaquable ? »

Assurément, s'exprimer de la sorte, et tout en défendant la cause d'une légitime tolérance, imaginer, comme un idéal, la mise en pratique systématique et publique de la religion naturelle, sans se douter aucunement que, dans un avenir prochain, une telle aberration allait consterner son siècle par des inepties abominables, ce n'était pas là être sagace, et ce n'était pas non plus se montrer chrétien.

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'INTENDANCE DU LIMOUSIN

Ce fut au commencement de 1751 et après la seconde année de sa licence, que Turgot, qui venait de perdre son père, quitta l'habit ecclésiastique et dit pour toujours adieu à la maison de Sorbonne. Le 5 janvier 1752, il était nommé conseiller-substitut du procureur général; le 30 décembre de la même année, conseiller au Parlement, et, le 28 mars 1753, il passait maître des requêtes. A partir de ce moment, commençait son existence de politique à la fois et de publiciste. L'un et l'autre, aussi bien, demeurèrent chez lui inséparables, et de même qu'il n'écrivit que pour se préparer à agir, ses actes ne furent le plus souvent que des applications de ses écrits. Il ne conçut pas une idée qu'il ne prît à tâche de la réaliser.

Or, on l'a très bien observé, au milieu de la diversité surprenante des spéculations qui tour à tour l'attiraient, trois objets occupèrent constamment Turgot : l'abolition de la guerre de conquêtes; la suppression des entraves imposées au commerce, au travail et à l'indus-

Digitized by Google

trie; la destruction de l'intolérance. C'est ainsi que le gouvernement semblant disposé tout ensemble à persécuter les protestants et à forcer les évêques d'accorder la communion aux Jansénistes, il écrivit, sous le titre de *Lettres à un Grand Vicaire*, deux dissertations, où il démontrait comment pouvait et devait s'accorder avec l'intolérance religieuse qui est de l'essence même de toute religion, la tolérance civile que comporte, dans une mesure d'ailleurs variable, la constitution des sociétés. Cette publication fut bientôt suivie d'une autre, intitulée le *Conciliateur* (1754), et dont Morellet s'est persuadé à tort que Brienne était l'auteur [1]. Dans ce nouvel écrit, Turgot n'hésitait même pas à demander, devançant de beaucoup la législation qui nous régit, « que ce ne fût ni le sacrement du baptême, ni celui du mariage, qui fixât l'état des citoyens ».

C'est qu'en effet, sans négliger en quoi que ce soit les devoirs de sa charge, tout en les remplissant même avec scrupule [2], le jeune maître des requêtes portait

1. Le *Conciliateur ou Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat, sur le droit des citoyens à jouir de la tolérance civile, pour leurs opinions religieuses; sur celui du clergé de repousser, par la puissance ecclésiastique, les erreurs qu'il désapprouve; et sur les devoirs du prince à l'un et à l'autre égard.*

2. « M. Turgot avait été chargé d'examiner l'affaire d'un employé des fermes, poursuivi pour un crime par la justice, et qui avait eu le moyen de s'y soustraire. M. Turgot, persuadé que cet homme était coupable, et que le devoir qu'il aurait à remplir, serait un devoir de rigueur, avait différé de s'en occuper. Cependant, après de longs délais, il commença l'affaire, et il trouva que l'accusé était innocent. Alors il se crut obligé de réparer le tort que ce délai avait pu lui causer; et, sachant quels étaient les appointements dont il avait été privé pendant la durée du procès, il les lui remit exactement, et l'obligea de les recevoir, en ayant soin de ne mettre dans cette action que de la justice et non de la générosité. » *Vie de M. Turgot* par Condorcet.

Digitized by Google

son attention bien au delà des questions qui s'agitaient dans l'enceinte du Parlement. Il n'y avait pas un problème d'intérêt général qui ne finît par le passionner, non plus que les affaires n'étaient point parvenues à le dégoûter de la métaphysique, des lettres et de la science. Aussi l'*Encyclopédie* le comptait-elle au nombre de ses rédacteurs les plus laborieux.

Après avoir fourni à ce recueil les articles : *Expansibilité*, *Étymologie*, *Fondations*, *Foires et Marchés* et surtout l'admirable article *Existence* qui à lui seul vaut un long ouvrage, il devait encore y donner les articles : *Hôpital*, *Humilité*, *Identité*, *Individu*, *Immatérialité*, *Inspecteur*, *Mendicité*, *Métaphore*, *Mémoire*, *Mode*, *Origine des langues*, *Sensation*, *Signes*, *Substance*. Mais les alarmes qu'excita cette publication et les condamnations dont elle fut frappée l'empêchèrent d'y collaborer autant qu'il l'aurait voulu. Ce n'est pas qu'en retirant son concours à l'*Encyclopédie*, Turgot cédât à des craintes pusillanimes. Des motifs plus avouables lui dictèrent son abstention. Magistrat, il ne crut pas qu'il lui convînt de soutenir plus longtemps de sa plume un recueil qui éveillait les susceptibilités, très fondées, à plusieurs égards, du gouvernement. Esprit impartial, il jugea qu'il avait à résister aux entraînements de parti et à se garder des excès de secte [1]. Rendu à lui-même, il n'en

1. « C'est l'esprit de secte, a dit cent fois Turgot, qui appelle sur les vérités utiles les ennemis et la persécution. Quand un homme isolé propose modestement ce qu'il croit la vérité, s'il a raison on l'écoute; et s'il a tort on l'oublie. Mais lorsqu'une fois les savants se sont mis à faire corps, à dire Nous, à croire pouvoir imposer des lois à l'opinion publique, l'opinion publique se révolte contre eux avec justice, parce qu'elle ne doit recevoir des lois que de la vérité et non de l'autorité. Tout corps voit bientôt sa livrée portée par des imbéciles, par des fous, par des

Digitized by Google

poursuivit pas d'ailleurs avec moins d'ardeur ses études, et c'est à peine s'il en changea la direction. Toutefois, il y a lieu de constater que ce fut alors qu'il se mit à s'occuper plus expressément de travaux et de recherches économiques. A cette époque effectivement, appartiennent, outre sa traduction des *Questions importantes sur le commerce* par Josias Tucker, sa *Théorie des salaires* et sa *Théorie des monnaies*. De cette époque aussi date son étroite liaison avec des hommes tels que Trudaine, le directeur du commerce, et surtout avec les deux chefs des économistes, Quesnay et Gournay.

Protégé et ami discret autant que fidèle de la marquise de Pompadour; agréable à Louis XV, qui, en le faisant son médecin, lui avait donné pour armes parlantes une pensée et l'appelait son « penseur », le docteur Quesnay, dans les entresols même de Versailles, soutenait, accréditait des thèses grosses de changements et dont lui-même apparemment était loin d'entrevoir

ignorants, fiers, en s'y agrégeant, de faire un personnage. Il échappe à ces gens des sottises et des absurdités. Alors les esprits aigris ne manquent pas de les imputer à tous les confrères de ceux qui se les sont permises. On réclame en vain : les lumières s'obscurcissent ou s'éteignent au milieu des querelles et bientôt on ne s'entend plus. Les gens sages craignent de se compromettre en les rallumant, et la vérité importante qu'on avait découverte demeure étouffée et inconnue. Elle paye les dettes de l'erreur, de la partialité, de la prétention, de l'exagération, de l'imprudence, avec lesquelles elle a fait la faute de s'associer. (Dupont de Nemours, *Mémoires sur la vie, l'administration et les ouvrages de M. Turgot*, p. 17 et suiv.).

Condorcet lui-même a bien marqué chez Turgot ce trait de caractère, en prenant pour épigraphe de sa *Vie de M. Turgot* ces beaux vers de Lucain :

> « *Secta fuit servare modum, finemque tenere,*
> *Naturamque sequi, patriæque impendere vitam;*
> *Non sibi, sed toti genitum se credere mundo.* »

Digitized by Google

toute la portée. « Si la hallebarde mène le monde, avait-il coutume de dire, qui est-ce qui mène la hallebarde? c'est l'opinion; c'est donc sur l'opinion qu'il faut agir. » Développant avec une originalité pleine de verve cette maxime fort connue de Sully, que « labour et pâture sont les deux mamelles de la France », au système mercantile ou Colbertisme, il opposait l'agriculture, dont il prônait les avantages inappréciables. Ce n'est point assez dire. La doctrine que professait Quesnay et qu'il professait, en affectant un accent d'oracle, c'était la nécessité d'admettre en toutes choses l'empire des lois de la nature, en politique aussi bien qu'en morale, en économie politique aussi bien qu'en droit. A son sens, la physiocratie ou le gouvernement de la nature s'étendait donc à tout. Il faisait néanmoins de l'agriculture l'objet préféré de ses théories, s'appliquant à enseigner qu'elle est la source principale ou même l'unique source de la richesse. Car l'agriculture assurant non seulement le salaire de l'agriculteur, mais, en même temps que l'intérêt et l'amortissement du capital, une rente pour le propriétaire, l'agriculture, suivant lui, donnait seule un produit net. De là, l'importance dominante qu'il attribuait à la propriété foncière, et son système d'impôts ramenés à l'unique impôt foncier.

Tout autres, malgré la communauté des sentiments, étaient les visées de Gournay. Intendant du commerce depuis 1751, après avoir longtemps vécu en Hollande et en Angleterre, Gournay, qui avait traduit Child et de Witt, s'était posé en apôtre de la liberté du commerce et de l'industrie. Sa devise était destinée à devenir célèbre. Elle consistait dans ces mots, dont la fortune, long-

Digitized by Google

temps douteuse, paraît à beaucoup d'économistes aujourd'hui presque certaine : « Laissez faire, laissez passer. »

Quesnay et Gournay, voilà quels furent les deux hommes qui influèrent peut-être le plus sur l'esprit de Turgot, et que l'on doit considérer comme ses deux principaux inspirateurs. Il semble toutefois que des affinités secrètes attiraient plus particulièrement Turgot vers Gournay. A tout le moins, sa liaison avec l'intendant du commerce fut-elle plus intime. Il l'accompagna dans une longue tournée que celui-ci fit à la Rochelle, à Bordeaux, à Montauban, à Bayonne, dans l'Orléanais, l'Anjou, le Maine, la Bretagne, et eut, de la sorte, occasion d'ajouter à ses remarques personnelles celles d'un observateur consommé. De cette fréquentation familière, naquit, chez Turgot, pour Gournay, une véritable admiration. Il se le proposa certainement pour modèle, ou même en vint, à son insu, à estimer chez lui ses propres qualités. C'est ce qu'atteste avec la dernière évidence son éloge de Gournay, composé en 1759, peu après la mort de cet homme éminent. « M. de Gournay, écrivait-il, mériterait la reconnaissance de la nation, quand elle ne lui aurait d'autre obligation que d'avoir tourné les esprits du côté des principes économiques. Si ces principes sont jamais pour la France, comme ils l'ont été pour la Hollande et l'Angleterre, une source d'abondance et de prospérité, nos descendants sauront que la reconnaissance en est due à M. de Gournay. La résistance que ces principes ont éprouvée a donné occasion de le représenter comme un enthousiaste et un homme à système. Ce nom d'homme à système est devenu une espèce d'arme dans la bouche de toutes les

Digitized by Google

personnes prévenues ou intéressées à maintenir quelque abus. Il est cependant vrai que tout homme qui pense a un système; un homme qui n'aurait aucun système ou enchaînement dans les idées ne pourrait être qu'un imbécile ou un fou. »

Enthousiaste et homme à système! c'étaient bien là les deux qualifications infamantes par où les adversaires de Turgot devaient tâcher un jour de le discréditer. Aussi est-ce avec une égale vivacité qu'il relève l'un et l'autre reproche. « Je n'aime point, écrivait-il plus tard, vers 1770, et en faisant comme un secret retour sur lui-même, je n'aime point à voir l'abbé Galiani toujours si prudent, si ennemi de l'enthousiasme, si fort d'accord avec tous les *ne quid nimis* et avec tous ces gens qui jouissent du présent et qui sont fort aises qu'on laisse aller le monde comme il va, parce qu'il va fort bien pour eux, et qui, comme le disait M. de Gournay, ayant leur lit bien fait, ne veulent pas qu'on le remue. Oh! tous ces gens-là ne doivent pas aimer l'enthousiasme et ils doivent appeler enthousiasme tout ce qui attaque l'infaillibilité des gens en place, dogme admirable de l'abbé, politique de Pangloss, qu'il étend à tous les lieux et à tous les temps. »

On ne pouvait défendre Gournay plus pertinemment, ni mettre plus de piquante ironie à justifier les sentiments d'un maître. Turgot avait eu à en déplorer prématurément la perte.

Après avoir cherché quelque temps des consolations auprès de Trudaine, à Montigny, il se dirigea, en 1760, vers la Suisse, en passant par Ferney. Ramené un instant, durant ce voyage, vers les études physiques, il en consigna les résultats dans un écrit intitulé : *Observa-*

Digitized by Google

tions géologiques. Il avait alors trente-trois ans. Mais les affaires le réclamèrent bientôt tout entier et il lui fut enfin donné de mettre en pratique les principes économiques dont il s'était promis tant de merveilles.

Choiseul venait d'être nommé ministre, lorsqu'en 1761 le contrôleur général Bertin s'avisa de confier à Turgot l'intendance du Limousin. Cette province, qui se composait, en outre, de l'Angoumois et de la Basse-Marche, ne comprenait guère que des pays pauvres et dont la misère se trouvait encore aggravée par une mauvaise gestion.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer l'historique de l'administration de Turgot. Qu'il suffise de rappeler que les efforts qu'il s'imposa furent en quelque sorte surhumains. « Vous travaillez trop, lui écrivait, en 1770, Condorcet, et vous croyez que votre corps ne cherchera pas à se venger de la préférence que vous accordez à la tête. Les corps ne sont point accoutumés à être négligés. » Au moyen du cadastre, une plus équitable répartition des impôts; à une taille arbitraire la substitution d'une taille tarifée; cent soixante lieues de routes créées à l'aide de taxes remplaçant les corvées; les transports des troupes rendus moins onéreux et les enrôlements pour la milice facilités; la circulation des grains assurée; des écoles d'accouchement et des écoles vétérinaires établies; des prix et une société d'agriculture fondés; des ateliers et des bureaux de charité organisés : voilà quels furent les principaux actes de l'intendance de Turgot [1].

1. Cf. Arthur Young (*Voyages en France*, etc. Paris, 1851. 2 vol. in-12, t. 1, p. 26), passant à Limoges, en 1787, écrivait : « La place d'intendant ici a été illustrée par un ami de l'humanité, Turgot,

Digitized by Google

Attentif avec inquiétude aux besoins des populations qui lui étaient confiées; engageant parfois, pour y subvenir, sa propre fortune, il ne négligeait rien de ce qui pouvait, jusque dans le moindre détail, améliorer leur condition. C'est ainsi qu'il introduisit à Limoges l'industrie de la vannerie. « Je me flatte, écrivait-il, en 1772, à Condorcet, que ceux qui pourront un jour naître Limousins, ne seront pas privés de la commodité des hottes, grâce au soin que vous voulez bien prendre de m'envoyer un vannier. »

On ne se ferait du reste qu'une incomplète idée de l'administration de Turgot, si l'on ne tenait pas compte des instructions multipliées qu'il rédigea pour ses agents, de ses fréquentes circulaires aux curés et aux notables, de ses nombreux rapports au conseil d'État.

Au milieu de travaux qui eussent été accablants pour tout autre, il trouvait même le loisir d'écrire, en même temps que : *Sept lettres à l'abbé Terray, sur la liberté du commerce et la circulation des grains dans l'intérieur du royaume*, une dissertation importante sur *la marque des fers*, les articles *Valeur* et *Monnaie*, destinés au *Dictionnaire du commerce*, projeté par Morellet, un *Mémoire sur les prêts d'argent*, un *Mémoire sur les mines et carrières*.

dont la réputation bien gagnée dans cette province le fit mettre à la tête des finances du royaume... La renommée laissée ici par Turgot est considérable. Les magnifiques chemins que nous avons suivis, si fort au-dessus de tout ce que j'ai vu en France, comptent parmi ses *bonnes* œuvres; on leur doit bien ce nom, car il n'y employa pas les corvées. Le même patriote éminent a fondé une société d'agriculture; mais dans cette direction, où les efforts de la France ont presque toujours été malheureux, il n'a rien pu faire, des abus trop enracinés lui barraient le chemin. Comme dans les autres sociétés, on s'assemble, on fait la conversation, on offre des prix et on publie des sottises. »

Digitized by Google

Ce n'est pas tout; à la suite d'un questionnaire dressé pour deux jeunes Chinois, qui, après avoir été élevés en France, rentraient dans leur pays, il écrivit à leur usage ces belles *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, qui parurent en 1769 et 1770, dans le journal des économistes, appelé les *Éphémérides*, et d'où, en 1776, devaient sortir en partie les *Recherches* d'Adam Smith *sur la nature et les causes de la richesse des nations* [1]. Enfin, il poursuivait sa traduction de l'*Énéide* en vers métriques français, et adressait à Condorcet des

1. Le livre intitulé *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* parut au commencement de 1776. Or, c'est en 1759 que Quesnay avait donné son *Tableau économique*. D'un autre côté, l'écrit capital de Turgot, intitulé *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, est antérieur de neuf ans à celui de Smith et fut publié cinq ans avant l'époque où Smith travaillait encore au sien.

« J'avais connu Smith, dans un voyage qu'il avait fait en France, vers 1762, écrit Morellet dans ses *Mémoires;* il parlait fort mal notre langue; mais sa *Théorie des sentiments moraux*, publiée en 1758, m'avait donné une grande idée de sa sagacité et de sa profondeur. — M. Turgot, qui aimait, ainsi que moi, la métaphysique, estimait beaucoup son talent. Nous le vîmes plusieurs fois; il fut présenté chez Helvétius; nous parlâmes théorie commerciale, banque, crédit public, et de plusieurs points du grand ouvrage qu'il méditait. » *Mémoires*, t. I, p. 237.

Ce n'est pas tout; Smith, durant un nouveau séjour qu'il fit à Paris, en compagnie du jeune duc de Buccleugh, de décembre 1775 à octobre 1776, ne cessa de fréquenter le salon de la duchesse d'Anville, où il eut pour société habituelle Quesnay et Turgot; Quesnay, à propos duquel Dupont de Nemours disait familièrement en parlant de Smith : « Quand nous étions condisciples chez M. Quesnay », Turgot, qui, dans les dernières années de sa vie, entretint avec Smith une correspondance aujourd'hui malheureusement perdue ou peut-être (nous voudrions l'espérer) égarée dans quelque bibliothèque soit d'Écosse, soit d'Angleterre.

Il ne serait donc pas exact de prétendre qu'en économie politique, c'est Smith qui a frayé à la France la voie; il le serait davantage d'affirmer que c'est la France, représentée par Quesnay, mais aussi par Turgot, qui a tracé sa voie à Smith.

Digitized by Google

lettres magistrales, où, parmi tant d'autres erreurs imputables aux philosophes ses contemporains, il réfutait, avec une logique irrésistible et l'accent de l'honnête homme indigné, la triste morale d'Helvétius.

Il y avait près de treize ans que Turgot était intendant du Limousin lorsque, d'une manière inattendue, il se vit chargé du ministère de la marine. Eh bien! qui le croirait? si grande était la difficulté des temps, qu'au témoignage des historiens les mieux informés, Turgot laissait, en somme, cette province, après l'administration la plus vigilante et la mieux intentionnée, telle ou pire peut-être qu'il l'avait trouvée. Mais il lui avait du moins préparé un avenir meilleur, et pouvait, en tout cas, se glorifier à bon droit de ce qu'il appelait plaisamment « ses œuvres Limousines ». Ses administrés, de leur côté, en jugeaient ainsi. Car ce fut avec d'unanimes regrets qu'ils accueillirent la nouvelle du départ de leur intendant. « C'est bien fait au roi de l'avoir pris, disaient-ils tout haut, mais c'est malheureux pour nous de l'avoir perdu. » Ils n'ignoraient pas que, par dévouement à leurs intérêts, Turgot avait d'abord refusé l'intendance de Lyon que lui avait obtenue le crédit de sa mère, puis celle de Rouen et celle de Bordeaux [1].

1. Les regrets que causa aux Limousins la perte de Turgot, devaient s'effacer assez vite. Aujourd'hui du moins, si on excepte une rue, qui longe les bâtiments de l'Intendance devenus ceux de la Préfecture, et à laquelle on a donné le nom de Turgot, rien à Limoges, absolument rien ne rappelle le souvenir de l'intendant patriote. La ville de Bordeaux s'est montrée plus reconnaissante envers son intendant, M. de Tourny. Pourquoi Limoges ne suivrait-elle pas un si noble exemple? A une époque où, dans la France entière, le bronze et le marbre sont prodigués à la mémoire de personnages qui trop souvent n'eussent mérité que l'ombre ou que l'oubli, Limoges, à coup sûr, s'honorerait en élevant, sur une de ses places, une statue à Turgot.

Digitized by Google

Toutefois il serait excessif de prétendre que ce dévouement de Turgot fût allé jusqu'à une complète abnégation. Ses amis n'étaient pas sans connaître les dégoûts dont il se sentait parfois abreuvé. « Tous vos amis, lui écrivait Condorcet en 1770, tous vos amis prennent la part la plus vive à vos embarras et surtout à vos peines. Voir tant de malheureux et ne pouvoir les soulager, est une situation bien cruelle pour une âme sensible. » Et ailleurs, appelant de ses vœux le retour de Turgot à Paris : « Tâchez, lui mandait-il, tâchez de vous rendre inutile en Limousin. » Turgot, s'échappant dans l'intimité d'une correspondance, écrivait lui-même, le 18 janvier 1771, à un de ses protégés, nommé Caillard [1] : « Il est vraisemblable que je serai encore condamné à passer cette année au milieu des Limousins. » — « J'espère, lui écrivait-il en septembre de la même année, j'espère que je pourrai aller à Paris cet hiver et j'en suis bien impatient. » En définitive, sa nomination au ministère combla Turgot de satisfaction. « Au moins, s'écria-t-il en l'apprenant, je ne retournerai pas à Limoges ! »

1. Caillard Antoine-Bernard, né en 1737 en Bourgogne, mort en 1807 à Paris, paraît avoir servi de secrétaire à Turgot, qui l'attacha, en la même qualité, au comte de Boisgelin, ministre de France à Parme. Devenu successivement secrétaire de légation à Cassel, à Copenhague et à Saint-Pétersbourg, chargé d'affaires à La Haye en 1786, ministre plénipotentiaire près des États généraux en 1792, puis à la diète de l'Empire, le Directoire l'envoya à Berlin. Sous le Consulat, il fut nommé chef des relations extérieures, et eut un instant, en 1801, le portefeuille des affaires étrangères. Il fut un des traducteurs des *Essais sur la physionomie* par Lavater et rédigea un *Mémoire sur la révolution de Hollande en* 1787, publié par M. de Ségur. Mais Caillard est surtout resté connu par son amour pour les livres. Le catalogue de sa bibliothèque offre une des plus riches collections d'ouvrages qu'un particulier ait peut-être jamais réunis.

Digitized by Google

Comment avoir le cœur de blâmer cet élan de joie? Il était très naturel que Turgot, qui avait conscience de ses forces, se sentît tout heureux d'avoir à les exercer sur un grand théâtre. On le comprend aussi à merveille, sans qu'il soit, pour cela, besoin de médire de Limoges, et, quel que fût son dévouement pour les Limousins, Turgot devait éprouver un contentement suprême à quitter la province pour revenir à Paris, où, depuis de longues années, il n'avait pu se permettre que de courts voyages, et y retrouver la société choisie qu'il se plaisait à fréquenter.

Quelles furent, en effet, depuis sa sortie de la maison de Sorbonne jusqu'à son dernier jour, ses relations habituelles? C'est là, pour bien connaître Turgot, ce qu'il convient de rechercher.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES RELATIONS DE TURGOT

Le rôle que jouèrent les salons au dix-huitième siècle a été souvent décrit, et l'on sait de reste quelle fronde et quel bel esprit, quelle verve d'impiété et quelle témérité d'innovation animaient les réunions élégantes et savantes qu'avaient créées et que parvenaient à maintenir des femmes d'une facile et spirituelle humeur, mais plus connues d'ordinaire par leurs infortunes conjugales ou leurs galanteries que par leurs agréments ou leurs vertus. Dès sa jeunesse, quoique ses mœurs eussent été en tout temps irréprochables et qu'il dût rester toute sa vie voué au célibat, auquel d'abord l'avait condamné sa famille, Turgot rechercha et aima ce milieu mondain.

Une des premières femmes qu'il fréquenta fut Mme de Graffigny.

Françoise d'Issembourg d'Happoncourt, née à Nancy en 1694, mourut à Paris en 1758. Petite nièce de Callot par sa mère, elle avait été mariée très jeune et mal mariée à un exempt des gardes du corps, chambellan

Digitized by Google

du duc de Lorraine, Huguet de Graffigny. Après bien des années de patience, elle ne se séparait d'ailleurs de cet indigne époux, que pour entamer avec un lecteur du roi Stanislas, nommé Desvaux, des relations assez vulgaires, si l'on en juge par sa correspondance, où familièrement et tour à tour elle l'appelle *Pampan*, *Pampichon*, de même qu'elle appelle Saint-Lambert *petit saint*, et un autre de ses amis le lieutenant Desmarets *gros chien blanc*.

Quoi qu'il en soit, les hasards d'une existence désemparée l'avaient d'abord conduite à Cirey, d'où, en 1738, avec plus de vérité mordante que de respect pour l'hospitalité reçue, elle écrivait les lettres clandestines qui nous font pénétrer si avant dans l'intimité adultère, studieuse et orageuse de Voltaire et de la marquise du Châtelet [1]. En 1743, elle suivait à Paris Mlle de Guise, qui allait épouser en secondes noces le duc de Richelieu, et travaillait à s'y faire un nom dans la littérature. Après avoir assez fâcheusement débuté par une *Nouvelle espagnole*, elle était devenue d'un seul coup presque célèbre dès 1747 par les *Lettres péruviennes*. Ce fut sur sa demande qu'en 1751 Turgot rédigea une critique de ces *Lettres*, où, en un sujet qui, sur plus d'un point, le trouvait nécessairement peu préparé, il fit néanmoins paraître autant de pénétration que de sens, réfutant d'une manière décisive ou prévenant les paradoxes de Rousseau sur les avantages de l'état sauvage, et parlant de la liberté, de l'éducation, du mariage, avec une mesure que devait toujours ignorer l'ardent sophiste genevois.

1. Lettres publiées en 1820 sous le titre de *Vie privée de Voltaire et de Madame du Châtelet*.

Digitized by Google

Turgot habitait encore la Sorbonne, lorsqu'il entra en rapports avec Mme de Graffigny. Toutefois ce qui bientôt l'attira chez elle, ce fut moins la société des gens de lettres qu'on y rencontrait, qu'une jeune nièce de Lorraine, intéressante orpheline, appelée Mlle de Ligniville. « M. Turgot, écrit Morellet, était lié avec elle dès le temps qu'il était en Sorbonne, c'est-à-dire vers 1750, lorsqu'elle était encore chez sa tante, célèbre dès lors par les *Lettres péruviennes*. Passionné pour la littérature, il s'était fait présenter à Mme de Graffigny, qui recevait chez elle beaucoup de gens de lettres; mais il quittait souvent le cercle pour aller jouer au volant en soutane avec Minette, qui était une grande et belle jeune fille de vingt-deux à vingt-trois ans. Et je me suis étonné que de cette familiarité ne soit pas née une véritable passion. Mais, quelles que fussent les causes d'une si grande réserve, il était resté de cette liaison une amitié tendre entre l'un et l'autre. »

Turgot jouant au volant en soutane avec Minette, n'est-ce pas là un tableau charmant, et qu'un peintre n'aurait plus qu'à jeter sur la toile et à mettre dans un cadre? Aussi bien, on sait ce que devint Minette. En 1750, elle épousait Helvétius, faisait avec grâce les honneurs de sa terre de Voré, puis, Helvétius mort, se retirait à Auteuil, où elle finissait par n'être plus connue que sous le nom de Notre-Dame d'Auteuil. Elle s'y éteignit chrétiennement en 1800, entre les bras de la duchesse de la Rochefoucauld-Doudeauville, léguant à Cabanis cette modeste maison d'Auteuil où, déjà fort âgée, elle avait inspiré à Franklin, plus que septuagénaire, une passion presque juvénile; où vainement elle avait essayé, avec candeur, de détourner de ses vastes

Digitized by Google

et épiques projets le général Bonaparte triomphant; où, à deux époques diverses, devaient se succéder deux générations de penseurs : d'une part, Turgot, Diderot, d'Alembert, Thomas, Condillac, d'Holbach, Morellet, Franklin, Jefferson; d'autre part, Cabanis, Garat, Tracy, Volney, Dégérando, Daunou, Ginguené, Laromiguière, Maine de Biran.

Bien différente de Mme Helvétius était Marie de Vichy-Chamroud, marquise du Deffant. Séparée de bonne heure d'un mari qu'elle n'aimait pas et qui ne l'aimait guère, maîtresse tour à tour du Régent et de beaucoup d'autres, mais particulièrement connue, d'abord par sa longue liaison avec le président Hénault et Pont-de-Veyle, ensuite pour ses amours épistolaires avec Horace Walpole, Mme du Deffant, atteinte, à cinquante-quatre ans, de cécité, avait conservé, dans ce déchet des sens, un goût très vif des choses de l'esprit. Son salon, que fréquentait Turgot, était le rendez-vous de lettrés qui avaient d'Alembert pour chorège. Par malheur, une orpheline d'origine incertaine, qu'elle s'était donnée pour compagne, étant venue à lui porter ombrage, elle crut devoir l'éloigner. C'était se brouiller avec ses meilleurs amis. La plupart d'entre eux, d'Alembert en tête, suivirent, en effet, Mlle de L'Espinasse rue de Bellechasse, où elle émigra; d'Alembert, qui stoïquement vit un cœur, dont il ne devait recueillir que les cendres, s'enflammer tour à tour pour le chevalier de Mora et brûler pour M. de Guibert, et, à l'exemple de d'Alembert, Chastellux, Brienne, Boisgelin, Boismont, Malesherbes, Turgot lui-même, dont la correspondance atteste, avec cette sensible personne, une intimité que la mort seule put briser. Aussi, à dater de cette rupture,

Digitized by Google

Mme du Deffant ne se gênait-elle point pour dire crûment de Malesherbes : « c'est un sot » et de Turgot : « c'est un sot, c'est un animal ».

Si la finesse et la causticité rendaient Mme du Deffant redoutable, c'était à sa bonté, quoique Montesquieu la déclarât « personne capricieuse et acariâtre », et traitât son salon de « boutique » ; c'était à sa bonté, et, malgré certaines défaillances, à son bon sens, que devait son crédit la femme, en somme excellente, qui avait pris pour devise : « donner et pardonner. » Veuve peu de temps après son mariage avec M. Geoffrin, l'un des fondateurs de la manufacture des glaces de Saint-Gobain, Marie-Thérèse Rodet n'avait point tardé, grâce à sa grande fortune, à former autour d'elle un cercle d'habitués. Sa tendresse plus que maternelle pour le fils du comte Poniatowski et son voyage à Varsovie, après que ce jeune homme eut été élu roi de Pologne, lui avaient même valu une heure de célébrité à la fois et de ridicule. Elle tenait à Paris en quelque sorte maison et table ouverte de lettres, d'arts et de philosophie. La peu vertueuse amie de Fontenelle, la vieille Mme de Tencin lui avait comme légué ses clients. « A son dîner du lundi, écrit Morellet, l'un de ses commensaux, se trouvaient surtout les artistes qu'elle aimait : Pierre Cochin, Soufflot, Vien, Lagrenée, Mariette, Carle Vanloo ; des amateurs tels que M. de Marigny, surintendant des bâtiments, Watelet, Billy, l'abbé de Saint-Non, et les étrangers aimant les arts et faisant travailler les artistes. Le mercredi était réservé ordinairement aux gens de lettres de la société : d'Alembert, Helvétius, le baron d'Holbach, Burigny, Galiani, Raynal, Mairan, Marmontel, Thomas, Bernard, l'abbé de Voisenon, le marquis de Caraccioli,

Digitized by Google

Gatti, Mlle de L'Espinasse et beaucoup d'étrangers de tous les pays, qui n'eussent pas cru avoir vu Paris s'ils n'avaient été admis chez Mme Geoffrin. » Sur cette dernière liste il faut ajouter le nom de Turgot, qui ne cessa de professer pour Mme Geoffrin une sorte d'attachement reconnaissant [1]. « Je plains cette pauvre

1. Il est tristement curieux de retrouver chez les hommes distingués que réunissait à sa table Mme Geoffrin, les mêmes sentiments de sympathique admiration pour la Prusse, qu'ont bruyamment professés de nos jours les gens de lettres qui, en matière de politique et de liberté, faisaient, à la veille de Sadowa, les ardélions et les entendus. « Après nos dîners chez Mme Geoffrin, écrit Morellet, nous nous rendions souvent aux Tuileries, d'Alembert, Raynal, Helvétius, Galiani, Marmontel, Thomas, etc., pour y trouver d'autres amis, apprendre des nouvelles, fronder le gouvernement et philosopher tout à notre aise. Nous faisions cercle, assis au pied d'un arbre dans la grande allée, en nous abandonnant à une conversation animée et libre comme l'air que nous respirions. Nous mettions un intérêt tendre aux succès du roi de Prusse, consternés quand il avait fait quelque perte, et radieux quand il avait battu les armées d'Autriche. Nous étions indignés de cette réunion des puissances européennes contre un roi que nous appelions philosophe, et qui était en effet plus favorable qu'aucun autre de ses frères les rois, à l'établissement des vérités que nous regardions comme utiles, et que nous nous efforcions de répandre. La bonne femme démêlait parfaitement nos dispositions malévoles pour le ministère qui avait fait déclarer la guerre à notre cher Frédéric; elle en était alarmée, et comme elle contenait chez elle notre pétulance, elle voyait bien que nous allions quelque autre part fronder en liberté. Quand nous la quittions, Raynal ou d'Alembert, d'Alembert ou moi : *Je parie*, disait-elle, *que vous allez aux Tuileries faire votre sabbat, et que M. Turgot ou l'abbé Bon vous y attendent; je ne veux pas que vous vous en alliez ensemble;* et elle en gardait un. Puis elle se ravisait : *Bon! que je suis sotte! Je ne gagne rien à vous retenir; il vous attend sûrement au bas de l'escalier;* et cela était vrai, et nous lui en faisions l'aveu, et de rire. — Ce détail la montre comme elle était en effet, un peu méticuleuse et timide, obséquieuse envers le gouvernement, ménageant les gens en place et les gens de cour, sentiments bien excusables et bien naturels chez une femme âgée, qui soignait avec raison sa vie, et ne voulait pas en com-

Digitized by Google

Mme Geoffrin, écrivait-il en 1777 non sans injustice à Condorcet, je plains cette pauvre Mme Geoffrin d'avoir ses derniers moments empoisonnés par sa vilaine fille. » Il s'agissait de la marquise de la Ferté-Imbeault, à laquelle Condorcet avait faussé compagnie, après avoir été introduit par elle dans le grand monde. Femme singulière, mais bonne, et qui ne manquait ni de savoir ni d'esprit, la marquise s'efforçait de protéger le lit de mort de sa mère contre l'influence des Encyclopédistes et des philosophes, dont elle détestait, pour sa part, les opinions anti-chrétiennes, et auxquels elle reprochait, en outre, d'avoir extorqué à Mme Geoffrin, pour l'Encyclopédie, cent mille écus.

C'était, au contraire, une grande affinité d'idées qui, de bonne heure, avait rapproché Turgot des Encyclopédistes et des philosophes. Un des premiers avec lesquels il avait noué d'étroits rapports était Condorcet. Et déjà nous avons eu à mentionner plus d'un passage de la correspondance qu'ils entretinrent. Si l'on en croit les biographes de Condorcet, qui était, suivant l'expression de d'Alembert, « un volcan couvert de neige », et que la géométrie n'avait, pas plus que d'Alembert, préservé de l'atteinte des passions, Turgot se serait même, à un certain moment, employé à détourner du suicide Condorcet désespéré. Ce qui est constant, c'est que Turgot ne cesse de rappeler Condorcet aux termes de la modération

promettre la douceur et la tranquillité. » — Qui cependant, ajouterons-nous, était le plus patriotiquement sensé, « de la méticuleuse et timide » Mme Geoffrin, ou de ses commensaux superbes, qui « mettaient aux succès du roi de Prusse un intérêt si tendre »; de la maîtresse de maison, « obséquieuse envers le gouvernement », ou des écrivains français salariés, qui célébraient à l'envi dans Frédéric « l'Auguste du siècle »?

Digitized by Google

et de la décence. C'est ainsi qu'il le traite de « mouton enragé », pour lui faire honte de ses violences ou grossièretés de langage contre ceux qui ont eu le malheur de lui déplaire. Ou c'est ainsi encore que, tout en déclarant « qu'en morale, s'il est grand ennemi de l'indifférence, il est grand ami de l'indulgence dont il a souvent besoin autant qu'un autre », il repousse non sans véhémence cette assertion de Condorcet « qu'en général, les gens scrupuleux ne sont pas propres aux grandes choses ». De son côté, tandis que, malgré tout, Turgot languit à Limoges, Condorcet se montre auprès de lui un correspondant empressé, qui non content de lui demander fréquemment des nouvelles « de sa goutte et de son orteil, » l'informe de tout ce qui se passe à Paris d'intéressant ou concerne leurs amis communs.

Mais ce fut surtout après l'élévation de Turgot au ministère que son commerce avec Condorcet prit un caractère particulier d'intimité. Condorcet ne se bornait pas à féliciter le nouveau ministre ; il s'empressait aussi de lui adresser des conseils de gouvernement. « Votre entrée dans le ministère est un coup de foudre, lui écrivait-il en juillet 1774... Prenez garde aux dévots ! Imbéciles ou fripons, il n'y a pas de milieu dans ce siècle pour ceux qui n'ont pas toujours été confinés dans une capucinière ; ils trament des méchancetés ou servent d'instruments aux méchants. » Et peu après : « On commence à savoir dans le monde que le clergé ne paye point la corvée, et on en est un peu indigné. On vous accuse de faiblesse, ce qui n'est pas juste. Vous pourriez, pour réparer cela, faire imposer à la taille les fermiers d'église, proportionnellement au prix de leur bail et à la somme que la généralité où ils sont paye pour les

Digitized by Google

chemins, et remettre au peuple une quantité de taille égale. Cela ne serait pas injuste envers ces fermiers, que vous exemptez de la corvée : vous auriez par là les déclarations des biens d'église, et vous soulageriez le peuple. » Et encore : « Après le mal d'avoir une religion intolérante, dont la morale, dirigée par les prêtres, est nécessairement abjecte et cruelle, le plus grand mal est de voir les principes de la morale publique être la risée de tous les gens éclairés. Or, c'est le point où nous en sommes. Le colosse est à demi détruit; mais il faut achever de le briser, parce qu'il est important de mettre quelque chose à sa place... Pourquoi, au lieu de s'en remettre au temps pour détruire les préventions du roi, ne ferait-on pas faire pour lui un ouvrage clair, modéré, bien muni d'autorités, qui contiendrait le récit de tous les assassinats, massacres, séditions, guerres, supplices, empoisonnements, noirceurs et scandales qui forment, depuis 1774 ans, l'histoire du clergé catholique? »

L'ingérence de Condorcet allait même parfois si loin que Turgot se voyait dans la nécessité de réprimander vertement ce conseiller indiscret. « Je ne réponds point, monsieur, à toutes vos folies, lui écrivait-il de Compiègne, le 17 août 1774. L'abbé Véri m'a dit ce qu'il en pense. Sur beaucoup de points vous prêchez un converti; sur d'autres, vous n'êtes pas à même de juger ce que les circonstances rendent possible, surtout vous êtes trop impatient. » Du reste, les conseils de Condorcet ne se trouvaient point, à beaucoup près, désintéressés.

Condorcet était en effet du nombre de ces politiques chez qui ce qu'ils sentent d'amour pour le bien public

Digitized by Google

demeure inséparable du désir qu'ils éprouvent d'accomplir ce bien par leurs propres mains. Et volontiers fût-il entré, à un titre quelconque, en partage du pouvoir avec Turgot. Il semblerait même que par d'ingénieux détours il eût cherché en ce sens à suggérer à Turgot des intentions que celui-ci n'avait jamais eues. C'est ce qui résulte assez clairement de ce qu'en juin 1775 lui écrivait le contrôleur général. « Je voudrais vraiment bien, disait-il, avoir donné lieu aux compliments que vous me faites et ce n'est pas faute de bonne volonté; mais vous n'êtes point magistrat; vous confier un département sous moi sans ce titre, c'eût été vous rabaisser à l'état de premier commis. Il aurait fallu, pour éviter cette opinion, imaginer et créer quelque charge nouvelle, ce qui, dans ce moment, eût excité un clabaudage que j'ai eu peut-être la sottise de craindre. » Ne parvenant point à s'ouvrir par Turgot un accès aux grandes affaires, ce qui resta l'ambition de toute sa vie et en explique les tristes aberrations, force fut donc à Condorcet de se rejeter sur les petits intérêts. Aussi ne s'y épargna-t-il pas. Car pour ses parents, pour ses amis, pour les amis de ses amis, pour lui-même, c'est sans relâche qu'il sollicite le crédit du contrôleur général, dont il s'évertue, tout en le harcelant de propositions de fondations ou de réformes, à obtenir honneur et argent. « Vous avez dû recevoir ma généalogie par la poste, lui écrivait-il en septembre 1774. Je vous prie de me la renvoyer ici. J'ai renoncé à mon projet d'être frère de l'ordre de Saint-Lazare [1]. » Et quelques semaines aupa-

1. Né en 1743 à Ribemont en Picardie, mais originaire du Dauphiné et descendant d'une ancienne famille dont la devise était *caritas*, Caritat de Condorcet avait écrit en mai 1774 à Turgot :

Digitized by Google

ravant : « On dit que l'argent ne vous coûte rien quand il s'agit d'obliger vos amis. Je serais au désespoir de donner à ces propos ridicules quelque apparence de fondement. Je vous prie donc de ne rien faire pour moi dans ce moment; quoique peu riche, je puis attendre quelque temps. » Condorcet réussissait pourtant à se faire donner par Turgot, avec un appartement à la Monnaie, une place lucrative, celle de Forbonnais, en même temps qu'il ne craignait pas de l'associer à ses intrigues pour s'assurer, contre Bailly [1], le secrétariat perpétuel de l'Académie des sciences. Il faut du moins lui rendre cette justice que, Turgot disgracié, il osa se montrer fidèle à sa personne comme aussi il continua à défendre ses théories.

Cependant il allait de soi que, lié avec Condorcet, Turgot devait également se trouver en rapports suivis avec d'Alembert et avec Voltaire. Lui-même, aussi bien, après avoir, dès ses débuts dans la vie publique, brigué les suffrages du patriarche de Ferney, ne cessa-t-il en toutes choses, mais en un point notamment et par une fantaisie inexplicable, d'envier son approbation. C'est pourquoi les relations de Turgot et de Voltaire méritent qu'on s'y arrête et exigent une mention à part. Non seulement ces deux hommes y révèlent, à leur insu,

« J'ai demandé des titres en Dauphiné, pour me rendre digne de me dévouer au service du Mont-Carmel. Ne serait-il pas à propos que vous eussiez la bonté de voir le généalogiste afin de savoir ce qu'il faut exactement, la forme, etc.? Je connais assez mes Dauphinois pour être sûr qu'ils enverront trop ou trop peu. » C'était pourtant le même marquis de Condorcet, qui devait proposer et faire rendre le décret par lequel la Législative ordonnait, le 17 juin 1792, que tous les titres de noblesse existant dans les dépôts publics seraient brûlés.

1. Voyez ci-après l'*Étude sur Bailly*.

Digitized by Google

le fond même de leur âme, mais on peut dire qu'on y voit vivre l'homme avec ses sentiments à double face de désintéressement et de calcul, d'abnégation et de vanité, de bruyante et expressive sympathie en même temps que d'indifférence égoïste ou de mésestime secrète.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

TURGOT ET VOLTAIRE

Les relations de Turgot et de Voltaire présentent naturellement trois phases distinctes et qu'il faut tour à tour envisager : avant l'intendance, pendant l'intendance, après l'intendance de Turgot.

Ce fut d'Alembert qui, selon toute apparence, à la prière de Turgot, se chargea de l'introduire auprès de Voltaire. « Vous aurez bientôt une autre visite dont je vous préviens, écrivait, en septembre 1760, d'Alembert à Voltaire, pour lors établi aux Délices avec sa nièce, Mme Denis ; c'est celle de M. Turgot, maître des requêtes, plein de philosophie, de lumière, de connaissances en tout et fort de mes amis, qui veut aller vous voir en bonne fortune ; je dis bonne fortune, car, *propter metum Judæorum*, il ne faut pas qu'il s'en vante trop, ni vous non plus. » Et en octobre suivant : « M. Turgot m'écrit qu'il compte être à Genève vers la fin de ce mois ; vous en serez sûrement très content. C'est un homme d'esprit et très vertueux, en un mot, un très honnête Cacouac [1],

1. Allusion au livre intitulé : *Nouveau Mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs*, Amsterdam, 1758, in-12. Cet écrit avait

Digitized by Google

mais qui a de bonnes raisons pour ne pas trop le paraître, car je suis payé pour savoir que la Cacouaquerie ne mène pas à la fortune, et il mérite de faire la sienne. »

La visite annoncée eut en effet lieu et parut avoir charmé Voltaire. « Nous avons à présent M. Turgot, mandait-il, en octobre 1760, à d'Argental. Celui-là n'a pas besoin de mes instructions, il m'en donnerait; c'est un philosophe très aimable. Nous lui avons joué *Fanime* et les *Ensorcelés* : il dit qu'il n'avait pas pleuré à *Tancrède*, et je l'ai vu pleurer à *Fanime;* mais c'est que Mme Denis a la voix attendrissante; et quand nous jouons ensemble, on n'y tient pas. » Le mois suivant, même témoignage de satisfaction, adressé à d'Alembert : « Je suis encore plein de M. Turgot. Je ne savais pas qu'il eût fait l'article *Existence*. Il vaut encore mieux que son article. Je n'ai guère vu d'homme plus aimable et plus instruit, et ce qui est assez rare chez nos métaphysiciens, il a le goût le plus fin et le plus sûr. Si vous avez plusieurs sujets de cette espèce dans votre secte, je tremble pour l'inf... elle est perdue dans la bonne compagnie. » Et plus tard, après la chute de celui qu'avec ses habitudes d'emphase adulatrice il avait

pour auteur Moreau (Jacob Nicolas), que le rédacteur de la *France littéraire*, J.-M. Quérard, qualifie ainsi : « Publiciste du pouvoir, apôtre du despotisme et du pouvoir arbitraire, d'abord avocat, ensuite successivement conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Provence, premier conseiller de Monsieur (depuis Louis XVIII), bibliothécaire de la Dauphine (Marie-Antoinette, plus tard reine de France), historiographe de France. » Quoi qu'il en soit de toutes les qualifications que J. M. Quérard accole à tous les titres de Moreau, celui-ci fut, avec Palissot, un des adversaires les plus ardents et les plus redoutés des écrivains que l'on désignait, au dix-huitième siècle, sous la dénomination équivoque de philosophes.

Digitized by Google

pendant quelques mois célébré sous l'appellation de Turgot-Caton-Colbert-Rosni, « où est le temps, écrivait-il, en 1776, à Condorcet, où est le temps où notre Caton daigna passer quelques jours aux Délices dans la chambre des fleurs? »

Une telle estime et si engageante était bien faite pour gagner le cœur de Turgot. Aussi crut-il devoir annoncer lui-même à Voltaire sa nomination au poste d'intendant. « J'ai le malheur d'être intendant, lui écrivait-il en août 1761, je dis le malheur, car dans ce siècle de querelles, il n'y a de bonheur qu'à vivre philosophiquement entre l'étude et ses amis. C'est à Limoges qu'on m'envoie; j'aurais mieux aimé Grenoble, qui m'aurait mis à portée de faire de petits pèlerinages à la chapelle de Confucius et de m'instruire avec le grand-prêtre. » — « Un de vos confrères, répondait Voltaire, vient de m'écrire qu'un intendant n'est propre qu'à faire du mal; j'espère que vous prouverez qu'il peut faire beaucoup de bien. »

Toutefois, de quel usage pouvait être à Voltaire un intendant du Limousin? Manifestement, il n'avait rien à en attendre et ne supposait point qu'il eût jamais aucun service à réclamer de lui. Aussi Voltaire, qui traitait les hommes à peu près comme un joueur les cartes, lesquelles ne sauraient guère avoir qu'une valeur de position, Voltaire, durant toute l'intendance de Turgot, le laissa en parfait et profond oubli. C'est à peine si, dans l'espace de treize années, les noms de Turgot et de Voltaire se rencontrent près l'un de l'autre d'une manière indirecte et dans deux circonstances publiques.

L'une de ces circonstances fut la revision du procès

Digitized by Google

de Calas. On sait avec quelle fougue tumultueuse le patriarche de Ferney poursuivit la réhabilitation de la mémoire de ce malheureux. Turgot, à cette occasion, joignit sa voix à celle de Voltaire. De passage à Paris, il prit la parole en sa qualité de maître des requêtes, et le discours qu'il prononça avec une animation qui ne lui était point ordinaire, ne fut pas étranger sans doute à la cassation par le Conseil du roi, de l'arrêt qu'avait rendu le parlement de Toulouse.

C'est à propos de matières économiques que, de 1761 à 1774, les noms de Turgot et de Voltaire, dans l'histoire du dix-huitième siècle, se trouvent rapprochés de nouveau, mais cette fois en s'opposant l'un à l'autre.

Turgot avait mis au concours, comme président de la société d'agriculture de Limoges, la question de l'impôt. Graslin de Nantes, qui avait soutenu le système mixte des contributions directes et indirectes, n'avait obtenu que l'accessit. Le prix avait été décerné à Saint-Péravy, qui s'était prononcé pour l'impôt unique foncier. C'était précisément la théorie que professaient Turgot, et en même temps que Turgot, Dupont de Nemours, l'abbé Beaudeau, Letrosne, Mercier de La Rivière, Condillac, Condorcet. Cette doctrine, d'autre part, comptait des adversaires tels que Forbonnais et Montesquieu. Peut-être n'est-il pas excessif d'affirmer qu'elle avait de plus contre elle l'expérience et le sens commun. Elle ne devait donc pas agréer au génie pratique de Voltaire. Aussi songea-t-il à en faire expressément la critique dans le spirituel factum intitulé *l'Homme aux quarante écus* (1767). « Les Anglais, qui ne rient guère, disait-il dans ce libelle, se sont mis à rire quand ils ont appris que des gens d'esprit avaient proposé, parmi nous, cette

Digitized by Google

administration. Les Chinois exigent une taxe de tous les vaisseaux marchands qui abordent à Kanton, les Hollandais paient à Nangasaqui, quand ils sont reçus au Japon, sous prétexte qu'ils ne sont pas chrétiens. Les Lapons et les Samoïèdes, à la vérité, sont soumis à un impôt unique en peaux de martres; la république de Saint-Marin ne paie que des dîmes pour entretenir l'État dans sa splendeur. » Il eût été difficile de réfuter avec de plus vives saillies, et en combattant implicitement Turgot, la théorie d'une taxe unique assez élevée pour rendre inutiles tous les impôts de consommation.

Cependant l'avènement de Turgot au ministère ranima comme par enchantement ses rapports avec Voltaire. N'était-ce pas, en effet, chose considérable que d'avoir pour soi et comme à soi un homme si haut placé? Et d'abord, ce furent de la part des Encyclopédistes en général et de Voltaire en particulier, des hymnes d'allégresse et des transports d'enthousiasme. « Vous savez sans doute la nomination de M. Turgot, écrivait Condorcet à Voltaire en juillet 1774. Il ne pouvait rien arriver de plus heureux à la France et à la raison humaine. Jamais il n'est entré dans aucun conseil de monarque, d'homme qui réunît à ce point la vertu, le courage, le désintéressement, l'amour du bien public, la lumière et le zèle pour la répandre. Depuis cet événement, je dors et je me réveille aussi tranquillement que si j'étais sous la protection de toutes les lois d'Angleterre... M. Turgot est un de vos admirateurs les plus passionnés et un de mes illustres amis; ainsi nous aurions des raisons particulières d'être heureux, si les raisons particulières pouvaient se faire entendre ici. »

Digitized by Google

Voltaire, de son côté, ne tarissait pas en éloges sur Turgot, et célébrait son mérite presque à tout venant. « Il a été élevé pour être prêtre, écrivait-il en septembre 1774 à d'Argental, et il connaît trop bien les prêtres pour être leur dupe ou leur ami. » Et presque en même temps : « Ah! cette fois-ci, j'ai un thème, écrivait-il en s'adressant à la marquise du Deffant; et mon thème, madame, est la révolution en ministres et en musique. Je ne suis ni marin, ni musicien. Je suis fâché que M. Turgot n'ait que le département de nos vaisseaux et de nos colonies. Je ne le crois pas plus marin que moi, mais il m'a paru un excellent homme sur la terre, plein d'une raison très éclairée, aimant la justice comme les autres aiment leurs intérêts, et aimant la vérité presque autant que la justice. » — « Madame Denis et moi, écrivait-il en janvier 1775 à Condorcet, nous avons l'un et l'autre au chevet de notre lit M. de Rosni-Colbert-Turgot. » — « J'ai surtout la plus grande espérance dans la vertu persévérante de M. Turgot, mandait-il enfin la même année au premier commis des finances, M. de Vaines. Je maintiendrai toujours, malgré la Sorbonne et Messieurs, que le ministre qui protège le peuple et qui inspire à Pharaon l'esprit de sagesse et d'économie vaut beaucoup mieux que le ministre des sept vaches maigres et des sept vaches grasses, qui ne fit manger du pain au peuple qu'en le rendant esclave. » Ce ne lui était même pas assez de prôner Turgot en prose; il lui fallait aussi le chanter en vers :

« Je crois en Turgot fermement,
Je ne sais pas ce qu'il veut faire,
Mais je sais que c'est le contraire
De ce qu'on fit jusqu'à présent. »

Digitized by Google

Toutefois, on se tromperait étrangement si l'on croyait que Voltaire s'en tint à la pure admiration. Les hommes, encore un coup, ne valaient guère à ses yeux que ce qu'il comptait tirer de leurs talents ou de leur crédit. Conséquemment, le jour même où il apprit que son ancien hôte des Délices venait de passer du ministère de la marine au contrôle général des finances, il jugea le moment opportun de lui faire payer avec usure, à propos du pays de Gex, les frais de son ancienne hospitalité. « Voilà deux ministres qui sont venus tous deux chez moi : l'un est M. Bertin, l'autre M. Turgot, écrivait-il à d'Argental. Puissent-ils s'en ressouvenir, non pas pour favoriser ma personne, mais pour le bien de la chose! Elle en vaut la peine, quoique ce ne soit qu'un point sur la carte. » On le vit donc accabler de requêtes et de mémoires Monseigneur Turgot, Monsieur le duc de Sully-Turgot, Moïse-Turgot [1], et il serait même fastidieux, quelque esprit que mît Voltaire à solliciter, de reproduire les formules indéfiniment variées de ses instances. Ce qui est certain, c'est que Turgot n'osa pas résister à cette puissance qui s'appelait Voltaire. Sans qu'on démêle très bien ni l'équité ni l'utilité d'une pareille mesure, et sous prétexte que les frais de perception étaient énormes, il assura, pour lui complaire, une condition exceptionnelle au pays de Gex. Non content de placer ce pays au nombre des provinces réputées étrangères, ce qui ouvrait à Gex, affranchi des bureaux des douanes, un libre commerce avec Genève, il con-

1. *Lettre écrite à M. Turgot par MM. les Syndics généraux du clergé, de la noblesse et du tiers état du pays de Gex. — Note concernant le pays de Gex. — Mémoire sur le pays de Gex. — Délibération des États de Gex à M. le contrôleur général, etc., etc.*

Digitized by Google

sentit à y supprimer, moyennant une contribution annuelle de trente mille livres levée sur tous les propriétaires du territoire, la vente du sel et du tabac qui s'y faisait au profit du roi. C'était combler de joie Voltaire, en donnant à son amour-propre ample pâture, que de favoriser à ce point, sur sa demande, les populations parmi lesquelles il habitait. Aussi Voltaire ne ménageait-il pas à Turgot les témoignages retentissants de sa gratitude. « Vous ajoutez à ma joie en la partageant, écrivait-il, en janvier 1776, à Condorcet, après l'exécution des mesures arrêtées par Turgot et la retraite forcée des agents du fisc. C'était une belle fête de voir dix ou douze mille hommes répandus dans la campagne, reconduire avec des huées les troupes du roi David, bénir M. Turgot et chanter leur liberté. Tout le monde s'embrassait, tout le monde dansait, tout le monde s'enivrait. Je ne suis qu'un pauvre malade ; j'ai reçu des compliments dans mon lit, mais je me suis cru le plus heureux des hommes. Je regarde sans doute cet événement comme un essai qu'Hercule fait de ses forces; il finira par nettoyer toutes les étables d'Augias. » Et cependant ici même, Voltaire dut bientôt s'avouer qu'il avait agi avec la légèreté qui ne lui était que trop naturelle. Car les États de Gex ne tardèrent pas à constater combien leur était onéreuse la contribution de trente mille livres qu'on leur imposait et qui « écrasait les propriétaires au profit des artisans ». Au lieu de cris de reconnaissance, ce ne furent donc bientôt plus que des cris de colère, et il n'était question de rien moins, au dire même de Voltaire, que « de le jeter dans le lac de Genève ». Quoi qu'il en soit, il est juste de le remarquer, ce n'était pourtant point uniquement un lien d'intérêt personnel qui rattachait

Digitized by Google

Voltaire à Turgot. Non seulement ils avaient l'un et l'autre en commun un fonds de raison et de bon goût qui les portait l'un et l'autre à répudier, par exemple, les extravagances d'Helvétius, de Rousseau et de Raynal, ou les grossièretés de d'Holbach et de Diderot, mais encore ils professaient en commun certains principes généraux d'humanité, d'équité, de tolérance, et frappés des mêmes abus, désiraient passionnément les mêmes réformes. C'est pourquoi Voltaire, au nom du bien public, s'efforçait de soutenir Turgot contre ses détracteurs. La *Diatribe à l'auteur des Éphémérides*, supprimée comme scandaleuse et calomnieuse, contraire à la religion et à ses ministres; sa lettre de félicitation à M. de Boncerf, premier commis de Turgot, et dont le livre des *Inconvénients des droits féodaux* avait été condamné par le Parlement à être brûlé [1]; enfin le *Petit écrit sur*

1. « J'avais lu, monsieur, l'excellent ouvrage dont vous me faites l'honneur de me parler, et toute ma peine était d'ignorer le nom de l'estimable patriote que je devais remercier. Il me paraissait que les vues de l'auteur ne pouvaient que contribuer au bonheur du peuple et à la gloire du roi; j'en étais d'autant plus persuadé qu'elles sont entièrement conformes aux projets et à la conduite du meilleur ministre que la France ait jamais eu à la tête des finances. Ce grand ministre venait même d'abolir les corvées dans le petit pays dont j'ai fait ma patrie depuis plus de vingt années. Non seulement nos cultivateurs étaient délivrés de cet horrible esclavage, mais nous venions d'obtenir la franchise du sel, du tabac, et de l'impôt sur toutes les denrées, moyennant une somme modique; toutes nos communautés chantèrent des *Te Deum;* enfin, j'espérais mourir à mon âge de quatre-vingt-trois ans, en bénissant le roi et M. Turgot. — Vous m'apprenez que je me suis trompé, que l'idée de faire du bien aux hommes est absurde, est criminelle, et que vous avez été justement puni de penser comme Turgot et comme le roi. Je n'ai plus qu'à me repentir de vous avoir cru, et il faut qu'au lieu de mourir en paix, mes cheveux blancs descendent au tombeau avec amertume, comme dit l'autre. Cependant j'ai bien peur de mourir dans l'impénitence finale, c'est-à-dire plein d'estime

Digitized by Google

l'Arrêt du Conseil du 13 septembre 1774, concernant la liberté du commerce, toutes ces publications diverses sont autant d'échantillons de la polémique qu'il soutint contre les libellistes tels que Linguet, qui mettaient à attaquer le contrôleur général un incroyable acharnement. « Je vis dans mon canton, écrivait Voltaire dans ce dernier factum, je vis dans mon canton une douzaine de laboureurs mes frères, qui lisaient cet édit sous un de ces tilleuls qu'on appelle chez nous un Rosni, parce que Rosni duc de Sully les avait plantés. Comment donc! disait un vieillard plein de sens, voilà douze ans que je lis des édits ; ils nous dépouillaient presque tous de la liberté naturelle en style inintelligible ; en voici un qui nous rend notre liberté, et j'en entends tous les mots sans peine. Voilà la première fois chez nous qu'un roi a raisonné avec son peuple. L'humanité tenait la plume, et le roi a signé, cela donne envie de vivre; je ne m'en souciais guère auparavant. Mais surtout que le roi et son ministre vivent! » Comme toujours, d'ailleurs, sous la plume de Voltaire, à la prose succédaient les vers.

L'ode intitulée *le Passé et le Présent* (1775) n'a guère, en effet, pour objet qu'une sorte d'apothéose de Turgot :

« Un génie étendant ses ailes
Daigna me parler en ces mots :
Contemple la brillante aurore
Qui t'annonce enfin les beaux jours...
Je lui dis : Ange tutélaire,
Quels dieux répandent ces bienfaits?
C'est un seul homme... et le vulgaire

et de reconnaissance pour vous; je pourrai même mourir victime de votre hérésie. En ce cas, je me recommande à vos prières, et je vous supplie de me regarder comme un de vos fidèles. »

Digitized by Google

Méconnaît les biens qu'il a faits !
Le peuple, en son erreur grossière,
Ferme les yeux à la lumière,
Il n'en peut supporter l'éclat;
Ne recherchons point ses suffrages ;
Quand il souffre, il s'en prend aux sages;
Est-il heureux? il est ingrat. »

Si, pour des motifs très divers, l'élévation de Turgot au ministère avait causé à Voltaire une vive satisfaction, sa chute ne pouvait que lui être un sujet d'amère tristesse. Et de fait, il s'en montra tout d'abord fort affecté. « Oh! quelle nouvelle j'apprends! écrivait-il à d'Alembert. La France eût été trop heureuse. Que deviendrons-nous? Je suis attéré. Je ne vois plus que la mort devant moi, depuis que M. Turgot est hors de place. Ce coup de foudre m'est tombé sur la cervelle et sur le cœur. » Les doléances qu'il échange avec Condorcet ne sont pas moins tragiques. Bien plus, dans son *Épître à un homme* (1776), il n'hésiste pas à rendre publique sa douleur :

« Philosophe indulgent, ministre citoyen,
Qui ne cherchas le vrai que pour faire le bien,
Qui d'un peuple léger et trop ingrat peut-être
Préparais le bonheur et celui de son maître,
Ce qu'on nomme disgrâce a payé tes bienfaits [1]. »

Enfin, dans sa biographie de Turgot, Condorcet s'est complu à rappeler « l'enthousiasme, mêlé d'une véné-

1. Il faut rapprocher de cette *Épître* de Voltaire, les nobles vers d'André Chénier dans son *Hymne à la France :*

« Malesherbes, Turgot, ô vous en qui la France,
Vit luire, hélas! en vain, sa dernière espérance;
Ministres dont le cœur a connu la pitié,
Ministres dont le nom ne s'est point oublié,
Ah! si de telles mains, justement souveraines,
Toujours de cet empire avaient tenu les rênes!
L'équité clairvoyante aurait régné sur nous,
Le faible aurait osé respirer près de vous. »

Digitized by Google

ration tendre et profonde » que l'aspect du ministre disgracié excitait chez Voltaire en 1778, et dont il déclare avoir été témoin. « Nous avons vu, écrit-il, cet illustre vieillard, au millieu des acclamations publiques, accablé sous le poids des couronnes que lui prodiguait la nation, se précipiter au-devant de M. Turgot d'un pas chancelant, saisir ses mains malgré lui, les baiser et les arroser de ses larmes, en lui criant d'une voix étouffée : « Laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du peuple! »

Quoi qu'on doive penser de cette mise en scène, je ne dis pas imaginée après coup, mais peut-être un peu arrangée par Condorcet, il est hors de doute que les sympathies de Voltaire accompagnèrent Turgot dans sa retraite. Toutefois les regrets du « Vieux de la Montagne » ne remplirent pas tellement son cœur qu'ils n'y laissassent plus de place à l'espérance, ou lui défendissent, à l'adresse de nouveaux venus, de nouvelles flagorneries. Aussi mobile que son intérêt même : « Ne suis-je pas de l'ordre de Cluny? » répondait-il, en jouant sur les mots, à ceux qui lui rappelaient qu'il avait juré n'avoir plus qu'à se faire moine, si jamais Turgot venait à succomber. Oui, Turgot disgracié, aussitôt Voltaire courtise effrontément le successeur de Turgot, Clugny. Il s'inquiète même des témérités qu'il a pu commettre en adressant à Turgot de publics hommages, tels que l'*Épître à un homme*. « Il faut que je vous parle de je ne sais quelle lettre en vers médiocres que j'écrivis à un homme qui certainement n'est pas médiocre, il y a près de deux mois, mandait-il à un de ses affidés. On me dit qu'elle a couru. Si elle est parvenue jusqu'à vous, je vous supplie de vouloir bien m'en faire voir une copie, afin

Digitized by Google

que je voie combien j'ai été téméraire. Je ne me souviens pas d'avoir rien mis dans ce petit écrit qui pût déplaire à personne. » Finalement, les regards humides qui avaient salué les dernières lueurs d'un astre qui s'éteignait, se séchèrent presque aussitôt aux feux d'un astre naissant. Cet astre, que depuis quelque temps déjà on apercevait à l'horizon, c'était Necker.

Né à Genève, enrichi par la banque et devenu le mari d'une ancienne institutrice, fille d'un pasteur Vaudois, Mlle Curchod de Nasse, Necker s'était posé, d'abord par des voies souterraines, puis à découvert, en antagoniste de Turgot, dont il guettait et dont il parvint, grâce à ses intrigues bien plus qu'à ses talents d'administrateur ou à ses écrits, à se préparer la succession. Mme Necker, de son côté, secondait activement l'ambition de son mari. Restée pauvre après la mort de son père, « elle avait, dit Morellet, tenu à Genève une pension de jeunes filles, et s'était formée elle-même en faisant des élèves ». Une fois établie à Paris, elle fit paraître une grande passion pour les lettres et témoigna un désir extrême de se lier avec ceux qui les cultivaient honorablement, ou qui s'y étaient acquis de la réputation [1].

Les Encyclopédistes, et particulièrement Voltaire et ses amis n'avaient guère, durant nombre d'années, répondu aux vœux et aux avances du jeune couple genevois. Loin de là, c'était entre eux, à l'adresse de M. et de Mme Necker, un perpétuel échange de plaisanteries d'un goût même douteux. Effectivement, s'entretenaient-ils de Mme Necker? ils l'appelaient

1. Voyez ci-après l'*Étude sur Necker*.

Digitized by Google

« l'étrangère »; de M. Necker? ils l'appelaient « le génie mâle » ou « M. Boursoufle » [1]. Ils passaient au crible de la critique la plus sévère, soit son *Éloge de Colbert* couronné par l'Académie française, soit son ouvrage sur *la législation et le commerce des grains*, livre dirigé personnellement contre Turgot; et le financier publiciste ayant eu le malheur de parler de « *l'enveloppe des principes dans la pensée* », la correspondance de Voltaire et de Condorcet ne mentionnait plus dès lors M. et Mme Necker que sous la dénomination burlesque de « *M.* et *Mme de l'Enveloppe* ».

Cependant, presque tout à coup, Voltaire prend un tout autre ton. Mme Necker devient pour lui « la belle Hypathie ».

« Vous qui, chez la belle Hippatie,
Tous les vendredis raisonnez
De vertu, de philosophie,
Et tant d'exemples en donnez,
Vous saurez que, dans ma retraite,
Aujourd'hui Phidias-Pigal
A dessiné l'original
De mon vieux et maigre squelette. »

Ces vers, adressés à d'Alembert, sont, il est vrai, de 1770. Mais en voici d'autres que Voltaire rimait en 1776, en l'honneur de Mme Necker elle-même, et comme au lendemain du jour où il venait de publier cette *Épître à un homme* qui lui causait de si basses appréhensions :

« J'étais nonchalamment tapi
Dans le creux de cette statue
Contre laquelle a tant glapi
Des méchants l'énorme cohue.

1. Le comte de Boursoufle, personnage de deux comédies de Voltaire : l'*Échange* et les *Deux Originaux*.

Digitized by Google

Je voulais d'un écrit galant
Cajoler la belle héroïne
Qui me fit un si beau présent
Du haut de la double colline.
Mais on m'apprend que votre époux,
Qui sur la croupe du Parnasse
S'était mis à côté de vous,
A changé tout à coup de place;
Qu'il va de la cour de Phœbus,
Petite cour assez brillante,
A la grosse cour de Plutus,
Plus solide et plus importante.
Je l'aimai lorsque, dans Paris,
De Colbert il prit la défense
Et qu'au Louvre il obtint le prix
Que le goût donne à l'éloquence.
A monsieur Turgot j'applaudis,
Quoiqu'il parût d'un autre avis
Sur le commerce et la finance.
Il faut qu'entre les beaux esprits
Il soit un peu de différence;
Qu'à son gré chaque mortel pense,
Qu'on soit honnête homme en France,
Libre et sans fard dans ses écrits.
On peut tout dire, on peut tout croire;
Plus d'un chemin mène à la gloire,
Et quelquefois au paradis. »

En vain les familiers de Voltaire, et Condorcet, entre autres, se montraient-ils scandalisés de pareilles palinodies et flatteries. « Mon cher et illustre maître, écrivait Condorcet à Voltaire, en novembre 1776, on prétend que vous avez fait des vers en l'honneur de *Mme de l'Enveloppe*. C'est toujours bien fait de louer les dames quand elles sont jolies et qu'elles savent l'hébreu. Mais vous ressemblez aux gens qui, lorsqu'il y a relâche au théâtre de Zaïre, vont applaudir à celui d'Arlequin. Ce *M. de l'Enveloppe* a passé sa vie à gagner de l'argent et à souffler des bulles de savon. Il fera par vanité ce que Caton (c'est-à-dire Turgot) faisait par vertu; mais,

Digitized by Google

comme de l'admiration à l'imitation il n'y a qu'un pas, je me rappelle avec tremblement que Colbert commença son ministère par une banqueroute, et le finit par de la fausse monnaie. Savez-vous que l'imitation est déjà en train et que *M. de l'Enveloppe* ne veut pas plus avoir été commis banquier que Colbert ne voulait être fils d'un marchand?... Je ne connais pas vos vers sur les deux *Enveloppes;* on ne les montre point, par modestie ou par vanité. Je suis fâché de ces vers. Vous ne savez pas assez quel est le poids de votre nom, et que vous n'avez pas besoin de louer un sous-ministre pour qu'il respecte tout ce qui tient à vous. Ces espèces d'hommages rendus à des gens de partis différents, nuisent à la cause commune. *L'Enveloppe*, avec toute sa vanité, ne croira jamais que vous puissiez le mettre sur la même ligne que Caton. Il sait qu'il aura beau s'enfler et qu'il crèvera plutôt que d'y atteindre. Ainsi vous lui avez fait moins de plaisir que vous ne faites de peine aux partisans de Caton. Or, ce parti est celui de la raison et de la vertu. »

Voltaire n'avait garde de se rendre à ces objurgations, après tout fort sensées, et c'était en termes assez secs qu'il expliquait la conduite de Raton, se désignant lui-même par ce nom de Raton, lequel s'oppose souvent dans sa correspondance à la dénomination de Bertrand qu'accepte d'Alembert. « Raton, mon respectable philosophe, répondait-il à Condorcet, Raton est depuis vingt ans l'ami de *Mme l'Enveloppe*, et lui a eu, en divers temps, quelques obligations. Il ne faut point être ingrat envers ses amis parce qu'il leur arrive quelque bonne fortune. On n'a point envoyé ce qui s'appelle des vers à la louange, des vers à mettre dans le *Mercure;* on a

Digitized by Google

écrit une lettre familière en vers familiers, selon son usage, et on ne l'a montrée à personne. »

Que s'était-il donc passé, qui eût pu déterminer envers M. et Mme Necker une telle disparate entre les dispositions de Voltaire et celles de sa coterie?

Deux circonstances s'étaient produites, favorables l'une et l'autre aux intérêts ou à la vanité de l'ancien courtisan de Turgot.

En premier lieu, Mme Necker avait eu l'habileté d'obtenir que ce fût chez elle que s'organisât la souscription destinée à ériger à Voltaire la statue surprenante que Pigalle ne devait terminer qu'en 1776 et qui, depuis 1806, git reléguée piteusement dans une encoignure de la bibliothèque de l'Institut, avec ces mots inscrits sur le piédestal : « *A M. de Voltaire, par les gens de lettres, ses compatriotes et ses contemporains*, 1776. » Diderot avait suggéré à Pigalle de faire une statue sur le modèle de l'antique, comme le Sénèque se coupant les veines. Docile à ce conseil, et d'ailleurs inhabile à manier les draperies, l'artiste avait donc représenté presque sans voile d'aucune sorte, le corps desséché d'un étique et grimaçant vieillard. Une fois exécuté, ce monument grotesque causa un désappointement cruel au patriarche de Ferney, qui fut tenté de ne voir dans cette singulière apothéose qu'une odieuse mystification. Mais le projet en lui-même l'avait rempli de contentement, et c'est sur un ton lyrique qu'il s'était empressé d'en remercier Mme Necker :

« Quelle étrange idée est venue
Dans votre esprit sage, éclairé?
Que vos bontés l'ont égaré
Et que votre peine est perdue!

Digitized by Google

A moi chétif une statue!
Je serais d'orgueil enivré.
L'ami Jean-Jacques a déclaré
Que c'est à lui qu'elle était due.
Il la demande avec éclat.
L'univers, par reconnaissance,
Lui devait cette récompense.
Mais l'univers est un ingrat.
C'est vous que je figurerai
En beau marbre, d'après nature,
Lorsqu'à Paphos je reviendrai
Et que j'aurai la main plus sûre.
Ah! si jamais de ma façon
De vos attraits on voit l'image,
On sait comment Pygmalion
Traitait autrefois son ouvrage. »

Comment ne pas en convenir? Nous voilà, en vérité, bien loin de *Mme de l'Enveloppe*. C'était assurément dire les choses en termes fort galants, et, pour un octogénaire, en termes fort gaillards.

L'intérêt néanmoins, chez Voltaire, passait d'ordinaire avant la vanité. C'est pourquoi, la seconde et principale circonstance qui modifia, à l'égard de M. et de Mme Necker ses sentiments, fut, à n'en pas douter, l'avènement de Necker au pouvoir. « Raton ne sait plus comment se conduire avec ce monde qu'il va bientôt quitter, écrivait-il à Condorcet; il miaule plus qu'il ne raisonne. Mais, au bout du compte, la compagne de *l'Enveloppe des pensées* et ce même *M. de l'Enveloppe* se sont chargés de sa chatière et les services ne doivent jamais s'oublier. »

Le crédit de Necker, voilà donc, en dernière analyse, ce que Voltaire tenait chez Necker en estime et affection; voilà aussi ce qu'il célébrait en vers, après l'avoir célébré en prose :

« On vous damne comme hérétique,

Digitized by Google

disait-il en 1777 à Necker devenu directeur général des finances.

On vous damne bien autrement
Pour votre plan économique,
Fruit du génie et du talent;
Mais ne perdez point l'espérance,
Allez toujours à votre but,
En réformant notre finance.
On ne peut manquer son salut,
Quand on fait celui de la France. »

On se le demande, à lire de semblables épîtres, et certainement il les lisait, à lire de semblables épîtres, composées à la plus grande gloire de l'homme qui l'avait harcelé de ses manœuvres et finalement supplanté, quel état devait faire Turgot des éloges en prose et en vers qu'au temps de sa toute-puissance, Voltaire lui avait à lui-même adressés? Nul doute que dès lors il n'ait pris l'illustre adulateur en dégoût et en pitié. Aussi bien, éclairé par son amour-propre blessé, et ce n'est pas un des épisodes les moins curieux de sa vie intime, Turgot avait-il eu déjà occasion d'apprécier Voltaire avec une juste sévérité.

C'était en 1770, au temps même de sa laborieuse intendance de Limoges. Turgot, qui cherchait dans la littérature une distraction à ses travaux administratifs, Turgot avait entrepris de traduire le quatrième livre de l'*Énéide* en vers français et en vers métriques français. Persuadé faussement que notre langue possédait, à l'égal des langues anciennes, un rythme qu'il s'agissait seulement de dégager et par lequel serait avantageusement remplacée la rime, il espérait les meilleurs résultats de cette innovation. Il aurait donc désiré obtenir l'approbation de Voltaire. Mais, n'osant le consulter directement,

Digitized by Google

il eut recours à une sorte de stratagème. Sous le pseudonyme assez bizarre de l'abbé de L'Aage du Bournais, et par l'intermédiaire de son ami et confident Caillard, il soumettait à Voltaire son essai de traduction, et par des lettres réitérées, sollicitait de lui une réponse, qui se fit attendre longtemps. « J'ai jusqu'ici attendu de jour en jour la réponse à l'abbé de L'Aage, écrivait-il en juin 1770 à Caillard, mais j'en désespère à présent. On dit que Voltaire est uniquement occupé de son Encyclopédie, et qu'il ne parle ni n'écrit à personne. Quand il aura fini, il aura oublié l'abbé de L'Aage, et peut-être n'aura-t-il pas même daigné jeter les yeux sur sa traduction. Vous trouverez ci-joint une minute de lettre que je ne vois pas d'inconvénient à lui adresser, soit de Dijon, soit de Gênes, pour le dépayser encore mieux. »

Enfin, la réponse si ardemment souhaitée arriva. Voltaire y prenait de prime abord le ton dolent qu'il affectait, quand il s'était décidé, sans les offenser et en leur octroyant même quelques banales louanges, à se débarrasser de correspondants importuns. Ses lettres étaient alors invariablement signées : *Le vieux malade.* « Monsieur, disait-il à Turgot, une vieillesse très décrépite et une longue maladie sont mon excuse de ne pas vous avoir remercié plus tôt de l'honneur et du plaisir que vous m'avez faits. J'ajoute à cette triste excuse l'avis que vous me donnâtes que vous alliez pour longtemps hors de Paris. J'emploie les premiers moments de ma convalescence à relire encore votre ouvrage et à vous dire combien j'en ai été content. Voilà la première traduction où il y ait de l'âme. Les autres, pour la plupart, sont aussi sèches qu'infidèles. Je vois dans la vôtre de l'enthousiasme et un style qui est à vous. Qui traduit

Digitized by Google

ainsi méritera d'avoir bientôt des lecteurs. J'applaudis à votre mérite autant que je suis sensible à votre politesse. »

Cette réponse, qui ne déplut point absolument à Turgot, le laissa néanmoins, et pour cause, perplexe et mal satisfait. « Je ne puis comprendre comment on a pu goûter la traduction et en faire d'aussi grands éloges, écrivait-il à Caillard, sans s'être aperçu que ce n'était pas une simple prose. On ne s'explique point sur cet article, qui est cependant le plus intéressant. L'abbé de L'Aage veut insister, et il a récrit la lettre dont voici le projet. »

Les nouvelles missives de Turgot lui devaient être un sujet de nouvelles impatiences et se terminer à une humiliante déception.

« Je n'ai point la seconde réponse de Ferney, écrivait-il à Caillard en septembre 1770, et j'en suis un peu impatient. » Et en octobre suivant : « L'abbé de L'Aage n'a reçu aucune réponse, et j'imagine qu'on n'a pas daigné faire attention à sa seconde lettre, et que le compliment n'était qu'une politesse vague, après lequel on avait jeté le manuscrit dans quelque coin où l'on aurait eu trop de peine à le déterrer. » En février 1771, mêmes plaintes : « Le patriarche de Ferney garde toujours le même silence avec l'abbé de L'Aage. » En avril de la même année, Turgot n'y tient plus. « L'abbé de L'Aage, mande-t-il à Caillard, a pris son parti de faire encore une tentative auprès du patriarche de Ferney, pour avoir, s'il est possible, le jugement définitif de cette oreille superbe. »

Turgot, sans se l'avouer, avait deviné juste. Manifestement, aussitôt après l'avoir reçu, Voltaire avait jeté

Digitized by Google

le manuscrit dans quelque coin. Toutefois, cédant à la ténacité du faux abbé de L'Aage, et ne voulant pas non plus se brouiller avec un inconnu, quel qu'il pût être, il se résigna à lui répondre de nouveau. Mais cette seconde lettre, ou plutôt ce billet, écrit à la troisième personne, ni par sa forme, ni par son contenu, ne permettait plus d'autre insistance. « Un vieillard accablé de maladie, devenu presque entièrement aveugle, disait Voltaire, a reçu la lettre du 28 avril, datée de Paris, et n'a pas reçu celle de Gênes. Il est pénétré d'estime pour M. l'abbé de L'Aage; il le remercie de son souvenir; mais le triste état où il est ne lui permet guère d'entrer dans des discussions littéraires. Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il a été infiniment content de ce qu'il a lu, et que c'est la seule traduction en prose dans laquelle il ait trouvé de l'enthousiasme. Il se flatte que M. de L'Aage le plaindra de ne pouvoir donner plus d'étendue à ses sentiments. Il lui présente ses respects. »

Une traduction en prose! Malicieusement, ou plutôt sincèrement et, en partie, pour ne l'avoir pas lu avec une suffisante attention, il était impossible de causer à Turgot un désappointement plus désagréable [1]. « Vous

1. On peut dire que cette versification métrique française fut la marotte de Turgot. C'est ainsi que, vers la fin de 1771, il en appelait, mais vainement, de Voltaire à Condorcet. « J'ai lu avec bien du plaisir la traduction que vous avez eu la bonté de me confier, écrivait, le 3 décembre 1771, Condorcet à Turgot. J'y ai trouvé cette molle douceur, cette sensibilité piquante de l'original. — Il y a quelques inversions que j'aurais mieux aimé ne pas rencontrer, quoiqu'elles puissent contribuer à l'harmonie. » Condorcet donnera-t-il donc enfin à Turgot cette satisfaction de reconnaître qu'il s'agit d'une traduction en vers? Nullement. « Monsieur, lui écrivait-il le 11 décembre 1771, je n'ai point encore deviné votre secret, mais j'ai lu une traduction harmonieuse, bien sentie, d'un des ouvrages les plus touchants de l'antiquité. »

Digitized by Google

verrez par la réponse du patriarche de Ferney, écrivait-il à Caillard, que l'homme ou a dédaigné de deviner, ou ne se soucie pas de s'expliquer. » Et sous le coup du dépit, condamnant en quelque façon lui-même l'engouement qui naguère l'avait conduit aux Délices, il énonçait sur Voltaire ce jugement qui, de sa part, mérite d'être noté : « Je ne suis pas plus surpris de voir déraisonner ce grand poète en économie politique, qu'en physique et en histoire naturelle. *Le raisonnement n'a jamais été son fort.* »

Il est vrai que, devenu ministre, Turgot ne garda pas rancune au patriarche de Ferney, non plus qu'il ne méconnut point ce qu'avait de prestigieux l'esprit de cet étonnant vieillard [1]. Le charme n'en était pas moins rompu et il ne semble pas qu'il se soit jamais complètement rétabli. « Une autre nouvelle, écrivait Turgot à Caillard en 1778, est l'arrivée de Voltaire à Paris, pour faire jouer sa nouvelle tragédie d'*Irène;* je l'ai vu et l'ai trouvé tel que je l'avais vu il y a dix-huit ans. Son arrivée fera un peu diversion aux disputes entre la musique de Glück et celle de Piccini, qui ont divisé nos gens de lettres en deux partis aussi acharnés l'un contre l'autre que les Jansénistes et les Molinistes. » Et peu après, dans une autre lettre adressée encore à Caillard, il ajoutait : « Vous savez par les papiers publics les honneurs qu'a reçus Voltaire à la représentation d'*Irène*. Il n'y a point de souverain qui ne fût flatté d'en recevoir de pareils. Le peuple est aussi curieux de le voir

1. « J'ai été fort content des *Cabales* et des *Systèmes*, à quelques bagatelles près, écrivait-il, en juillet 1772, à Condorcet. On a beau dire, cet homme ne vieillit point, et donne le démenti à son extrait baptistaire, pour mieux le donner à son baptême. »

Digitized by Google

qu'on était de voir l'empereur. Il se prépare à retourner à Ferney; mais il compte revenir l'hiver, et a acheté une maison dans la rue de Richelieu. » Il n'y a certainement dans de telles paroles qu'un médiocre enthousiasme, et il faut à tout le moins avouer qu'on n'y rencontre aucune trace de la pathétique scène dont Condorcet s'est fait le narrateur.

Au demeurant, Turgot valut beaucoup mieux que la société au milieu de laquelle il vécut, et s'il lui dut d'entretenir, d'aviver en lui la passion de réformes nécessaires et je ne sais quelle dévorante ardeur de nouveautés, c'est surtout de son propre fonds qu'il tira les qualités solides et généreuses qui jetèrent sur son court ministère un impérissable éclat.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LES DEUX MINISTÈRES DE TURGOT

Louis XV était mort le 10 mai 1774, laissant l'autorité royale discréditée par ses désordres, les finances compromises par son incurie, les abus multipliés par ses exemples.

Dans le délabrement des affaires publiques, il eût été nécessaire, pour en conjurer la ruine imminente, que la direction du pouvoir fût remise en des mains fermes et honnêtes. Malheureusement, à la dernière heure, une intrigue, formée par les tantes mêmes du roi, avait substitué Maurepas au sensé et capable Machault [1]; Maurepas rappellé contre toute attente du long exil que lui avait valu son impertinence, le vieux et toujours sémillant Maurepas, tout occupé de faire prendre sa frivolité pour de la profondeur, tout possédé de l'incu-

1. « M. de Machault était honnête homme, écrivait Condorcet, il aimait la France, et peut-être un peu l'Angleterre. J'ai appris de ses amis qu'il était homme de caractère. Il eût soutenu M. Turgot, et un bon ministre faisant de lui-même les améliorations désirées, pouvait, en 1774, étouffer l'incendie que cent armées n'eussent pas éteint en 1789. »

Digitized by Google

rable et pitoyable manie des bons mots, et dont l'égoïsme naturel, fortifié par l'âge, restait entièrement fermé aux idées de réforme et de progrès. Le hasard seul, en quelque sorte, lui donna Turgot pour collaborateur.

Ce serait en effet une grande illusion de croire que le cri public, en 1774, désignât Turgot pour le ministère. Sa réputation ne dépassait point alors en France les limites de l'intendance de Limoges, et si, à Paris, son nom commençait à devenir considérable, ce n'était guère que dans le cercle, après tout assez étroit, de quelques salons.

Ce fut un de ses anciens condisciples de Sorbonne, l'abbé de Véri, qui signala instamment Turgot à l'attention de Mme de Maurepas. Celle-ci, toute-puissante sur l'esprit de son mari, finit par faire agréer son protégé. Le rusé politique, auquel la duchesse d'Anville avait, de son côté, parlé de Turgot avec toute la chaleur d'une admiratrice et d'une amie, se flatta d'avoir en lui un subalterne reconnaissant, en même temps qu'il conçut l'espérance de se concilier le parti des gens de lettres en appelant aux affaires un des leurs. D'ailleurs, dit de son côté Morellet, « malgré le dédain qu'il affectait pour la philosophie et la crainte du philosophe, le vieillard se croyait bien sûr de l'arrêter quand il voudrait. » Le 20 juillet 1774, Turgot remplaçait donc de Boynes, comme secrétaire d'État de la marine.

On a souvent prétendu, et sans vouloir avancer un paradoxe, que les affaires de la marine n'avaient jamais été mieux conduites que par les ministres qui n'étaient pas marins. C'était là assurément le cas de Turgot. « Je ne connais point la marine, » disait-il en prenant possession de son nouveau poste. Mais il connut bientôt ou

Digitized by Google

crut connaître ce que naguère encore il ignorait absolument, et les projets les plus divers se présentèrent en foule à son esprit.

Voici, sans rappeler toutes les décisions particulières qu'il prit dès les premiers jours, quels étaient en gros ses principaux desseins. Il se proposait de demander à la Suède la construction de nos navires. Adversaire déclaré du régime colonial alors en vigueur, il était résolu à constituer les colonies sur un pied d'entière égalité avec la métropole, en y remplaçant tout d'abord par le travail libre le travail servile. L'île de France et l'île Bourbon avaient principalement attiré son attention. Il comptait y établir des ports francs, leur assurer la liberté de conscience, et son ami, Dupont de Nemours, devait y être par lui délégué, afin d'y présider à l'exécution de ces importantes mesures. Enfin, il se promettait d'organiser des expéditions et des voyages qui auraient profité aux intérêts de la France et contribué aux développements de la civilisation. Et plus tard en effet, Turgot envoyait Saint-Emond dans les Indes et Dombay au Pérou pour en rapporter des plantes utiles, l'abbé Rosier en Corse pour y fonder une société d'agriculture.

Un tel programme évidemment n'était pas de tout point facile à remplir, comme aussi, à y regarder de près, il soulevait peut-être plus d'une grave objection. Mais Turgot n'eut pas le temps de se trouver aux prises avec les embarras que lui auraient probablement créés des conceptions trop peu mûries. Le 24 août 1774, il succédait à l'abbé Terray en qualité de contrôleur général. « Informez sur-le-champ M. Turgot que je le nomme définitivement contrôleur général de mes finances, écri-

Digitized by Google

vait, à cette date, Louis XVI à Maurepas. Je fonde de grandes espérances sur ce choix pour le bonheur de mes peuples, que l'administration de l'abbé Terray a tant alarmés. »

Il paraît que Maurepas avait d'abord songé au fermier général Augeard. Turgot nommé, « que voulez-vous? disait-il à ses familiers. Mme de Maurepas, la duchesse d'Anville et l'abbé de Véri m'ont tourmenté, et, d'ailleurs, le roi voulait placer M. de Sartine; au surplus, M. Turgot est un homme très honnête et très vertueux. »

Ainsi, ce furent les mêmes influences qui avaient porté Turgot à la marine, qui lui assurèrent la succession inespérée de Terray.

« L'abbé! le contrôle général est vacant; c'est une bonne place où il y a de l'argent à gagner : je veux t'en faire pourvoir. » — C'était en ces termes de cynique langage que Maupeou avait annoncé sa nomination à l'abbé Terray. Le discours ne se trouvait que trop approprié au personnage auquel il s'adressait, et qui, ce semble, rappelait assez l'abbé Dubois.

Aussi vit-on rarement un plus frappant contraste que celui qui dut éclater à tous les yeux entre Turgot et son prédécesseur.

« Il est peu d'hommes, écrivait Montyon, entre lesquels la nature ait établi un contraste plus prononcé qu'entre M. l'abbé Terray et M. Turgot, son successeur : forme extérieure, manières, mœurs, opinions, sentiments, procédés, sous tous les rapports ils différaient. Lorsqu'il n'y avait pas opposition, il y avait au moins disparité : ces deux ministres semblent être des espèces diverses.....

« Quoique né avec une grande fortune, l'abbé Terray

Digitized by Google

s'occupait sans cesse à l'accroître; et s'il ambitionnait les grandes places, un de ses motifs principaux était le traitement pécuniaire qui y était attribué. M. Turgot, né avec une fortune médiocre, tournait ses désirs à celle nécessaire à la représentation qu'exigeaient les fonctions qu'il avait à remplir; il ambitionnait les grandes places, mais ne recherchait la puissance que comme un instrument de bienfaisance. En lui, l'ambition même était une vertu.

« Cette affection pour l'espèce humaine, son désir de contribuer à son bonheur, étaient sa passion dominante et même unique... L'abbé Terray désirait aussi d'améliorer le sort de la nation; mais c'était pour que les contribuables les plus riches pussent supporter les plus fortes contributions.

« Il n'y avait pas entre eux moins de différence dans les talents ministériels qu'en morale. La tête de M. Turgot était dans une fermentation continuelle, toujours occupée d'innovations et de projets; les idées de l'abbé Terray étaient bien plus circonscrites, mais précises et justes; son esprit, ainsi que son caractère, avaient une tendance au repos qui tenait de l'apathie, et quand l'affaire du moment qui était sur son bureau était terminée, il croyait n'avoir plus rien à faire. Ce n'était qu'alors que commençaient les grandes méditations de M. Turgot.

« L'abbé Terray écoutait sans répugnance et sans humeur les représentations et les objections contre ses plans; rarement il se livrait à la discussion, quelquefois même il avouait la force et la justesse de l'objection. Souvent M. Turgot se refusait à la discussion; mais son silence avait une expression de dédain : on entrevoyait qu'il ne répondait pas à l'objection, parce qu'il

Digitized by Google

estimait qu'elle ne méritait pas de réponse et qu'on n'était pas à la hauteur de ses conceptions. Lorsqu'il défendait ses principes, c'était avec une aigreur offensante, et il attaquait le contradicteur plus que l'argument. »

S'il fallait résumer le parallèle tracé par l'ancien intendant d'Auvergne et de Provence, fort à même à tous égards d'apprécier la valeur de Terray et celle de Turgot, de Terray qu'il avait connu, de Turgot [1] qu'il avait fréquenté et aimé, nous dirions d'un seul mot que, parmi tant et de si saisissantes différences, le trait essentiel qui distinguait du premier le second, c'était moins encore la capacité ou la grandeur d'âme que la probité.

Ce fut également cette dominante qualité d'honnête homme, que quelques semaines passées au ministère de la marine avaient suffi pour manifester, non plus seulement à une province, mais à la France entière, qui fit accueillir avec une faveur unanime la nomination de Turgot au contrôle général. Ses amis surtout témoignèrent une joie voisine du délire.

« Mon ami, écrivait à M. de Guibert Mlle de L'Espinasse, je fus interrompue hier. Il y a tant de nouvelles, tant de mouvements, tant de joie, qu'on ne sait lequel entendre; je voudrais être bien aise, et cela m'est impossible. Il y a quelques mois que j'aurais été transportée et du bien qu'il y a à espérer, et du mal dont on est délivré : actuellement je ne suis, que par la pensée et la réflexion, au ton de tout ce que je vois et de tout

1. Sur les rapports de Montyon, pendant son intendance d'Auvergne, avec Turgot intendant du Limousin, voyez FERNAND LABOUR, *M. de Montyon*, d'après des documents inédits, Paris, 1880, in-12.

Digitized by Google

ce que j'entends. Vous savez que M. Turgot est contrôleur général, il est entré dans le Conseil; M. Dangevillers a les bâtiments; M. de Miromesnil est garde des sceaux; M. le chancelier est exilé en Normandie; M. de Sartine a la marine; M. Lenoir est lieutenant de police... » Et encore : « Je vous le répète, vous manquez bien ici : vous auriez partagé les transports de la joie universelle. On commence à avoir besoin de se taire pour se recueillir et pour penser à tout le bien qu'on attend. »

A coup sûr, quoique sincères, les effusions de Mlle de L'Espinasse, qui comptait Turgot parmi ses protecteurs et en attendait des services, peuvent à bon droit paraître suspectes. Toutefois, les déclarations que fit Turgot en entrant au contrôle et qui, aussitôt, furent rendues publiques, étaient évidemment de nature à lui concilier la faveur générale. En effet, les embarras, en apparence inextricables, les difficultés croissantes de la situation tenaient en grande partie au mauvais état des finances. Or, Turgot avait annoncé son ferme vouloir d'y remédier, « sans banqueroute, sans augmentation d'impôts, sans emprunt ». C'était peut-être beaucoup promettre; mais de ces promesses naissait l'espérance, qui embellit tout. Aussi les débuts de son ministère s'annoncèrent-ils d'une manière brillante, et les contradictions mêmes qu'alors il essuya durent lui être, pour quiconque réfléchissait, de nouveaux titres à l'estime de la nation.

Ce fut effectivement sur deux points d'extrême importance que Turgot eut le regret de voir, à peine arrivé au contrôle, ses avis négligés et la justesse de ses appréciations méconnue.

Digitized by Google

On sait comment, en 1771, en dissolvant les parlements, Maupeou s'était flatté, non sans raison, « d'avoir retiré la couronne du greffe ». Mais à peine Louis XV eut-il disparu, que des machinations se pratiquèrent afin d'obtenir le rétablissement de ces compagnies envahissantes et turbulentes, auxquelles leurs remontrances parfois utiles ou même courageuses avaient acquis une sorte de popularité, mais qui, trop souvent, s'étaient montrées bien plus jalouses de leurs prérogatives ou réelles ou usurpées que des intérêts du royaume et de la paix de l'État. Une habile politique commandait par conséquent qu'on ne revînt pas sur une mesure depuis longtemps déjà consommée, et il devait sembler au moins inutile, à une époque où la royauté allait avoir à prendre l'initiative de réformes presque innombrables, de reconstituer en face d'elle un corps d'opposants. Tel était le sentiment de Turgot. Il ne parvint point à le faire prévaloir. Gagné par Maurepas, Vergennes déserta le débat, et seul avec le maréchal du Muy, ministre de la guerre, le contrôleur général combattit vainement le rappel. En 1774, les parlements furent rétablis, sous la pression des intrigues et au détriment, on peut l'affirmer, de la chose publique. Car il n'y eut presque pas un édit provoqué par Turgot et ayant pour objet une amélioration sociale, qui ne rencontrât, chez les membres du parlement de Paris, une résistance sinon toujours aveugle, du moins constamment âpre et opiniâtre.

La seconde question qui finit par être résolue contrairement à l'avis fortement motivé de Turgot, n'était pas moins importante et regardait la politique étrangère.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE TURGOT

Depuis longtemps déjà, un sourd malaise s'était produit dans les rapports de l'Angleterre avec ses colonies d'Amérique. D'un côté, leur prospérité croissante, une conscience chaque jour plus vive de leurs propres forces, présageaient, dans un avenir prochain, leur infaillible émancipation. D'autre part, les griefs que les colonies anglaises croyaient avoir contre la métropole ne cessaient de s'accumuler. Il n'était donc guère permis de douter qu'une collision ne devînt inévitable, et il ne fallait pas même une sagacité très extraodinaire pour juger la crise imminente. Il suit de là qu'il était naturel qu'une pareille situation éveillât l'attention des différents cabinets de l'Europe et leur donnât à penser. La France notamment céderait-elle aux instances d'abord secrètes, bientôt bruyantes, des colonies anglaises, qui la sollicitaient de concourir à leur affranchissement? Son intervention serait-elle isolée? Ou bien s'unirait-elle, afin d'assurer la réussite d'une telle entreprise, à quelque autre puissance du continent, par exemple à l'Espagne?

Digitized by Google

L'avantage qu'elle trouverait à combattre ainsi l'Angleterre et à l'amoindrir, compenserait-il les haines redoutables que créerait nécessairement chez nos voisins cet acte de perfide hostilité? On pouvait se demander enfin quelles étaient pour la France les raisons décisives de s'associer contre l'Angleterre à l'Amérique, le lendemain même du jour où l'Amérique venait, par la force des armes et pour le compte de la métropole, de s'approprier la Nouvelle-France. Cet immense empire, qui, ne mesurant pas moins de douze cent mille kilomètres carrés, est onze fois plus considérable que la France actuelle, voilà « les quelques arpents de neige », qui, au dire de Voltaire, ne valaient ni le sang ni l'argent qu'ils coûtaient à la France. Et voilà pourtant ce que la France avait dû se résigner à abandonner en vertu du traité de Paris en 1763. De la sorte, malgré l'héroïsme de Montcalm, avait été ruinée l'œuvre merveilleuse de Jacques Cartier et de Samuel Champlain.

Des voyageurs contemporains rapportent que des Canadiens vivants ont encore vu des vieillards qui attendaient notre retour et disaient : « Quand viendront nos gens? » Était-ce donc pour tendre les bras aux Canadiens; était-ce avec une assurance quelconque de recouvrer le Canada, et dans un intérêt personnel bien entendu, que la France, après la déclaration d'indépendance du 14 juillet 1776, devait prendre fait et cause pour les Américains? Ou bien en France, les hommes d'État les plus dignes d'être écoutés ne furent-ils pas à peu près unanimes à condamner, à s'efforcer de prévenir une immixtion, que ne nous imposait aucun devoir et qui ne paraissait promettre pour nos affaires aucun avantage.

On se figure avoir tout dit, quand on a réédité la lé-

Digitized by Google

gende de La Fayette, volant au secour des *insurgents* ou *Bostoniens*, malgré la défense de son souverain, mais sous l'influence entraînante des secrètes passions qui agitaient son cœur; s'improvisant au milieu d'eux, à dix-huit ans, général; déployant, en mainte rencontre, à côté des Noailles, des Broglie, des Montmorency, des Chastellux, des Lameth, des Ségur, cette bravoure chevaleresque, qui, à défaut de l'esprit politique que ne comportait ni son âge ni sa nature, se trouvait être le trait dominant de son caractère; puis, après avoir contribué à délivrer les provinces Américaines, brûlant d'affranchir les provinces Bataves, et venant tout d'abord apporter parmi nous, avec le prestige enivrant de sa jeune gloire, le trouble irrémédiable de ses idées, perpétuellement flottantes de la monarchie à la république et de la république à la monarchie [1]. Ce qui est vrai, c'est que La Fayette qui, au début, ne fit guère que partager l'engouement pour l'Amérique qui, en France, tournait alors bien des têtes, ne contribua pas peu par son exemple à accroître ces dispositions irréfléchies. Ce qui est vrai, c'est que Franklin eut le don, par sa bonhomie calculée et calculatrice, d'ensorceler les philosophes qui ne cessaient de célébrer à l'envi ses louanges, ou qui même, comme d'Alembert, passaient leurs jours et leurs nuits à rimer ses vertus [2]. Ce qui est vrai enfin, c'est qu'en cette

1. Voyez ci-après l'*Étude sur Bailly*.

2. « Vous avez vu le vers de Franklin, écrivait d'Alembert à un de ses confrères :

« *Eripuit cœlo fulmen, mox sceptra tyrannis.* »

Vous devriez bien le faire mettre dans la feuille de Paris, s'il n'y est déjà. Je penserais assez avec Laharpe que *sceptrumque*

Digitized by Google

occurrence, comme en beaucoup d'autres, Louis XVI, abdiquant son jugement propre et négligeant, cette fois, en même temps qu'il résistait aux répugnances avouées de la reine, les avis de ses meilleurs conseillers, céda par lassitude aux emportements d'une opinion factice ou surexcitée [1]. De là, dès 1778, le traité d'alliance

vaut mieux. Quoi qu'il en soit, voici comment j'ai essayé de traduire ce vers pour le portrait de Franklin :

« Tu vois le sage courageux,
Dont l'heureux et mâle génie
Arrache le tonnerre aux Dieux
Et le sceptre à la tyrannie. »

Voici d'autres vers que j'ai faits cette nuit pour le même portrait, car vous voyez que je suis en ce moment, comme Mascarille, *incommodé de la veine poétique :*

« Sa vertu, son courage et sa simplicité,
De Rome ont retracé le caractère antique;
Et cher à la raison, cher à l'humanité,
Il éclaira l'Europe et sauva l'Amérique. »

1. « Franklin avait paru à la cour avec le costume d'un cultivateur américain : ses cheveux plats sans poudre, son chapeau rond, son habit de drap brun, contrastaient avec les habits pailletés, brodés, les coiffures poudrées et embaumantes des courtisans de Versailles. Cette nouveauté charma toutes les têtes vives des femmes françaises. On donna des fêtes élégantes au docteur Franklin, qui réunissait la renommée d'un des plus habiles physiciens aux vertus patriotiques qui lui avaient fait embrasser le noble rôle d'apôtre de la liberté. J'ai assisté à l'une de ces fêtes, où la plus belle, parmi trois cents femmes, fut désignée pour aller poser sur la blanche chevelure du philosophe américain une couronne de laurier et deux baisers aux joues de ce vieillard. Jusque dans le palais de Versailles, à l'exposition des porcelaines de Sèvres, on vendait, sous les yeux du roi, le médaillon de Franklin ayant pour légende :

« *Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.* »

Le roi ne s'expliquait jamais sur un enthousiasme, que sans aucun doute son sens droit le portait à blâmer : cependant la comtesse Diane de Polignac ayant, à titre de femme d'esprit, partagé avec assez de chaleur l'engouement pour le délégué des

Digitized by Google

entre la France et les Provinces-Unies. De là, en 1780, l'expédition décisive de d'Estaing et de Rochambeau, laquelle aboutissait à la prise d'York-Town, et, par la paix de 1783, assurait à l'Amérique son indépendance absolue.

Cependant, parmi les ministres qui si rapidement se succédèrent auprès de Louis XVI, la plupart s'étaient montrés contraires aux sollicitations des Américains, et ce n'avait été qu'à la longue et par des voies occultes qu'on était parvenu à avoir raison de la raison du roi. Tout en subvenant par des expédients financiers aux dépenses excessives d'une guerre que nous devions soutenir uniquement pour le compte d'autrui, Necker lui-même devait chercher, sans y parvenir, à détourner Louis XVI de cette entreprise. Mais ce fut particulièrement Turgot, qui, dès avril 1776, prit à tâche d'éclairer, en un tel sujet, l'infortuné et trop facile monarque.

Certes, on ne reprochera point à Turgot d'avoir été un ministre inactif, un serviteur mal affectionné à son prince, un citoyen peu dévoué à son pays, un tiède

Américains, une plaisanterie, qui resta très ignorée, peut nous faire juger les sentiments secrets de Louis XVI. Il fit faire à la manufacture de Sèvres un vase de nuit, au fond duquel était placé le médaillon avec la légende si fort en vogue, et l'envoya en présent d'étrennes à la comtesse Diane. La reine s'expliquait plus ouvertement sur la part que la France prenait à l'indépendance des colonies américaines et y fut constamment opposée. Elle était bien loin de prévoir qu'une révolution dans ces contrées éloignées pût en susciter une en France, et qu'un peuple égaré dût venir un jour l'arracher de son palais pour la conduire à la plus injuste comme à la plus cruelle mort. Elle trouvait seulement trop peu de générosité dans le moyen que la France avait choisi pour porter atteinte à la puissance anglaise. » *Mémoires de Mme Campan*, ch. IX.

Digitized by Google

amant de la liberté. On ne saurait l'accuser non plus de n'avoir pas su prévoir ce qu'il y avait de fatal dans l'émancipation des Provinces-Unies, ou d'être resté insensible à ce qu'offrait de grandeur l'avènement de tout un peuple à une existence indépendante. De même qu'il déplorait la ruine de la Pologne et flétrissait en termes indignés « les co-brigands » qui s'en étaient partagé les dépouilles, de très bonne heure aussi il saluait avec une sorte d'enthousiasme prophétique l'avènement de l'Amérique à la liberté. La Fayette en effet n'était pas né, qu'en 1750, Turgot prononçait en Sorbonne et dans un discours public ces mémorables paroles : « Les colonies sont comme des fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité : devenues suffisantes à elles-mêmes, les colonies phéniciennes firent ce que fit depuis Carthage, ce que fera un jour l'Amérique. » Vingt ans après : « Je vois avec joie, écrivait-il, en 1770, à l'économiste anglais Josias Tucker, je vois avec joie, comme citoyen du monde, s'approcher un événement qui, plus que tous les livres des philosophes, dissipera les fantômes de la jalousie du commerce. Je parle de la séparation de vos colonies d'avec la métropole, qui sera bientôt suivie de celle de toute l'Amérique d'avec l'Europe. » Qu'on relise, d'autre part, la belle lettre qu'en 1778 Turgot adressait à un autre Anglais, le docteur Price, auteur d'*Observations sur la liberté civile*.« Les événements qui se précipitent, y disait-il, sont pour la nation anglaise un terrible commentaire de votre livre. Depuis quelques mois, ils se précipitent avec une rapidité très accélérée. Le dénouement est arrivé par rapport à l'Amérique. La voilà indépendante sans retour. Sera-t-elle libre et heu-

Digitized by Google

reuse ?... Il est impossible de ne pas faire des vœux pour que ce peuple parvienne à toute la prospérité dont il est susceptible. Il est l'espérance du genre humain. Il peut en devenir le modèle. Il doit prouver au monde, par le fait, que les hommes peuvent être libres et tranquilles, et peuvent se passer des chaînes de toute espèce, que les charlatans de toute robe ont prétendu leur imposer sous le prétexte du bien public. Il doit donner l'exemple de la liberté politique, de la liberté religieuse, de la liberté du commerce et de l'industrie. L'asile qu'il ouvre à tous les opprimés de toutes les nations, doit consoler la terre. »

A coup sûr, la sympathie pour l'Amérique ne pouvait guère être plus ardente, ni l'éloge du peuple américain poussé plus loin. Faut-il rappeler en outre que Turgot lui-même devait subir jusqu'à un certain point le charme incroyable qu'exerçait à Paris l'heureux et habile Franklin? Car c'est à Turgot qu'est attribué le vers si connu qui figurait au bas du portrait alors fort en vogue du rusé négociateur :

« *Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.* »

Néanmoins, son patriotique bon sens avait, au fond, empêché Turgot de fléchir aux séductions dangereuses qui avaient gagné le plus grand nombre de ses concitoyens. Consulté par le roi *sur la manière dont la France et l'Espagne devaient envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses colonies* le ministre des affaires étrangères, comte de Vergennes, avait remis à Louis XVI un mémoire extrêmement judicieux, dont il devait bientôt, par vaine recherche de popularité, dé-

Digitized by Google

mentir les conclusions [1]. Le roi communiqua ce travail à Turgot, auquel il demanda, à son tour, sur cette grave question, son sentiment.

Rien n'honore plus l'honnêteté et la sagacité diplomatique de Turgot que sa réponse. Non seulement il se prononce, comme Vergennes, pour l'abstention, mais il fortifie l'avis du ministre des affaires étrangères de motifs nouveaux et l'appuie de considérations péremptoires. « La supposition de la séparation absolue des colonies et de la métropole lui paraît infiniment probable [2], quoiqu'il déclare que l'événement le plus désirable pour l'intérêt des deux couronnes (de France et d'Espa-

1. « Beaumarchais, secrètement soutenu par MM. de Maurepas et de Vergennes, obtint de faire passer aux Américains des équipements en armes et en vêtements. » *Mémoires de Madame Campan*, ch. XI. — Voir les *Mémoires* adressés au roi par Beaumarchais, à propos du conflit anglo-américain, et notamment celui qu'il avait intitulé : *La paix ou la guerre* et que Vergennes remit à Louis XVI, le 29 février 1776. — Ajoutons que, vers la même époque, Lée, député secret des colonies à Londres, écrivait : « Nous offrons à la France, pour prix de ses secours secrets, un traité secret de commerce qui lui fera passer, pendant un certain nombre d'années après la paix, tout le bénéfice dont nous avons depuis un siècle enrichi l'Angleterre, plus une garantie de ses possessions selon nos forces. »

2. « Certainement, disait Turgot, le ministère anglais ne subjuguera pas les colonies sans des efforts violents et continus, qui ne peuvent manquer d'épuiser ses forces et ses ressources, de grossir la dette nationale, peut-être de forcer la banqueroute. Les Anglo-Américains, enthousiastes de la liberté, pourront être accablés par la force, mais leur volonté ne sera pas domptée. La conquête de l'Amérique pourra bien n'être assurée que par la ruine totale du pays, et, alors même, il resterait une ressource aux colons, celle de s'enfoncer et de se disperser dans les immenses déserts qui s'étendent derrière leurs établissements. Les armées européennes tenteraient en vain de les y poursuivre. Il faudra que l'Angleterre continue de s'épuiser pour entretenir en Amérique une force militaire toujours en activité; et de quelle force n'aura-t-elle pas besoin? »

Digitized by Google

gne) serait que l'Angleterre surmontât la résistance des colonies. » Pourquoi, dès lors, favoriser, hâter une émancipation qui, en tout cas, ne peut manquer de s'accomplir, et, en soutenant de nos armes les Américains, « s'exposer au danger où se trouveraient, dans le cas d'une invasion, les possessions de la France et de l'Espagne dans le Nouveau-Monde? » Turgot estime, d'un autre côté, que ce qui doit détourner la France de tout projet d'attaquer l'Angleterre, c'est la très grande vraisemblance que cette attaque deviendrait le signal de la réconciliation entre la métropole et les colonies. Ce n'est pas tout; il y a des idées morales qui s'opposent à tout projet d'agression de la France contre l'Angleterre, ne fût-ce que l'amour du roi pour la paix. Mais à ces raisons morales s'ajoutent expressément des raisons d'intérêt, tirées de la situation même de la France. En effet, « la morale de l'Angleterre en politique ne semble pas à Turgot faite pour le rassurer, et il y a, suivant lui, des motifs de craindre une puissance accoutumée à abuser de ses forces, souvent sans consulter la justice, ni même la prudence. » « Aussi bien, le roi connaît la situation de ses finances. Il sait que, malgré les améliorations et les économies déjà faites depuis le commencement de son règne, il y a entre la recette et la dépense une différence de vingt millions, dont la dépense existe... Il n'y a que trois moyens de remplir ce déficit : une augmentation d'impôts, une banqueroute plus ou moins forte, plus ou moins déguisée, et une économie considérable, soit dans la dépense, soit dans les frais de perception. La bonté du roi, sa justice, le soin de sa gloire lui ont fait, dès le premier moment, rejeter le moyen de la banqueroute, en tous temps, et celui d'une

Digitized by Google

augmentation d'impôts pendant la paix. La voie de l'économie est possible; il ne faut pour cela qu'une volonté ferme. La première économie doit être celle des dépenses... En même temps que le roi a trouvé ses finances obérées et en désordre, il a trouvé son militaire et sa marine dans un état de faiblesse qu'on aurait eu peine à imaginer. Pour les rétablir et rendre à la France le degré de force et de considération qu'elle doit avoir, il faut que le roi dépense, lorsque l'état de ses finances lui prescrit d'épargner. Notre état néanmoins n'est pas tellement désespéré, que, s'il fallait absolument soutenir une guerre, on ne trouvât des ressources, si c'était avec une probabilité de succès décidés qui pussent en abréger la durée. Mais au moins faut-il avouer qu'on doit l'éviter comme le plus grand des malheurs, puisqu'elle rendrait impossible pour bien longtemps, et peut-être pour toujours, une réforme absolument nécessaire à la prospérité de l'État et au soulagement des peuples. En faisant un usage prématuré de nos forces, nous risquerions d'éterniser notre faiblesse. » Bref, Turgot se garde bien de conseiller à Louis XVI de rester le spectateur inerte du formidable duel qui va s'engager. Mais il juge souverainement impolitique de prendre parti et surtout de prendre immédiatement parti pour les Américains contre leur métropole. Ce qu'il voudrait et ce qu'il propose, c'est une neutralité armée qui mettrait la France en état d'agir quand il serait nécessaire d'agir, soit pour défendre nos possessions dans le Nouveau-Monde, si elles venaient à être attaquées, soit pour attaquer nous-mêmes l'Angleterre ou dans l'Inde ou jusque chez elle. » Peut-être même cette neutralité armée nous rendrait-elle le Canada. « Il ne m'appar-

Digitized by Google

tient pas de décider, concluait Turgot, si une expédition en Angleterre est une chose possible ou prudente à exécuter; j'y vois un grand danger pour une puissance qui n'est pas maîtresse de la mer : la difficulté de ramener ses troupes, une fois débarquées. Mais je sais deux choses : l'une, que des militaires expérimentés regardent ce projet comme praticable; l'autre, que les Anglais le craignent par-dessus toutes choses. Ce n'est pas qu'ils imaginent que la France puisse les conquérir ou les garder; mais une guerre dont leur pays serait le théâtre ferait souffrir beaucoup d'individus; et, dans un gouvernement tel que celui de l'Angleterre, cela suffit pour exciter les plus grands troubles : d'ailleurs, la terreur universelle anéantirait le crédit et mettrait la banque à découvert, ce qui forcerait la banqueroute nationale, et dès lors ôterait au gouvernement toute ressource. » C'étaient précisément les mêmes motifs qui devaient plus tard solliciter le génie hardi de l'empereur Napoléon Ier. Comment s'étonner, après cela, que Turgot fût devenu suspect à l'Angleterre, ou comment douter que cette puissance jalouse ait contribué à décider la chute de l'intègre et prudent ministre de Louis XVI? Pourtant, chose singulière! toute cette pièce diplomatique dont l'avenir et un avenir prochain devait si complètement vérifier les prévisions, toute cette pièce qui aujourd'hui encore reste à méditer, est d'ordinaire passée sous silence, lorsqu'il s'agit de l'histoire de notre alliance offensive avec l'Amérique, et l'on oublie complètement parmi nous le patriotisme de Turgot pour ne célébrer, par exemple, que le patriotisme de Washington.

Certes, à Dieu ne plaise qu'il faille blâmer les élans d'enthousiasme qu'a pu exciter le promoteur de l'in-

Digitized by Google

dépendance américaine. Mais enfin, si les Américains ont le droit et le devoir de magnifier Washington, s'il leur appartient d'environner sa mémoire d'une éternelle reconnaissance, les Français, tout en admirant, en tout temps et en tout lieu, tout ce qui est admirable, les Français peuvent-ils n'éprouver à l'égard de Washington que de la gratitude, c'est-à-dire, pour se faire Américains, cesser en quelque manière d'être Français? Sachons le reconnaître : la France, au XVIIIe siècle, n'a pas eu, après Frédéric de Prusse, d'ennemi plus résolu, d'adversaire plus constant que Washington. Effectivement, voyez! En 1753, et à vingt et un ans, le premier usage que le héros américain fasse de son épée est contre la France, et c'est sous ses ordres que l'engagement des Grandes-Prairies, où le petit détachement français de M. de Jumonville succombe comme assassiné, devient le signal des violences furieuses qui nous arrachent le Canada. La Nouvelle-France périt notamment par la main de Washington. En 1798, et presque à la veille de sa mort, si Washington consent une dernière fois à tirer le glaive du fourreau, c'est encore contre la France. Cependant, de 1753 à 1798, en échange de ses bons offices, disons mieux, de ses sacrifices d'hommes, d'argent, d'avenir, qu'a reçu la France de l'Amérique, qui lui devait en réalité son affranchissement? de l'Amérique dirigée, et, pendant deux présidences consécutives, gouvernée par Washington. Les préliminaires de paix signés à Paris le 30 mai 1782 [1], le traité

1. On sut bientôt à quoi s'en tenir sur les dispositions des Américains à l'égard de la France et de son gouvernement. « Jugez de ma surprise, écrivait Vergennes, quand, le 29 novembre 1782, Franklin est venu m'apprendre que les articles (du

Digitized by Google

d'alliance et de commerce signé en 1783, nous rendirent-ils nos anciennes possessions? Il n'en fut même pas question. Lorsque, le 29 novembre 1783, Washington remit solennellement ses pouvoirs au président du congrès, Washington et le président du congrès, dans les discours qu'ils échangèrent, eurent-ils pour leurs alliés de France quelques paroles de gratitude? Non, ils n'en firent même pas mention. Ils remercièrent de concert la Providence, et quant à la France, de maigres *hurrahs* avaient suffi à la saluer, lors du rembarquement de Rochambeau et de ses troupes. Il y a plus; la France s'est-elle, au gré de Washington et de La Fayette, constituée en république? C'est vainement qu'à son tour la France réclame de l'Amérique un appui, que le parti anti-fédéraliste, Jefferson en tête, est enclin à lui accorder. Washington s'oppose de toutes ses forces à tant d'imprudence. Sans doute il protestera « que le peuple d'Amérique conserve un souvenir reconnaissant des services passés, et qu'il est tout disposé à établir des relations commerciales et sociales avec notre nation ». Mais, en définitive, et au dire de Washington, « à la grande distance où sont les Américains des parties septentrionales de l'Europe, ils entendent parler de guerre et de bruits de guerre, comme si ces événements se passaient dans une autre pla-

traité définitif de paix) étaient signés, contrairement à la promesse verbale et mutuelle que nous nous étions donnée de ne signer qu'ensemble. Si le roi avait montré si peu de délicatesse que les commissaires américains, il y a longtemps qu'il aurait signé avec l'Angleterre une paix séparée... Si nous jugeons de l'avenir d'après ce qui vient de se passer sous nos yeux, je crois que nous serons mal payés de tout ce que nous avons fait pour les États-Unis. »

Digitized by Google

nète ». Sans doute encore, Washington écrira « que le bonheur de vingt-quatre millions d'hommes ne peut être chose indifférente pour un esprit philanthropique; que les désordres et l'incertitude de la nation française doivent affliger d'une manière particulière un Américain dont la patrie a reçu des secours si généreux de la France à l'heure de la détresse ». Mais c'est uniquement à la Providence qu'il s'en remet « pour faire sortir l'ordre de la confusion ». D'alliance avec la France pas un mot, ou plutôt, dans la bouche et sous la plume de Washington, pas un mot qui ne soit contre une alliance avec la France. Sa circonspection va jusqu'à une telle timidité qu'il n'ose recevoir en personne un proscrit, porteur d'une lettre à lui adressée, et qui avait servi avec distinction aux États-Unis pendant la guerre, M. le vicomte de Noailles, marié à une sœur de la marquise de La Fayette [1]. Le 22 février 1793, la situation devenant de plus en plus tendue entre la France et l'Angleterre, il fait signer, par le cabinet dont il est le chef, et publier une proclamation de neutralité. Enfin, après avoir supprimé par sa politique la première partie du traité d'alliance et de commerce conclu avec la France en 1783, Washington l'abolit tout entier, et ne voyant plus à Paris, une fois Louis XVI exécuté, de gouverne-

1. En l'an V et après un assez long séjour en Amérique, Talleyrand faisant à l'Institut une lecture sur les États-Unis, s'exprimait ainsi : « Quiconque a bien vu l'Amérique, ne peut plus douter maintenant que dans la plupart de ses habitudes elle ne soit restée anglaise... Dans toute la partie de l'Amérique que j'ai parcourue, je n'ai pas trouvé un seul Anglais qui ne se trouvât Américain, pas un seul Français qui ne se trouvât étranger. » *Mémoire sur les Relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre*, par le citoyen Talleyrand, lu le 15 germinal an V.

Digitized by Google

ment digne de ce nom, il traite, au détriment et à l'exclusion de la France, de relations commerciales avec l'Angleterre. C'est là ce qu'il appelle « extirper un aveugle attachement pour certaines nations », et ce sont là les sentiments qu'il confirme dans les dernières lignes de son *Adresse d'adieu*. « L'Europe, écrit-il, a des intérêts qui ne nous concernent aucunement, ou qui ne nous touchent que de très loin; il serait donc contraire à la sagesse, de former des nœuds qui nous exposeraient aux inconvénients qu'entraînent les révolutions de sa politique. Notre position éloignée nous invite à suivre un autre système... Quand nous aurons pris des mesures propres à faire respecter notre neutralité, les nations étrangères, qui connaîtront l'impossibilité de nous rien enlever, ne se hasarderont pas légèrement à nous provoquer, et nous pourrons choisir la guerre ou la paix, selon que l'ordonnera notre intérêt d'accord avec la justice. » Il y a loin, on le reconnaîtra, de la conduite de l'Amérique de Washington à celle de la France de Louis XVI!

Déjà, en prenant possession de la présidence des États-Unis, Washington dictant à l'avance la célèbre doctrine Monroe : « l'Amérique aux Américains », Washington n'avait point hésité à déclarer « que ce qu'il voulait, c'était une attitude américaine, une politique américaine, afin que les puissances européennes acquissent la conviction que les Américains agissaient pour eux-mêmes et non pour d'autres ». Avec un accent d'ailleurs beaucoup moins rude d'égoïsme patriotique, c'était également une attitude française, une politique française que, de son côté, recommandait Turgot. Par malheur, ses sages avis furent dédaignés, et

Digitized by Google

l'entraînement étourdi auquel obéissaient des gentilshommes épris d'aventures l'emporta sur les raisons convaincantes que le ministre prévoyant avait, après Vergennes, si clairement établies. De jeunes cœurs s'étaient enrôlés pour les *insurgents;* le gouvernement céda. — Les conséquences de cette imprudence romanesque devaient être incalculables. Osons l'affirmer, la guerre d'Amérique se trouva être, toutes différences gardées, pour la royauté française ce qu'a été pour le second Empire la guerre du Mexique. Non seulement elle greva d'au moins douze cents millions notre dette publique, en même temps qu'elle augmentait en France la fermentation des idées révolutionnaires [1]; mais sans nous assurer à aucune époque (nous en avons fait récemment la triste expérience [2]) les sympathies effectives ni des hommes d'État, ni même des écrivains américains, elle autorisa contre nous les représailles désormais incessantes d'une puissance « accoutumée à abuser de ses forces », et dont on ne saurait nier que les menées ouvertes ou occultes ne contribuèrent pas peu à déterminer la catastrophe où s'abîma la monarchie.

1. L'abbé Raynal allait jusqu'à dire, en 1789, que la révolution d'Amérique avait amené la révolution française.

2. Que l'on consulte, en ce qui concerne l'attitude des Américains à notre égard durant la dernière guerre, le volume intitulé : *Le comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de France*, 1870-1871, par D. Moritz Busch, trad. de l'allemand, Paris, 1879, in-12. On verra, dans cette publication, quel a été, en 1870, le langage anti-français de l'historien Bancroft, par exemple, et quel empressement les généraux américains Sheridan et Burnside mirent à traverser l'Atlantique, tout exprès pour venir se ranger dans l'état-major du roi de Prusse. Qu'importe, ou plutôt, comment comprendre, après cela, que les États-Unis nous aient récemment conviés avec fracas aux fêtes du centenaire de leur indépendance (1881)? Ce ne sont là assurément que de vaines et théâtrales démonstrations de gratitude.

Digitized by Google

Toutefois, et malgré cet échec de politique étrangère, dont manifestement la gravité ne pouvait être à l'instant sentie, ce fut avec un plein succès que Turgot parut, dans les premiers temps, réaliser, à l'intérieur, le triple et difficile objet qu'il s'était proposé : restauration des finances, affranchissement du commerce et de l'industrie, établissement de la liberté de conscience et de l'égalité devant la loi.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DE TURGOT

Il serait presque infini d'exposer en détail les réformes financières que le nouveau ministre opéra dès son entrée au contrôle. Il y avait nombre d'offices inutiles et qui ne servaient qu'à leurs titulaires; il les supprima. Sous l'ignoble dénomination de *croupes*, les fermiers généraux prélevaient, aux dépens de l'État, et en faveur de nécessiteux ou de solliciteurs titrés, des sommes, qui, dans le dernier bail passé par Terray, ne s'élevaient pas à moins de dix-neuf cent quatre-vingt mille livres; il mit un terme à cet abus. On octroyait aux principaux courtisans, en *acquits au comptant*, des dons et des pensions; il s'efforça d'en réduire le chiffre qui passait pour énorme. Les fonctionnaires les plus haut placés, le contrôleur général en tête, recevaient, comme appoint de leurs émoluments, des *pots de vin*; donnant lui-même l'exemple, il obligea les bénéficiaires à renoncer à cette gratification. « L'abbé Terray a eu ordre de reporter au trésor royal les cent mille écus qu'il avait pris par anticipation sur le bail des fermes,

Digitized by Google

écrivait à M. de Guibert Mlle de L'Espinasse, et M. Turgot a déclaré qu'il ne voulait point des cinquante mille francs qui lui revenaient de droit chaque année sur cette partie : il se réduit sur tout; cela donne, après cela, le courage de faire des réformes sur les places qui dépendent de lui. C'est un homme excellent, et s'il peut rester en place, il deviendra l'idole de la nation : il est fanatique du bien public, et s'y emploie de toute sa force. »

Les monopoleurs ne rencontrèrent pas chez Turgot un adversaire moins résolu que les parasites. C'est ainsi qu'après avoir supprimé le monopole des poudres et salpêtres, il cassa également celui des messageries, qu'il remplaça par une administration et des voitures de sa façon, appelées un moment de son nom les *Turgotines*. En même temps, il abolissait les *contraintes solidaires*, c'est-à-dire le règlement inique qui rendait les plus forts imposés d'une paroisse solidaires du montant entier de la taille, et provoquait quatre édits, qui comprennent les actes les plus marquants de son administration. Il s'agit des édits relatifs à la liberté du commerce et de la circulation des grains, à la liberté du commerce des vins, à la suppression des corvées, à l'abolition des jurandes et maîtrises, tous édits qu'en dépit d'une résistance acharnée, le Parlement fut forcé d'enregister en lit de justice et de l'*exprès commandement* du roi.

Le gouvernement, par sollicitude et avidité tout ensemble, s'était fait marchand de blé, et si une louable prévoyance l'avait porté à constituer des magasins destinés à subvenir aux disettes alors trop fréquentes, on avait pu, d'un autre côté, voir les premiers personnages de l'État, Louis XV lui-même, spéculer odieusement sur

Digitized by Google

les farines. De là les hontes de ce qu'on avait appelé le *Pacte de famine*. Conformément aux propositions de Turgot, un arrêt du Conseil, en date de septembre 1774, établit la liberté du commerce et de la circulation des grains. Un autre arrêt, en date d'avril 1776, fut en quelque sorte le corollaire du premier. Il établit la liberté du commerce et de la circulation des vins, dont la vente se trouvait jusqu'alors presque circonscrite, disposition étrange! aux limites mêmes de la province qui les produisait. Mais ce sont surtout les deux arrêts que fit rendre Turgot en février 1776 qui opérèrent une véritable révolution. Le premier, énergiquement combattu par le garde des sceaux Miromesnil, remplaçait les corvées par un impôt qui s'étendait jusqu'aux classes privilégiées. Le second, que repoussa avec une égale vivacité l'avocat général Séguier, abolissait les jurandes et les maîtrises, à quelques exceptions près, telles, par exemple, que les corporations des pharmaciens, des orfèvres et des imprimeurs. Les considérants de ce dernier édit sont restés justement célèbres. Le droit de travailler avait été jusqu'alors considéré en quelque sorte comme un droit royal, que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter. L'édit reconnaissait que le droit de travailler était un droit naturel. « Dieu, faisait dire Turgot au roi dans le préambule de ce document remarquable, Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice et comme un des actes les plus dignes

Digitized by Google

de notre bienfaisance d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. Nous voulons, en conséquence, abroger ces dispositions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et qui semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche; qui éteignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutile le talent de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté; qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient; qui retardent le progrès de ces arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels différentes communautés disputent le droit d'exécuter des découvertes qu'elles n'ont pas faites; qui, par les frais immenses que les artistes sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour toute espèce de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tout genre, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs privilèges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets, sans aucun fruit pour l'État; qui enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres de subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole et favorisent des manœuvres dont l'effet est de hausser au-dessus de leur proportion naturelle les denrées les plus nécessaires à la subsistance

Digitized by Google

du peuple. Tout le mal vient, concluait Turgot, de la faculté qu'ont les artisans d'un même métier de se réunir en un corps. »

On ne saurait le contester, quelle que puisse être leur valeur économique (et sous d'essentiels rapports, sinon sous tous rapports, cette valeur est grande), quoi qu'on pense surtout des restrictions qu'au nom de la liberté même Turgot prétendait imposer à la liberté, de pareilles considérations sont manifestement empreintes d'un profond caractère de moralité.

C'est qu'en effet c'était un but moral que poursuivait principalement Turgot. Il n'appartenait point à l'école de ces politiques utilitaires qui ne voient en jeu dans la vie des peuples que ce qu'on nomme des intérêts matériels, et qui s'imaginent avoir suffisamment assuré la prospérité d'un empire, quand ils en ont reculé les frontières ou accru le bien-être. Le salut et la grandeur des sociétés sont à plus haut prix, et les lois qui régissent les relations des citoyens entre eux importent tout autrement que l'étendue du territoire qu'ils occupent ou que les conditions physiques au milieu desquelles ils se trouvent placés. Améliorer ces rapports, les dégager d'entraves détestables ou de nécessités qui, pour avoir été séculaires, ne devaient être néanmoins que transitoires, les ramener en un mot aux termes de la raison, voilà ce que se proposait Turgot. C'est ce qui explique ses efforts pour pacifier les esprits, et, à côté, ou, si l'on veut, au-dessus de l'intolérance religieuse qui lui semblait dans l'essence même de toute religion, fonder la tolérance civile. Son *Mémoire au roi sur les municipalités, sur la hiérarchie qu'on pourrait établir entre elles et sur les services que le gouvernement en pourrait tirer*,

Digitized by Google

témoigne plus expressément encore de l'esprit qui l'animait. Dans cette pièce, dont il avait confié la première rédaction à Dupont de Nemours, mais dont toute la pensée était de lui, Turgot ne proposait rien moins qu'un système complet de constitution. « La cause du mal, Sire, écrivait-il, vient de ce que votre nation n'a point de constitution. C'est une société composée de différents ordres mal unis, et d'un peuple dont les membres n'ont entre eux que très peu de liens sociaux. Il n'y a point d'*esprit public*, parce qu'il n'y a point d'intérêt commun visible et connu. » Devançant de quelques années l'œuvre du temps, Turgot proposait donc d'abolir les ordres, mais, par contre, il ne se contentait pas de réserver au roi le pouvoir exécutif. Il lui attribuait en outre presque tout le pouvoir législatif, n'accordant guère qu'un rôle délibératif à une assemblée unique, grande municipalité, ou municipalité royale, ou municipalité générale du royaume, qu'il plaçait au sommet d'une représentation nationale, à laquelle il donnait pour supports les assemblées provinciales, superposées elles-mêmes à des assemblées d'arrondissements, d'élections et de districts, tandis que celles-ci, à leur tour, avaient au-dessous d'elles des assemblées communales ou municipalités urbaines et villageoises. C'était de la sorte comme une pyramide dont la base allait sans cesse s'élargissant. Ou encore, pour reproduire l'image même employée par Turgot, « c'était comme une chaîne au moyen de laquelle les lieux les plus reculés pouvaient correspondre avec la royauté sans la fatiguer, l'éclairer sans l'embarrasser, faciliter l'exécution de ses ordres, et faire respecter d'autant plus son autorité en lui épargnant des erreurs et en la rendant plus souvent bienfai-

Digitized by Google

sante ». Néanmoins, il le faut constater : Turgot ne soupçonnait point les merveilles du suffrage universel, tel que nous le pratiquons aujourd'hui, et il ne lui était pas venu à l'esprit que ce fût réaliser l'idéal d'une politique vraiment libérale et française que de commettre le gouvernement de la France aux décisions du nombre brut, c'est-à-dire de la pluralité pure et simple. « Il semble, écrivait-il, qu'on ne peut légitimement accorder *le droit de cité* ou *la voix* dans les assemblées des paroisses qu'à ceux qu'on y reconnaît propriétaires de biens-fonds. » Ces assemblées des paroisses devaient être prochainement désignées sous l'appellation plus connue d'assemblées primaires. Et Turgot ajoutait : « Il n'est pas naturel que les propriétaires de fonds qui ne possèdent que quelques perches de terre, souvent sans culture et sans valeur, aient voix comme le propriétaire de cinquante mille livres de rente en biens-fonds. Il n'est pas naturel qu'on puisse acquérir le droit complet de suffrage, le droit parfait de cité, en achetant un petit terrain sur lequel un citoyen ne peut subsister... J'estimerais donc que l'homme qui n'a pas en fonds de terre de quoi faire subsister sa famille ne peut être regardé comme un propriétaire chef de famille, ni par conséquent avoir de voix en cette qualité. Mais cet homme cependant, s'il possède un fonds quelconque, quoique insuffisant pour soutenir sa maison, est intéressé pour sa part à la bonne administration des services et des travaux publics de son canton, en raison au moins de sa petite propriété foncière. On ne peut pas lui donner voix pleine; on ne peut pas lui refuser entièrement voix. Ce n'est pas, si l'on peut dire ainsi, un citoyen tout entier; c'est une fraction plus ou moins

Digitized by Google

forte de citoyen. J'appellerais un citoyen entier un franc tenancier, un homme à qui l'on peut donner, ou plutôt chez qui l'on doit reconnaître le droit éminent de cité, celui qui posséderait une propriété foncière dont le revenu suffirait à l'entretien d'une famille, car celui-là est et pourra être chef de famille quand il lui plaira. Il est de droit ce que les Romains appelaient *Paterfamilias*. Il a feu et lieu déterminés; il tient au sol, et y tient la place d'une famille. Dans l'état actuel du prix des denrées et des services, cela suppose au moins six cents livres de revenu net en terre, ou la valeur d'environ trente setiers de blé. Celui qui n'a que trois cents livres de revenu ne peut compter que comme demi-citoyen; celui qui n'a que cent livres ne tient la place que d'un sixième de citoyen. »

Ainsi, Turgot ne se contentait pas de vouloir faire du corps politique un corps électoral censitaire, sans même y donner place à ce qu'on a depuis appelé les capacités, mais, dans le cens même, il exigeait des proportions et fixait des degrés. Que nous nous sommes mis au-dessus d'aussi étroites maximes! Et combien de semblables dispositions, si quelque législateur s'avisait d'en avoir l'idée, paraîtraient, à cette heure, des préjugés surannés et ridicules!

Il est douteux pourtant que, même de nos jours, Turgot y eût facilement renoncé. Ce n'est pas effectivement en abaissant tous les citoyens à un même niveau qu'il s'imaginait pouvoir assurer la sécurité et la grandeur de l'État; c'était, au contraire, en les élevant, chacun suivant sa mesure, à de plus hautes connaissances et à un sentiment plus éclairé de leurs devoirs autant que de leurs droits. De là l'importance capitale

Digitized by Google

qu'il attachait à l'instruction. Il projetait donc, comme l'institution « qui devait influer le plus sur la totalité du royaume », la formation d'un conseil d'instruction nationale, qui aurait été aussi un conseil d'éducation nationale laïque [1] et sous la direction duquel auraient été placés les académies, les universités, les collèges, les petites écoles. Ce conseil ne devait pas être très nombreux, afin de n'avoir lui-même qu'un seul esprit, et Turgot déclarait en espérer la régénération totale du royaume. « J'ose répondre, Sire, écrivait-il au roi, que si votre Majesté agrée ce plan, dans dix ans la nation ne serait pas reconnaissable, et que, par les lumières, par les bonnes mœurs, par le zèle éclairé pour votre service et pour celui de la patrie, elle serait infiniment au-dessus de tous les autres peuples. »

Aussi bien, les réformes qu'avait accomplies Turgot n'étaient-elles, pour ainsi parler, presque rien au prix de celles qu'il méditait. Racheter les droits féodaux, améliorer la législation pénale, assurer la liberté de tout imprimer en substituant la répression à toute espèce d'interdiction préventive, abolir l'esclavage, perfectionner les voies de communication, chemins ou canaux; supprimer les douanes intérieures, établir, sous la forme d'une subvention territoriale, un impôt unique qui serait payé par le clergé et la noblesse, de même que par le tiers; opérer une réforme hypothécaire; enfin, après avoir créé à Paris une caisse d'escompte, que, plus tard, devait moins avantageu-

1. Il y aurait lieu d'examiner à part les idées de Turgot relatives à l'instruction et à l'éducation nationale. On serait étonné de tout ce qu'elles renferment à la fois de juste et de faux, de pratique et de chimérique.

Digitized by Google

sement remplacer la Banque de France, laquelle est un monopole, fonder une Banque rurale, qui aurait présenté plus d'une analogie avec ce qui est actuellement le Crédit foncier, tels étaient quelques-uns des projets qu'il se proposait de réaliser. Peu s'en fallut aussi qu'il ne dotât la France de l'unité de mesure, car il avait, à cet effet, chargé l'académicien Messier de mesurer la longueur du pendule qui bat la seconde au 45e parallèle, degré moyen entre le pôle et l'équateur. En un mot, s'il fallait en croire Dupont de Nemours, la société organisée par Turgot eût été fort voisine de l'*Utopie* de Thomas Morus. Mais le temps ne lui fut pas laissé de mettre à exécution tous ses desseins.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

LA CHUTE DE TURGOT

On est bien obligé de le reconnaître : si Turgot possédait des qualités éminentes, s'il se distinguait notamment par une intégrité absolue qui surpassait encore sa capacité cependant extraordinaire, il n'avait rien d'ailleurs de cette délicate souplesse qui prévient les chocs sans briser les rapports, ni de cette aménité qui ajoute aux bienfaits par la grâce ou tempère des rigueurs nécessaires par une compatissante indulgence. Simple dans sa personne, ses vêtements et ses manières, mais d'une simplicité qui n'allait point sans une certaine rusticité, ni, lorsqu'il parlait ou qu'il écrivait, sans une certaine solennité, tous ses actes, même les plus dignes d'éloge, paraissaient empreints d'un caractère d'offensante ou rebutante raideur. Aussi, en comparant ses procédés avec ceux de son prédécesseur, s'était-on pris à dire « que M. Terray faisait bien le mal et M. Turgot le bien mal ». Ajoutons que, retenu chez lui des mois entiers par la goutte, Turgot, dont le caractère hautain était peu propre à lui concilier la faveur, se voyait, d'un autre côté, comme physiquement hors d'état de prévenir

Digitized by Google

ou de déjouer par son action ou par sa présence, les intrigues qui de tous côtés s'organisaient contre lui.

Or, dès les premiers jours de son entrée au contrôle, le mécontentement, plus encore que l'envie, lui avait suscité des animosités qui étaient allées sans cesse croissant et qu'il finit par porter jusqu'à l'exaspération. Comment, en effet, couper court à tant de malversations, sans ameuter tous ceux qui depuis de si longues années en étaient les bénéficiaires? Comment opérer des réformes, sans jeter un trouble profond dans des existences qui semblaient indissolublement liées aux conditions du passé? On pouvait évidemment répéter de Turgot ce que Saint-Simon avait écrit de Vauban : « Il ruinait une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce; il les forçait à vivre à leurs dépens et non plus à ceux du public, et sapait par les fondements ces fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps; c'était de quoi échouer. »

L'irritation devait être d'autant plus vive que ce n'était point par degrés et à l'aide de transitions habilement et humainement ménagées, mais subitement et tout d'un coup, que Turgot avait porté la main, on dirait bien avait porté la hache sur des intérêts qui, à défaut d'autres titres, se réclamaient du moins de leur ancienneté. Et ces colères, qui étaient ardentes, se trouvaient en même temps partout allumées. Car, en attaquant à la fois et de front tous les abus, Turgot s'était aliéné simultanément tous les ordres et presque toutes les classes de l'État. Gens de cour et gens de finances, noblesse et haut clergé, membres des parlements et riches artisans eux-mêmes, les plus notables du royaume en étaient venus à lui vouer une égale haine et à supporter avec

Digitized by Google

une égale impatience son joug exécré. Les gens de cour lui reprochaient de tarir la source des largesses à laquelle jusqu'alors ils avaient si abondamment puisé. Les gens de finances redoutaient en lui son soin méticuleux de la fortune publique. La noblesse le considérait comme le mortel ennemi de ses privilèges, et le haut clergé le repoussait, en outre, comme un fauteur des doctrines de l'*Encyclopédie* [1]. Les riches artisans lui attribuaient, par l'abolition des maîtrises et jurandes, leur ruine prochaine. Les parlements enfin, qui ne lui pardonnaient pas la résistance qu'il avait faite à leur rétablissement, détestaient en lui l'adversaire puissant et irréconciliable de leur propre autorité. Le parlement de Paris, par exemple, n'avait même pas craint de prendre un arrêté spécial, par lequel, visant la personne du contrôleur général, il suppliait le roi « de mettre un terme aux débordements économiques ».

Comme d'ordinaire il arrive, l'opposition qui n'osait s'attaquer ouvertement à Turgot, le poursuivait clandestinement de ses sarcasmes, et, depuis Mazarin, aucun premier ministre peut-être ne s'entendit plus insolemment chansonner. Citons, entre beaucoup d'autres pièces du même genre, le quatrain que lui valut l'établissement des voitures par lesquelles il remplaça le monopole des messageries :

« Ministre ivre d'orgueil, tranchant du souverain,
Toi qui sans t'émouvoir fais tant de misérables,
Puisse ta poste absurde aller un si grand train
Qu'elle te mène à tous les diables! »

1. On retrouve, comme un écho de ces sourdes colères, dans les pages injurieuses que l'abbé Barruel a écrites sur Turgot dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Paris, 1818, 5 vol. in-8°, t. I, p. 199 et suiv.

Digitized by Google

De pareilles épigrammes partaient même quelquefois de très haut. C'est ainsi qu'on attribua, non sans vraisemblance, au comte de Provence, qui dès lors s'exerçait à de sournoises menées, et dont la cupidité insatiable devait mal s'accommoder de la parcimonie de Turgot, le pamphlet, un moment populaire, intitulé : *Le songe de M. de Maurepas.* « Il y avait alors en France, disait Monsieur, un homme gauche, épais, lourd, né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, d'impétuosité que de tact; charlatan d'administration ainsi que de vertu, fait pour décrier l'une, pour dégoûter de l'autre; du reste sauvage par amour-propre, timide par orgueil, aussi étranger aux hommes qu'il n'a jamais connus, qu'à la chose publique qu'il a toujours mal aperçue. Cet homme s'appelait Togur (Turgot); c'était une de ces têtes demi-pensantes, dont les réservoirs étaient ouverts à toutes les visions et à toutes les manies gigantesques; elles s'y établissaient si bien, qu'elles s'y incrustaient en quelque sorte; on le croyait profond et il n'était que creux, mais ses manières adaptées aux circonstances et au mouvement dominant des esprits étaient faites pour séduire. Cet homme rêvait nuit et jour *Philosophie*, *Liberté*, *Produit net*. C'était les délires qu'il avait mis à la mode, c'était le cri de ralliement des prétendus penseurs [1]. »

1. *Les Entretiens de l'autre monde sur ce qui se passe dans celui-ci, ou dialogues grotesques et pittoresques entre feu Louis XV, feu le prince de Conti, feu M. Turgot, feu l'abbé Terray, feu M. de Clugny, feu le comte du Muy, feu le comte de Saint-Germain, feu le duc de la Vrillière, feu le comte de Maurepas et autres personnages.* Londres, 1784, in-12, p. 162 et suiv. (sans nom d'auteur). Ce volumineux et instructif recueil de pamphlets, dû sans doute, malgré l'unité du ton, à plusieurs plumes différentes, témoigne d'une profonde connaissance des hommes et des choses

Digitized by Google

Quel que fût l'auteur de cette virulente satire, nul doute que M. de Maurepas, après avoir fait la fortune de Turgot, ne se fût rangé, de très bonne heure et au premier rang, parmi les ennemis du contrôleur général. Au lieu d'une créature docile, n'avait-il pas, en effet, rencontré chez Turgot un rival et un rival qui menaçait de bientôt devenir un maître? Déçu dans son attente, le soin de sa conservation personnelle, bien plus encore que le dépit, lui conseillait par conséquent de se débarrasser d'un voisinage redoutable. Le vieux courtisan, le *vieux renard*, comme le nommaient entre eux ses familiers, le vieux courtisan n'était pas homme à repousser ces suggestions de l'égoïsme. Aussi employait-il tout son pouvoir à discréditer le politique que, dans un moment d'imprudence, il avait eu le tort de désigner au choix du souverain.

En somme donc, de quelque côté que Turgot portât ses regards, il lui était impossible de ne pas apercevoir l'orage qui, de tous les points de l'horizon, s'était amassé contre lui, et Condorcet lui-même en est réduit à reconnaître que dans les derniers mois du ministère de Turgot, « il ne restait au contrôleur général que le peuple et quelques amis ».

Une telle situation était certainement de nature, sinon à effrayer, du moins à inspirer des appréhensions et à faire réfléchir. Et déjà le plus digne ami de Turgot, son collaborateur le plus excellent, Malesherbes, qui depuis juillet 1775, sur les instances réitérées de Louis XVI, avait remplacé La Vrillière comme ministre secrétaire d'État de la maison du roi et de Paris, Males-

du temps où il fut rédigé, de même qu'il en réfléchit toutes les passions et toutes les haines.

Digitized by Google

herbes avait été en quelque sorte forcé de donner sa démission. Ce n'était certes pas qu'il ne fût entièrement dévoué au monarque et à la monarchie. Car on devait le voir, en 1787, consentir à rentrer, sans portefeuille, au Conseil, sous le ministère de Brienne; en juin 1792, accourir du fond de la Suisse, qui lui réservait un inviolable asile, pour sauver Louis XVI ou succomber avec lui; en décembre de la même année enfin, solliciter de la Convention le périlleux honneur de s'associer à une défense qu'avait désertée le *républicain* Target [1]. Mais Malesherbes cédait alors aux circonstances.

Turgot, au contraire, refusa de plier. De nouveaux mécomptes dans les affaires publiques étaient nécessaires, et, de la part de ses adversaires, de nouvelles intrigues, pour briser son pouvoir. Or, ni ces mécomptes ne manquèrent, ni ces intrigues suprêmes ne tardèrent à se tramer.

A peine Turgot avait-il remédié, avec le concours de Vicq-d'Azir, aux désastres qu'une épizootie avait causés dans le Midi, qu'il eut à pourvoir aux embarras dont la médiocrité de la récolte de 1774 devint le signal. Sous prétexte de disette, des troubles graves éclatèrent en Bourgogne en avril 1775, et de là, méthodiquement organisés [2], se propagèrent en mai jusqu'à Paris. Des farines furent jetées à l'eau par ceux-là mêmes qui se plaignaient de la rareté des subsistances; des boutiques de boulangers furent menacées ou pillées; on ré-

1. On sait que Target essaya, dans une brochure intitulée : *le Républicain Target*, de justifier son refus de défendre Louis XVI.

2. « Les amis de Turgot, écrivait Marmontel, rendent responsable le prince de Conti, dissipateur nécessiteux, accoutumé dans ses demandes à des complaisances timides qu'il ne trouvait pas dans Turgot. »

Digitized by Google

clama à grands cris une baisse de la taxe du pain. Tandis que la police résistait mollement à ces agitations et que le Parlement lui-même semblait les favoriser, Turgot déploya la plus énergique résolution. A sa demande, les troupes furent placées sous ses ordres, et leur attitude presque seule en imposa promptement aux perturbateurs. Secondé par le vieux maréchal du Muy, quelques jours lui suffirent à terminer une émeute qu'on appela *la guerre des farines*, et d'où les femmes prirent occasion, avec cette légèreté incurable, qui est un des traits de la population parisienne, d'inaugurer des bonnets dits *bonnets à la révolte*. Mais cette répression même, toute nécessaire et salutaire qu'elle pût être, ne laissa pas que d'exciter contre Turgot une irritation qui s'étendit jusqu'au gouvernement. La reine étant venue peu après à Paris avec le roi, au lieu d'y recevoir, comme toujours, d'empressés hommages, n'y trouva que froideur. Attribuant à la récente conduite du contrôleur général ce que cet accueil avait pour elle de désagréable : « C'est à votre M. Turgot, dit-elle à Louis XVI, que nous devons cela. » Et la reine ne se trompait pas.

Les courtisans, de leur côté, ne se ménageaient point afin de ruiner dans l'esprit du roi son ministre préféré. « Ne croyez-vous pas, écrivait à Turgot Condorcet, en septembre 1774, ne croyez-vous pas que, de toutes les dépenses inutiles, la plus inutile comme la plus ridicule serait celle du sacre? Trajan n'a point été sacré. » Et en janvier 1775, avec une inconvenance qu'il prenait certainement pour du bel esprit, il proposait au contrôleur général d'employer l'argent du sacre à soulager les provinces dévastées par la peste épizootique. « Cela lui paraissait si juste, si chrétien que les gens qui s'y

Digitized by Google

opposeraient lui paraîtraient plus incompréhensibles encore qu'un ministère. » Louis XVI n'en avait pas moins été sacré à Reims le 11 juin 1775. Cette cérémonie toutefois ne s'était pas accomplie sans des contradictions multipliées de la part de Turgot, qui, aussi bien, crut devoir n'y pas assister. Ce n'est peut-être pas que Turgot eût été fort touché de cette raison saugrenue, mise en avant par Condorcet, « que Trajan n'avait point été sacré ». Mais il s'était montré très préoccupé de la dépense et avait proposé instamment, par motif d'économie, que le sacre eût lieu à Paris, non à Reims. Ce n'était pas tout. Une formule ancienne de serment portait que le roi devait jurer, lors de son sacre, d'exterminer les hérétiques et de ne pas gracier les duellistes. Turgot aurait voulu, et tenta, mais sans succès, les derniers efforts pour obtenir que ces deux articles, que lui semblaient condamner à la fois la justice et l'humanité, fussent passés sous silence ou supprimés. Louis XVI, il est vrai, arrivé à ce passage du serment, s'était contenté, paraît-il, de balbutier quelques paroles inintelligibles, semblant ainsi obéir à la fois et à sa bonté naturelle et aux objections de son ministre. On avait réussi cependant à faire auprès de lui contre Turgot un grief des remontrances réitérées que celui-ci s'était permises à cette occasion. Mais ce fut surtout en matière de finances qu'on chercha à rendre Turgot suspect au roi. N'était-ce pas en effet attaquer Turgot par l'endroit le plus sensible, et le contrôleur général ne devait-il pas être à jamais perdu dans l'esprit du souverain, si on parvenait à démontrer que les finances, qu'il avait mission et prétention de relever, allaient, au contraire, sous son administration, en empirant ? C'est ce

Digitized by Google

qu'entreprit d'établir, à l'instigation de Necker, qui déjà rêvait les plus hauts emplois, un des prôneurs et commensaux de l'ambitieux banquier genevois. Cet auxiliaire entreprenant s'appelait le marquis de Pezay, « qui n'était point marquis, mais auquel on laissait prendre ce titre, jeune homme d'esprit et d'un esprit facile, quoique mêlé d'affectation, sachant un peu de tout, se trouvant partout, prétendant à tout, petit poète assez agréable, petit militaire assez instruit ».

De son côté, M. de Maurepas, résolu de se servir de Pezay comme d'un instrument [1] et « lâchant la corde à sa vanité, lui avait communiqué ce que, par une expression anglaise très inexacte, on appelle aujourd'hui le budget. » Ce financier frivole et que le roi trompé encourageait par d'abondantes gratifications [2], crut découvrir et divulgua que l'état des recettes et des dépenses pour 1776 présentait un déficit de vingt-quatre millions. Le fait était exact, mais ce que Pezay laissait

1. « Ce n'est pas un gentilhomme, c'est le roi, aurait dit Maurepas au duc de Manchester qui, dans une réunion, lui demandait qui était Pezay. Il vit avec une cousine à moi, Mme de Montbarrey, qui gouverne Mme de Maurepas, qui fait de moi tout ce qu'elle veut; je mène le roi, vous voyez bien que c'est ce monsieur-là qui règne. » — Relativement à Pezay, voyez ci-après l'*Étude sur Necker*.

2. Voyez : *Journal de Louis XVI*, publié par L. Nicolardot, Paris, 1873, in-18, p. 204 et suiv. — « Année 1775 : janvier, le 13, j'ai payé à M. de Sartine 12 000 liv. pour une gratification que j'ai donnée à M. de Pesai. — Année 1776 : mai, le 13 (le lendemain même du renvoi de Turgot), donné à M. de Sartine, pour une gratification à M. de Pezai, 12 000 liv. — Année 1777 : janvier, le 14, payé à M. de Maurepas, pour une gratification à M. de Pezai, 12 000 liv. » — Pezay est de nouveau porté en mars et octobre 1778 pour des gratifications qui passent encore par les mains de Maurepas, mais qui ne sont plus que de 1 200 liv. chacune.

Digitized by Google

ignorer, c'est que Turgot avait remboursé pour vingt-huit millions d'anticipations, et que le budget de 1777 devait se solder par un excédent de trois millions neuf cent mille livres. Il y a plus, qui le croirait? Afin de porter au crédit de Turgot le dernier coup, on n'hésita point à supposer et à contrefaire une correspondance, que le contrôleur général était censé entretenir avec un personnage considérable de Vienne, et dans laquelle il s'emportait peu à peu aux critiques les plus acerbes contre la cour et à des propos irrespectueux pour le roi lui-même.

Circonvenu par tant de pratiques occultes, enveloppé et comme accablé par tant d'incessantes récriminations, Louis XVI, qu'indisposaient d'ailleurs contre Turgot des griefs tout personnels, se laissa enfin décider à renvoyer son contrôleur général. Turgot étant venu lire au roi de nouveaux projets d'édits : « Est-ce bientôt fini? » lui dit le monarque avec impatience, après l'avoir quelques instants écouté. « Oui, sire, » répondit Turgot. « Tant mieux! » répliqua Louis XVI. Ce fut leur dernier entretien. Turgot et Louis XVI ne devaient plus se revoir. Le 12 mai 1776, Turgot recevait sa démission, sans obtenir, malgré les plus vives instances, la faveur de prendre en personne congé de son ancien maître. Avec Turgot semblèrent destinées à disparaître toutes les réformes qu'il avait si noblement conçues ou si laborieusement réalisées. On abolit aussitôt, ou on remplaça par des arrêtés contraires la plupart des édits qu'il avait fait rendre. Des restrictions furent apportées à la libre circulation des grains, et « les fermiers, laboureurs et marchands déclarés tenus, à la distance de dix lieues où sa Majesté ferait séjour, d'approvisionner le marché

Digitized by Google

de sa résidence » ; on rétablit les principales dispositions relatives aux corvées et aux jurandes; enfin la politique préventive fut abandonnée, et les finances passèrent aux mains incapables et malhonnêtes de l'intendant de Clugny.

La chute de Turgot devait naturellement causer et causa une satisfaction profonde aux innombrables intéressés dont il avait déjà atteint ou dont il menaçait encore l'aisance ou l'existence. Plusieurs aussi se félicitèrent du renvoi d'un ministre dont ils redoutaient pour le bien du royaume l'activité fébrile et l'esprit d'innovation. Ce fut en un mot, presque partout, comme un soupir de soulagement, et tant à Paris qu'à Versailles se produisirent même des éclats de joie indécents. Seuls, les rares amis qui restaient à Turgot furent plongés dans la consternation et se prirent à envisager l'avenir sous le jour le plus sombre. « J'avais eu mon rêve, écrivait l'un d'entre eux, l'abbé de Véri, celui-là même qui avait tant contribué à porter Turgot au pouvoir, et que Turgot, de son côté, avait voulu faire garde des sceaux; j'avais eu mon rêve, en imaginant que la France pouvait avoir un ministère honnête, capable et uni, dont M. de Maurepas serait le lien. Aujourd'hui tout a disparu, je ne fais plus de beaux rêves et j'attends les événements. Mon cœur éprouve une vive amertume quand je pense que les trois hommes avec lesquels j'étais le plus lié ont été placés par le sort dans le même ministère, qu'ils semblaient destinés à rendre le règne actuel le plus glorieux de tous et qu'ils ont laissé échapper l'occasion; le premier (Malesherbes) faute de volonté pour rester au pouvoir, le second (Turgot) faute de conciliabilité, le troisième (Maurepas) faute d'âme pour suivre ses lumières. »

Digitized by Google

A ces trois personnages qui, pour des motifs si divers, avaient trompé les vœux patriotiques de l'abbé de Véri, il fallait évidemment en ajouter un quatrième, qu'avec une discrétion respectueuse l'abbé de Véri n'a garde de mettre en cause. C'était le roi. Cependant, non seulement Louis XVI avait, dès la première heure, accordé à Turgot une confiance absolue; mais, bientôt épris de l'honnêteté de son ministre, il en était venu à le considérer comme le plus sûr instrument de ses généreux desseins. « Ne craignez rien, lui avait-il dit résolument, lors des derniers démêlés du contrôleur général avec le Parlement, je vous soutiendrai toujours. » Comment donc Louis XVI avait-il été conduit à congédier avec brutalité l'homme de ses préférences? Serait-ce uniquement à un accès de mauvaise humeur de ce prince qu'on devrait imputer le renvoi de Turgot? Ou ne faudrait-il voir dans la disgrâce du contrôleur général que le résultat d'une cabale que le roi aurait subie et que la reine aurait dirigée [1]? Assurément, Marie-Antoinette ne demeura point étrangère à

1. On a parfois regretté que Turgot n'eût pas davantage ressemblé à Richelieu. On s'est plu à croire, en effet, que l'illustre cardinal aurait sauvé la situation et ainsi on s'est persuadé que si Turgot ne s'était pas autant éloigné d'un pareil modèle, il eût conservé le pouvoir et accompli toutes les réformes qu'il méditait. Manifestement, la réputation de Richelieu politique est au-dessus de toute contestation. De notre temps surtout, on lui a voué une admiration sans bornes et il est devenu, parmi nous, comme un des types accomplis de l'homme d'État. On pourrait, il est vrai, observer qu'à y regarder de près, on trouverait sans doute plus d'un point à reprendre dans la conduite de ce ministre si vanté, et sa politique extérieure ne paraîtrait probablement pas toujours une politique à longue échéance, non plus que sa politique intérieure une politique exempte de toute souillure. Mais ce qu'il y a lieu uniquement de constater ici, c'est que le XVIIIe siècle n'éprouvait pas, à beaucoup près, pour Richelieu l'engouement

Digitized by Google

la retraite forcée d'un ministre qu'elle n'appelait que « le ministre négatif », et c'est d'une manière presque enfantine que, tout en avouant « n'être pas fâchée des départs de Malesherbes et de Turgot », elle proteste auprès de Marie-Thérèse « ne s'en être point mêlée ».

qu'en général il nous inspire aujourd'hui. Demandez-vous, par exemple, ce que pensait de lui Montesquieu. « Quand cet homme n'aurait pas eu le despotisme dans le cœur, écrit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, en parlant de Richelieu, il l'aurait eu dans la tête. » Et ailleurs : « Les plus méchants citoyens de France furent Richelieu et Louvois. » Écoutez Necker, à la veille de ressaisir le ministère qu'il guette impatiemment avec ses amis : « Si le roi veut un Richelieu, s'écrie-t-il, qu'il ne songe pas à moi. » Je le crois bien! Mais ce qu'il convient de remarquer, c'est que ce n'est nullement par l'effet d'une modestie qui n'eût été que très naturelle, que Necker s'exprime de la sorte, car au fond Necker ne s'estime pas trop inférieur à Richelieu. Ce qu'il repousse, ce sont les traditions de la politique du cardinal. L'aversion de Turgot pour Richelieu est encore, s'il est possible, plus accusée. Ainsi nous entendons Turgot reprocher à Richelieu d'avoir fait de Louis XIII « un esclave couronné », mais sans ajouter comme Mme de Motteville, « et de cet illustre esclave un des plus grands monarques du monde ». Ailleurs, sa sévérité va jusqu'à la détestation. « A propos des vices relatifs à la débauche, écrit-il à Condorcet, Helvétius s'étend avec complaisance sur les débauches des grands hommes, comme si ces grands hommes devaient l'être pour un philosophe. Qui a jamais douté que leur espèce de grandeur ne fût compatible avec tous les vices imaginables? Sans doute un débauché, un escroc, un meurtrier peut être un Schah-Nadir, un Cromwell, un cardinal de Richelieu, mais est-ce là la destination de l'homme? Est-il désirable qu'il y ait de pareils hommes? » A tort ou à raison, tel était le sentiment que professaient, en général, au XVIIIe siècle, sur Richelieu, les publicistes et les ministres les plus en renom. Turgot, particulièrement, n'avait garde de chercher à reprendre la politique de Richelieu, et si on s'était avisé de la lui proposer comme un idéal, il s'en serait détourné avec une sorte d'horreur. Aussi bien, une pareille politique n'était-elle guère applicable en France vers 1774 et 1776, et ce n'est point, à coup sûr, pour ne l'avoir pas suivie, mais pour d'autres motifs d'ailleurs très nombreux et très complexes, que Turgot dut quitter le pouvoir.

Digitized by Google

Il est certain qu'à l'occasion du rappel, justement déterminé par Turgot, du comte de Guines, lequel, à la veille de notre immixtion irréfléchie dans la guerre d'Amérique, remplissait fort mal à Londres sa charge d'ambassadeur de France et compromettait nos projets d'alliance avec l'Espagne ; il est certain que la reine, obsédée elle-même par son entourage, exerça, de son côté, d'après le témoignage même de Mercy d'Argenteau, « une sorte de violence sur le roi ». « Le projet de la reine, écrit Mercy, était d'exiger du roi que le sieur Turgot fût chassé, même envoyé à la Bastille, le même jour que le comte de Guines serait déclaré duc. » S'ensuit-il néanmoins qu'au fond ce soit à la reine qu'on doive attribuer la disgrâce de Turgot? Evidemment non. Car était-ce donc la reine qui avait soulevé contre Turgot le clergé, la noblesse, les parlements, les riches industriels, chefs des maîtrises et des jurandes? Était-ce donc la reine qui avait organisé cette émeute aussi ridicule qu'abominable, dite « la guerre des farines »? Etait-ce donc enfin la reine qui avait ourdi contre Turgot les intrigues de Necker et de Maurepas? Il ne serait guère plus exact, ce semble, et c'est ici que se pose la question des rapports de Turgot et de Louis XVI, il ne serait guère plus exact d'attribuer simplement à un acte de faiblesse du roi le renvoi de son ministre, ou de compter Louis XVI au nombre des contradicteurs ennemis que rencontra Turgot. Que Louis XVI ait subi Turgot, comme plus tard il subit Necker, et qu'en le subissant il lui ait secrètement résisté, c'est effectivement ce que démentent, pendant l'administration de Turgot, tous les actes de Louis XVI.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

TURGOT ET LOUIS XVI

« Mon Dieu! aidez mon insuffisance », s'était écrié le duc de Berry, le fils vertueux du vertueux Dauphin, en apprenant que le décès de son aïeul lui imposait la périlleuse nécessité de régner. La belle âme de Louis XVI, son émulation pleine de candeur pour le bien, cette défiance de lui-même qui alla jusqu'à la timidité, et cette bonté, dont tant de fois, hélas! on abusa, tous les sentiments si humains qui honoreront à jamais sa mémoire, éclatent dans cette pieuse invocation. Rarement, en effet, souverain désira avec plus de sincérité le bonheur de ses peuples, ou chercha, avec plus de soin, en montant sur le trône, à s'entourer, « à se barricader », comme il le disait lui-même, d'honnêtes gens. On comprend dès lors quelle étroite sympathie dut l'attacher à Turgot, aussitôt qu'il eut appris à le connaître.

Mlle de L'Espinasse nous a conservé le souvenir émouvant de l'entrevue dans laquelle le ministre, encore très jeune, et le roi, qui comptait à peine vingt ans, se lièrent, en quelque manière, l'un à l'autre, pour assurer

Digitized by Google

le bien du pays. « M. Turgot, écrivait-elle à l'abbé Galiani, avait eu quelque peine à accepter le contrôle, quand M. de Maurepas le lui proposa de la part du roi. Lorsqu'il alla remercier le roi, le roi lui dit : « Vous ne vouliez donc pas être contrôleur général? — Sire, j'avoue à Votre Majesté que j'aurais préféré le ministère de la marine, parce que c'est une place plus sûre et où j'étais plus certain de faire le bien; mais, dans ce moment-ci, ce n'est pas au roi que je me donne, c'est à l'honnête homme. » Le roi lui prit les deux mains et lui dit : « Vous ne serez point trompé. » M. Turgot ajouta : « Sire, je dois représenter à Votre Majesté la nécessité de l'économie, dont elle doit la première donner l'exemple; M. l'abbé Terray l'a sans doute déjà dit à Votre Majesté. — Oui, répondit le roi, il me l'a dit, mais il ne me l'a pas dit comme vous. »

Qui pourrait, je le demande, ne point se sentir remué jusqu'au fond du cœur par cette noble ingénuité de langage, et les pages si vantées de Plutarque offrent-elles rien qui soit comparable au spectacle de ces deux jeunes hommes tout pénétrés d'amour pour la France, de ce jeune ministre et de ce jeune roi, qui conspirent, en quelque sorte, le salut de l'État?

Et ce ne devaient pas être là, de la part de Louis XVI, de vaines paroles ou les transports passagers d'un premier moment de ferveur. Après le renvoi, aussi bien que sous l'inspiration directe de Turgot, toutes ses pensées ne cessent d'être tournées vers la prospérité publique, et tous ses actes tendent à en assurer le constant progrès. Je l'ai rappelé ailleurs [1]. Non content d'avoir

1. *L'Ancienne France et la Révolution*, Paris, 1873, in-12.

Digitized by Google

renoncé au droit de joyeux avènement qui avait, au commencement du règne précédent, coûté quarante millions à la France, Louis XVI retranche, en 1775, la moitié de sa maison militaire et supprime quatre cents charges de sa maison civile. En 1778, il confie à des assemblées provinciales le soin de répartir la taille qui, dès lors, devient fixe. En 1779, il abolit, avec le droit de suite, la servitude et la mainmorte dans les domaines royaux. En 1781, il rend publique la situation des finances. En 1788, il restitue aux protestants l'état de citoyens. Sous son attentive et protectrice influence, l'administration s'humanise, la question préparatoire est abolie, les prisons sont assainies, le Fort-l'Evêque et le Petit-Châtelet supprimés, des écoles et des hôpitaux fondés, les marais du Vexin desséchés, les travaux de la digue de Cherbourg commencés, les découvertes de Parmentier et de Brémontier encouragées. Quel prince inaugura jamais son règne par de plus louables mesures et en répandant de plus nombreux bienfaits?

Est-il besoin d'ajouter que ce fut avec une espèce d'enthousiasme et de magnanime allégresse que Louis XVI donna les mains à toutes les mesures que lui proposa Turgot? On a quelquefois rappelé, non sans une méprisante ironie, que ce monarque facile et bon voulut rédiger lui-même les considérants de l'arrêt du Conseil du 21 janvier 1776, qui ordonnait la destruction des lapins dans toute l'étendue des capitaineries royales, et qu'en présentant son œuvre à son ministre, il ne put s'empêcher de lui dire : « Vous croyez que je ne travaille pas aussi de mon côté? » Qui ne serait touché, au contraire, de cette simplicité charmante? Comment d'ailleurs oublier que des édits bien autrement impor-

Digitized by Google

tants que l'édit concernant la destruction des lapins, que les édits les plus graves rendus sur la proposition de Turgot, obtinrent non seulement l'approbation préalable du roi, mais encore son complet et public appui? Et ne fut-ce pas précisément au milieu d'une des crises les plus violentes qu'eût suscitées contre Turgot sa hardiesse d'innovation, qu'en le couvrant de son autorité, Louis XVI lui écrivit ces paroles mémorables, que Turgot, à tort peut-être, s'empressa de divulguer, mais dont tiendra compte à Louis XVI la dernière postérité : « Il n'y a que vous et moi qui aimions le peuple. » Oui, l'histoire entière de l'administration de Turgot n'est que l'histoire même de sa communauté d'efforts avec le roi.

Cependant un document a été plus d'une fois invoqué, qui paraîtrait établir que Louis XVI et Turgot furent loin de s'accorder en toutes choses pour les mêmes desseins. Il s'agit des annotations ajoutées par Louis XVI au *Mémoire* qu'en 1775 Turgot lui avait soumis sur les municipalités, et que, pour la première fois, ce semble, a publié Soulavie [1]. Or, ce qu'il importe de remarquer, c'est la date de ces annotations. Elles sont, suivant Soulavie, du 15 février 1788. Sans doute, une telle date ne laisse pas que d'être, au premier abord, surprenante, et Soulavie lui-même a éprouvé le besoin de l'expliquer. « La date des observations de Louis XVI et celle de la démission de M. Turgot sont bien éloignées, écrit-il. Je place néanmoins les réponses du roi à l'époque de la composition de ce *Mémoire* (sur les municipalités), pour conserver à l'histoire la forme chronologique, et à l'étude de la marche révolutionnaire des esprits, les

1. *Mémoires historiques et critiques du règne de Louis XVI*, Paris, 1801, 6 vol. in-8°, t. III.

Digitized by Google

matériaux qui doivent conduire les observateurs de nos événements dans la route que la nature a suivie. »

Quoi qu'il en soit de cette explication assez étrange et passablement embarrassée, les affirmations de Soulavie ne sauraient être scindées, et du moment où on admet l'authenticité des annotations de Louis XVI, on doit également en admettre la date. Il suit de là que si l'on tient pour certain que ces observations ne remontent pas au delà du 15 février 1788, elles restent postérieures de sept ans à la mort de Turgot, de douze ans à son renvoi du ministère. Par conséquent, qu'on y songe! De 1775 à 1788, que s'était-il passé, ou plutôt que ne s'était-il point passé, et quelles tristes, quelles affligeantes expériences n'avait point faites le malheureux Louis XVI! Qu'on y songe! Après Turgot, il avait eu au contrôle général Clugny, il y avait eu Taboureau, il y avait eu Necker, et après Necker, Joly de Fleury, d'Ormesson, Calonne, Fourqueux, Loménie de Brienne, et il se trouvait à la veille de la réunion des États généraux, qu'avait bien osé convoquer l'archevêque de Toulouse, mais dont l'avide et faible prélat ne devait se sentir ni le pouvoir, ni le courage d'affronter la présence. On a souvent répété le mot très juste : « Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. » Peut-être ne serait-il pas moins judicieux de dire : « Faites-moi de bonnes finances, je vous ferai de bonne politique. » Eh bien, tous les contrôleurs généraux qui depuis 1776 s'étaient succédé, tous les contrôleurs généraux (à certains égards, nous n'exceptons même pas Necker) avaient fait à Louis XVI, avec de détestables finances, une politique détestable. Le moyen de s'étonner, après cela, que le trouble et la défiance fussent

Digitized by Google

entrés dans l'âme du roi? Faut-il tout dire? Loin de voir dans les annotations du roi au *Mémoire sur les municipalités* une preuve de son opposition aux intentions de Turgot, on serait plutôt tenté d'y reconnaître comme un hommage rendu au souvenir du ministre qui lui demeura toujours si cher. Effectivement, qu'on se représente, au commencement de 1788, la situation de Louis XVI. Déçu dans ses espérances, trompé dans ses patriotiques intentions, presque isolé au milieu d'une cour toute livrée à la frivolité et à l'intrigue, sans support ni rempart contre les prétentions qui de tous côtés tumultueusement l'assaillent, aisément on se le figure accablé et s'interrogeant lui-même avec anxiété sur l'avenir d'un pays, dont une longue suite d'aïeux lui a légué le gouvernement. C'est alors qu'il se rappelle le *Mémoire* que lui a autrefois présenté Turgot et qu'il l'étudie, y cherchant, mais en vain, le secret et le remède des maux qui s'amassent contre la monarchie et qu'il devient plus urgent que jamais de conjurer.

Aussi bien, quel est donc le sens de ces annotations de Louis XVI, qu'il faudrait citer dans leur contexte? « L'idée de former des États généraux perpétuels, écrivait le roi, est subversive de la monarchie, qui n'est absolue que parce que l'autorité n'est point partagée. Dès le moment de leur ouverture, il n'existe plus entre le roi et la nation d'intermédiaire qu'une armée, et il est fâcheux et douloureux de lui confier la défense de l'autorité de l'État contre l'assemblée des Français. Les idées de M. Turgot sont extrêmement dangereuses et doivent roidir contre leur nouveauté. » C'est là un des passages qu'on a le plus amèrement reprochés à Louis XVI. Mais quoi! En 1778 et à l'approche des

Digitized by Google

États généraux, ce langage était-il si mal fondé, et, quand on considère ce qui suivit, ne semble-t-il pas, au contraire, comme prophétique? Était-il, de même, si déraisonnable de qualifier certaines idées de Turgot de « dangereuses, de bizarres et de romanesques »? Écoutez ce qui suit. « Il faut aux amateurs de nouveautés, ajoutait Louis XVI, une France plus qu'anglaise... Le passage du régime établi au régime que M. Turgot propose actuellement mérite attention; car on voit bien ce qui est, mais on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas, et on ne doit pas faire des entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le bout... C'est une utopie qui part d'un homme qui a de bonnes vues, mais qui bouleverserait l'état actuel. » De telles paroles apparemment, eu égard surtout aux circonstances, n'étaient dénuées ni de sens, ni de patriotisme. Et pourtant tel est l'excellent naturel du roi qu'il ne peut s'empêcher, tout en jugeant les conceptions de Turgot inapplicables, de laisser échapper comme un soupir de regret. « Le système de M. Turgot, s'écrie-t-il, est un beau rêve! »

En somme, nul, non pas même Turgot, ne témoigna pour la France un plus vif dévouement que le roi, et si Louis XV, surpris de la désolation où jetait tout le royaume la maladie qui, à Metz, le mit à deux doigts du trépas, s'était écrié justement : « Qu'ai-je donc fait pour être tant aimé? » c'était certainement avec beaucoup plus de raison encore que l'infortuné Louis XVI pouvait dire un jour aux factieux conjurés pour assouvir, par sa perte, leur criminelle ambition : « Qu'ai-je donc fait pour être haï des Français, moi qui les ai toujours portés dans mon cœur? »

Toutefois, plus on constate l'étroite entente et l'har-

Digitized by Google

monie de sentiments qui existaient entre Louis XVI et Turgot, plus il devient malaisé de s'expliquer la subite rupture et la rupture sans lendemain qui les sépara. A tout le moins est-on porté à croire qu'elle fut due tout entière à l'action qu'exercèrent sur un esprit naturellement vacillant les ennemis coalisés de Turgot. Et nul doute que le roi n'obéît, en renvoyant son ministre de prédilection, à des rancunes depuis longtemps accumulées. Aussi bien, n'aperçoit-on pas clairement comment Louis XVI aurait pu conserver un ministre qui avait mis tout le monde contre lui. Supposez, à la place de Louis XVI, un roi constitutionnel. Le renvoi de Turgot eût été évidemment un acte très correct ou plutôt une impérieuse nécessité. Car c'est la condition de tout chef de gouvernement constitutionnel d'être obligé, à de certains moments, de se séparer de ceux qu'il affectionne, pour appeler à lui ceux qu'il n'aime point ou que même justement il méprise. Sa qualité de roi absolu donnait-elle donc à Louis XVI la faculté, et était-il d'une sage politique, d'une politique pratique, de conserver un ministre dont de toutes parts on réclamait le remplacement? Il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, ce ne fut point uniquement sous la pression de passions conjurées et encore moins par pur caprice, que le roi frappa Turgot. Il céda aussi, et surtout peut-être, à son propre mécontentement.

Et tout d'abord, il est difficile de ne pas noter le ton de dogmatisme tranchant, pour ne pas dire de supériorité déplaisante, que, dès son entrée au contrôle général, crut devoir prendre avec Louis XVI Turgot. Ainsi, qu'on relise la lettre qu'il adressait au roi pour lui exposer ses idées générales sur l'administration des

Digitized by Google

finances qui venait de lui être confiée. Assurément ces idées étaient très élevées, et on ne saurait qu'admirer la mâle hardiesse des conseils qu'il osait donner. « Votre Majesté, écrivait-il à Louis XVI, sait qu'un des plus grands obstacles à l'économie est la multitude des demandes dont elle est continuellement assaillie, et que la trop grande facilité de ses prédécesseurs a malheureusement autorisées. Il faut, Sire, vous armer, contre votre bonté, de votre bonté même; considérez d'où vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans, et comparez la misère de ceux auxquels on est quelquefois obligé de l'arracher par les exécutions les plus rigoureuses, à la situation des personnes qui ont le plus de titres pour obtenir vos libéralités. » Mais, si l'on va plus loin, ne reste-t-il pas hors de conteste que la fierté y devient presque de la hauteur, et que Turgot, avant d'avoir rendu aucun service ni essuyé aucune contradiction, y parle avec une suffisance et un accent qui seraient à peine tolérables s'il avait déjà mérité la reconnaissance du prince et défendu, en s'immolant lui-même, les intérêts de la monarchie. « Votre Majesté n'oubliera pas, poursuivait Turgot, qu'en recevant la place de contrôleur général, j'ai senti tout le prix de la confiance dont elle m'honore, j'ai senti qu'elle me confiait le bonheur de ses peuples, et, s'il m'est permis de le dire, le soin de faire aimer sa personne et son autorité. Mais en même temps j'ai senti tout le danger auquel je m'exposais... Je serai calomnié et peut-être avec assez de vraisemblance pour m'ôter la confiance de Votre Majesté. Je ne regretterai point de perdre une place à laquelle je ne m'étais jamais attendu. Je suis prêt à la remettre à Votre Majesté dès que je ne

Digitized by Google

pourrai plus espérer de lui être utile; mais son estime, la réputation d'intégrité, la bienveillance publique qui ont déterminé son choix en ma faveur, me sont plus chères que la vie, et je cours le risque de les perdre, même en ne méritant à mes yeux aucun reproche. Votre Majesté se souviendra que c'est sur la foi de ses promesses que je me charge d'un fardeau peut-être au-dessus de mes forces, que c'est à elle personnellement, à l'honnête homme, à l'homme juste et bon, plutôt qu'au roi, que je m'abandonne. »

Jamais, certainement, ministre dirigeant n'avait pris pareil ton vis-à-vis du souverain, et il fallait à coup sûr toute la bonhomie de Louis XVI pour s'en accommoder.

Cependant, cette rudesse, ce pédantisme de langage, mélange singulier d'orgueil et de candeur, ne fit en quelque manière que s'accroître et devait finir par choquer le roi et l'aliéner.

Les premiers nuages s'élevèrent, croyons-nous, à propos d'un mémoire que Turgot crut devoir adresser à Louis XVI sur la tolérance, à la suite du sacre de Reims. C'était toute une dissertation sur la matière. « J'examinerai d'abord, écrivait Turgot, les droits de la conscience d'après les principes de la religion. J'établirai ensuite ces droits d'après les principes du droit naturel. Je discuterai en troisième lieu la question de cette liberté de conscience dans ses rapports avec l'intérêt politique de l'État. Après avoir traité la question en elle-même, je chercherai dans une quatrième partie les mesures que la prudence peut exiger. » Turgot s'exprimait, d'autre part, dans cette pièce, sur Louis XIV et les prêtres de cour avec justesse, il faut en convenir, mais aussi avec une sévérité impitoyable. Tant de ri-

Digitized by Google

gueur, lorsqu'il s'agissait de ses ancêtres et du haut clergé, n'était pas fait pour plaire beaucoup à Louis XVI. Il paraît, du moins, que plusieurs passages de ce mémoire froissèrent assez vivement ses sentiments religieux. Un dernier écrit de Turgot rendit encore le mécontentement du roi plus profond.

Lorsque, le 30 avril 1776, Malesherbes se résolut à quitter une première fois [1] le ministère, cette retraite, d'ailleurs un peu forcée, de son plus intime ami, et qui lui devenait comme un signal de sa propre chute, avait causé à Turgot une colère qu'il fut impuissant à contenir. Dominé par le ressentiment qu'il éprouvait, il se permit, à cette occasion, d'adresser sur-le-champ au roi une longue lettre où les remontrances ne sont pas seulement emportées et sévères, mais dégagées de respect et presque injurieuses. Cette espèce de factum est compris en entier dans les *Mémoires* de l'abbé de Véri que récemment M. de Larcy a publiés. Soulavie (ce qui prouve qu'il est parfois assez bien informé) en avait, le premier, donné des extraits. « N'oubliez pas, Sire, y disait Turgot, n'oubliez pas que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles Ier sur un billot ; c'est la faiblesse qui a rendu Charles IX cruel, c'est elle qui a formé la Ligue sous Henri III, qui a fait de Louis XIII, qui fait aujourd'hui du roi de Portugal, des esclaves couronnés, c'est elle qui a fait tous les malheurs du dernier règne. » Or, Soulavie affirme « que Louis XVI

1. Quand Malesherbes, en 1778, donna une seconde fois sa démission de ministre, Louis XVI lui adressa ces paroles attristées qu'on a si souvent et à bon droit rappelées : « Vous êtes plus heureux que moi, vous pouvez abdiquer. » Voyez l'*Éloge de Malesherbes* prononcé à l'Académie française par M. Dupin, Paris, 1841, in-8°.

Digitized by Google

remit cette lettre sous enveloppe, cachetée du petit sceau royal, grand comme un centime, avec cette suscription de sa main : *Lettre de M. Turgot.* » N'était-ce pas là, en vérité, comme la préface de la fameuse lettre que le ministre Roland osait bien, quelques années plus tard, à son tour, écrire à Louis XVI par la plume de sa femme?

En résumé donc, dans ses rapports avec Louis XVI, Turgot n'avait point rencontré résistance, mais bienveillance, et jusqu'au dernier moment, parfait accord, tandis que, de son côté, malgré les vues les plus dignes d'éloge, il était loin d'avoir été irréprochable. Car il avait régenté, rudoyé le roi, et sans être aucunement un Richelieu, s'était montré fort enclin à faire de son maître ce qu'il appelait lui-même « un esclave couronné ».

Ce n'est pas tout. A ces manquements de forme, qui, poussés à l'excès, devenaient sans contredit des torts, pouvaient se joindre et se joignaient probablement dans l'esprit de Louis XVI d'autres griefs, qui portaient sur le fond même des choses. A la vérité, on peut, dans une certaine mesure, accepter les paroles suivantes de Dupont de Nemours : « Déplorons, dit-il, la malheureuse modestie du bon Louis XVI, qui l'empêchait de croire à ses propres pensées, à la justesse de sa propre raison, et de tenir à ses propres affections, quand la majorité de ceux qui l'entouraient n'était pas de son avis. Il a longtemps défendu M. Turgot. Il l'a toujours aimé. Il l'a regretté vivement. » Cependant, comment Louis XVI n'aurait-il pas été fatigué à la fois et troublé par la multiplicité et l'importance des réformes, qu'au mépris de réclamations presque universelles, Turgot

Digitized by Google

mettait une si grande hâte à opérer, ou prétendait même accomplir tout d'un coup? Louis XVI n'avait pu davantage demeurer sans s'apercevoir que, parmi les changements que méditait Turgot, il y en avait plus d'un, qui, à l'insu de leur promoteur et malgré son sincère attachement à la royauté, ne tendait à rien moins qu'à ébranler les bases mêmes de la monarchie.

Ainsi s'explique, et par des raisons fort diverses, comment Louis XVI se résolut à renvoyer Turgot. Les obsessions déclarées ou secrètes, dont il se trouvait enveloppé, ne restèrent certes point étrangères à la détermination qu'il finit par prendre. Toutefois leur seule influence n'eût peut-être pas été décisive, et ce fut après mûre réflexion, et, en grande partie sans doute, pour des motifs personnels, que le roi se sépara de l'homme qu'il avait d'abord considéré avec complaisance, moins encore comme le défenseur de ses prérogatives, que comme l'interprète de ses patriotiques pensées et l'exécuteur de ses libérales intentions.

Digitized by Google

CHAPITRE X

LES DERNIÈRES ANNÉES DE TURGOT

Lorsque l'ancien ministre Bertin, celui-là même qui avait naguère introduit Turgot dans la vie politique en l'appelant à l'intendance du Limousin, lui apporta de la part de Louis XVI l'ordre de donner sa démission, Turgot, malgré sa hauteur d'âme naturelle, ne laissa pas que de témoigner un très vif dépit. Ce fut d'abord, de sa part, une aigre réponse aux condoléances évidemment un peu dérisoires, mais en quelque façon obligées, que lui adressa le vieux Maurepas.

« Si j'avais été libre, monsieur, de suivre mon premier mouvement, écrivait Maurepas à Turgot, le jour même où celui-ci était renvoyé du ministère, j'aurais été chez vous. Des ordres supérieurs m'en ont empêché. Je vous supplie d'être persuadé de toute la part que je prends à votre situation... »

« Je reçois, monsieur, répondait immédiatement Turgot, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne doute pas de la part que vous avez prise à l'événement du jour, et j'en ai la reconnaissance que

Digitized by Google

je dois. Les obstacles que je rencontrais, dans les choses les plus pressantes et les plus indispensables, m'avaient depuis quelque temps convaincu de l'impossibilité où j'étais de servir utilement le roi, et j'étais résolu à lui demander ma liberté. Mais mon attachement à sa personne eût rendu cette démarche pénible. J'aurais craint de me reprocher un jour de l'avoir quitté. Le roi m'a ôté cette peine, et la seule que j'aie éprouvée a été qu'il n'ait pas eu la bonté de me dire lui-même ses intentions. Quant à ma situation dont vous voulez bien vous occuper, elle ne peut m'affecter que par la perte des espérances que j'avais eues de seconder le roi dans ses vues pour le bonheur de ses peuples. Je souhaite qu'un autre les réalise. Mais quand on n'a ni honte ni remords, quand on n'a connu d'autre intérêt que celui de l'État, quand on n'a ni déguisé ni tu aucune vérité à son maître, on ne peut être malheureux. »

Sauf erreur, il semble que Turgot aurait dû s'en tenir simplement aux premiers mots de sa réponse, et qu'il eût mieux valu même qu'il s'abstînt d'écrire une lettre, où parmi des insinuations qui veulent être blessantes pour un des hommes qui ont le plus contribué à le perdre, il descend néanmoins, vis-à-vis de lui, à une sorte de vaine apologie de sa conduite.

Cette apologie, Turgot la tentait également auprès du roi lui-même, et sa lettre à Maurepas était suivie d'une lettre à Louis XVI, dans laquelle le ministre disgracié exhalait en de sinistres prédictions l'amertume dont son cœur était rempli :

« J'ai fait, Sire, disait-il au roi, ce que j'ai cru de mon devoir, en vous exposant avec une franchise sans

Digitized by Google

réserve et sans exemple les difficultés de la position où j'étais, et ce que je pensais de la vôtre. Si je ne l'avais pas fait, je me serais cru coupable envers vous. Vous en avez sans doute jugé autrement, puisque vous m'avez retiré votre confiance; mais quand je me serais trompé, vous ne pouvez pas, Sire, ne point rendre justice au sentiment qui m'a conduit. Tout mon désir, Sire, est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu, et que je vous montrais des dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne me justifie pas, et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille et pour vous et pour vos peuples, qu'ils se le sont promis d'après vos principes de justice et de bienfaisance. »

Ce n'est pas tout. Le chagrin trop réel qu'éprouva Turgot de son renvoi, en assombrissant à ses yeux l'avenir, lui inspirait pour ses amis des susceptibilités ou des alarmes qu'il est permis de juger excessives, en même temps qu'elle lui suggérait contre ses successeurs des plaisanteries qu'on s'étonne de rencontrer dans la correspondance d'un personnage aussi grave. « Nous apprenons dans l'instant la nomination de MM. Taboureau [1] et Necker, écrivait-il le 22 octobre 1776 à Condorcet. Cela est plus qu'incroyable. M. de Maurepas exerce notre foi, et le gouvernement va devenir aussi mystérieux que la théologie. Ce mystère-ci est une véritable Trinité. La finance sera gouvernée comme le monde. Le chef du Conseil a tout à fait l'air du Père Éternel, dont la place doit être vacante depuis quelque temps dans la rue de Sèvres. M. Taboureau représen-

1. Taboureau des Réaux, nommé contrôleur général en remplacement de M. de Clugny, successeur immédiat de Turgot. — M. de Clugny était mort le 18 octobre 1776.

Digitized by Google

tera l'Enfant-Jésus ou l'Agneau, dont il aura la mansuétude. Pour M. Necker, c'est assurément le Saint-Esprit, et il faut lire les *Actes des Apôtres* pour avoir idée du fracas qui accompagnera sa venue. Si cette plaisanterie courait, n'allez pas en nommer l'auteur, et encore moins la prendre sur votre compte. Je plaisante, mais je suis vraiment affligé. Je crains que cet homme (Maurepas) dont vous avez blessé l'orgueil, n'ait le pouvoir de vous ôter votre place de la Monnaie. J'attends avec tremblement le détail du partage des fonctions. Je crains aussi pour de Vaines qu'on ne veuille lui faire garder une place où il ne peut pas honnêtement rester sous M. Necker [1]. »

Ce fut, en effet, surtout Necker qui devint naturellement l'objet des ressentiments de Turgot, et la faveur naissante du banquier genevois qui servit de point de mire à ses sarcastiques attaques. Aussi ne pardonnait-il guère à Voltaire les vers que celui-ci avait adressés à Mme Necker. « Nous sommes ici plus au courant que vous, écrivait-il de la Roche-Guyon, en novembre 1786, à Condorcet, car nous avons les vers à Mme Necker, et l'on en fait actuellement une copie qui partira avec cette lettre. La pensée y est assez enveloppée pour que l'homme aux enveloppes s'en contente. Quoique plus d'un chemin mène au paradis ainsi qu'à la gloire, on veut que M. Boursoufle ait pris celui de Conflans, et qu'il y ait eu de longues conversations avec M. l'archevêque, auquel M. Tronchin, son compatriote, l'a présenté. Si M. de Beaumont opère cette conversion, il

1. De Vaines donna en effet sa démission et Condorcet lui-même résigna ses fonctions d'inspecteur des monnaies.

Digitized by Google

n'aura pas à regretter celle du prince de Conti. Si le néophyte ne sauve pas l'État, il sauvera du moins son âme, et M. de Maurepas en tirera grand honneur dans l'autre monde. » Morellet, de son côté, rapporte que Turgot « lui montra quelque mauvais gré de ce qu'il continuait à voir Necker ».

Mais c'est assez et trop s'arrêter à des misères dont les plus fermes caractères ont rarement su, dans des circonstances analogues, complètement se garantir. Cependant Turgot était, sous tous rapports, trop bien doué pour se consumer tristement dans une stérile irritation. Aussi à peine se trouva-t-il dégagé des nécessités de sa charge, qu'il revint aussitôt à ce qu'il pouvait, avec sincérité parfaite, appeler ses chères études. « Je vais être à présent en pleine liberté de faire usage des livres que vous m'envoyez et de tout le reste de ma bibliothèque, écrivait-il à Caillard, en 1776 [1]. Le loisir et l'en-

1. Nous avons pu nous procurer le catalogue, avec les prix de vente, de cette bibliothèque. — *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Turgot, ministre d'État, dont la vente commencera le mardi 7 mai, et continuera les jours suivants, depuis trois heures de relevée jusqu'au soir, dans une des salles des R. R. C. C. Augustins; à Paris, chez Barrois l'aîné, libraire, quai des Augustins*, 1782, in-8°. — Cette bibliothèque, qui comprend plus de trois mille articles et dont les prix de vente offrent un véritable intérêt, est surtout remarquable par sa composition. Toute tournée en quelque sorte à l'utilité, il n'y a pas une branche des connaissances humaines qui n'y soit représentée par les meilleurs ouvrages, et en même temps qu'elle témoigne des aptitudes encyclopédiques et pratiques de Turgot, elle atteste chez lui une rare connaissance des langues tant anciennes que modernes. A parcourir le catalogue de cette bibliothèque, on a comme le tableau de l'esprit de Turgot, de ses préoccupations et de ses travaux. — Rappelons, comme une sorte de complément, le catalogue fictif qu'à Limoges, dans son cabinet de l'Intendance, Turgot avait fait figurer sur une porte où étaient simulées des tablettes en rapport avec les rayons de la biblio-

Digitized by Google

tière liberté formeront le principal produit net des deux ans que j'ai passés dans le ministère. Je tâcherai de les employer agréablement et utilement. » Turgot se tint

thèque, et dont il avait pris plaisir à composer les titres. Sur cette bibliothèque imaginaire, voyez une brochure de M. Tenant de Latour : *Un cabinet de M. Turgot; Nouvelle lettre à Mme la comtesse de Ranc*, Paris, 1833.

Lors d'une récente visite à Limoges, c'est en vain que nous avons cherché dans les anciens bâtiments de l'Intendance, depuis longtemps remaniés et transformés, le cabinet de travail de Turgot. Il n'existe plus. Le panneau qui lui servait de porte, et sur lequel sont appliqués des titres de volumes simulés, a du moins été conservé et se trouve actuellement placé dans une des salles des archives départementales. Cette nomenclature indique, à son tour, et d'une manière parfois piquante, quelles étaient, soit en politique, soit en philosophie et en littérature, les préférences de Turgot et ses aversions. On ne la parcourra pas sans une certaine satisfaction de curiosité. Nous en devons la transcription aux soins obligeants de M. le Préfet de la Haute-Vienne.

Relevé des titres de volumes simulés, appliqués sur un panneau qui servait autrefois de porte au cabinet de travail de Turgot, intendant à Limoges (1761-1774).

1er Rayon.

Joach. Lecamus, S. R. E. Cardin., *Apocalypsis monachorum*, tomes I et II.

Traité de la dévotion politique.

Traité de la charité chrétienne, par L. D. Caveyrac.

Histoire complète des coëffures religieuses.

Jugement d'Érasme sur les disputes de son temps. S. N. H. Linguet. *In tit. Digest. de verbis signific. notæ successivæ*, tomes I et II.

Histoire complète des Néréides, ouvrage posthume de Poinsinet, tomes I et II.

Traité des ornements de la poésie moderne, par M. Eisen.

Grammaire de la langue limousine.

Nouveau système sur l'origine des cloches.

Dictionnaire de caractères à l'usage des poètes comiques, tomes I et II.

2e Rayon.

Hobbes, *Leviathan, novo comment. illustratum* A. S. N. H. Linguet, — tomes I et II.

Hist. naturelle des bœufs tigr., avec figures.

Digitized by Google

parole. Comme toujours, d'ailleurs, ses puissantes facultés se portèrent à la fois sur les objets les plus divers, et de même qu'à l'époque de sa jeunesse, les

De libris faciend. et non factis, G. Leibnitii, opus posthum.
J. Malatesta J. C., *De regibus, eorum natura et affectibus.*
Vérit. usage des faits dans les matières de raisonnement.
Hist. naturelle du griffon et de l'ixion, par M. Riballier.
Traité du droit de conquête, ouvrage posthume de Cartouche.
Délices du gouvern. turc dédiées au Kislaraga, p. S. N. H. Linguet, — tomes I et II.
S. N. H. Linguet, *De suppliciorum ingeniosa divers. diatriba.*
Traité complet des baillons, p. E. D.
Conduite des Espagnols dans les Indes, justif., par L. D. Caveyrac.
Hist. naturelle et morale des araignées avec la description de leurs amours, par M. le duc de **.
Morale pratique du chanc. Bacon; traduction nouvelle, — tomes I et II.

3e Rayon.

Human. opinion. series et genealogia, Bacon, op. posth. — tomes I, II et III.
Leges omn. gent. int. se et cum jure nat. compar., aut. *Burlamaqut* (sic), tomes I, II et III.
Dracon. leges notis perpet. illustratæ, A. S. N. H. Linguet. R. P. Grillandi. ord. prædic. jurisprudent. inquisitionis.
Hist. des pénitens, avec la chronologie de leurs prieurs.
Amœnitates Lemovicenses.
Choix des friponneries les plus ingénieuses, publiées en faveur des dupes, tomes I et II.

4e Rayon.

Morale fond. sur la force, p. S. N. H. Linguet, tomes I et II.
Doutes modest. sur l'excell. du despotisme.
Code complet d'une nation raisonnable.
Aul. Tigellini Lystricis de legum abrogatione.
Utilité des bonzes appréciée par un lettré chinois.
Dissertation sur la propriété de la soupe des Cordeliers.
L'art de faire les glaces par un buvetier de l'inquisition.
Galilæi retractationes.
Apologie de l'esclavage des nègres, contre les Œconomistes.
Dangers du pain, p. S. N. H. Linguet.
Waspii tractatus de scorpion. cœlesti.

Digitized by Google

sciences physiques et naturelles, la littérature, l'économie politique se disputèrent ses loisirs et partagèrent son attention. Occupé de géométrie et d'astronomie avec Bossut, de chimie et de l'analyse de l'air avec Lavoisier, de physique avec l'abbé Rochon, il se proposa surtout, suivant la nature même de son génie, de chercher dans ces études des sujets d'applications utiles. C'est ainsi qu'il exécuta des essais de distillation dans le vide, améliora le système de tissage des câbles, mit sur la voie, en étudiant les propriétés de la gomme élastique, des procédés à suivre pour produire les étoffes, qui devaient être de nos jours de si grand usage sous la dénomination d'étoffes de caoutchouc, et travailla à donner au thermomètre un degré de précision jusqu'alors inconnu. Ces détails suffisaient à le passionner presque autant que l'avaient fait les questions d'État, ou

Hornius, *De cinctus gabini latitudine.*
Ch. Rainaldi, *De forma caveæ pullorum sacrorum.*
Farnabius, *De augurum veracitate.*
Cours complet de morale extr. des romans, — tomes I et II.

5e Rayon.

Dict. portatif des métaphores et des comparaisons, par S. N. H. Linguet; — tomes I, II et III.
Dialogue entre les trois gueules de Cerbère, jeu d'esprit de S. N. H. Linguet.
Véritable utilité de la guerre, ouvrage posthume des frères Paris.
Catalogue des confesseurs des princes chrétiens jusqu'à l'an MC.
Corps complet des découvertes des 31 sociétés d'agriculture.
M. Agrippæ, *De digitorum nominibus et virtutibus.*
Art de compliquer les questions simples, par l'ab. Gagliani (sic).
Du pouvoir de la musique, par M. Sedaine.
De l'emploi des images en poésie, par M. Dorat.
Esprit des discours prononcés à l'Académie française depuis son établissement.
Histoire littéraire du Limousin, — tomes I et II.
Cacomonade expérimentale, p. S. N. H. Linguet, tomes I et II.

Digitized by Google

du moins (tellement, dans tout ce qu'il entreprenait, il se mettait tout entier!) il y apportait le même désir insatiable non seulement du bon, mais du mieux et du parfait. C'était là, en effet, un des traits dominants de son caractère. « Cette rage de perfection, écrivait Morellet, l'a suivi jusque dans sa retraite, et j'en tire un nouvel exemple des travaux sur la physique expérimentale, qui l'ont occupé après son ministère. Il avait entrepris, avec l'abbé Rochon, de perfectionner les thermomètres. La difficulté est de déterminer un point fixe, le même dans tous les temps et dans tous les lieux, d'après lequel on puisse graduer le tube. Il croyait toucher au but en fixant avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent le degré de l'eau bouillante, lorsqu'après un grand nombre d'expériences il reconnut que, dans les tubes parfaitement purgés d'air, comme il faut qu'ils le soient, la pression de l'air extérieur agit sur la bouteille et sur le tube selon la variation de l'atmosphère; de sorte que la liqueur monte ou descend plus ou moins par l'effet de cette pression, indépendamment de l'effet de la dilatation ou contraction de la liqueur. Dès lors, la graduation du thermomètre perd cette extrême précision, à laquelle on voulait arriver. Je le trouvai comme il cherchait à vaincre cet obstacle. Je lui dis : *Vous voilà, faisant en physique comme en administration, combattant avec la nature, qui est plus forte que vous et qui ne veut pas que l'homme ait la mesure précise de rien.* »

Quelque pénibles qu'eussent été les déceptions que la politique venait d'infliger à Turgot, il ne songea pourtant point un seul instant à détacher du bien public sa pensée. Les intrigues qui l'avaient poursuivi n'eurent

Digitized by Google

pas davantage le pouvoir d'altérer la générosité naturelle de son cœur, et tous ses sentiments comme toutes ses idées continuèrent à se tourner vers tout ce qui intéressait l'humanité et la civilisation. Il devait donner de ces dispositions une dernière preuve et bien frappante.

De jour en jour il devenait plus probable que la France, après de longues hésitations, se déciderait enfin à prendre parti dans la guerre par laquelle les colonies d'Amérique espéraient arracher à l'Angleterre leur indépendance. En prévision des hostilités qui allaient s'ouvrir, Turgot adressa à M. de Sartine, pour être par lui mise sous les yeux du roi, une note anonyme, qu'il eut la satisfaction de voir accueillie, et dans laquelle il demandait que l'on considérât comme neutres les vaisseaux du capitaine Cook, engagé alors dans une expédition scientifique lointaine [1].

Il faut l'ajouter : si Turgot avait condamné comme imprudente ou au moins inutile l'immixtion de la France dans la lutte que les Américains s'apprêtaient à engager contre leur métropole, ce n'est pas qu'il méconnût la justice de leur cause ou qu'il doutât de leur succès. Ses sympathiques espérances à l'égard des colonies d'Amérique avaient été rendues publiques dès l'époque de son séjour dans la maison de Sorbonne. Il

1. « Le roi, écrit Dupont de Nemours, donna l'ordre honorable de respecter le vaisseau, la personne, la mission du capitaine Cook, ordre dont l'Angleterre ne put, ne dut, ne voulut pas refuser la réciprocité lors des voyages de La Pérouse, d'Entrecasteaux et du capitaine Baudin, et qui est devenu de droit commun entre les nations, pour tous les voyages purement scientifiques. C'est le dernier service que M. Turgot ait, de son vivant, rendu à la France, à son gouvernement, aux sciences, à l'humanité. » (*Œuvres de M. Turgot*, t. IX, p. 418.)

Digitized by Google

les exprima de nouveau et avec une intensité d'accent particulière dans sa lettre au docteur Price, intitulée *Réflexions sur la situation des Américains unis*. « L'Angleterre, y disait-il, aurait dû accepter l'émancipation. » On le vit même partager jusqu'à un certain point l'engouement irréfléchi qu'excitait parmi nous le très avisé Franklin. « Nous avons à présent, à propos d'électricité, écrivait-il en décembre 1776 à Caillard, le fameux Franklin à Paris; mais il a autre chose à penser, et néglige un peu la physique; il n'y faut pas avoir de regret, si ses vues réussissent. » On sait aussi comment il le célébra. Ce fut, d'autre part, pour être communiqué à Franklin, qu'il ébaucha son *Traité des vrais principes de l'imposition* où il établissait une comparaison de l'impôt sur le revenu des propriétaires et de l'impôt sur les consommations. Rappelons, d'après Condorcet, qu'à cette même date de sa vie, Turgot entretint, en outre, avec Adam Smith une correspondance « sur les questions les plus importantes pour l'humanité ».

Avec les sciences, avec l'économie politique, les lettres qui, de tout temps, avaient charmé Turgot, contribuaient à occuper les loisirs de sa retraite. Il semble même qu'une nomination académique récente eût redoublé la ferveur qu'il avait toujours fait paraître pour les choses de l'esprit.

En janvier 1776, des amis dévoués et zélés avaient songé à le faire entrer à l'Académie française, cherchant ainsi, avant tout, à protester hautement contre les cabales qui déjà le menaçaient. « M. de Saint-Lambert, qui a pour vous une vraie passion, lui écrivait Condorcet, trouve que, dans ce moment où la voix du public, qui

Digitized by Google

n'est pas la voix publique, est contre vous, où vos édits vont exciter cent clabauderies, il serait fort agréable aux gens de lettres de vous donner une marque de leur vénération, en vous nommant à la place de M. le duc de Saint-Aignan; que c'est peut-être la seule occasion que l'Académie puisse avoir d'élire un ministre en place, sans faire une espèce de platitude; il m'a chargé de vous en parler. »

Platitude ou non, Turgot avait refusé de se prêter à ces ouvertures. « Remerciez pour moi M. Saint-Lambert, répondait-il à Condorcet; ce n'est pas encore en ce moment-ci qu'il me convient de fixer sur moi les yeux du public pour un autre objet que les affaires de ma place. » Néanmoins, en mars 1776, il acceptait le titre de membre honoraire de l'Académie des inscriptions, dont il devenait en 1777 vice-directeur. Le souvenir de son père, Michel Étienne Turgot, qui avait été lui-même membre honoraire de cette Académie, doublait sans doute à ses yeux le prix d'une telle distinction. De là, une sorte de zèle académique qui vint aviver chez lui son goût inné pour la littérature. Il avait donc repris ses travaux de traduction, traduisant en vers les *Bucoliques*, en vers libres celles des odes d'Horace qui répondaient le mieux à ses plus intimes sentiments, telles que l'*Ode à Dellius;* surtout mettant la dernière main à cette traduction du quatrième livre de l'*Énéide* en vers métriques français, qui l'avait naguère si grandement préoccupé. « L'abbé de L'Aage, écrivait-il à Caillard en décembre 1776, n'a pas oublié l'entreprise dont vous étiez confident. Après une longue interruption, il l'a reprise, et il ne lui reste plus que neuf vers à traduire. Il éprouve ce que vous lui aviez prédit : c'est

Digitized by Google

qu'arrivé près de la fin, il s'obstinerait à finir et qu'il perdrait beaucoup de temps; il veut pourtant employer utilement celui qui reste. » Cette œuvre de prédilection parut enfin en 1778 sous le titre de *Poème de Didon* [1].

Non content de s'adonner lui-même à la culture des lettres, Turgot y conviait aussi les jeunes hommes qui l'entouraient. C'est ainsi qu'il encourageait Dupont de Nemours à traduire *Roland furieux*, Cabanis à traduire Homère, de Saint-Ange à traduire Ovide.

Cependant, quoique la vieillesse ne fût point encore arrivée pour Turgot, les atteintes de la maladie héréditaire, qui, depuis bien longtemps, le tenait sous ses prises, rendaient son existence précaire. C'est pourquoi son esprit se reportait de plus en plus vers les grands problèmes humains. Il se proposait, en conséquence, de consacrer ses dernières années, les années qui eussent été pour lui celles de la pleine et entière maturité et non point de la décrépitude, à la composition d'un grand ouvrage sur l'âme, Dieu, la société, la législation, l'éducation, le progrès; ouvrage dont Condorcet a cherché à restituer le plan, sans y avoir apparemment beaucoup réussi, tout absorbé qu'il est toujours dans ses propres pensées. Une mort inopinée ne permit pas à Turgot de réaliser ce dessein. Il succomba presque soudainement à un accès de goutte, vers la fin du premier ministère de Necker. « M. Turgot est mort le 18 mars 1781, à onze heures du soir, écrivait brièvement Dupont de Nemours. Il n'avait pas cru sa fin si prochaine. Peut-

1. Turgot (A.-R.-Jacques). *Didon*, poème en vers métriques hexamètres, divisé en trois chants, traduit du quatrième livre de l'*Enéide* de Virgile, etc., *s. l.*, 1778, in-4°, de 108 pages (ouvrage tiré à 12 exemplaires).

Digitized by Google

être devrions-nous parler de sa maladie et retracer ses derniers moments; mais la main et les yeux de l'écrivain s'y refusent. »

Dupont a fait précéder cette mention en effet trop laconique de quelques lignes où se peint toute la tendre et respectueuse admiration que son maître lui inspirait. « Turgot a eu, disait-il, trois grands besoins : celui de chercher et de connaître la vérité, celui de faire du bien aux hommes et celui d'être aimé. Tous trois ont été autant satisfaits qu'il soit donné à notre nature de l'être. Ce n'est donc pas lui qu'il faut plaindre; c'est l'humanité qu'il eût pu servir encore, c'est son pays que ses écrits eussent éclairé; ce sont ses amis qui chaque jour auprès de lui devenaient meilleurs, plus instruits, plus estimables et plus heureux. Leur faiblesse ne peut s'accoutumer à se passer des lumières de sa raison et du charme de sa bonté. »

De tels regrets qui honorent à un si haut degré la mémoire de celui auquel ils s'adressent, furent unanimes parmi les rares amis qui étaient restés fidèles, malgré ses vicissitudes contraires, à la fortune de Turgot. « Ce fut un des hommes les plus extraordinaires que la nature ait produits, s'écriait Condorcet dans l'exaltation de l'amitié; celui qui, peut-être, a été le moins éloigné de la perfection à laquelle la nature humaine peut s'élever. » « L'année 1781, écrivait à son tour dans ses *Mémoires* son ancien condisciple de Sorbonne, l'abbé Morellet, l'année 1781 a été marquée pour moi par une perte douloureuse, qui vint troubler mon repos et mon bonheur, celle de M. Turgot, dont on peut dire, comme Tacite le dit d'Agricola : *Potest videri etiam beatus, incolumi dignitate, florente fama,*

Digitized by Google

salvis affinitatibus et amicitiis, futura effugisse... non vidit eadem strage tot consularium cædes, tot nobilissimarum feminarum exsilia et fugas... Je me suis souvent demandé quelles eussent été, dans nos désastres, les idées et la conduite de cet homme incapable de faiblesse et de dissimulation, et dont les intentions étaient toujours droites et les vues profondes et justes. Eût-il exercé quelque influence sur l'état des affaires et sur les conseils du roi? Eût-il été dans les mouvements populaires le *si forte virum quem conspexere, silent?* N'eût-il pas été emprisonné, égorgé, comme M. de Malesherbes, son ami? Aurait-il quitté la France? Dieu, en le retirant si tôt de la vie, a voulu peut-être récompenser ses vertus. »

Voilà comment au moral nous est représenté Turgot par des contemporains, ses familiers. Voici le portrait qu'au physique ils nous en ont laissé. « Sa figure était belle, écrit Dupont de Nemours, sa taille haute et proportionnée. Ennemi de toute affectation, il ne se tenait pas fort droit. Ses yeux, d'un brun clair, exprimaient parfaitement le mélange de fermeté et de douceur qui faisait son caractère. Son front était arrondi, élevé, ouvert, noble et serein; ses traits prononcés, sa bouche vermeille et naïve, ses dents blanches et bien rangées. Il avait eu, surtout dans sa jeunesse, un demi-sourire qui lui a fait tort, parce que les gens qui ne le connaissaient pas y croyaient presque toujours voir l'expression du dédain, quoiqu'il ne fût le plus souvent que l'effet de la naïveté et d'un peu d'embarras. Il s'en était corrigé par degrés en vivant dans le monde, et l'était totalement vers la fin de son ministère. Ses cheveux étaient bruns, abondants, parfaitement beaux; il les avait tous

Digitized by Google

conservés, et, lorsqu'il était vêtu en magistrat, sa manière de porter la tête les répandait sur ses épaules avec une sorte de grâce naturelle et négligée. Il avait la couleur assez vive sur un teint fort blanc et qui trahissait les moindres mouvements de son âme. Jamais homme n'a été, au physique et au moral, moins propre à dissimuler. Il rougissait avec une facilité trop grande, et de toute espèce d'émotion soit d'impatience ou de sensibilité. »

Toutefois ce ne serait pas avoir suffisamment fait connaître l'homme, si nous ne considérions aussi chez Turgot le politique. Car c'est dans le politique que l'homme se manifeste avec un relief particulier et que nécessairement il met en pleine lumière les traits essentiels de son naturel. Mais il nous reste auparavant à résoudre une question qui, tout incidente qu'elle soit, n'en est pas moins, à certains égards, importante, et demande à être éclaircie; c'est celle de savoir quel était au juste l'état civil de Turgot.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

L'ÉTAT CIVIL DE TURGOT

Parmi les oppositions presque innombrables que Montyon s'est plu à signaler entre Terray et Turgot, dans le parallèle qu'il a fait de ces deux contrôleurs généraux, il y en a une qui se trouve particulièrement frappante. « Un dérèglement de mœurs qui allait jusqu'à la crapule, écrit Montyon, était le genre de vie qui plaisait à l'abbé Terray. Son état d'ecclésiastique en aggravait l'indécence, et ses liaisons avec les femmes n'étaient pas même colorées par l'apparence du sentiment. M. Turgot, qui n'était gêné ni par son état, ni par les liens du mariage, a toujours eu une conduite décente. Il y a lieu de croire qu'il n'a pas été sans penchant et sans attachement pour le sexe; mais les objets de ses liaisons n'ont jamais été soupçonnés [1]. »

Voilà, ce semble, des paroles qui ne laissent place à aucune incertitude. Premièrement, Turgot ne s'est point

1. Montyon, *Particularités et Observations sur les ministres des finances les plus célèbres depuis 1660 jusqu'en 1791*. Londres, 1812, in-8°.

Digitized by Google

montré insensible aux séductions de la beauté, tout en respectant jusqu'au scrupule les convenances, et n'oubliant jamais ce qu'il devait aux autres ni ce qu'il se devait à lui-même. En second lieu, et le fait est notoire, Turgot ne s'est point engagé dans les liens du mariage; il a vécu célibataire. Dès lors, son état civil ne reste-t-il pas nettement fixé?

Toutefois, à y réfléchir, la question recule en quelque sorte, beaucoup plus qu'elle n'est résolue. On est, en effet, conduit à se demander pourquoi Turgot ne s'était pas marié. Question impertinente et naïve, dira-t-on peut-être, parce que mille motifs et qu'il y aurait indiscrétion singulière à vouloir pénétrer, peuvent avoir déterminé un homme à garder le célibat. Question d'ailleurs purement oiseuse, attendu que le célibat, pour quelque raison qu'on s'y soit tenu, n'en constitue pas moins un état civil parfaitement défini.

Il le faut remarquer : il s'agit d'un personnage qui s'appelle Turgot. C'est pourquoi ses amis les plus intimes eux-mêmes, et dont quelques-uns furent en même temps ses biographes les plus autorisés, croyaient devoir aller au-devant d'une question qu'ils jugeaient d'autant moins impertinente et naïve, qu'elle s'imposait à leur propre esprit. C'est ainsi que Dupont de Nemours, tout en regrettant, et pour ses concitoyens et pour Turgot lui-même, que Turgot ne se fût pas marié, cherche à expliquer en termes favorables cette fâcheuse résolution. « Il a sans doute manqué, écrit-il, un bonheur à M. Turgot, dont tous les sentiments étaient rapprochés de la nature, et qui regardait la famille comme le sanctuaire dont la société est le temple, et la félicité domestique comme la première félicité; il lui a manqué une

Digitized by Google

épouse et des enfants. C'est une espèce de malheur public qu'il n'ait point laissé de postérité. Mais M. Turgot avait une trop haute idée de la sainteté du mariage et méprisait trop la façon dont on contracte parmi nous cet engagement pour être facile à marier [1]. »

Une seule fois, mais du moins une fois, Turgot a eu comme une occasion publique de se prononcer sur ce qu'il pensait du mariage. Ce fut Mme de Graffigny qui la lui fournit, en le priant de lui donner son opinion sur les *Lettres péruviennes*, récemment publiées et dont elle préparait une nouvelle édition. Or, dans cette critique trop peu connue et qu'il rédigea en 1751, c'est-à-dire presque le lendemain du jour où il quittait la maison de Sorbonne, Turgot témoigne effectivement concevoir de la sainteté du mariage une très haute idée. Il condamne donc avec une sorte d'énergie vertueuse les abus qu'il a sous les yeux. « Nous faisons nos mariages avec bassesse, observe-t-il, par des vues d'ambition ou d'intérêt; et comme par cette raison il y en a beaucoup de malheureux, nous voyons s'établir, de jour en jour, une façon de penser bien funeste aux États, aux mœurs, à la durée des familles, au bonheur et aux vertus domestiques. On craint les liens du mariage, on craint les soins et la dépense des enfants [2]. » S'ensuit-il pour cela que Turgot soit un ennemi ou un détracteur du mariage? Assurément non. C'est, au contraire, l'égoïsme du célibat qu'il réprouve et ce sont uniquement les mauvais mariages qu'il déplore, précisément parce qu'ils éloignent du mariage. Aussi, déclare-t-il « qu'il y a longtemps qu'il pense que notre nation a besoin qu'on lui prêche le mariage et le bon

1. *Œuvres de Turgot*, t. I, p. 420 et suiv.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 275.

Digitized by Google

mariage [1] ». Loin de repousser le mariage comme une chaîne ou un fardeau insupportable, Turgot se montre donc partisan décidé du mariage. Il en est même le défenseur si convaincu, qu'il ne peut s'empêcher de railler agréablement ceux qui considèrent comme nécessairement mauvais tout mariage d'inclination. Rien n'est, suivant lui, plus blâmable « que la manière dont on fait les mariages sans que les époux qu'on engage se connaissent, uniquement sur l'autorité des parents, qui ne se déterminent que par la fortune de rang ou d'argent, ou de rang que l'on espère bien qui se traduira un jour en argent; au point que c'est un propos qui se tient tous les jours que celui-ci : *Il a fait une sottise, un mariage d'inclination* ». « Je sais, continue Turgot, je sais que les mariages d'inclination même ne réussissent pas toujours. Ainsi de ce qu'en choisissant, on se trompe, on conclut qu'il ne faut pas choisir. La conséquence est plaisante [2]. »

C'est un peu, sans contredit, une conséquence de même sorte à laquelle aboutit Dupont de Nemours, lorsqu'il s'avise de conclure que l'idée trop relevée que s'était faite Turgot de la sainteté du mariage était probablement la cause qui l'avait empêché de se marier. Évidemment, c'était du mauvais mariage, non du bon mariage, qu'une pareille idée devait détourner Turgot; et du nombre des bons mariages, nous venons d'en avoir l'aveu de sa propre bouche, il n'avait garde d'exclure les mariages d'in-

1. *Œuvres de Turgot*, t. IX, p. 275.

2. *Ibid.*, p. 277 et suiv. Cf. *Œuvres de Turgot*, édit. Daire, t. II, p. 778, *Observations et pensées diverses*. « Les hommes savent compter, très peu savent apprécier. De là l'avarice; de là aussi la crainte du qu'en-dira-t-on? De là cette manie française de faire quelque chose; de là les mariages insensés où l'on s'épouse sans s'être jamais vus. »

Digitized by Google

clination. « Faire une folie, avait observé avant lui La Bruyère, et se marier par *amourette*, c'est épouser Mélite, qui est jeune, belle, sage, économe, qui plaît, qui vous aime, qui a moins de bien qu'Égine qu'on vous propose, et qui, avec une riche dot, apporte de riches dispositions à la consumer, et tout votre fonds avec sa dot [1]. » Le sentiment de l'auteur des *Caractères* est celui de Turgot.

Il y a plus; au témoignage de Montyon, Turgot, nous l'avons vu, n'était pas incapable d'un attachement, pourvu qu'il fût honnête. Parcourez en effet la correspondance de Turgot et vous y trouverez fréquemment nommées des femmes, d'une réputation d'ailleurs équivoque, mais avec lesquelles il vit lui-même en tout bien et tout honneur, Mlle de L'Espinasse, par exemple, ou Mme du Marchais. Surtout, comment ne pas se rappeler son étroite liaison avec la duchesse d'Anville et ses longs séjours à la Roche-Guyon? Enfin, Morellet, de son côté, son ancien condisciple Morellet, ne nous a-t-il pas appris dans ses *Mémoires* que, même durant son séjour en Sorbonne, Turgot savait céder aux attraits innocents et aux charmes de cette belle jeune fille qui, avant de devenir Mme Helvétius, s'appelait Minette [2].

Il est vrai que Minette se trouva presque immédiatement ravie à la naissante et très discrète sympathie de Turgot. Mais quoi! quels que fussent les agréments de cette femme rare, est-il croyable que son souvenir eût tellement rempli le cœur de Turgot, qu'il l'eût rendu impénétrable à une nouvelle et semblable affection? Ou ne faut-il pas chercher ailleurs les raisons qui éloignèrent l'ancien élève de Sorbonne, du mariage dont il faisait

1. *De quelques usages.*
2. T. I, p. 153.

Digitized by Google

pourtant si grand cas, et auquel, par sa pure et aimante nature, il paraissait lui-même comme prédestiné? Car assurément il n'était point de ces Épicuriens hypocrites, qui, tout en prêchant aux autres le mariage, se disent à eux-mêmes que rien ne vaut le célibat.

Nil ait esse prius, melius nil cælibe vita [1].

Sans doute il serait permis de soutenir qu'absorbé d'abord par l'étude, puis par les grandes affaires, Turgot ne crut pas pouvoir partager son temps entre des occupations qui le réclamaient tout entier et les mille soins qu'impose la vie domestique. Il n'y aurait non plus aucune invraisemblance à conjecturer avec Diderot [2] que, tourmenté de très bonne heure par une goutte héréditaire, et persuadé, comme il le répétait, afin d'excuser son impatiente activité, que l'on mourait dans sa famille à cinquante ans, il lui avait répugné d'associer d'autres existences à son existence précaire et constamment menacée. De telles explications n'offriraient, à coup sûr, rien que de fort plausible; on reconnaîtra néanmoins qu'elles n'aboutiraient guère qu'à des probabilités. On obtiendrait, au contraire, une certitude, si on arrivait à découvrir qu'il y avait à ce que Turgot contractât ma-

1. Horace, *Epist.* I, I, 88.

2. *Œuvres complètes*, Paris, 1875-1877, 20 vol. in-8°, t. III, p. 323. « Sénèque dispense encore le sage de l'administration, s'il manque d'autorité, de force et de santé. Un homme s'est montr de nos jours plus intrépide que le Stoïcien ne l'exige. C'est Turgot qui, goutteux, refusa de se marier, pour ne pas transmettre cette maladie à ses enfants; qui, sachant que, dans sa famille, on ne dépassait point soixante ans, mit ordre à ses affaires quand il eut atteint la cinquantaine et mourut à cinquante-trois ans, et qui, malgré ces obstacles, essaya d'employer le temps de son ministère aux plus utiles réformes. »

Digitized by Google

riage des obstacles légaux insurmontables. Et c'est ici que la question de savoir pourquoi Turgot ne s'est pas marié cesse d'apparaître non seulement une question impertinente et naïve, mais encore une question oiseuse. Car, manifestement, elle revient à se demander quel était, en définitive, l'état civil de Turgot.

D'un seul mot, Turgot, en sortant de la maison de Sorbonne, n'avait-il pas retenu, par son engagement dans les ordres sacrés, le caractère indélébile d'ecclésiastique, ce qui, en droit, eût incontestablement rendu pour lui tout mariage irréalisable? Chacun sait, en effet, que l'Église confère à ceux qui ont charge de la représenter, des ordres qui se distinguent en mineurs (portier, exorciste, lecteur, acolyte) et majeurs (sous-diaconat, diaconat, prêtrise). Personne n'ignore davantage que si les premiers n'emportent pas d'engagement irrévocable, il n'en est pas de même des seconds qui forment notamment un empêchement dirimant pour le mariage. Supposez, par conséquent, que Turgot ait été diacre ou simplement sous-diacre, et l'énigme de son célibat est résolue en même temps que son état civil pleinement fixé.

On le doit d'abord constater. Les contemporains de Turgot n'ont jamais témoigné croire qu'il fût resté homme d'Église, même après avoir abandonné l'état ecclésiastique. Jamais effectivement on ne les a entendu dire : l'abbé Turgot, comme ils disaient, par exemple, l'abbé de Mably, quoique Mably n'eût reçu pourtant que le sous-diaconat. Ce n'est pas tout; les biographes attitrés de Turgot, Dupont de Nemours et Condorcet, se sont comme appliqués à éloigner de l'esprit de leurs lecteurs toute idée que Turgot eût, à aucune époque, contracté avec l'Église d'inviolables engagements. Ainsi

Digitized by Google

écoutez Dupont : « Destiné par ses parents à la carrière ecclésiastique, M. Turgot, écrit-il, borna sa déférence pour les projets qu'on avait sur lui à l'étude de la théologie ; il en fit un cours avec distinction, on peut même dire avec une véritable piété. Élu prieur de Sorbonne en décembre 1749, il prononça, en cette qualité, un discours le 13 juillet 1750, et un autre le 11 décembre de la même année. Il quitta l'habit ecclésiastique au commencement de 1751 [1]. » Détail d'ailleurs notable et qu'il importe de rappeler ! Dupont n'a pas manqué de nous apprendre que les principaux condisciples de Turgot en Sorbonne, les abbés de Cicé, de Brienne, de Véri, de Boisgelin, s'efforcèrent cordialement de s'opposer, dès qu'ils le connurent, à son dessein d'abandonner la voie qu'ils suivaient eux-mêmes. Or, parmi toutes les considérations qu'ils mirent en avant pour dissuader Turgot de quitter les rangs du clergé, on ne voit pas qu'aucun d'eux, si le récit de Dupont est complet, eût cru devoir lui parler de liens qu'il lui aurait été impossible de rompre [2]. Il est vrai que le caractère ecclésiastique n'eût pas été un obstacle à la carrière parlementaire qu'au sortir du collège de Sorbonne, Turgot semblait vouloir embrasser. Ne comptait-on pas, en effet, au Parlement, des conseillers-clercs ? Et Terray lui-même n'avait-il pas figuré parmi eux ?

Condorcet, de son côté, se montre ici plus explicite encore. « Le goût de M. Turgot pour l'étude, dit Condorcet, la modestie et la simplicité de ses manières, son caractère réfléchi, une sorte de timidité qui l'éloignait de la dissipation, tout semblait le rendre propre

1. *Œuvres de Turgot*, *Mémoire sur la vie de M. Turgot*, t. I, p. 11, 28.
2. *Ibid.*, t. I, p. 28, en note.

Digitized by Google

à l'état ecclésiastique, et il semblait qu'il lui aurait coûté peu de sacrifices pour se livrer à l'espérance de la fortune brillante que ses talents, réunis à sa naissance, lui auraient assurée. Mais M. Turgot eut à peine atteint l'âge où l'on commence à réfléchir, qu'il prit à la fois la résolution de sacrifier ces avantages à sa liberté et à sa conscience, et celle de suivre cependant les études ecclésiastiques, et de ne déclarer sa répugnance à ses parents qu'à l'instant d'un engagement irrévocable. Cet état n'imposait à M. Turgot aucun devoir de conduite qui pût l'effrayer, mais il sentait combien tout engagement pour la vie est imprudent... Le temps où il fallait déclarer enfin qu'il ne serait pas ecclésiastique était arrivé. Il annonça cette résolution à son père dans une lettre motivée, et il obtint son consentement [1]. »

Quoi qu'il en soit de cette étrange résolution en partie double dont parle Condorcet, à ne consulter que la tradition et les écrivains qui en sont, au XVIIIe siècle, en ce qui concerne Turgot, les représentants accrédités, rien n'est plus clair. Turgot se serait arrêté, en quelque sorte, au seuil même du sanctuaire; il n'aurait point franchi le dernier pas. Et telle est, en effet, l'opinion commune qui a prévalu.

Cette opinion, je l'avouerai, m'avait paru à moi-même indiscutable, ou plutôt je n'avais même pas songé un seul instant qu'il y eût lieu de la discuter, lorsque la rencontre d'un livre bien étranger, ce semble, à la biographie de Turgot, est venu éveiller mes scrupules, en attirant mon attention. Il s'agit d'une publication intitulée : *Histoire de la détention des philosophes et des*

1. *Vie de M. Turgot*, p. 9.

Digitized by Google

gens de letires à la Bastille et à Vincennes, précédée de celle de Foucquet, de Pellisson et de Lauzun, avec tous les documents authentiques et inédits, par M. J. Delort, Paris, 1829, 3 vol. in-8. Dans le second volume de cet ouvrage, l'auteur a consacré un chapitre à Morellet, qui subit, en effet, une assez courte détention à la Bastille. Or, comment au nom de Morellet ne pas associer celui de Turgot? Aussi l'auteur n'oublie-t-il point de mentionner « que le jeune Morellet, nommé bientôt le bon Morellet, eut pour compagnon d'études le célèbre Turgot ». Et c'est à ce propos qu'il ajoute, page 312, une note assurément fort inattendue. « Dans les listes de la licence en Sorbonne, qui m'ont été communiquées par M. Petit-Radel, membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, on voit, dit M. J. Delort, que l'abbé Morellet fit sa licence de 1750 à 1752, et qu'il fut nommé le seizième de mérite sur cent treize concurrents. Turgot est inscrit sur cette liste comme sous-diacre, raison pour laquelle il ne contracta point les liens du mariage : ce qu'on ignorait. »

On en tombera d'accord : cette note devenait comme un trait de lumière, ou du moins donnait beaucoup à penser. On ne pouvait, d'autre part, accepter une telle information que sous bénéfice d'inventaire, et il devenait indispensable d'en contrôler l'exactitude. Il n'y avait d'ailleurs qu'un seul moyen valable de vérification, moyen simple, en apparence, quoique, en réalité, d'une application assez difficile. Il consistait à consulter directement les registres de la maison de Sorbonne. Mais ces registres subsistaient-ils? Avaient-ils été conservés intacts? Et où les prendre? C'étaient là les embarrassantes questions qu'au préalable il fallait résoudre. Mes recher-

Digitized by Google

ches à ce sujet ne devaient pas demeurer complètement infructueuses.

Il se trouve en effet que ce qui reste des registres de la maison de Sorbonne, après avoir appartenu aux Archives nationales, a été attribué à la Bibliothèque de la Sorbonne, pour passer enfin à la Bibliothèque nationale, qui en conserve actuellement le dépôt. Ces registres portent les numéros 15,440; 15,441; 15,442; 15,444 de l'*Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros* 15,176; 16,718 *du fonds latin*, par Delisle, 1870, pages 11 et suivantes de l'*Inventaire*.

Le numéro 15,441, qui comprend la liste des prieurs de Sorbonne, n'offrait malheureusement, en ce qui concerne Turgot, aucune indication. Car il s'arrête à l'année 1660 et la liste n'a pas été continuée, ou, ce qui est plus vraisemblable, cette continuation aura été perdue.

Il était naturel de se reporter ensuite et aussitôt au numéro 15,440, lequel est intitulé : *Catalogue des licenciés de la Faculté de théologie de Paris depuis* 1373 *jusqu'au* XVIIIe *siècle*. Comme, en effet, nul ne pouvait être licencié qui ne fût diacre [1], il va de soi que si le nom de

1. Relativement à la nécessité d'être diacre pour être licencié, voyez, dans le n° 15,444 de l'*Inventaire*, les *Actes de la Faculté de théologie*, p. 614. Ordonnance du roi : « Ne voulant pas, pour de bonnes et justes considérations, que le défaut de l'ordre de diacre que n'a pu recevoir jusqu'à présent le sieur Lenfant, bachelier de la Faculté de théologie, porte préjudice à sa licence, nous vous mandons et ordonnons de lui permettre de soutenir dans la présente licence sa seconde grande thèse avant qu'il ait reçu ledit ordre et quoique la licence dans laquelle il a soutenu ses autres thèses soit finie le 1er du présent mois de janvier, en exécutant d'ailleurs vos statuts et conclusions, et sans qu'il puisse prétendre à recevoir la bénédiction de licence avant le diaconat. »

Digitized by Google

Turgot se rencontrait sur cette liste, on en devait implicitement et sûrement conclure que Turgot avait reçu non seulement le sous-diaconat, mais le diaconat. Mais ici une nouvelle déception attend le lecteur; car, tandis que le nom de Morellet figure bien, et à sa date, sur la liste des licenciés, c'est en vain qu'on espérerait y lire le nom de Turgot. Ce nom ne s'y trouve pas.

Il suit de là que, si on se bornait à l'examen de ces pièces pourtant principales, on serait obligé de croire ou que l'abbé Petit-Radel avait consulté des registres aujourd'hui disparus, ou que son témoignage a été, en partie, indûment invoqué par l'auteur de l'*Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille*. Ce qui est plus probable, c'est que M. Delort aura mal indiqué les sources auxquelles Petit-Radel avait puisé.

Effectivement, si on poursuit ses investigations, on est tout étonné de rencontrer tour à tour plus ou moins que ce que l'on cherchait. C'est la surprise que réserve particulièrement le numéro 15,442 de l'*Inventaire*, lequel est inutilé : *Conclusions de la Sorbonne de* 1688 *à* 1756. Ce registre, rédigé en latin, est le recueil manuscrit des procès-verbaux des assemblées tenues par les membres de la Sorbonne, avec l'énoncé des décisions qui y ont été prises, l'indication nominative de ceux qui y ont assisté, en même temps que la mention officielle de leurs titres et qualités. C'est en quelque sorte un journal qui constitue une histoire authentique de la maison de Sorbonne et qui devient, pour chacun de ceux qui lui appartenaient, une sorte de *curriculum vitæ*. Aussi peut-on y suivre, comme pas à pas, l'existence de Turgot.

Morellet a rappelé sommairement dans ses *Mémoires*

Digitized by Google

quelle fut et ce que dura la vie de Turgot en Sorbonne. « M. Turgot, écrit-il, voué par son père à l'état ecclésiastique, entra, comme moi, dans la Maison en 1748, et ne la quitta qu'en 1750, à la seconde année de sa licence, au moment de la mort de son père [1]. »

Pour être rigoureusement exact, Morellet aurait dû noter que ce ne fut qu'au commencement de 1751 que Turgot quitta la Sorbonne. D'un autre côté, s'il y entra dès 1748, ce n'est qu'à partir de 1749 qu'il y compte et prend part aux assemblées.

C'est en effet dans le procès-verbal de l'assemblée qui se tint le vendredi 23 mai 1749, que son nom figure pour la première fois. Turgot y est même inscrit à deux reprises, d'abord parmi ceux qui sollicitent le titre de membre de la Société avec les avantages et privilèges y attachés, ensuite au nombre de ceux qui sont admis à faire les preuves nécessaires à cet effet et à qui, conséquemment, on désigne des examinateurs.

« Décisions prises dans les assemblées de Sorbonne, l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1749. Louis Duplessis d'Argentré, prêtre de Rennes, prieur. Le vendredi 23 mai, avant-veille de la Pentecôte, a été tenue une assemblée générale et ordinaire, dans laquelle :

« 1° Après avoir d'abord rendu grâces au vénérable doyen Delorme, pour le pieux et élégant discours qu'il a prononcé, la Société a été d'avis que la fête de la Pentecôte fût célébrée avec la plus grande dévotion, et a prié le même vénérable doyen de présider à la sainte cérémonie.

« 2° La Société a été d'avis que l'on procédât par voie

1. *Mémoires*, t. I, p. 11.

Digitized by Google

de scrutin à ce qui concerne la demande des dénommés... et d'Anne-Robert Turgot...

« 12° Par voie de scrutin ont été admis à la preuve des mœurs et cours pour la Société... et Anne-Robert Turgot... auxquels ont été assignés comme examinateurs choisis par le sort... à Turgot, Mes Parent et Maurellet. Certifié : Duplessis d'Argentré, prieur [1] ».

Eh bien, sait-on quelle est la qualification dont est suivi, dans cette pièce et par deux fois, le nom de Turgot? C'est la qualification de diacre, *diaconus Parisinus !*

Oui, deux fois, le 23 mai 1749, Turgot est inscrit sur les registres de la Société comme diacre parisien. Néanmoins, chose singulière! cette qualification ne lui est pas maintenue dans le procès-verbal subséquent, celui de l'assemblée du jeudi 30 octobre de la même année, où, par voie de scrutin, Turgot est définitivement agrégé à la maison de Sorbonne.

« Le jeudi 30 octobre, avant-veille de la fête de tous les Saints, a été tenue une assemblée générale et ordinaire, dans laquelle la Société a été d'avis :

1. P. 402. « Conclusiones latæ in comitiis Sorbonæ anno D. N. Jesu Christi 1749, priore M. Ludovico Duplessis d'Argentré, Presb. Rhedoninensi. Die Veneris vigesima tertia Maii, in prævigilio Pentecostes habita sunt comitia generalia eademque ordinaria, in quibus primo gratiis actis Ven. Dom. Sen. S. M. N. Delorme pro pia et eleganti quam habuit oratione, censuit Societas festum Pentecostes summo cum pietatis affectu celebrandum esse, rogavitque eumdem Ven. D. Sen. ut præsit sacris... 2° Censuit via scrutinii procedendum esse circa supplicationem MM. scilicet... M. Annæ Roberti Turgot, *diaconi Parisini.* 12° Via scrutinii admissi sunt ad probationem morum et cursus pro Societate... M. Anna Robertus Turgot, *diaconus Parisinus*... Quibus assignati sunt inquisitores sorte ducti, scilicet... M. Turgot SS. MM. NN. Parent, Maurellet. Ita est : Duplessis d'Argentré, prior. »

Digitized by Google

« 1° Que l'on célébrât avec la plus grande dévotion la fête de la Toussaint.

« 2° Que l'on procédât par voie de scrutin à ce qui concerne la demande des dénommés... et d'Anne-Robert Jacques Turgot...

« 4° Par voie de scrutin ont été admis dans la Société... et Anne-Robert-Jacques Turgot...

« Moi soussigné, prieur de Sorbonne, j'ai envoyé en possession réelle et actuelle de la Société de Sorbonne, Anne-Louis (*sic*) Jacques Turgot... Duplessis d'Argentré, prieur de Sorbonne [1]. »

Or, dans cette nouvelle pièce, après avoir été antérieurement deux fois qualifié de diacre, Turgot n'est plus, à deux reprises aussi, qualifié que d'acolyte, *acolitus Parisinus!*

Diacre parisien, acolyte parisien! Comment expliquer, à deux dates si rapprochées, deux qualifications si différentes, et dont la deuxième est en progrès si décroissant sur la première? Ou devrait-on supposer que le rédacteur du second procès-verbal s'est mépris en attribuant à Turgot le titre d'acolyte au lieu de celui de diacre, de même qu'il s'est trompé, en lui donnant, au lieu du prénom de Robert celui de Louis, qui n'est pas le sien? Manifestement, les deux erreurs ne sont pas de même importance.

1. « Die Jovis trigesima octobris, in prævigilio festi Sanctorum omnium habita sunt comitia generalia eademque ordinaria in quibus Societas censuit primo cum summo pietatis sensu celebrandum esse festum SS. omnium, etc. 2° Procedendum esse via scrutinii circa supplicationem MM. scilicet... M. Annæ Robert Turgot, *acoliti Parisini*. 4° Via scrutinii admissi sunt ad Societatem... M. Anna Robertus Jacobus Turgot, *acolitus Parisinus*... Ego infra scriptus Sorbonæ prior misi in possessionem realem et actualem Societatis Sorbonicæ Annam Ludovicum Jacobum Turgot. — Duplessis d'Argentré, prior. »

Digitized by Google

Mais nous ne sommes pas au bout des surprises que nous réservent les procès-verbaux. Turgot allait, à son tour, être nommé prieur, et ce fut même lui qui présida en cette qualité l'assemblée du 16 mai 1650, où son ami Morellet fut admis à faire ses preuves, et celle du 13 août de la même année, où on l'agrégea définitivement à la Société.

« 16 mai, avant-veille de la fête de la Pentecôte, a été tenue une assemblée générale et ordinaire. — 8° Par voie de scrutin ont été admis à la preuve de doctrine et de mœurs pour la Société... et André Morellet, diacre lyonnais. »

« 13 août : 9° Par voie de scrutin ont été admis dans la Société... et André Morellet, diacre lyonnais. Certifié : Turgot prieur » [1].

A coup sûr, si Turgot devait être exactement qualifié, c'était dans le procès-verbal de sa nomination de prieur, laquelle eut lieu le dernier jour de décembre 1749.

« Le mercredi 31 décembre 1749, a été tenue une assemblée générale et ordinaire... 9° Par voie de scrutin a été élu comme prieur de la maison Me Anne-Robert-Jacques Turgot. »

Cependant, quel titre canonique donne-t-on à Turgot dans cette circonstance solennelle? Est-ce celui de diacre? Est-ce celui d'acolyte? Non, c'est celui de sous-diacre, *subdiaconus Parisinus*, et cela est certifié par le doyen

1. « Die sexta et decima Maii, in prævigilio festi Pentecostes habita sunt comitia generalia eademque ordinaria. — 8° Via scrutinii admissi sunt ad probationem doctrinæ et morum pro Societate... M. Andreas Morellet, diaconus Lugdunensis. » — « 13 août. 9° Via scrutinii admissi sunt ad Societatem... Andreas Morellet, diaconus Lugdunensis. Ita est : Turgot, prior. »

Digitized by Google

d'âge de la Société . *Ita est* : *Societatis senior*, *Lenormant* [1]. Mais il y a plus. Comme pour mettre le comble à la confusion, la qualification d'acolyte parisien est de nouveau attribuée à Turgot, et sous sa signature, en tête des procès-verbaux des assemblées tenues pendant qu'il était prieur, *Conclusiones latæ in comitiis Sorbonæ anno D. N. J. C.* 1750, *priore M. Anna Roberto Jacobo Turgot*, *acolytho Parisino*. *Ita est : Turgot*, *prior*. Enfin c'est sans le qualifier d'aucune sorte, qu'à la date du 31 décembre 1750, les registres mentionnent la sortie de Turgot de sa charge de prieur, en même temps qu'ils relatent que c'est avec une distinction rare qu'il l'a exercée.

1750. « Le jeudi, 31 décembre, a été tenue une assemblée générale et ordinaire, dans laquelle : 1° de très amples actions de grâces ayant été rendues à Me Turgot pour la rare distinction avec laquelle il a rempli sa charge de prieur, la Société a été d'avis qu'il fût procédé par voie de scrutin à l'élection tant du prieur de la maison que de son assesseur. Lenormant, doyen d'âge de la Société [2]. »

Au demeurant, que conclure? Turgot a-t-il été diacre? a-t-il été sous-diacre? ou n'a-t-il pas dépassé le rang d'acolyte, le plus élevé des ordres mineurs, le plus rapproché par conséquent des ordres majeurs? La lecture

1. « Die Mercurii trigesima prima decembris (1749) habita sunt comitia, etc. — 9° Via scrutinii electus est in priorem domus M. Anna Robertus Jacobus Turgot, *subdiaconus Parisinus*. Ita est : Societatis senior, Lenormant. »

2. « Die Jovis trigesima prima decembris (1750) habita sunt comitia, etc., in quibus : primo gratiis amplissimis actis M. Turgot ob gestum maxima cum laude prioratum, censuit Societas procedendum esse via scrutinii ad electionem tum prioris domus tum conscriptoris. Lenormant, senior Societatis. »

Digitized by Google

des registres de Sorbonne, par l'incohérence même de leur rédaction, autorise évidemment, à des degrés divers, ces diverses suppositions. Toutefois, qu'on y réfléchisse! un diacre, certaines circonstances étant données, peut, à la rigueur, être qualifié de sous-diacre ou même d'acolyte. Mais comment entendre qu'en pleine Sorbonne un simple acolyte (et cet acolyte est Turgot!) ait jamais été, à aucun moment, qualifié de diacre ou même de sous-diacre? Qu'on y songe! C'est en 1648 que Turgot est entré à la Sorbonne, afin, comme on disait alors, d'y courir sa licence, et s'est fait agréger à la maison; 1749 a été la première année de sa licence; 1750 en a été la seconde, quoique, en définitive, répétons-le, les registres qui subsistent ne fournissent pas la preuve qu'il ait terminé sa licence et reçu le grade de licencié. Mais ces mêmes registres attestent que l'année 1750 a été tout entière occupée par son office de prieur. Et pourtant Turgot n'eût été qu'acolyte et fût resté simple acolyte! La vraisemblance, on en conviendra, n'est point pour une pareille supposition.

Aussi bien, cette hypothèse s'affaiblit encore, si l'on considère quel fut pour Turgot l'emploi des années qui précédèrent immédiatement son entrée à la Sorbonne. Et c'est ce que nous apprend le numéro 15,444 de l'*Inventaire* dressé par M. Delisle, et qui est intitulé : *Actes de la Faculté de théologie de* 1730 *à* 1759, *recueillis par son secrétaire Me Hérissant. — Sacræ Facultatis theologiæ Parisiensis commentarii, opera et studio M. Herissant actuarii Facultatis.*

De ce registre il appert qu'au commencement de décembre 1743, au plus tard, Turgot (il avait alors seize ans) appartenait, comme élève, à la faculté de théologie.

Digitized by Google

On le voit en effet, à cette date, solliciter en personne de la Faculté assemblée la dispense de rédiger les cours pendant les trois ans de leur durée, alléguant qu'il est atteint d'une grave infirmité de la vue. « Le 2 décembre 1743, a été tenue l'assemblée générale et ordinaire dans la grande salle du collège de Sorbonne, et pour lors : 1° ont été lues et approuvées les décisions des précédentes assemblées; 2° a été introduit dans la salle de l'assemblée Me Turgot, qui a présenté requête, afin d'être exempté de l'obligation de rédiger les cours pendant l'espace de trois ans, à cause de la grave opthalmie dont il souffre [1]. » Ce fut avec la meilleure grâce du monde que la Faculté accorda la dispense demandée, et cela, concluait-elle, soit en raison d'un mal d'yeux parfaitement attesté, soit parce que Turgot était un jeune homme de grande espérance, *magnæ spei adolescens.* Elle mettait pourtant à l'exemption cette restriction, qu'il ne serait par là préjudicié en rien à la nécessité, pour l'impétrant, de subir, conformément aux statuts, un examen à la fin de chaque année [2].

Turgot n'abusa point de la faveur qu'il avait reçue

1. Page 486 : « 2 décembre 1743, Habita sunt comitia, etc., in aula majori collegii Sorbonæ, in quibus : 1° lecta est et confirmata præcedentium comitiorum conclusio ; 2° aulam comitiorum ingressus est M. Turgot qui suppliciter efflagitavit immunitatem ab onere scribendi in scholis theologicis per triennium, ob gravem qua laborat oculorum infirmitatem. »

2. Pages 488, 490 : « Addidit syndicus nihil morari se quominus M. Turgot concedatur immunitas ab onere scribendi in scholis theologicis ad triennium, tum ob testatissimam oculorum infirmitatem, tum, quod sit ipse magnæ spei adolescens... Quibus articulis propositis et in deliberationem missis sacra Facultas : 2° indulsit M. Turgot ut eximatur ab onere scribendi in scholis theologicis per triennium, modo tamen serventur statuta et conclusiones de subeundo examine in fine uniuscujusque anni. »

Digitized by Google

et montra, au contraire, qu'il en était digne. Non seulement il satisfit à toutes les exigences de fin d'année, mais, au bout de trois ans, en octobre 1746, il sollicita, toujours en personne, l'autorisation « de subir avant l'âge les examens préliminaires à ce qu'on appelait la *tentative* et de soutenir la tentative elle-même ». Pour être admis à cette épreuve, les règlements exigeaient vingt et un ans, et Turgot n'en avait que dix-neuf. La dispense devait, par conséquent, sembler difficile à obtenir. Aussi Turgot ne crut-il pas que ce fût trop que de faire appuyer sa demande par une recommandation du roi lui-même. Il se présenta donc devant la Faculté de théologie, muni de la lettre suivante :

« De par le Roy. — Chers et bien amés, le sieur Anne-Robert-Jacques Turgot, clerc tonsuré du diocèse de Paris, nous ayant représenté que n'ayant pas encore l'âge requis par vos statuts pour être admis aux examens nécessaires pour soutenir sa thèse de bachelier, il vous suppliait de lui en accorder la dispense; et désirant traiter favorablement le dit sieur Turgot, nous vous faisons cette lettre pour vous dire qu'il nous sera agréable que vous receviez favorablement sa supplique, lorsqu'il se présentera pour subir les examens qui doivent précéder sa thèse de bachelier, nonobstant qu'il n'ait encore l'âge requis par vos statuts, et sans néanmoins tirer à conséquence; si n'y faites faute, car il est notre bon plaisir. — Donné à Versailles, le 29 septembre 1746. Signé : Louis, (et plus bas) Phélippeaux. »

La Faculté de théologie n'eut garde de refuser un tel solliciteur. Elle s'empressa, le 1er octobre 1746, d'accorder cette nouvelle dispense, « ayant égard à la très

Digitized by Google

puissante recommandation du roi »; mais aussi disait-elle, « en souvenir des services que, pendant son administration, le très illustre père de M. Turgot avait rendus à la ville de Paris et aux divers ordres de la Faculté elle-même ». La Faculté exigeait toutefois que Turgot témoignât expressément sa reconnaissance dans la prochaine assemblée, après avoir, au préalable, rendu visite aux anciens. Elle enjoignait, en outre, à son syndic de demander au comte de Maurepas, qui y consentit, qu'avant d'être transcrite sur les registres, la lettre du roi fût remise en due forme. Car la Faculté observait qu'au lieu de lui avoir été directement adressée suivant l'usage, elle l'avait été au syndic de la Sorbonne, lequel était sans qualité pour la recevoir [1]. Il arrivait en effet, même alors, que l'on confondît avec la Sorbonne, association toute privée, la Faculté de théologie, qui parfois tenait ses séances dans les bâtiments de la Sorbonne, et qui comptait quelques-uns de

1. Page 548 : 1er octobre 1746. « M. Turgot aulam comitiorum ingressus est, postulavitque a sacra Facultate ut sibi liceret ante annum ætatis vigesimum primum, tum subire examina prævia ad tentativam, tum ipsam tentativam propugnare... Cum D. syndicus postulasset ut legerentur epistolæ regiæ a se acceptæ et ad se directæ quibus rex christianissimus jubet ut S. Facultas M. Turgot petita concedat, observatum est non ad sacrum ordinem, ut moris est, directam esse epistolam, sed ad Sorbonæ syndicum, qui nullus est, conclusumque fuit, lecta epistola regia, indulgendum esse M. Turgot, ob regis potentissimam commendationem, et ob Urbi variisque S. Facultatis ordinibus præstita officia ab illustrissimo patre dum fasces præfectorias gereret; voluit tamen sacer ordo tum ut M. Turgot accederet proximis comitiis gratias acturus, invisis prius MM. antiquioribus, tum ut D. syndicus postularet ab illustrissimo comite de Maurepas ut vellet litteras regias solitæ formæ restituere, antequam in Commentariis describerentur. » — 4 novembre. « Lecta est a scriba epistola regia, eaque solitæ formæ restituta, quam rex christianissimus indulsit M. Turgot. »

Digitized by Google

ses docteurs les plus réputés parmi les agrégés de la maison.

Ainsi, voilà comment Turgot avait préludé à son admission en Sorbonne, laquelle n'eut lieu qu'en 1748. Dès 1743, il fréquente les cours de la Faculté de théologie et il les suit durant trois ans, *per triennium*, en remplissant ponctuellement toutes les obligations de fin d'année. Dès 1746, et qualifié déjà de clerc tonsuré du diocèse de Paris, il sollicite et obtient de passer, avec dispense d'âge, tous les examens préliminaires au baccalauréat. Par conséquent, à n'en pas douter, il est bachelier en théologie, lorsque, deux ans après, il entre à la Sorbonne, en même temps que Morellet, diacre de Lyon. Comment donc supposer que bachelier dès 1748, il ne soit pas devenu, de 1748 à 1751, licencié? Ou le moyen d'admettre (la promotion dans les ordres sacrés étant d'ordinaire comme parallèle à la collation des grades théologiques) que, clerc tonsuré en 1746 ou même dès 1743, il ne soit encore, en 1751, que simple acolyte, alors surtout que les registres de la Sorbonne lui donnent tour à tour, avec la qualification d'acolyte, celle de sous-diacre et même de diacre? En résumé, il n'est pas absolument impossible que Turgot n'ait jamais dépassé les ordres mineurs; mais certainement cela serait surprenant, difficile à expliquer et cadrerait mal avec ce que nous apprennent de son existence d'étudiant des pièces irréfragables. C'est pourquoi, si ces documents, en raison d'énonciations divergentes et même d'apparentes contradictions, ne permettent point d'affirmer péremptoirement que c'est parce qu'il était engagé dans les ordres que Turgot ne s'est pas marié, peut-être ne serait-il point déraison-

Digitized by Google

nable de penser que c'est précisément parce qu'il ne s'est pas marié, malgré son goût très prononcé pour le mariage, qu'on doit d'autant plus incliner à croire que Turgot était engagé dans les ordres. Quoi qu'il en soit et encore qu'on s'en tînt au doute, comme d'ailleurs, malgré tout, je m'y tiens moi-même, ce qui demeure hors de conteste, c'est que, de 1743 à 1751, Turgot a passé huit des plus belles et des plus fécondes années de sa jeunesse dans l'étude de la théologie et le commerce des théologiens.

Le 3 mars 1838 et peu de mois avant sa mort (17 mai 1838), M. de Talleyrand, en acteur consommé et qui soigne sa sortie, ou qui sait? en homme déjà secrètement touché de la grâce qui semble avoir adouci ses derniers moments, M. de Talleyrand prononçait, à l'Académie des sciences morales et politiques, l'éloge du comte Rheinhard. Dans ce discours, l'ancien évêque d'Autun hasardait de dire (ce sont ses expressions) « que les études premières de Rheinhard l'avaient heureusement préparé à la carrière diplomatique qu'il avait choisie; que celle de la théologie surtout lui avait donné une force et en même temps une souplesse de raisonnement que l'on retrouvait dans toutes les pièces qui sont sorties de sa plume ». Et il ajoutait : « Pour m'ôter à moi-même la crainte de me laisser aller à une idée qui pourrait paraître paradoxale, je me sens obligé de rappeler ici les noms de plusieurs de nos grands négociateurs, tous théologiens, et tous remarqués par l'histoire comme ayant conduit les affaires politiques de leur temps, le cardinal chancelier Duprat, le cardinal d'Ossat, le cardinal de Polignac. »

S'il n'en était pas, à quelques égards, de la vue de

Digitized by Google

l'esprit comme de la vue du corps, qui n'aperçoit rien que dans un certain éloignement et nous dérobe, en quelque façon, les objets trop rapprochés, M. de Talleyrand, qui, aussi bien, ne pouvait décemment se citer lui-même, M. de Talleyrand, joignant aux noms de plusieurs de nos diplomates illustres, tous théologiens, ceux de plusieurs de nos hommes d'État célèbres également tous théologiens, au nombre de ces derniers aurait du moins cité Turgot. D'un côté, en effet, l'étude de la théologie, qui est, à sa manière, une géométrie, ne contribua pas peu, en même temps qu'elle tournait la pensée de Turgot vers les plus hauts problèmes, à développer en lui le besoin de rigueur et la finesse d'analyse qui furent les traits distinctifs de son talent. D'autre part, et quoiqu'il en fût venu, non seulement à quitter la Sorbonne, mais à répudier les dogmes chrétiens, l'influence du Christianisme qui, dès l'enfance, l'avait pénétré jusqu'aux moelles, devait rester finalement, en politique, sa plus puissante comme sa plus patriotique inspiration.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

LES RÉSULTATS

Il n'est qu'exact de l'affirmer : l'avènement de Turgot aux affaires fut, en quelque sorte, l'avènement de la philosophie au pouvoir, et son ministère la mise en pratique des théories préconisées par les économistes ou physiocrates. Jusque-là on avait trop souvent semblé croire que le juste se trouvait sans rapport avec l'utile, que l'ordre moral n'avait rien à voir avec l'ordre matériel, que le gouvernement restait chose de pure expérience et de simple habileté. A cet empirisme, en somme grossier, l'école des économistes ou physiocrates avait entrepris de substituer une doctrine définie, ne se lassant point de répéter que si les corps physiques ont leurs lois [et Quesnay, le chef des physiocrates, n'oublia jamais qu'il était médecin], le corps social a aussi les siennes qui, négligées, en amènent la ruine, observées en garantissent la vie et en assurent la santé.

Turgot s'était, de très bonne heure, pénétré de ces doctrines. Obéir à la nature, et, dans la nature, à ce qu'il y a de plus élevé, à la raison, c'était là sa préoc-

Digitized by Google

cupation constante, la dictée souveraine de ses résolutions, en même temps qu'il demeurait profondément imbu des maximes chrétiennes d'égalité et de fraternité, dont son enfance et sa jeunesse avaient été nourries. De là les principes d'humanité, de tolérance, de liberté, qui sont comme l'âme de nombreux édits qu'il provoqua, édits d'ailleurs bien longuement motivés, quoiqu'ils le soient parfois avec éloquence, et qui, trop souvent, ont le tort de dégénérer en véritables dissertations.

Au milieu d'une société frivole, quoique éprise de la passion des réformes, et encore moins raisonneuse qu'emportée par la fronde et le bel esprit, ce dogmatisme continu de Turgot parut très vite lourd, affecté, fastidieux. Ses procédés, d'autre part, étaient peu propres à racheter ce qu'il y avait de morgue dans ses discours ou de pédantisme involontaire dans ses écrits. Si, en effet, la bonne grâce ajoute à ce que l'on donne, la manière dont on refuse ou dont on retire n'aggrave pas médiocrement non plus les sentiments pénibles qu'éprouvent ceux qui se trouvent frustrés. Or, la raideur était, en tout, la manière de Turgot. Non pas qu'on le pût à bon droit accuser précisément de maladresse. « J'aurais pu mériter l'imputation de maladresse, écrivait-il lui-même en 1778 avec dignité au docteur Price, si vous n'aviez eu en vue d'autre maladresse que celle de n'avoir pas su démêler les ressorts d'intrigues que faisaient jouer contre moi des gens beaucoup plus adroits en ce genre que je ne le suis, que je ne le serai jamais et que je ne veux l'être. » Mais Turgot, dans les réformes nécessairement douloureuses qu'il accomplissait, considérait uniquement et froidement les résultats heureux

Digitized by Google

qui devaient s'ensuivre. Il lui suffisait de croire frapper au nom de la justice, sans qu'il prît souci de ceux qu'il frappait. « Il agissait comme un chirurgien qui opère sur des cadavres, observe judicieusement Sénac de Meilhan, et il ne songeait pas qu'il opérait sur des êtres sensibles; il ne voyait que les choses et ne s'occupait pas assez des personnes. Cette apparente dureté avait pour principe la pureté de son âme, qui lui peignait les hommes comme animés d'un généreux désir du bien public ou comme des fripons qui ne méritaient aucun ménagement. »

Cette rudesse de procédés tenait aussi chez Turgot à ce qu'il y avait d'absolu, d'inflexible, de systématique dans ses idées. « M. Turgot, écrivait Hérault de Séchelles, M. Turgot avait fait une chaîne systématique de toutes ses idées, et il liait chaque chose à une autre. Cela peut être fort bon; mais il faut savoir détacher au besoin un anneau de sa chaîne, et non pas la traîner tout entière. » C'est à quoi ne sut jamais se résigner Turgot. Résolu, suivant son expression, à détruire le mal, non à le « perfectionner », il parut ignorer que la politique est faite de tempéraments et que les problèmes sociaux ne se traitent point par voie de déduction abstraite, comme les questions de métaphysique ou de géométrie.

Cependant non seulement Turgot voulait tout redresser dans l'État, mais il y voulait, pour ainsi dire, tout corriger à la fois. « Sa tête, observait Montyon, était dans une fermentation continuelle, toujours occupée d'innovations et de projets. » Et cette hâte vers le bien, cette précipitation vers le meilleur étaient si impétueuses et, pour la plupart de ceux qui l'entouraient, si cho-

Digitized by Google

quantes, qu'elles lui attiraient les objurgations amicales de Malesherbes lui-même, c'est-à-dire de son plus affectionné comme de son plus actif collaborateur. « Vous êtes aussi trop pressé, lui disait Malesherbes; pourquoi vouloir faire tant de choses à la fois? Vous vous imaginez avoir l'amour du bien public; point du tout, vous en avez la rage, car il faut vraiment être enragé pour vouloir forcer la main à tout le monde. » On a souvent admiré la réponse de Turgot : « Comment pouvez-vous me faire ce reproche? répondait-il à Malesherbes. Vous connaissez les besoins du peuple, et vous savez que dans ma famille on meurt de la goutte à cinquante ans. »

Quelque touchantes qu'elles puissent être, et bien que parties d'un cœur magnanime, ces paroles, quand on les pèse, n'en restent pas moins, à tous égards, assez peu sensées. D'un côté, il n'y avait point, chez Turgot, dans sa candeur même, un faible orgueil à se considérer comme un homme nécessaire, presque providentiel, seul capable et seul désireux de subvenir aux besoins du peuple. D'autre part, Turgot ne comprenait guère, ce semble, combien il est indispensable, suivant le proverbe italien, de donner le temps au temps, *bisogna dar tempo al tempo*, lorsqu'il allait, par exemple, jusqu'à promettre au roi de lui faire « au bout de quelques années un peuple neuf et le premier des peuples ». Non, il n'en va pas ainsi; non, une nation ne se pétrit pas uniquement de main d'homme, cet homme fût-il doué d'un génie infiniment supérieur à celui de Turgot. Il y faut aussi et surtout la main du temps. Parlons mieux : une nation n'est pas une molle argile qu'il soit possible ni licite de façonner à son gré. C'est un être vivant, qui

Digitized by Google

a sa constitution naturelle, son passé, ses origines, sa tradition, son génie, et que l'habileté suprême comme le premier devoir du politique consiste, avant tout, à éclairer, à diriger, à mettre peu à peu en pleine possession de lui-même, et non point à prétendre transformer instantanément, en lui imposant un régime artificiel et des idées préconçues. Marie-Thérèse jugeait bien Turgot lorsque, le 30 mai 1776, elle écrivait à sa fille « qu'à son avis Turgot n'avait manqué que d'avoir trop entrepris à la fois ».

Le dogmatisme, la raideur, l'esprit de système, la précipitation, était-ce donc là chez Turgot d'impardonnables défauts? Ah! certes, ce dogmatisme valait mieux que le scepticisme corrupteur qui ne connaît d'autre loi que celle d'un intérêt perpétuellement changeant; cette raideur était préférable à la flexibilité des politiques qui, au mépris du droit et en petits disciples de Machiavel, ne sont en quête que des opportunités; cet esprit de système était moins regrettable que la légèreté ou l'ignorance qui perdent ou compromettent les États; cette précipitation offrait, en définitive, moins de périls qu'une stupide et égoïste immobilité. Toutefois, pour n'être point des plus graves, ces imperfections de Turgot ne laissèrent pas que d'apporter de sérieux obstacles à la réalisation de ses projets. En outre, remarquons-le : Turgot était destiné à se trouver en partie déçu par la générosité même des sentiments qui l'animaient. Épris de la raison comme d'autres le sont de la beauté, il crut trop à son empire absolu sur l'espèce humaine. Il ne comprit point que ce n'est pas la logique qui mène le monde et que, pour maîtriser les mouvements désordonnés qui l'agitent, un autre frein est nécessaire que celui des

Digitized by Google

théories [1]. Passionné pour le bien public, comme le plus grand nombre l'est pour la fortune, il ne vit pas seulement dans le bien public le bien de la France, mais le bien de l'humanité tout entière, ce qui, plus d'une fois, le conduisit à méconnaître les intérêts immédiats de son époque et de sa patrie. « Sa politique élevée et bienfaisante, écrit Dupont de Nemours, embrassait l'univers; elle n'avait pas une seule vue qui fût isolée, et chaque opération particulière qu'il se proposait pour le bien de son pays, n'était qu'une portion d'un grand plan dont l'objet était le bonheur du monde. » Enfin, comment ne pas l'ajouter? l'intelligence naïve de Turgot se complut dans ce rêve du bonheur sur la terre, dont les images sont si séduisantes, mais dont le réveil est si désespérant, et dont Condorcet, après lui, s'efforçant virile-

1. Cf. Montyon, *Particularités et Observations sur les contrôleurs généraux des finances.* « M. Turgot avait des idées vastes, des conceptions hardies. Son esprit tenait de la nature du génie; il apercevait toutes les affaires sous les plus grands rapports, en sondait les éléments, en pénétrait l'essence, mais malheureusement il voyait tout en abstractions, dédaignant de porter ses regards sur les faits, ne faisait aucune attention au pays qu'il régissait, au siècle où il vivait, aux institutions établies, aux usages admis, aux préjugés, aux intérêts. Quand même ses idées auraient été justes, il aurait échoué dans toutes ses entreprises, parce qu'il ne savait manier aucun des moyens nécessaire pour les faire réussir; il voulait gouverner par des démonstrations, ne considérait l'homme que comme un être intelligent, et non comme un être sensible et mû par son intérêt. Son plan était de perfectionner l'entendement humain, dans la conviction que plus le peuple serait éclairé, plus il serait soumis aux lois dans lesquelles il reconnaîtrait une vocation à l'ordre de choses le plus favorable à son bonheur. Plan d'autant plus faux qu'on ne peut donner à la masse du peuple qu'une instruction incomplète, et que les demi-connaissances sont plus dangereuses que l'ignorance dont on a la conscience; et on ne tarda pas à en avoir d'évidentes et funestes preuves. »

Digitized by Google

ment de tromper de mortelles alarmes, devait reprendre le thème chimérique et dangereux.

Cependant, au milieu de toutes les idées qui occupèrent l'esprit de Turgot, ne peut-on démêler quelques idées maîtresses, et les desseins innombrables qu'il avait formés ne sauraient-ils se ramener à quelques chefs principaux?

A peine Turgot avait-il été à même d'observer et de réfléchir, que deux sortes d'abus l'avaient douloureusement frappé.

Et ces abus lui paraissaient de telle nature qu'ils étaient capables, à ses yeux, d'atteindre les racines mêmes de la prospérité publique.

Sans doute on ne rencontre dans ses écrits rien qui approche de la peinture, du reste outrée et trop souvent citée, qu'a faite La Bruyère du paysan au dix-septième siècle. Turgot ne s'en était pas moins senti profondément contristé du sort auquel étaient encore de son temps condamnés les habitants des campagnes. Il gémissait de les voir soumis à des dîmes qui leur enlevaient le plus clair de leur revenu, accablés par des corvées dont ils ne retiraient souvent aucun avantage, vexés enfin par mille exactions.

D'un autre côté, l'état des villes, à beaucoup d'égards, ne lui semblait pas moins lamentable. Il déplorait l'abandon où languissaient les classes ouvrières, l'infériorité et l'immobilisation auxquelles elles restaient condamnées, l'espèce de déni de propriété individuelle que leur imposait le régime des corporations.

De là, chez Turgot, un ardent désir de remédier à ces deux sortes de maux.

Quoiqu'il n'eût garde de proscrire l'appropriation

Digitized by Google

inégale et individuelle du sol, non plus qu'il ne méconnaissait la nécessité insurmontable de l'inégalité des conditions, il appela donc de ses vœux et se proposa, autant qu'il serait en lui, de hâter par ses actes la ruine complète de l'organisation féodale déjà fort ébranlée. C'était, à son sens, assurer l'affranchissement des campagnes. Il prit, d'autre part, à tâche de faire prévaloir le principe de non-intervention du gouvernement dans l'industrie, et, par l'abolition des monopoles, de procurer, en même temps que le libre travail, la liberté du commerce intérieur et extérieur. C'était, croyait-il, assurer l'affranchissement des villes.

Toute la politique de Turgot consiste dans la conception de ce double dessein.

Or, c'est ici qu'il faut se donner le spectacle instructif de ce qu'il y a d'inefficace ou même de périlleux dans les idées les plus généreuses, lorsqu'on les incorpore à un système préconçu ou qu'on se hâte de les appliquer, sans en avoir à l'avance, afin de s'y accommoder, calculé les conséquences inévitables.

Rien, au premier abord, de plus louable tout ensemble et de plus sensé que les vues de Turgot, relativement à l'amélioration du sort des populations laborieuses soit des villes, soit des campagnes. Et pourtant, quand on y regarde de près, rien de plus erroné que la théorie de l'impôt qui est comme la clef de voûte du système que Turgot prétendait substituer à l'organisation féodale; rien de plus redoutable que la situation créée aux classes ouvrières par la suppression instantanée des jurandes et des maîtrises.

A dire vrai, la théorie que professait Turgot en matière d'impôt ne lui était pas personnelle; il se l'était

Digitized by Google

plutôt appropriée et ne faisait guère que reproduire, à quelques changements près dans les termes, la doctrine imaginée et prônée par les physiocrates. D'après cette doctrine, si tout objet de possession peut être, à l'égard d'un individu, appelé richesse, il n'en est pas de même pour un État, dont la richesse doit avoir une base permanente. Ce substratum est la terre ou le sol. Aussi bien, la terre est-elle seule réellement productive et sa production se décompose en deux produits qu'il convient de distinguer. Elle donne un produit brut qui comprend le remboursement des avances, le salaire et le profit des cultivateurs; elle fournit au propriétaire un revenu, et c'est en quoi consiste le produit net.

Cela posé, il s'ensuit que tous les citoyens d'un État se répartissent naturellement en deux grandes classes : premièrement, la classe des propriétaires, que Turgot nomme classe disponible, parce que seuls les propriétaires sont à même de disposer d'un produit qui est véritablement un excédent, une création, en un mot un produit net et que seuls aussi « n'étant point attachés par le besoin de la subsistance à un travail particulier, ils peuvent être employés aux besoins généraux de la société »; secondement, la classe des non-propriétaires ou classe non disponible, mais que Turgot subdivise en classe productive, qui renferme les agriculteurs, lesquels produisent leur propre salaire et tous les autres salaires, et en classe stipendiée et stérile, qui comprend les industriels, lesquels, d'après l'école physiocratique, n'ajoutent rien à la richesse, mais au contraire lui empruntent tout.

C'était de cette classification que Turgot et les physiocrates déduisaient toute leur théorie de l'impôt. Le

Digitized by Google

propriétaire de la terre et du sol étant, suivant eux, le seul qui possédât un revenu ou une richesse disponible, ils croyaient ne pouvoir se soustraire aux lois d'une logique rigoureuse qui exigeait que seul aussi le propriétaire supportât tout l'impôt. Conséquemment, les impôts de toute sorte, impôts directs et impôts indirects, étaient ramenés par eux à un impôt unique, l'impôt territorial ou foncier.

En renvoyant aux économistes de profession l'examen approfondi d'un pareil système, il y a lieu néanmoins de s'étonner, à première vue, de ce qu'il offre d'artificiel, ou même, n'hésitons pas à l'affirmer, de contraire à l'expérience, à l'équité et à la raison. Était-il, en effet, très raisonnable d'identifier toute richesse avec la richesse foncière et de déclarer stérile l'industrie qui certes a besoin des ressources du sol, mais qui par elle-même inépuisable tandis que la fécondité de la terre reste bornée, produit tant de trésors, et à laquelle, de son côté, l'agriculture doit manifestement ses développements les plus fructueux? N'était-ce point, comme quelques-uns des adversaires de Turgot le lui avaient ironiquement reproché, se montrer « ennemi mortel de la recette » que de renoncer aux impôts indirects, et en même temps était-il fort équitable, en exemptant de toute charge les richesses créées par d'autres travailleurs que les agriculteurs, d'accabler la propriété foncière de tout le poids de l'impôt? Enfin la pratique journalière n'enseignait-elle pas combien devenait fréquemment fictive la distinction tant célébrée du produit brut de la terre et de son produit net? Et Turgot n'avait-il pas lui-même éprouvé à quel point peut manquer le produit net, alors que, pendant son intendance

Digitized by Google

de Limoges, par une mesure plus humaine que légale, il avait, à la suite de mauvaises récoltes, enjoint aux propriétaires de pourvoir à l'entretien et nourriture de leurs métayers et colons?

Évidemment toutes ces idées sociales, économiques, politiques, des physiocrates et de Turgot, aujourd'hui surtout confondraient les esprits. Ce qu'il importe, et ce qu'il est impossible de ne pas noter, c'est que Turgot, qui avait une volonté si arrêtée d'affranchir les populations agricoles, les vouait néanmoins sans merci à la servitude de l'impôt. Car ces populations n'allaient-elles point devenir à leur tour, n'étaient-elles même pas déjà devenues propriétaires du sol? La petite culture n'était-elle pas infailliblement destinée à l'emporter sur la grande culture, et la dualité du propriétaire et du cultivateur ne devait-elle point tendre chaque jour davantage à disparaître ou à s'atténuer?

Chose également remarquable! les paternelles intentions de Turgot à l'égard des populations ouvrières des villes ne l'empêchaient pas de les vouloir détenir comme à l'état d'enfance, et ne devaient d'ailleurs se réaliser qu'en suscitant aussitôt pour ces populations mêmes des difficultés réellement terribles et qui maintenant encore pèsent tristement sur elles. Théoriquement, en effet, Turgot, en plaçant les industriels dans la classe dite stipendiée et stérile, refusait d'une manière implicite aux classes ouvrières tout moyen d'émancipation. Pratiquement, par la suppression des jurandes, par la défense faite aux artisans d'un même métier de se réunir en un corps, il avait brisé ce qui se trouvait être sans doute pour l'industrie souvent un obstacle et pour les classes ouvrières une contrainte ou même parfois un

Digitized by Google

joug détesté, mais ce qui aussi, sous d'autres rapports, leur assurait une sécurité, une garantie et une force. Du jour au lendemain, il les avait livrées à toutes les chances hasardeuses de l'individualisme, qui, par une concurrence effrénée, produit une variation presque indéfinie des salaires, et, par la variation des salaires, engendre avec l'imprévoyance, le paupérisme et ses calamités. Comment le méconnaître? C'est à dater de cette suppression des corporations, qui pourtant ne fut rendue définitive qu'en 1791 par l'Assemblée constituante, sur le rapport de Chapelier [1], c'est à dater de cette radicale mesure que s'est fait particulièrement sentir parmi nous le malaise irrité dont ne cessent de gémir les classes ouvrières. En vain le communisme et le socialisme, sous les formes les plus diverses, ont-ils cherché à leur procurer un sort meilleur. En vain également, phénomène digne d'attention! les corporations, à la faveur des grèves, semblent-elles se reconstituer parmi nous. La liberté seule est capable de remédier aux maux qui momentanément proviennent de la liberté; car la liberté, comme la lance de je ne sais plus quel fabuleux héros, a seule le merveilleux pouvoir de blesser et de guérir. Seule donc une longue, patiente et sincère pratique de la liberté substituera de plus en plus et peu à peu, partout où l'individu ne se suffit pas à lui-même, à l'ancien

1. Il convient de rappeler qu'en supprimant définitivement les corporations, l'Assemblée constituante se montra, sous certains rapports, plus équitable que Turgot. Car elle vota des indemnités aux maîtres qui avaient acquis leurs titres à prix d'argent, et ce fut pour payer ces indemnités, évaluées à 120 millions, que fut établi l'impôt des patentes. Elle se montra aussi plus libérale, car elle ne songea point à proscrire la liberté d'association.

Digitized by Google

système des corporations qui s'imposaient, le nouveau et fécond régime de l'association volontairement consentie.

Quoi qu'il en soit, ce n'était pas assez, pour émanciper les classes ouvrières, que de les dégager subitement de ce qui pouvait être une entrave, mais aussi un support; et de même que Turgot aurait mal réussi à préparer l'avenir des classes agricoles si ses idées les plus chères avaient prévalu, il fut loin, par la législation dont il se fit le promoteur, de procurer aux ouvriers des villes tout le bien qu'il avait rêvé. C'est pourquoi, en rapprochant des théories qui inspirèrent ses actes les résultats de son administration, on a pu justement conclure, quoique avec une apparente sévérité, que, « tout compté et rebattu, le ministère de Turgot faisait honneur à ses lumières plus qu'à son jugement pratique ». Toutefois, des écrivains aussi honnêtes qu'instruits ont, à diverses reprises, affirmé que la fougue de la Révolution et ses désordres avaient tenu à ce qu'on avait repoussé les réformes que proposait Turgot. Telles sont, par exemple, les doléances qu'exprime un peu emphatiquement peut-être l'excellent M. Droz, dans son attachante histoire du règne de Louis XVI. « Le 12 mai 1776, jour du renvoi de Turgot, a été, écrit-il, une des époques les plus fatales pour la France. Ce ministre, supérieur à son siècle, voulait faire, sans secousse, par la puissance d'un roi législateur, les changements qui pouvaient seuls nous garantir des révolutions. Ses contemporains égoïstes et superficiels ne le comprirent point, et nous avons expié par de longues calamités leur dédain pour les vertus et les lumières de cet homme d'État. »

Digitized by Google

Or, pour quiconque consulte attentivement le passé, une opinion aussi favorable à Turgot ne laisse pas que de soulever de nombreuses contradictions. Sans doute la Révolution, par trop de côtés orageuse et horrible, n'eût été qu'une paisible et bienfaisante évolution, si des réformes manifestement nécessaires avaient été accomplies en temps opportun et que l'aveugle coalition des intéressés ne les eût point, pour la plupart et tout d'abord rendues, sinon impossibles, du moins d'une extrême difficulté. Mais était-ce bien à l'application des plans de Turgot et à la pratique de ses maximes qu'il fallait demander la rénovation du pays? Tandis que Turgot travaillait, au nom de la liberté, à dissoudre tout l'établissement de l'ancien régime, ne se montrait-il point aussi le défenseur opiniâtre du *despotisme éclairé* qu'avait vanté Quesnay, et auquel il reconnaissait lui-même le pouvoir « de changer les institutions ». Il y a plus : n'entendait-il pas user, à son tour, sans contrôle, de l'autorité qu'il n'exerçait pourtant que par délégation? « L'autorité n'a pas besoin de conseils; » ou encore : « Donnez-moi cinq années de despotisme et la France sera libre. » Ces paroles prononcées par lui, ou que non sans vraisemblance on lui prête, peignent au vif ses sentiments. Ce n'est pas tout. Tandis que Turgot s'imaginait, dans son *Projet des municipalités*, pouvoir multiplier les assemblées électives et délibérantes sur toute la surface du territoire, sans qu'elles en vinssent immédiatement à dépasser leurs attributions administratives, n'opposait-il pas une résistance, cette fois invincible, au vœu unanime de la nation, qui était, comme ne cessait de le lui représenter Malesherbes, d'obtenir des États généraux, ou au moins des États provinciaux?

Digitized by Google

C'est pourquoi des esprits non prévenus et qui jugeaient immédiatement par eux-mêmes une époque qui était la leur, et des faits auxquels ils avaient pris part,

« *Quæque ipse miserrima vidi,*
Et quorum pars magna fui, »

d'impartiaux esprits, un Montyon, un Malesherbes, n'ont-ils pas craint de soutenir ou d'avouer qu'au lieu d'avoir été de nature à prévenir les ruines accumulées par la Révolution, les actes de Turgot les avaient plutôt préparées.

« On ne peut voir qu'avec regret, écrivait Montyon, que les intentions les plus pures, une passion vraie pour le bonheur de l'humanité, des vues étendues et élevées, tant de connaissances, de méditations, de soins, de vertus, n'aient produit que des institutions qui n'ont pas subsisté et ont commencé la désorganisation de l'État. » Et Montyon ajoutait : « Ce jugement est celui que M. de Malesherbes a porté de M. Turgot son ami, et de lui-même. »

Effectivement, tel était l'aveu que faisait noblement Malesherbes, presque à la veille de subir lui-même l'inique supplice, auquel son dévouement et ses larmes n'avaient pu arracher son souverain. Et cet aveu, il le confiait à un autre ami, à un familier de Turgot, M. de Vaines, dans un entretien suprême qu'il priait son interlocuteur de rédiger et dont le manuscrit a été pour la première fois, croyons-nous, imprimé parmi les notes et pièces justificatives des *Mémoires* de l'abbé Morellet.

« Depuis longtemps je connaissais M. de Malesherbes, écrivait M. de Vaines; ses vertus, sa simplicité, ses con-

Digitized by Google

naissances étendues et variées, m'avaient attiré. Pendant l'année 1775, j'avais vécu avec lui dans une grande intimité. Nous nous étions vus ensuite plus rarement. En 1794, je le rencontrai dans une de ces prisons dont alors la France était couverte, et où tous les gens de bien étaient déposés, en attendant que leur tour d'être appelés au tribunal révolutionnaire, qui était le premier degré de l'échafaud, fût arrivé.

« Dans les longs jours de notre captivité, nous nous réunissions souvent; il remontait aux temps anciens de la monarchie; il revenait particulièrement sur les actes de son ministère, il me disait : « M. Turgot et moi, nous étions deux fort honnêtes gens, très instruits, passionnés pour le bien : qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir? Cependant, nous avons mal administré [1]. Ne connaissant les hommes que par les

1. Ainsi pensaient de Malesherbes ses contemporains et ses amis, tout en admirant des vertus qui l'avaient rendu populaire. « Né avec beaucoup d'esprit, de facilité pour les sciences et d'éloquence naturelle, écrivait, en 1776, Condorcet à Voltaire, Malesherbes a, soit par goût, soit par défaut de rectitude dans l'esprit, un penchant pour les idées bizarres et paradoxales; il trouve dans son esprit des raisons sans nombre pour défendre le pour et le contre, et n'en trouve jamais aucune pour se décider. Particulier, il avait employé son éloquence à prouver aux rois et aux ministres qu'il fallait s'occuper du bien de la nation; devenu ministre, il l'employait à prouver que le bien est impossible. » Chose curieuse! Le chancelier de Lamoignon lui-même n'augurait pas mieux de Malesherbes, son fils. Car, peu avant de sortir d'emploi, Montyon rapporte qu'il aurait dit au roi : « Sire, je suis vieux, mais quand je ne serai plus, on pourra proposer mon fils à Votre Majesté pour le ministère; j'aime ma famille; je désire son élévation et sa fortune; mais j'aime encore plus l'État. Que Votre Majesté ne confie aucune grande place à mon fils; c'est un homme vertueux et de beaucoup d'esprit; il a une réputation brillante, qu'il s'est faite par des écrits et des démarches hardies; il perdrait sa réputation quand il serait dans le ministère; il n'y est pas propre, et y servirait mal Votre Majesté. »

Digitized by Google

livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous ne pouvions former le roi au gouvernement; nous l'avons laissé diriger par M. de Maurepas, qui a ajouté sa propre faiblesse à celle de son élève [1]; et, sans le vouloir, sans le prévoir, nous avons contribué à la Révolution. »

Le sentiment qu'exprimait Malesherbes ne serait-il pas le vrai?

Les penseurs qui avaient inauguré l'ère moderne, ne s'étaient proposé rien moins, afin de restaurer, de réformer, de développer la connaissance d'où résulte toute pratique, que de la fonder sur des bases toutes nouvelles. Démolir et reconstruire, telle était la double tâche qu'ils s'étaient imposée, et c'est ainsi que Bacon distinguait dans la philosophie deux parties, une partie destructive, *pars destruens*, une partie édificative, *pars ædificans*. Le sublime et puissant génie, qui devait exécuter

1. Un tel jugement, qui est devenu, relativement à Louis XVI, un lieu commun, a pourtant besoin d'un correctif.

« Dans cet aveu même, remarque Montyon en rapportant cet entretien, M. de Malesherbes donne la preuve de ce dont il s'accuse, de ne pas connaître les hommes : la faiblesse n'était le défaut ni de Louis XVI, ni de M. de Maurepas. Le roi, dans les convulsions de la Révolution, ne s'est jamais montré faible; mais son défaut était l'abnégation de son opinion et de sa volonté, de crainte de se tromper, et un abandon absolu aux conseils des dépositaires de sa confiance. Le défaut de M. de Maurepas était le rapport de tout à lui-même et l'insouciance des événements qu'il prévoyait ne devoir survenir qu'après le terme de son existence. » — « M. de Maurepas, écrivait de son côté un appréciateur non suspect, Condorcet, M. de Maurepas a accoutumé le roi à déférer aveuglément à tout ce qui lui était proposé, à ne point se déterminer d'après sa propre opinion qui était juste, et à soumettre sa volonté à l'impression qui lui était donnée, ce qui avait l'apparence d'une nullité de caractère qui n'était pas le défaut du roi. Ce prince avait du courage et de la fermeté; il l'a prouvé, quand il a eu à braver les dangers et non à craindre de commettre des fautes. »

Digitized by Google

d'une manière incomplète, et néanmoins avec quelle incomparable hardiesse et quel heureux succès! on ne l'ignore pas, le dessein que Bacon s'était presque contenté d'indiquer, Descartes, cédant aux suggestions, non d'une pusillanimité blâmable, mais d'un rare bon sens, Descartes avait expressément excepté des applications d'une méthode qu'il étendait à tout, « la réformation des moindres choses qui touchent les États ». « Ces grands corps, observait-il, sont trop malaisés à relever étant abattus, ou même à retenir étant ébranlés, et leurs chutes ne peuvent être que très rudes. Puis, pour leurs imperfections, s'ils en ont, comme la seule diversité qui est entre eux suffit pour assurer que plusieurs en ont, l'usage les a sans doute fort adoucies, et même il en a évité ou corrigé insensiblement quantité auxquelles on ne saurait si bien pourvoir par prudence ; et enfin elles sont quasi toujours plus supportables que ne serait leur changement, en même façon que les grands chemins qui tournent entre des montagnes deviennent peu à peu si unis et si commodes, à force d'être fréquentés, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit en grimpant au-dessus des rochers et descendant jusqu'au bas des précipices. » Et n'est-ce pas ainsi, en réalité, qu'au milieu même de troubles tragiques mais passagers, s'est peu à peu améliorée la constitution anglaise?

Par malheur, tant de sagesse s'accordait mal avec les nobles mais violentes passions dont la France du dix-huitième siècle se sentait travaillée. Des deux et essentiels préceptes de la philosophie Baconienne et Cartésienne, les théoriciens de cet âge de transformation, se laissant d'ailleurs emporter à une sorte d'enthousiasme

Digitized by Google

littéraire, ne retinrent guère que celui qui avait pour objet l'abolition du passé, *pars destruens*. Ardents et prompts à renverser, ils ne s'inquiétèrent point assez de savoir comment ils parviendraient à reconstruire, *pars ædificans*. Turgot lui-même ne sut pas, à beaucoup près, complètement se soustraire à cet universel enivrement. Il se montra, somme toute, plus habile à détruire qu'à édifier, et s'il valut mieux que le plus grand nombre de ses contemporains, il reste qu'en définitive l'homme chez lui fut supérieur au politique. « Liberté!... s'écriait-il quelque part, liberté! je le dis en soupirant, les hommes ne sont peut-être pas dignes de toi! — Égalité! ils te désireraient, mais ils ne peuvent t'atteindre! » Ce sentiment mélancolique de l'impuissance et de l'infirmité communes ne le détourna point cependant de se porter le champion résolu de la liberté et de l'égalité, et si par ses efforts pour délivrer enfin de la domination des classes privilégiées ceux qu'en termes odieux elles déclaraient « taillables et corvéables à merci », il ne contribua pas peu, sans le savoir ni le vouloir, à susciter, au-dessus de cette réalité sainte qui s'appelle la nation, cette abstraction équivoque qu'on idolâtre et qu'on nomme le peuple, il aurait pu du moins répéter, en se l'appliquant à lui-même, ce que Malesherbes, pour sa propre justification, écrivait, le 22 novembre 1790, à Boissy d'Anglas : « Si j'ai quelques droits à l'estime publique, c'est pour avoir été le défenseur des droits du peuple dans un temps où ce rôle ne conduisait pas, comme à présent, à devenir une des puissances de l'État. »

Digitized by Google

NECKER

INTRODUCTION

Sénac de Meilhan, terminant un parallèle entre Necker et Mirabeau, ne craignait pas d'écrire : « Il n'est nul doute que Necker n'ait fait plus de mal à la France que Mirabeau, et l'horrible distribution de leurs crimes envers l'État impartialement faite, le poids de ceux de Necker l'emporte de beaucoup. » Selon Sénac, en effet, Necker était un homme « dominé par une vanité déréglée et un amour-propre féroce, insensible à l'amour comme à l'amitié, indifférent aux plaisirs de la société, sans goût et sans attachement, et ne voyant que lui dans la nature, enfin avide d'argent lorsqu'il en était accablé, et l'aimant en usurier. » Et à ces paroles assurément fort sévères ou même excessives, Sénac ajoutait un morceau satirique intitulé *Supplice de M. Necker*, où le financier, l'administrateur, l'écrivain, l'homme même se trouve apprécié et condamné avec une sorte d'outrageuse ironie [1].

1. Sénac de Meilhan. *Œuvres philosophiques et littéraires*, Hamourg, 1795, 2 vol. in-8°. — *Œuvres complètes de M. Necker*,

Digitized by Google

Au moral comme au physique, Montyon, qui d'ailleurs non plus que Sénac de Meilhan n'était peut-être point sans garder contre Necker quelque rancune, ne trace guère de l'ancien ministre une plus flatteuse peinture. « Ses yeux étaient vifs, écrit-il, son regard perçant; la partie supérieure de son visage ne s'accordait point avec la partie inférieure ; elles semblaient n'être point faites pour être réunies et former la même figure; ses traits, vus dans leur ensemble, n'avaient rien d'agréable; sa physionomie fine et profonde marquait de l'observation

publiées par M. le baron de Staël, Paris, 1820-1821, 15 vol. in-8°. — *Mélanges et extraits des manuscrits de Mme Necker*, Paris, 1798, 3 vol. in-8°. — *Manuscrits de M. Necker*, publiés par sa fille avec un *Essai sur le caractère de M. Necker et sa vie privée*, Genève, an XIII, in-8°. — *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, par Madame de Staël, ouvrage posthume, publié en 1818, par M. le duc de Broglie et M. le baron de Staël, Paris, 1843, in-12. — *Mémoires de Condorcet sur la Révolution française*, extraits de sa correspondance et de celle de ses amis, Paris, 1824, 2 vol. in-8°. — Montyon, *Particularités et Observations sur les contrôleurs généraux des finances les plus célèbres depuis 1660 jusqu'en 1791*, Londres, 1812, in-8°. — Fernand Labour, *M. de Montyon*, Paris, 1880, in-12. — Garat, *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le* XVIII*e siècle*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°. — *Vie privée et ministérielle de M. Necker, directeur général des finances*, par un Citoyen, Genève, 1790, broch. in-8°. — *Collection complette (sic) de tous les ouvrages pour et contre M. Necker, avec des notes critiques, politiques et secrètes*, etc., Utrecht, 1781, 3 vol. in-8°. — *Pièces sur Necker*, brochures publiées en 1788 et 1789. — *Mémoires du baron de Besenval*, Paris, 1857, in-12. — *Mémoires de Marmontel*, Paris, 1857, in-12. — *Mémoires de Madame Campan*, Paris, 1858, in-12. — *Mémoires du marquis de Bouillé*, Paris, 1859, in-12. — *Mémoires de Weber*, Paris, 1860, in-12. — *Souvenirs du baron de Gleichen*, Paris, 1868, in-12. — Meister, *Mélanges de philosophie, de morale et de littérature*, Genève, 1822, 2 vol. in-8°. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, janvier 1852. — Othenin d'Haussonville, *Le salon de Mme Necker, d'après des documents tirés des archives de Coppet*, Paris, 1882, 2 vol. in-12. — A. Sayous, *Le* XVIII*e siècle à l'étranger*, Paris, 1861, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

et de la pénétration, mais n'avait ni une expression de franchise et de bonté, ni une expression de dureté et de fausseté; le plus souvent elle était muette, parce qu'il craignait de la laisser parler. Son corps était une masse grande et lourde qui n'avait ni ensemble, ni vigueur... Il avait un maintien gêné, désordonné, sans grâce, et jamais il n'en manquait plus que quand il voulait s'en donner... Ses mouvements étaient inégaux, brusques, forcés; il portait la tête fort élevée et même renversée; il y avait de l'affectation dans cette contenance, car le degré de renversement de sa tête était un thermomètre de sa situation politique. Le son de sa voix n'était point agréable, et son élocution n'était point facile; il le savait; et par cette raison, avec toute personne, avec laquelle il n'était pas dans l'intimité, il parlait peu; sa conversation était donc méditée, sans abandon, sans sensibilité, sans cordialité; cependant elle n'était pas sans intérêt, parce que l'esprit suppléait au sentiment, et chaque phrase énonçait une grande pensée. — Ses formes sociales se ressentaient du genre de vie qu'il avait mené, du manque d'une éducation soignée, et de relations habituelles avec des personnes d'un certain ordre... Sa physionomie morale n'était pas moins remarquable que sa physionomie physique et sa forme extérieure : il était d'une inégalité singulière, toujours agité par des désirs, des regrets, des jouissances, des privations, par l'incapacité de se suffire à lui-même et de contenir son âme en paix... Le fond de son caractère était un amour-propre qui excédait la mesure ordinaire de la vanité humaine. Ce sentiment, élément en lui de tous les autres, perçait dans ses discours, dans ses écrits, dans ses entreprises, dans ses actions, et semblait s'échapper par tous ses

Digitized by Google

pores. Dans les plus grandes affaires, il ne voyait que lui-même... Sans cesse, il se prodiguait des éloges et en était d'une grande parcimonie pour les autres, de crainte de diminuer sa part. Cependant il louait ses sectateurs, quand cette louange pouvait réfléchir sur lui-même... Quoiqu'il fît sans cesse montre de sensibilité, il n'en avait que pour les hommes en masse; et encore cette sensibilité tenait moins du sentiment, que d'un esprit d'ordre et de justice; il ne paraît pas qu'il ait eu d'amis, quoique par le commerce, par les affaires, par la société, il ait eu des relations intimes avec un grand nombre de personnes... Ses affections tendres étaient bornées à sa femme et à sa fille, qui entraient dans la sphère de son égoïsme. Rien ne l'intéressait et n'avait attrait pour lui, que ce qui pouvait lui conférer célébrité, honneur, crédit, puissance... Par suite de l'explosion de son amour-propre, tout dissentiment de ses opinions lui paraissait un tort, et toute critique était à ses yeux un crime... On ne trouvait en lui ni le flegme et la finesse d'un ministre qui sait cacher sa situation, ni la fermeté d'un sage qui, ayant le sentiment de sa force, se repose sur ce sentiment, ne règle point l'opinion qu'il prend de lui-même sur l'opinion qu'il inspire, et prouve qu'il mérite les grandes places, en montrant qu'il sait s'en passer. »

Contre ces dénigrements de toute sorte, la famille de Necker a constamment protesté. De tout temps en effet, avec une sollicitude pieuse, elle s'est efforcée d'assurer à la mémoire de son auteur les compensations les plus amples, en lui prodiguant, de son vivant aussi bien qu'après sa mort, d'enthousiastes applaudissements. C'est ainsi qu'en 1787, et presque à la veille du jour où

Digitized by Google

Necker allait rentrer aux affaires, Mme Necker n'hésitait point à lire dans son propre salon, sous le titre de *Portrait de M. Necker*, un éloge hyperbolique de son mari. « M. Necker, y disait-elle, naquit original en tout : ses traits ne ressemblent à ceux de personne ; la forme de son visage est extraordinaire ; mais le génie et la bonté se trouvent exprimés dans ce tableau vivant, d'une manière si énergique qu'il est impossible de le regarder avec attention sans ressentir l'impression de l'un et de l'autre, sans l'admirer et sans s'attendrir. Il a surtout dans le regard ce je ne sais quoi de fin et de céleste que les peintres n'ont jamais osé exprimer que dans la figure des anges... M. Necker devint grand, habile et vertueux, dans une école d'où il sortait si rarement des hommes distingués, comme on voit un noble et généreux lion croître et s'embellir dans les mêmes climats où les renards et les ours ont creusé leurs tanières. — M. Necker aime la gloire... hors du règne de l'opinion, il ne se compte pour rien... mais il poursuit la gloire et les louanges comme les chasseurs poursuivent une proie qu'ils négligent et dédaignent, dès qu'elle est tombée à leurs pieds... M. Necker, si grand dans les grandes choses, est comme ce Dieu de la Fable, qu'on voit tour à tour régner dans les cieux et servir sur la terre... Je n'ai jamais connu un homme plus vertueux comme homme public, ni plus vertueux comme particulier... M. Necker peut dire : mon talent à moi, c'est le génie... » Ainsi Mme Necker ne faisait point difficulté de proclamer M. Necker un homme de génie, le plus vertueux des hommes, et, après l'avoir assimilé à un ange, à un lion, à un Dieu de la Fable, elle le comparait encore « à un pont majestueux qui se soutient par la liaison

Digitized by Google

parfaite de toutes ses parties, à un de ces chiens d'Albanie qui restent couchés tant qu'on ne leur présente que de faibles adversaires, mais qui se relèvent et s'enflamment dès qu'un animal redoutable paraît dans l'arène [1]. » Il est impossible à coup sûr de n'être pas choqué de tant d'amphigourique verbiage [2]. Mais ce qui étonne bien davantage, c'est que Necker pût de ses propres oreilles et devant ses amis assemblés écouter, sans rougir, sans sourciller, sans s'indigner, un pareil

1. Cette comparaison saugrenue avait vivement frappé l'imagination de Necker. Plus tard, se l'appliquant à lui-même, il écrira : « L'Assemblée nationale environne de ses regards toute mon administration, elle peut y entrer par cent portes, et je ne suis plus là pour me présenter aux barrières. C'est à elle seule à parler, c'est à elle seule que je répondrai. Le chien d'Albanie, dont Porus fit présent à Alexandre, fut accusé longtemps de faiblesse; tous les animaux de l'Asie furent amenés dans l'arène, et il refusa de combattre; mais à l'arrivée du lion, il se dressa, s'élança sur lui, et le vainquit. » *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même.*

2. Ce portrait, fait évidemment pour la montre, est loin d'être aussi fidèle que celui que traçait la même Mme Necker peu de temps après son mariage, dans une lettre à une de ses amies de Genève. « Figure-toi, écrivait-elle, le plus mauvais plaisant de l'univers, si heureusement enchanté de sa supériorité qu'il ne s'aperçoit pas de la mienne, si convaincu de sa pénétration qu'il se laisse attraper sans cesse, si persuadé qu'il réunit tous les talents dans le plus haut point de perfection qu'il ne daigne pas chercher ailleurs des modèles; jamais étonné de la petitesse d'autrui parce qu'il l'est toujours de sa propre grandeur; se comparant sans cesse à ce qui l'entoure pour avoir le plaisir de ne point trouver de comparaison; confondant les gens d'esprit avec les bêtes parce qu'il se croit toujours sur une montagne dont la hauteur met de niveau tous les objets inférieurs; préférant les sots, parce, dit-il, qu'ils font un contraste plus frappant avec son sublime génie, d'ailleurs aussi capricieux qu'une jolie femme et plus curieux qu'elle. J'ai lieu de me flatter cependant que le remède innocent que cette lettre lui fera avaler (elle écrivait sous les yeux de Necker) le guérira pour quelque temps de cette insupportable maladie. » *Voyez la publication de M. Othenin d'Haussonville.*

Digitized by Google

panégyrique. Loin pourtant de paraître importuné de ces niaiseries sonores, Necker semble les avoir savourées avec complaisance. Il se garda bien du moins d'omettre le *Portrait de M. Necker* dans les extraits qu'il donna lui-même en 1798 des manuscrits de Mme Necker, publication qu'il fit du reste précéder de remarques, où il rend en admiration à sa femme à peu près tout ce qu'il en a reçu. « On n'a jamais vu, je le crois, disait-il en parlant de Mme Necker, une si grande étendue dans l'esprit, une si grande liberté dans l'imagination, avec tant de liens dans la conduite. » — Necker mort, ce fut sa fille qui se donna la tâche de le célébrer ou de le venger des injures de détracteurs tels que Sénac de Meilhan, « écrivain superficiel, observait-elle, qui n'avait de profondeur que dans l'amour-propre, et ne pouvait pardonner à M. Necker d'avoir été appelé à sa place, car il considérait le ministère comme son droit ». Elle tançait Montyon lui-même, et dans une lettre qui devait, de la part de Montyon, lui attirer une verte réponse [1], lui reprochait « l'article le plus injuste, le plus amer, inspiré par un ressentiment personnel ». D'un autre côté, comment ne pas le remarquer? *Les Considérations* de Mme de Staël *sur les principaux événements de la Révolution française* ne sont évidemment qu'une perpétuelle apologie de l'administration de l'ancien banquier genevois. Enfin, son écrit *Sur le caractère de M. Necker et sa vie privée*, qu'elle mit en tête du volume intitulé : *Manuscrits de M. Necker*, et publié par elle, l'année même où elle perdit son père, cet écrit ne

1. La lettre de madame de Staël et la réponse de Montyon ont été publiées par Alissan de Chazet en 1829. Cf. Labour, *M. de Montyon*, p. 129 et suiv.

Digitized by Google

se trouve-t-il pas entièrement destiné à glorifier Necker citoyen, écrivain et moraliste? Il est vrai que ces *Manuscrits* comprenaient des *Pensées* où l'éloge, que Necker fait de sa fille, atteste qu'il était aussi bon père que Mme Necker s'était montrée femme dévouée ou qu'il avait été lui-même affectueux époux. « Le langage de Mme de Staël, écrivait Necker, a le je ne sais quoi, qui tient de la beauté. » Et plus loin : « Le goût est ce qu'il y a de plus fin dans l'esprit, mais la grâce est plus utile encore, la grâce dans le ton, dans les paroles, dans les manières; c'est presque un des mystères de notre nature qu'on ne peut définir. Je dirais pour ma part : Voyez Mme de Staël, si ce mot ne risquait pas d'atteindre un jour un âge, où les années dérangeront tout. » Cependant, qu'importe? « Je laisserai dire, s'écrie fièrement Mme de Staël à cette occasion, je laisserai dire à qui se plaira dans cette observation bien gaie à côté de la mort, que nous sommes une famille qui nous louons les uns les autres. » Et déployant la même verve d'admiration mutuelle qui avait possédé M. et Mme Necker, elle s'applique à peindre un homme, « qui, doué des qualités faites pour servir à une ambition sans mesure, a été constamment dirigé ou retenu par la conscience la plus scrupuleuse; un homme dont le génie n'a été circonscrit que par ses devoirs et ses affections, et dont les facultés n'ont jamais eu d'autres bornes que ses vertus; un homme enfin, qui, ayant joui d'abord de la destinée la plus brillante, a été renversé par de grands malheurs, et qui, se présentant à la postérité sans le prestige du succès, ne sera jugé, ne sera senti que par les âmes qui ont en elles quelque étincelle de son âme. » Est-il question de Necker écri-

Digitized by Google

vain? « Voltaire, dira Mme de Staël, Voltaire est unique dans le monde littéraire par la diversité de ses talents, je crois M. Necker unique par l'universalité de ses facultés. La réunion et l'harmonie des contrastes est ce qui constitue, dans l'univers comme dans l'homme, la plus parfaite beauté; la finesse et l'étendue, la gaieté de l'esprit et la mélancolie du cœur, l'énergie et la délicatesse, la précision et l'imagination, l'élévation des pensées et l'originalité de l'expression, toutes ces qualités, sans les défauts qui les accompagnent ordinairement, se trouvent dans les écrits de M. Necker. » Et, pour mettre le dernier trait à cette espèce d'apothéose : « L'on a vu sûrement, conclut Mme de Staël, des carrières plus heureuses, des noms plus éclatants, des destinées plus longues, des succès plus soutenus : mais un caractère si bon, un cœur si noble et si tendre, on ne le reverra plus; ni les hommes ni moi, nous ne le reverrons plus. »

Le temps même n'affaiblira point chez les descendants de Necker le culte de sa mémoire, et l'éditeur de ses *Œuvres complètes*, son petit-fils, le baron Auguste de Staël, dans la notice qu'il a placée au commencement de cette publication, se déclarera à son tour heureux, « si un exposé simple, mais fidèle des faits, peut faire mieux connaître Necker, ce grand homme de bien, qui a tant aimé la France, et que la France a tant aimé, pendant quelques années de gloire et de bonheur! »

Entre l'engouement très naturel, quoique parfois peu justifié, d'une famille pour celui qui a fondé sa fortune en illustrant son nom, et l'espèce de haine aveugle qu'excite inévitablement chez plus d'un contemporain

Digitized by Google

tout homme qui a pris une part importante au gouvernement d'un grand pays, il est certainement permis d'espérer qu'un milieu peut se tenir, où les actes, les intentions, les aptitudes, le caractère, les services rendus, aussi bien que les fautes commises soient jugés sans malveillance (car d'où viendrait et où tendrait la malveillance?), mais avec sincérité et vérité. C'est en se plaçant à ce centre de perspective qu'il convient d'envisager Necker. Si la physionomie froide et terne du personnage n'a rien qui attire tout d'abord l'attention; si la place qu'il a occupée dans l'histoire doit, ce semble, à mesure que s'écoulent les années, aller sans cesse s'étrécissant, il n'en reste pas moins qu'à son jour et à son heure, Necker a exercé, bonne ou mauvaise, une influence qui n'a pas été indifférente aux destinées de la France et de la monarchie. Banquier pour son propre compte, financier pour le compte de l'État, il s'est improvisé politique, et le politique en lui a paru se doubler d'un moraliste. Laissant donc aux hommes de banque et aux économistes le soin d'apprécier chez Necker le banquier ou de discuter le financier, nous chercherons plus particulièrement, par l'étude de son existence et par l'examen de ses ouvrages, à nous rendre compte de ce qu'il fut comme homme d'État et de ce qu'il vaut comme philosophe. Or, quand on considère la vie de Necker dans son ensemble, on reconnaît aisément qu'elle se partage en quatre phases bien distinctes. Dans une première période, le jeune Genevois est préoccupé tout entier du souci de s'enrichir; ce sont les années des affaires d'argent et du labeur habile autant qu'opiniâtre. La période suivante est une époque d'attente impatiente et de savante pré-

Digitized by Google

paration par des publications multipliées et aussi par l'intrigue, au rôle qu'il brûle d'obtenir,

> « *Noctes atque dies niti præstante labore*
> *Ad summas emergere opes rerumque potiri.* »

Une troisième période est celle des triomphes enivrants et des vicissitudes orageuses de l'homme de finances, devenu enfin, grâce aux efforts de sa femme et à ses propres efforts combinés, homme d'État. Une quatrième et dernière période comprend l'époque de la disgrâce et de la retraite, malgré tout, définitive, des méditations solitaires, des suprêmes pensées. En un mot, la vie de Necker se présente comme un drame en quatre actes, que le temps et le lieu où ces actes se déroulent rendent particulièrement instructif.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

NECKER BANQUIER

Les Necker étaient d'origine irlandaise. Pour échapper aux persécutions de la reine Marie contre les protestants, ils avaient passé en Allemagne et étaient venus habiter la Prusse.

L'un d'eux, Louis-Frédéric Necker, au commencement du siècle dernier, quitta Custrin où il était né, pour venir diriger à Genève l'éducation d'un petit prince allemand. Cette ville, qui devait un jour accueillir et recueillir les Sismondi et les Rossi, ne tarda pas à lui plaire. Il s'y fixa, y fut reçu citoyen, et on lui reconnut assez de mérite pour que l'Académie de Genève créât en sa faveur une chaire de droit public. De son enseignement sortit un *Traité sur la constitution de l'empire germanique*, publié en 1741 et dédié aux magistrats.

Louis-Frédéric Necker avait épousé la fille d'un premier syndic de la République, Mlle Gauthier, dont il eut deux fils. L'aîné, Louis Necker, qui prit dans la suite le nom de M. de Germani, après s'être d'abord livré à l'enseignement, l'abandonna pour la carrière

Digitized by Google

plus lucrative des affaires, que lui ouvrit son plus jeune frère.

Celui-ci, Jacques Necker, naquit à Genève le 30 septembre 1732. Ses études classiques étaient à peine terminées qu'il entrait dans une maison de commerce. Les relations de sa famille lui permirent d'ailleurs de quitter de bonne heure sa ville natale, désireux qu'il était d'aborder un plus vaste théâtre. En 1762, il arrivait à Paris, où le banquier Vernet, frère du théologien genevois Vernet, l'acceptait comme associé. Bientôt même il se croyait assez sûr de ses forces pour fonder, en son nom personnel, rue Michel-le-Comte, une maison de banque, de concert avec MM. Thelusson.

Quelque faible et incomplète qu'eût été sa culture littéraire, Necker n'en ressentait pas moins une inclination assez vive pour les choses de l'esprit. Mme de Staël rapporte qu'il avait, dans sa première jeunesse, composé quelques comédies pleines de verve, mais qu'il se félicitait souvent de n'avoir point données. « Tout le cours de sa vie, observait-il, en eût été changé; car, en France, on n'aurait pas choisi pour ministre d'État un homme qui aurait composé des comédies dont le sujet n'avait rien de sérieux, et qui consistaient seulement en des scènes de plaisanteries et de moquerie très forte, quoique de bon goût. » Necker ne se trompait point. Jamais Fiévée, par exemple, qui, en politique, avait des vues tout autrement profondes que celles de Necker, jamais Fiévée ne parvint à faire oublier qu'il était l'auteur de la *Dot de Suzette*, et tandis que Napoléon Ier trouvait avantage à le prendre comme conseiller intime et correspondant secret, les avenues du pouvoir, pour d'autres raisons encore peut-être, mais aussi pour cette

Digitized by Google

raison même, lui demeurèrent toujours complètement fermées.

Necker n'était pas homme à se fourvoyer de la sorte. Mme de Staël, qui, par tant de côtés, a tracé de son père une peinture idéale, sinon imaginaire, ne veut voir en lui qu'un grand cœur, uniquement épris de gloire. « Mon père, écrit-elle, avait dans l'âme cette élévation et cette sensibilité qui ne permettent pas d'être ardemment ambitieux d'aucun des biens de ce monde ; il n'aimait vivement que la gloire. Il y a quelque chose d'aérien dans la gloire; elle forme, pour ainsi dire, la nuance entre la pensée du ciel et celle de la terre. » Mme de Staël eût été pourtant obligée de convenir, qu'avant de rechercher « ce quelque chose d'aérien », Necker visa droit au solide et avec la plus sérieuse attention. La richesse lui paraissait sans doute une essentielle condition d'indépendance, et l'opulence comme un marchepied pour s'élever jusqu'aux plus hauts emplois. Or, qui oserait le blâmer de s'être laissé aller à de telles pensées, si la très grosse fortune qu'il amassa fut honorablement acquise?

A la vérité, ses détracteurs l'accusèrent d'avoir signé des traités frauduleux avec la Compagnie des Indes, dont il fut administrateur, et qu'il fit plus tard liquider non sans débats [1]. Ils lui reprochaient également de s'être procuré à vil prix, grâce à l'indiscrétion d'un commis des affaires étrangères, des billets du Canada, qu'il avait revendus avec quarante pour cent de bénéfice. Mais

1. Voyez la *Réponse de Necker au Mémoire de M. l'abbé Morellet sur la Compagnie des Indes*, imprimée en exécution de la délibération des actionnaires, prise dans l'assemblée générale du 8 août 1769.

Digitized by Google

comment s'arrêter à ces propos odieux, et le moyen, sur des allégations dénuées de preuves, d'admettre un seul instant que Necker se fût rendu coupable de manœuvres aussi condamnables?

Ce qui reste hors de doute, c'est que de simples opérations de banque n'auraient pas suffi, quelque fructueuses qu'on les suppose, à procurer à Necker assez d'argent pour lui permettre, en mainte circonstance, l'ostentation d'un désintéressement que Turgot lui-même n'avait pas connu. C'est ainsi qu'on le vit, lorsqu'il fut appelé et pendant tout le temps qu'il se maintint aux affaires, refuser tout traitement, en se constituant, avec ses deniers, cent mille francs de rente sur l'État. C'est ainsi encore qu'à l'époque de sa seconde démission, il se porta personnellement caution d'un emprunt qu'il venait de contracter en Hollande comme contrôleur général, et que, lorsqu'une dernière fois il fut obligé de regagner la Suisse, il put, avec une sorte de magnanimité dédaigneuse, laisser deux millions en dépôt au Trésor français. Il y a donc lieu de chercher ailleurs que dans d'ordinaires spéculations de finances la source de son immense avoir.

Deux causes contribuèrent surtout à enrichir Necker. Ce furent, d'une part, les spéculations heureuses auxquelles il se livra sur les grains, dont le commerce, en vertu d'un édit de 1764, avait été rendu libre; d'autre part, les prêts multipliés qu'il fit au gouvernement sous le ministère de Choiseul, et qui devinrent plus considérables encore sous le ministère de Terray. Les gains qu'il réalisa avec le gouvernement durent particulièrement être énormes, si on les mesure aux instances que fréquemment lui adressèrent les gardes du Trésor royal.

Digitized by Google

« Nous vous supplions, lui écrivait-on, de nous secourir dans la journée; daignez venir à notre aide. » — On comprend mieux, dès lors, que l'ancien chef de la maison Thelusson ait plus tard mis généreusement au service de l'État des richesses qu'il tenait en grande partie de l'État. Aussi bien, l'argent ne fut-il presque jamais, dans l'estime de Necker, que la monnaie de son ambition.

Quoi qu'il en soit, en 1772, après les derniers et importants bénéfices que lui avait valus, sous le ministère de Terray, la pénurie du Trésor, Necker jugea le moment venu de quitter le négoce. Abandonnant donc sa maison de banque à son frère, M. de Germani, et à un associé nommé Girardot, il n'y voulut conserver, non pas même sous la forme de dépôt, aucune espèce d'intérêt. Il tenait, en effet, à être et à paraître dégagé de toute préoccupation mercantile, et devait se tourner désormais tout entier vers la vie politique, dont il avait déjà goûté, en qualité de ministre de Genève à Paris, les premières douceurs. C'est ce que Mme de Staël s'est chargée de nous apprendre. « M. Necker, écrit-elle, avait inspiré, comme simple représentant de la République de Genève, une telle affection à M. de Choiseul, alors le plus puissant ministre de France, que le gouvernement de Genève ayant imaginé une fois d'envoyer un homme d'esprit à Paris pour traiter en particulier avec M. de Choiseul, M. de Choiseul écrivit à M. Necker : « Dites à vos Genevois que leur envoyé extraordinaire ne mettra pas le pied chez moi, et que je ne veux avoir affaire qu'à vous. » Ce que Mme de Staël ne remarque point, c'est que l'envoyé extraordinaire des Genevois, Philibert Cramer, tout homme d'esprit qu'il pût être, se trouvait absolument dépourvu des agréments qu'assu-

Digitized by Google

rait à Necker auprès de Choiseul sa qualité de bailleur de fonds. Necker venait justement d'avancer 1 300 000 livres aux banquiers de la cour. Comment, dès lors, ne l'eût-il pas emporté sur Cramer? « Mon père m'a dit, ajoute simplement Mme de Staël, que ce premier succès de sa vie politique était celui qui lui avait causé le plaisir le plus vif. »

Digitized by Google

CHAPITRE II

NECKER PUBLICISTE

Necker avait quarante ans lorsqu'il se décida à quitter la banque pour se porter en quelque sorte candidat à l'administration des affaires publiques. Sa richesse, sa maturité précoce et qu'avait fortifiée l'âge, ses relations déjà fort étendues, par-dessus tout sa réputation incontestée de financier habile, semblaient devoir rendre facile son succès. Toutefois, il est à croire que ses prétentions eussent été moins promptement et moins entièrement satisfaites, s'il n'avait rencontré chez sa femme l'auxiliaire le plus actif et le plus dévoué de ses desseins.

C'était sans succès que depuis assez longtemps Necker faisait à une belle et riche veuve, Mme de Vermenoux, la cour la plus assidue. Ses hommages n'avaient été que froidement accueillis. Il finit donc par se résoudre, en désespoir de cause, à épouser en 1764 une protégée, que cette dame avaient emmenée avec elle de Suisse à Paris, et chez laquelle il l'avait souvent rencontrée. Toute heureuse d'un tel choix, l'amie de Mme de Ver-

Digitized by Google

menoux se fit même, avec une sorte de raffinement, la complice empressée de la vengeance de Necker. Car sa protectrice, qui n'avait pas laissé que de faciliter les desseins de Necker, ne fut informée par elle de son mariage, que lorsqu'il ne se trouva déjà plus à l'état de projet.

Cette jeune personne, qui, du chef de sa mère, se plaisait à prendre le nom de Mlle d'Albert de Nasse, s'appelait, en réalité, Suzanne Curchod ou Curchodi.

Elle était née, le 2 juin 1737, dans le pays de Vaud, au presbytère du village de Crassier, dont son père était pasteur. Instruite, insinuante, possédée du désir de plaire, devenue à Lausanne l'âme de sociétés de beaux esprits, telle que la *Société du Printemps*, mais restée d'assez bonne heure orpheline et sans fortune, Mlle Curchod, qui ne manquait pas de beauté, avait dû passer plusieurs années dans le dur métier de donner des leçons.

De bonne heure aussi elle avait naturellement envié et rêvé un établissement plus sortable. Mais elle s'était vue entourée de jeunes gens pauvres comme elle, ou plus disposés à partager ses plaisirs qu'à la prendre pour femme. A un certain moment néanmoins, elle put croire que ses vœux allaient être réalisés. L'historien Gibbon, alors étudiant à Lausanne, avait en effet recherché sa main. Mais bientôt, alléguant l'opposition de son père, il s'était éloigné. Vainement Mlle Curchod avait-elle usé de toute sa rhétorique, et vainement aussi eu recours à l'entremise de ses amis pour ressaisir l'infidèle, en réveillant ses ardeurs. « Vous me donnez pour Mlle Curchod, écrivait de Motiers en 1763 Rousseau à Moultou, une commission dont je m'acquitterai mal, précisément à cause de mon estime pour elle. Le refroidissement de

Digitized by Google

M. Gibbon me fait mal penser de lui; j'ai revu son livre (*Essai sur l'étude de la littérature*), il y court après l'esprit, il s'y guinde : M. Gibbon n'est point mon homme, je ne puis croire qu'il soit celui de Mlle Curchod; qui ne sent pas son prix n'est pas digne d'elle; mais qui l'a pu sentir et s'en détache, est un homme à mépriser. Elle ne sait ce qu'elle veut; cet homme la sert mieux que son propre cœur. J'aime cent fois mieux qu'il la laisse pauvre et libre au milieu de vous, que de l'emmener être malheureuse et riche en Angleterre. En vérité, je souhaite que M. Gibbon ne vienne pas. Je voudrais me déguiser, mais je ne saurais; je voudrais bien faire, et je sens que je gâterai tout. » Que d'autres plus adroits se fussent ou non acquittés de la commission qu'avait refusé de remplir Rousseau, rien ne fut capable de fléchir les refus obstinés de Gibbon, refus qui ne parvinrent pas néanmoins, tout blessants qu'ils pussent être, à lui aliéner le cœur qu'il repoussait [1]. Aussi bien, de son propre aveu, la vanité féminine de Mme Necker trouvera-t-elle un complet triomphe « à rendre celui qui l'avait dédaignée, témoin perpétuel de la tendresse de son mari, et admirateur zélé de l'opulence ».

Quoi qu'il en soit, cruellement déçue dans sa première affection, Mlle Curchod s'était comme résignée par nécessité à accepter les plus obscures alliances. C'est ainsi qu'elle fut sur le point d'épouser un nommé Correvon, avocat d'Yverdun. Son mariage avec un homme tel que

1. Cf. *Mémoires de Gibbon*. Voyez aussi dans les *Mélanges de Mme Necker*, t. I, p. 163, 360, des lettres d'une amitié noble et émue, écrites par Mme Necker à l'historien anglais, et dans la publication de M. Othenin d'Haussonville, les fragments d'une première correspondance échangée entre Mlle Curchod et Gibbon. *Le salon de madame Necker*, t. I, p. 34 et suiv.

Digitized by Google

Necker passait donc toutes ses espérances. Aussi, parmi les sentiments les plus tendres, la reconnaissance fut-elle peut-être chez Mme Necker l'inspiration dominante, qui, malgré quelques nuages promptement dissipés, produisit le bonheur inaltéré d'une union dont elle s'est plu, non moins souvent que son mari, à divulguer les délices. Elle lui devait la richesse; elle s'efforça de contribuer et ne contribua pas peu à lui acquérir, sinon une gloire durable, du moins un éclat passager et une sorte d'illustration.

En personne avisée, Mme Necker comprit tout de suite aisément qu'à l'époque et dans le milieu où elle vivait, ce n'était pas tant le mérite personnel qui tirait un homme hors de pair, que la protection des lettrés, ou, comme on disait alors, des philosophes. Éprise elle-même de bel esprit, et accoutumée, dès sa jeunesse, à trôner en Sapho dans les sociétés et assemblées littéraires de son pays natal, elle s'imagina qu'il ne lui serait pas impossible de conquérir à Paris le même ascendant. Elle se mit par conséquent en quête des bonnes grâces de toute espèce de coterie.

Et d'abord elle était en droit, ce semble, de compter sur la faveur de Voltaire. C'était en effet avec plaisir que celui-ci l'avait vue embellir de sa présence les représentations dramatiques de Ferney. Et n'était-ce pas elle aussi qui devait organiser la souscription qui permit d'ériger à Voltaire une statue de son vivant? Toutefois on sait que Voltaire et ses amis commencèrent par lui tenir rigueur, se moquant même, dans l'intimité, des prétentions et du langage ampoulé du ménage genevois [1].

1. Voyez ci-dessus l'*Étude sur Turgot.*

Digitized by Google

Il est vrai que cette sévérité dénigrante fit place à l'adulation, dès que Necker fut devenu une puissance, et que le cauteleux patriarche, imité en cela de presque tout son entourage, se montra alors aussi plat courtisan qu'il avait été malicieux censeur. Entre tous les familiers de Voltaire, Condorcet, ami de Turgot, s'était particulièrement distingué par son aversion pour Necker, qu'il n'appelait que le *génie mâle*, ou encore *M. Mesmer*. Seul, il persista dans une opposition irréconciliable. Aussi bien, Mme Necker n'était pas femme à se rebuter des premiers refus, non plus qu'il ne lui importait guère d'avoir à estimer ses prôneurs, pourvu qu'ils servissent à ses visées. La marquise du Deffant, par exemple, était bien peu capable d'inspirer confiance. Mme Necker n'en rechercha pas moins avidement son intimité, persuadée, suivant l'expression du chevalier d'Aydie, « que c'était un grand chien qui faisait lever beaucoup de gibier ». — « M. et Mme Necker ont voulu me connaître, écrivait de son côté la vieille amie de Walpole, parce qu'on m'a donné auprès d'eux la réputation d'un bel esprit qui n'aime pas les beaux esprits; cela leur paraît une rareté digne de curiosité. » Ce fut, d'autre part, avec une sorte d'emportement que Mme Necker rechercha l'amitié et le commerce soit de Mme Geoffrin et de sa fille la marquise de la Ferté-Imbault, soit de subalternes charmantes telles que Mme de Marchais, soit enfin d'illustres pécheresses, encore courtisées quoique vieillies, telles que la maréchale de Luxembourg et Mme d'Houdetot. Née de Nasse par sa mère, mais n'ayant jamais pu obtenir de Chérin qu'il authentiquât ce qu'elle aimait à considérer comme des titres d'ancienne noblesse, Suzanne Curchod n'était pas

Digitized by Google

sans éprouver une satisfaction secrète à fréquenter des femmes d'un si haut rang ou de tant d'influence.

Néanmoins, ces ressources extérieures de crédit fussent probablement demeurées insuffisantes. Mme Necker travailla donc à se former à elle-même un salon. Ce projet ne laissait pas que d'être hardi. Pourtant, secondée par l'abbé Raynal et l'abbé Morellet, elle en vint à bout, non pas tant peut-être, comme le baron d'Holbach au moyen de son cuisinier, quoiqu'elle se fût pourvue d'un cuisinier, malgré les dires de Grimm, excellent, qu'à force de prévenances, de calculs et d'attentions. « Savez-vous bien qu'il ne tient qu'à moi d'être vain, écrivait en 1765 Diderot à Mlle Voland. Il y a ici une Mme Necker, jolie femme et bel esprit, qui raffole de moi, c'est une persécution pour m'avoir chez elle. » Quelques années furent nécessaires pour rendre fructueuse cette persécution. Mais à la longue, Mme Necker finit par avoir son vendredi. Elle avait choisi ce jour, afin de ne pas se trouver en concurrence avec les lundis et les mercredis de Mme Geoffrin, les mardis d'Helvétius, les jeudis et les dimanches du baron d'Holbach.

Une lettre de l'abbé Galiani à Mme Necker nous peint au vif ce qu'étaient ces vendredis.

Naples, 4 août 1770.

« Je veux savoir de vous, madame, tout bonnement, tout platement, comment vous portez-vous? que faites-vous? comment se porte M. Necker? que fait-il? êtes-vous grosse? vous amusez-vous? vous ennuyez-vous? Voilà mes demandes et mes curiosités. Elles sont naturelles, car, n'en doutez pas, il n'y a pas un vendredi

Digitized by Google

que je n'aille chez vous en esprit. J'arrive, je vous trouve, tantôt achevant votre parure, tantôt prolongée sur cette duchesse. Je m'assieds à vos pieds. Thomas en souffre tout bas, Morellet en enrage tout haut, Grimm, Suard en rient de bon cœur et mon cher comte de Creutz ne s'en aperçoit pas. Marmontel trouve l'exemple digne d'être imité, et vous, madame, vous faites combattre deux de vos plus belles vertus, la pudeur et la politesse, et, dans cette souffrance, vous trouvez que je suis un petit monstre plus embarrassant qu'odieux.

« On annonce qu'on a servi. Nous sortons, les autres font gras, moi je fais maigre; je mange beaucoup de cette morue verte d'Écosse, que j'aime fort, je me donne une indigestion tout en admirant l'adresse de l'abbé Morellet à couper un dindonneau. On sort de table, on est au café, tous parlent à la fois. L'abbé Raynal convient avec moi que Boston et l'Amérique anglaise sont à jamais séparés d'avec l'Angleterre; et dans le même temps Creutz et Marmontel conviennent que Grétry est le Pergolèse de la France. M. Necker trouve tout cela bien, baisse la tête, et s'en va.

« Voilà mes vendredis. Me voyez-vous chez vous comme je vous vois? Avez-vous autant d'imagination que moi? Si vous me voyez et si vous me touchez, vous sentirez qu'à présent je vous baise tendrement la main; mais vous souriez; adieu donc, je suis content [1]. »

Les vendredis de Mme Necker, auxquels elle finit par ajouter des mardis, se trouvaient, en 1770, dans tout leur éclat. Mais ils ne s'étaient vraiment bien établis que lorsque M. Necker eut quitté le Marais pour venir

1. *Correspondance de l'abbé Galiani.* Nouvelle édition par Lucien Perey et Gaston Maugras, 2 vol. in-8°, Paris, 1881.

Digitized by Google

habiter, rue de Cléry, une maison connue sous le nom d'hôtel Leblanc. Ce fut là que peu à peu prirent l'habitude de se réunir, avec les premiers fondateurs de ce cercle choisi, des hommes marquants à divers titres et que les biographes domestiques de Mme Necker ont pris plaisir à dénombrer : Buffon, Thomas, Saint-Lambert, Marmontel, Suard, Saurin, Duclos, Diderot, d'Alembert, Rulhière, Laharpe, Guibert, Grimm, Meister, l'abbé Arnaud, l'abbé Delille, le maréchal de Beauvau, le marquis de Chastellux, le duc d'Ayen, le comte de Creutz, le marquis de Carracioli, l'abbé Galiani.

C'est la liste que nous donne le petit-fils de M. Necker et qu'il aurait pu sans doute encore allonger. « On se tromperait fort, ajoute d'ailleurs presque naïvement M. Auguste de Staël, si l'on croyait que la conversation de ces hommes supérieurs fût un plaisir sans mélange; bien loin de là, il fallait en acheter la jouissance par un travail continuel, par une tension d'esprit non interrompue. Que d'amours-propres à ménager! que de prétentions de tout genre à concilier! Une lecture était une affaire d'État, qu'il fallait préparer de longue main, et où une distraction de la part des auditeurs, une critique trop franche, un applaudissement trop peu redoublé, suffisaient pour faire naître des haines implacables. Mme Necker s'appliquait sans relâche à cette espèce d'administration littéraire et sociale; tous les instants de sa vie étaient remplis par quelque occupation; son attention se portait sur tous les détails. Un jour où elle avait égaré les tablettes, où elle écrivait tous les matins la destination de chacune de ses heures, M. Necker les retrouva, et y lut en riant ces mots : « Relouer plus fort M. Thomas sur le chant de la France, dans son

Digitized by Google

poème de *Pierre le Grand.* » Mme Necker a dit d'elle-même : « J'emploie trop exactement mon loisir, pour pouvoir en jouir à mon aise. » Et dans ces réunions qui ne comprenaient que des hommes, Mme Necker se trouvait seule ainsi à remplir le rôle « des femmes qui tiennent lieu, suivant elle, dans la conversation, de ces légers duvets qu'on introduit dans les caisses de porcelaine; on n'y fait pas attention; mais si on les retire, tout se brise. »

Ce sont absolument les mêmes informations que nous fournit sur le salon de Mme Necker, le neveu de Morellet, Marmontel, un de ses familiers intéressés et attitrés. « Ce n'était point pour nous, dit-il, ce n'était point pour elle que Mme Necker se donnait tous ces soins, c'était pour son mari. Nous le faire connaître, lui concilier nos esprits, faire parler de lui avec éloge dans le monde et commencer sa renommée : tel fut le principal objet de sa société littéraire. »

Cependant, quelle était l'attitude de M. Necker au milieu de cette société élégante et brillante, mais tumultueuse, pleine de vanité et dévorée par la jalousie? Parfois il plaçait quelques mots fins, ou destinés à porter coup. Le plus souvent, « personnage muet, il laissait à sa femme le soin de soutenir la conversation », comme un homme dont de vastes pensées occupent tout l'esprit, et, par sa gravité ou sa froideur, savait, ainsi que l'observait sa fille, « tenir les gens à distance ». « M. Necker ne parle ni n'écoute, écrivait de son côté Mme Necker à Grimm, et se nourrit assez bien en suçant ses pâtes (*sic*). » Les succès de salon étaient l'affaire de Mme Necker. Quant à son mari, il cherchait uniquement à s'attirer, par des écrits, les suffrages du public.

Digitized by Google

En 1773, l'Académie française ayant proposé pour sujet de prix l'éloge de Colbert, Necker concourut et fut couronné. Son travail était un véritable manifeste contre les théories économiques alors en honneur. Il y soutenait, à l'encontre des physiocrates, que la terre n'est pas la seule source de la richesse ; il s'y prononçait contre tout projet d'impôt unique; enfin il y réclamait l'application d'un système protecteur. Aussi son discours provoqua-t-il les plus ardentes critiques. On ne se contenta pas de railler son style, qui, par plus d'un endroit, prêtait effectivement à la moquerie. Ce fut avec une sorte d'accablante unanimité que Condorcet, Beaudeau, Roubaud, Condillac s'évertuèrent à réfuter les doctrines qu'il avait émises.

Combattu par les économistes, le discours de Necker n'en avait pas moins été favorablement accueilli hors de l'Académie comme à l'Académie. Le but de l'auteur était donc atteint. Car, aux yeux de qui savait lire, cette composition n'était pas autre chose qu'un programme pour le ministère.

De telles prétentions devinrent encore plus apparentes, quand Necker imprima en 1775 son étude sur *la Législation et le Commerce des grains*. Assurément cet écrit n'offrait rien du talent ingénieux et du charme que l'abbé Galiani avait déployés dans ses *Dialogues sur le commerce des blés*, parus en 1770. Mais c'était, au fond, la même thèse que soutenait le financier genevois et avec une autorité d'expérience qui manquait complètement au spirituel envoyé napolitain. Necker demandait qu'on apportât des restrictions à la liberté illimitée du commerce des grains établie par Turgot. C'était par conséquent, quoiqu'il n'eût garde de le nommer, s'atta-

Digitized by Google

quer directement à l'administration du contrôleur général. En vain d'ailleurs, avant de publier son ouvrage, avait-il songé à le soumettre en quelque façon à Turgot lui-même, essayant ainsi de l'amener à ses vues ou semblant du moins offrir de corriger lui-même les siennes. Outre que son esprit altier se prêtait mal à la discussion, Turgot s'était refusé à entrer en conférence avec un homme, chez lequel il entrevoyait déjà peut-être et non sans motif un rival secret. C'est à peine s'il avait souffert qu'à cette occasion ses amis défendissent une fois de plus leur commune et chère théorie du laissez-faire et du laissez-passer. « M. Necker, écrit Morellet, offrit à M. Turgot de lui lire son ouvrage manuscrit et de juger si on en pouvait ordonner l'impression. M. Turgot répondit un peu sèchement à l'auteur, parlant à sa personne, qu'il pouvait imprimer ce qu'il voulait, qu'on ne craignait rien, que le public jugerait, refusant d'ailleurs la communication de l'ouvrage, le tout avec cette tournure dédaigneuse qu'il avait trop souvent en combattant les idées contraires aux siennes. Et, ce que je rapporte là, ajoute Morellet, je ne le tiens pas d'un autre, car je l'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles; j'étais alors chez M. Turgot; Necker y vint avec son cahier; j'entendis les réponses que l'on fit à ses offres, et je le vis s'en allant avec l'air d'un homme blessé sans être abattu. »

Rien, d'autre part, de plus faux que le bruit qui courut que Turgot avait défendu au censeur Cadet de Senneville, d'approuver l'ouvrage de Necker. « M. Turgot, qui ne voulait pas faire reculer le principe (de la liberté du commerce des grains), écrit encore Morellet, mais qui était très attaché à un autre principe, la liberté

Digitized by Google

de penser, dit, au contraire, au censeur qu'il pouvait approuver. »

Necker usa largement du libre champ qui lui était ouvert, et non content d'argumenter contre les pratiques administratives alors en vigueur, il traça de l'administrateur idéal un portrait, où il était facile de reconnaître qu'il avait voulu se peindre lui-même. « Il faudrait, remarquait-il, qu'il y eût constamment à la tête de l'administration un homme dont le génie étendu parcourût toutes les circonstances; dont l'esprit moelleux et flexible sût y conformer ses desseins et ses volontés; qui, doué d'une âme ardente et d'une raison tranquille, fût passionné pour la recherche du bien et calme dans le choix des moyens; qui, juge intègre et sensé des droits des différentes classes de la société, sût tenir d'une main assurée la balance de leurs prétentions; qui se faisant une juste idée de la prospérité publique, la secondât sans précipitation, et considérant les passions des hommes comme un fruit de la terre, proportionnant sa marche à cette nature éternelle, et ne se fît un tableau de la perfection que pour exciter son propre courage, et non pour s'irriter des obstacles... Il faut renoncer à s'occuper du bonheur du peuple, il faut cesser de s'intéresser au maintien de la tranquillité intérieure et à la prospérité de l'État, ou il faut placer sa médiation entre les deux extrêmes, prohibition et liberté constantes. » C'était du même coup faire la critique de Turgot.

L'ouvrage de Necker sur *la Législation et le Commerce des grains*, obtint, en somme, le plus grand succès. Faudrait-il donc croire que cette publication, qui, après tout, ne concluait pas, détermina ou aggrava les embarras cruels où cette année même (1775) Turgot se trouva

Digitized by Google

jeté? Évidemment Necker ne fut pour rien dans « *la guerre des farines* », et on ne saurait prétendre, sans le calomnier, qu'il eût directement connivé avec les instigateurs des désordres qu'au détriment de sa popularité dut militairement réprimer le contrôleur général. Nul doute pourtant que le livre de Necker ne fût de nature à enflammer les esprits. Necker en effet ne disait-il pas dans cet ouvrage « que les propriétaires étaient des lions dont il fallait que le gouvernement fît la part, s'il ne voulait pas leur laisser dévorer le pauvre peuple? » Nul doute par conséquent que cette publication ne dût ajouter aux causes de haine qui, de tous côtés, s'accumulaient contre Turgot et qui bientôt allaient déterminer son renvoi. Turgot le pensait ainsi; car il ne se servait jamais, lorsqu'il était question de Necker, que de ces mots : « ce drôle-là »; et les amis de Turgot en jugeaient de même, qui, n'ayant pu obtenir de lui qu'il envoyât Necker à la Bastille, s'appliquèrent du moins à réfuter les doctrines du financier genevois, Morellet dans son *Analyse de l'ouvrage de la Législation et du Commerce des grains*, Condorcet dans ses *Réflexions sur le commerce des blés* et dans sa *Lettre d'un laboureur de Picardie*. Polémiques stériles et qui ne sauvèrent point le contrôleur général! Le 12 mai 1776, Turgot recevait brusquement sa démission, et presque en même temps toutes ses réformes se trouvaient ou abolies ou compromises par son successeur, de Clugny, intendant de Bordeaux. Homme médiocre et sans mœurs, Clugny, pour restaurer les finances, n'imaginait pas d'expédient plus efficace que l'établissement de la loterie. Mais il ne devait pas jouir longtemps d'une fonction qui avait été pour lui une surprise et qu'il avait acceptée comme

Digitized by Google

une aubaine. Il mourut le 18 octobre 1776. Le 22 du même mois, Taboureau des Réaux, intendant de Valenciennes, était nommé à sa place contrôleur général, et, sous le titre de directeur général du Trésor royal, on lui imposait Necker pour auxiliaire.

Cette promotion soudaine de Necker à une charge jusqu'alors inconnue et que l'on créait expressément pour lui, produisit dans le public des impressions très diverses. Cependant l'approbation, peut-être, l'emporta, et les amis de Necker surent la rendre bruyante. « La philosophie, écrivait Suard, l'un d'entre eux, la philosophie vient d'éprouver plusieurs pertes cruelles dans l'espace de peu de mois : la mort de Mlle de L'Espinasse, celle de Mme Trudaine, la disgrâce de M. Turgot et l'apoplexie de Mme Geoffrin. Il n'y a que l'élévation de M. Necker qui puisse nous consoler de ces malheurs ; la confiance que Sa Majesté a daigné accorder à cet illustre étranger, honore les lettres qui ont contribué à le faire connaître, et le triomphe que le mérite a remporté dans cette occasion sur de vains préjugés, doit être regardé, sans doute, comme une preuve des progrès que la raison et la lumière ont faits en France. Puissent les plus heureux succès justifier aux yeux même les plus prévenus un choix si digne des vertus de notre jeune monarque ! »

C'était comme banquier, c'est-à-dire, en définitive, comme négociant, que Necker avait acquis la notoriété qui l'avait introduit dans le grand monde. D'un autre côté, il était étranger, et enfin il était protestant. Or, jamais on n'avait appelé aux fonctions principales de l'État, à des fonctions même inférieures à celles dont Necker se trouvait investi, sinon un citoyen qui n'appar-

Digitized by Google

tint point à l'ordre de la noblesse ou à l'ordre du clergé du moins un homme qui ne fût pas Français, un Français qui ne fût pas catholique. Comment donc Necker était-il parvenu à triompher de ce que Suard appelle superbement « de vains préjugés », et de ce qui constituait, en tous cas, à cette époque, contre la nomination du financier genevois, de très sérieux empêchements?

Digitized by Google

CHAPITRE III

NECKER DIRECTEUR DU TRÉSOR

Si on devait en croire Mme de Staël, « le plus grand danger pour le pouvoir du roi étant de manquer d'argent, et le crédit valant en un jour une année d'argent, ce fut d'après cette conviction que M. de Maurepas proposa de nommer M. Necker directeur du Trésor royal ».

L'affaire fut plus compliquée.

Parmi ses commensaux les plus assidus, Necker comptait le brillant mais frivole et vénal marquis de Pezay, « homme doucereux, faux, ambitieux, audacieux, insolent, » dit un contemporain, et qui était parvenu à s'insinuer dans la confiance secrète du roi, en même temps qu'il servait d'instrument occulte à Maurepas. Necker le mit en avant « comme un enfant perdu ». Fils d'un Genevois nommé Masson, de bonne heure anobli et connu grâce à quelques minces ou érotiques écrits [1], il

1. Auteur des *Campagnes de Maillebois*, d'une *traduction de Catulle*, de *Zélide au bain*, poème en quatre chants, de la *Nouvelle Zélide au bain*, poème en six chants, du *Pot pourri*, *Épître à qui*

Digitized by Google

demeure avéré que Pezay contribua puissamment par ses intrigues à précipiter la chute de Turgot, ce qui était tout à la fois préparer l'avènement de son hôte et travailler à sa propre fortune. On veut aussi, et l'allégation n'offre rien d'invraisemblable, que Beaumarchais, le triste Beaumarchais, ait été mêlé à ces machinations. Ce qui est indubitable, c'est qu'au témoignage même de Marmontel, la plupart des amis du contrôleur général et non pas seulement Morellet ou Condorcet, considérèrent Necker comme la cause de la disgrâce de Turgot. On ne saurait nier davantage que ce ne fut point à Louis XVI que Necker dut sa nomination, mais à Maurepas, qui, prenant des gens à sa dévotion et à sa mesure, forma seul le ministère, où, à côté de Taboureau doublé de Necker, le prince de Montbarrey fut appelé à la guerre, Sartine à la marine, Bertin au ministère de Paris et l'imbécile Amelot au ministère de la maison du roi. La question, par conséquent, consiste à savoir de quelle manière Necker sut se concilier la bienveillance de l'égoïste vieillard, qui pesa d'un poids si lourd sur les fatales destinées de la monarchie. Suivant Condorcet, le moyen qu'employa Necker était infaillible. Il assure en effet « que ce financier, ayant grande envie d'être ministre, remarqua qu'on le devenait sous M. de Maurepas en lui présentant l'espoir qu'on mène-

l'on voudra; etc., Pezay avait plus d'une fois exercé la malignité des rimeurs de son temps. Entre toutes les épigrammes dirigées contre lui, bornons-nous à citer la suivante :

« Ce garçon a beaucoup acquis,
Beaucoup acquis, je vous assure,
Il s'est fait poète et marquis
Et tous deux malgré nature. »

Voyez ci-dessus, relativement à ce personnage, l'*Étude sur Turgot.*

Digitized by Google

rait les affaires, sans que ce ministre insouciant et paresseux eût à s'en occuper ». « Il est certain, continue-t-il, que tout homme qui lui présentait un mémoire sur une administration quelconque était appelé sur-le-champ à ce ministère. M. du Muy et ensuite M. de Saint-Germain lui avaient présenté l'un et l'autre un plan de réorganisation de l'armée; M. de Maurepas prit sur-le-champ M. du Muy pour ministre de la guerre, et lorsque celui-ci sortit du ministère, il se souvint du mémoire de M. de Saint-Germain; il l'envoya chercher sur-le-champ dans sa province où il labourait, comme Cincinnatus, et il fut ministre de la guerre. C'était également à un plan de réforme de la magistrature que M. de Miroménil dut d'être nommé garde des sceaux.

« Ces exemples avaient averti M. Necker. Aussi fit-il remettre à M. de Maurepas un plan des finances, et dans un moment où ce ministre éprouvait quelques embarras pécuniaires de l'État, et reconnaissait l'incapacité de celui qui dirigeait alors les finances, Pezay n'eut autre chose à lui dire que : « Et le plan du Genevois? » M. de Maurepas fut sur-le-champ disposé en faveur du novateur. Cependant, étranger et protestant, il était difficile de surmonter les obstacles que ces deux qualités mettaient à l'élévation de M. Necker. En conséquence, M. de Maurepas voulut le voir et lui demanda franchement s'il ne connaissait pas quelqu'un avec qui il pût travailler sur son plan, qu'il ferait les opérations, qu'un autre aurait le titre de contrôleur général, qu'on ne pouvait pas lui donner. Mais le vieux ministre s'aperçut bientôt, à la réponse du solliciteur, qu'il avait agi à soixante-quinze ans comme un enfant de vingt ans. « — Monsieur, lui disait-il, quel est l'homme qui ferait

Digitized by Google

le mieux réussir vos opérations? — Moi, lui répondit sur-le-champ M. Necker; moi, vous dis-je, et moi seul. — Allons, répliqua M. de Maurepas, qui était toujours spirituel et qui avait surtout de la présence d'esprit, vous parlez comme Corneille, nous verrons si vous avez son génie. »

Necker en était persuadé.

Quelques conversations avec Maurepas ne suffirent pas d'ailleurs à Necker pour se faire accepter. Il y fallut joindre les sollicitations écrites. C'est ainsi qu'après avoir remercié le Président du Conseil d'un billet bienveillant, qui, disait-il, « sera sur mon cœur toute ma vie, » Necker ajoutait : « J'ai toujours eu pour amis ceux à qui j'ai pu me montrer à découvert, et la bienveillance que vous montrez, monsieur le comte, m'encourage encore à cet égard. Vous m'aimerez encore davantage quand je pourrai, dans une carrière commune, vous rapporter tous mes sentiments et toutes mes pensées. Ne craignez donc point de déployer toute votre force; je vous donne ma parole d'honneur que vous n'y aurez point de regret. Et, sans cette confiance, comment et dans quel but pourrais-je rechercher une place qui ne peut m'intéresser que par le sentiment de satisfaction que j'espère inspirer et que je suis sûr de mériter par une conduite sur laquelle la plus rigoureuse critique ne trouvera jamais à reprendre? Que puis-je craindre aussi moi-même avec ce mobile? Si je puis bien faire, il faudra bien qu'on soit content, si je ne le puis par des circonstances que j'ignore, je ne serai pas embarrassé, car je m'en irai bien vite [1]. »

1. Voyez la publication de M. Othenin d'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, t. II, p. 104.

Digitized by Google

On ne pouvait se montrer ni plus obséquieux, ni plus soumis. Necker se vit donc enfin agréé, et, par une affectation de désintéressement outrecuidante, déclara vouloir renoncer aux émoluments de son emploi [1].

Il y avait peu de temps qu'il était revenu d'un voyage en Angleterre, lorsqu'en 1776 lui fut confié le poste de directeur général du Trésor royal. Ce pays, où ni lui ni sa femme, au dire de Walpole, n'avaient beaucoup plu, n'avait pas laissé que de produire impression sur son esprit. Il en avait rapporté, avec des idées fort superficielles relativement à l'organisation du crédit et une sorte d'admiration banale pour les institutions anglaises, la passion de la publicité en toutes choses, même en matière de finances. Et, certes, il n'y aurait qu'à le louer d'avoir voulu traiter les affaires à ciel ouvert, s'il n'avait mis à cette publicité une ostentation bruyante et qu'il n'y eût point cherché un instrument de popularité personnelle.

1. Cf. *Collection complette*, etc., t. I, p. 11.
Lettre à M. Necker. « Ce que j'admire en vous, c'est que pendant un instant vous avez presque réussi à vous donner une réputation de désintéressement, comme si un banquier à peine connu en 1760, intéressé pour un quart seulement dans une maison de second ordre, avait pu en dix ans amasser une fortune de six millions pour lui, et de dix à douze pour ses associés, et être un homme désintéressé : ce qui surprendra moins, c'est qu'avec un désintéressement de l'espèce du vôtre, vous refusiez à présent les appointements de la place de directeur général, comme vous refusiez autrefois les jetons d'or à la compagnie des Indes.
On sentira que les dédommagements sont plus tentants et plus faciles dans la place que vous occupez, que dans l'autre où vous avez pourtant si bien su les trouver : mais ce qu'on ne comprendra jamais, c'est qu'on ait permis à un étranger audacieux et intrigant, d'insulter par son prétendu désintéressement aux princes du sang de France, et aux grands de la nation qui ne croient point s'abaisser, en recevant de la main du Roi, les justes émoluments des grandes charges dont ils sont revêtus. »

Digitized by Google

De là l'acte insolite, inattendu, qui devait marquer cette première époque de son administration.

Sans doute Necker commença par reprendre les errements de Turgot en matière d'économie. Les croupiers, qui n'enlevaient pas moins d'un quart du bénéfice des fermes, trouvèrent en lui un adversaire résolu, et il ne se montra pas plus favorable aux titulaires des grâces et pensions, qui coûtaient au Trésor vingt-huit millions. « Qu'est-ce que mille écus pour le roi? » objectaient de grandes dames. « Mille écus, répondait Necker, c'est la taille d'un village. » Il osa même, plus d'une fois, contrarier les dispositions prodigues du comte d'Artois et les avides prétentions du comte de Provence. Enfin il s'empressa également, et peut-être avec moins de tact, de porter un règlement pour la liquidation des dettes et le payement des dépenses de la maison du roi. « Il me paraît que c'est un excellent intendant de maison, écrivait à ce propos Besenval; mais j'ai peur que ses résultats ne sentent plus le banquier que l'homme d'État. — Il ignore que le roi ne doit pas toujours penser en économe, mais agir quelquefois en monarque, et qu'en un mot il y a bien des choses à calculer dans ce pays-ci. » Mais toutes ces mesures de détail n'avaient, en définitive, rien qui fût de nature à surprendre. Il fallut à Necker, pour se signaler, publier son fameux *Compte rendu au roi* (janvier 1781).

Ce fut comme un coup de théâtre, qui chez les uns excita l'admiration, et chez les autres souleva des clameurs. « J'ai parcouru le *Compte rendu,* écrivait injurieusement Condorcet : insolence dans le ton, ridicule dans le style, et sur chaque objet d'administration qu'il

Digitized by Google

traite, une grosse bêtise. Jamais l'orgueil d'un parvenu ne s'est exprimé avec cette brutalité... On commence un peu à rire du *Conte bleu* (le *Compte rendu* avait été publié avec une couverture de papier bleu). Il n'y avait qu'un premier ministre, auteur des *Étrennes de la Saint-Jean*, qui pût permettre à un directeur général d'imprimer une telle facétie. »

Aussi bien, l'auteur des *Étrennes de la Saint-Jean*, Maurepas, ne se trouvait-il point au nombre de ceux que ravit d'aise le *Compte rendu*. C'était lui, au contraire, qui, le premier, le jour même de la publication du mémoire de Necker, s'était mis à demander plaisamment à tous les courtisans qu'il rencontrait dans la galerie de Versailles « s'ils avaient lu le *Conte bleu* ». Vergennes, de son côté, qualifiait ce document en termes sévères, et, consulté par le roi à cette occasion, n'hésitait pas à déclarer « très dangereux de laisser dans les mains d'un étranger, d'un républicain, d'un protestant, la plus délicate des administrations du royaume ». Néanmoins et malgré tout, le *Compte rendu* emporta la faveur publique, et le crédit naissant de Necker s'en accrut de la façon la plus sensible. Dès 1777, le directeur du Trésor royal s'était même jugé assez affermi pour opérer dans son département une véritable révolution. Aux six conseillers d'État, intendants des finances, qui se partageaient la surveillance des différentes branches du service, il avait substitué de son chef un nouveau comité, sans avoir ni consulté ni prévenu son supérieur naturel, le contrôleur général.

Taboureau des Réaux avait dès lors compris qu'il lui était impossible de lutter d'influence avec son subordonné. Se résignant donc à lui céder la place, il avait

Digitized by Google

quitté le ministère. Necker, toutefois, ne recueillit pas d'abord entièrement une succession dont il avait provoqué l'ouverture. Le 28 juin 1777, il remplaçait Taboureau ; mais, tandis que la qualité de contrôleur général donnait rang de ministre et l'entrée au Conseil, il n'obtint que le titre de directeur général des finances. Sa double condition d'étranger et de protestant éveillait encore des scrupules et blessait notamment le clergé. L'opinion publique lui était même, en partie, contraire et on entendait Condorcet, qui se plaisait à le comparer à Law [1], répéter : « Puisqu'on a fait M. Necker directeur général des finances, je deviendrai certainement directeur général de l'Opéra, puisque j'ai l'oreille fausse. » Cependant on ne pouvait douter que le temps n'eût aisément raison de ces oppositions ou de ces obstacles. Aussi quoique mélangée et tempérée par ce qu'il y avait d'incomplet dans le succès, la joie de Necker fut-elle très vive et vivement partagée par toutes les personnes de son entourage. « Vous me demandez ce que je pense de la nomination de M. Necker, écrivait déjà, en janvier 1777, à Grimm Mme Necker, alors que son mari venait d'être appelé auprès de Taboureau ; je pense qu'il préparera, comme Énée, un superbe festin, dont les harpies voudraient faire leur proie ; mais j'espère qu'il saura s'en défendre. Il était fait pour les grandes affaires ; son génie les pénètre dans les trois dimensions, et il a la faculté d'attirer à soi toutes les idées simples et fortes qui sont dans un sujet, pour en faire une arme invincible entre les mains de la raison. »

Sans pénétrer précisément les affaires dans les trois

1. Cf. *Collection complette*, etc. *Tableau comparatif*, t. I.

Digitized by Google

dimensions, il est indéniable que Necker, d'octobre 1776 à mai 1781, c'est-à-dire pendant la durée de ce qu'on a improprement appelé son premier ministère (car s'il eut tout le pouvoir d'un ministre, il n'en occupa point le rang); il est indéniable que Necker fit paraître une constante et quasi fébrile activité, abandonnant parfois les idées de Turgot, son émule inavoué et son constant modèle, mais s'appliquant d'ordinaire à suivre ses traditions. Il apporta, il est vrai, au commerce des grains des restrictions qu'il jugea et qui étaient peut-être opportunes. Mais en tout le reste, ce fut la même passion de réformes et la même préoccupation d'innovations utiles, qui avaient noblement animé son prédécesseur. Suppression des droits de contrôle; répartition plus équitable des vingtièmes, suivie de la déclaration du 13 février 1780 concernant la taille et la capitation; abolition du droit de main-morte dans le domaine du roi et du droit de suite partout; diminution du nombre et des profits des gens de finances; suppression de charges inutiles ou superflues dans la maison du roi : réduction des péages; création d'un mont-de-piété; établissement d'assemblées provinciales; nouvelle organisation des fermes et régies et distribution des impôts indirects entre trois compagnies principales; amélioration du régime des hôpitaux et des prisons, tels furent les principaux actes de Necker.

Mme Necker elle-même ne se contentait pas d'encourager de ses vœux les travaux de son mari. Elle cherchait aussi à s'y associer, ne séparant point dans son esprit le bien de l'État du souci de leur commune renommée. Ce fut à une inspiration de cette sorte que Paris dut la fondation de l'hospice qui, aujourd'hui

Digitized by Google

encore, s'appelle l'hospice Necker. Et le directeur général des finances n'avait pas craint, jusque dans son *Compte rendu*, de signaler à Louis XVI cette collaboration conjugale. « En retraçant à Votre Majesté, disait-il, une partie des dispositions charitables qu'elle a prescrites, qu'il me soit permis, Sire, d'indiquer, sans la nommer (!), une personne douée des plus rares vertus, et qui m'a tant aidé à remplir les vues de Votre Majesté; et tandis que, au milieu des vanités des grandes places, ce nom ne vous a jamais été prononcé, il est juste que vous sachiez, Sire, qu'il est connu et souvent invoqué dans les asiles les plus obscurs de l'humanité souffrante. Sans doute, il est précieux pour un ministre des finances d'avoir pu trouver dans la compagne de sa vie un secours pour tant de détails de bienfaisance et de charité qui échappent à son attention et à ses forces. Entraîné par le tourbillon immense des affaires générales, obligé souvent de sacrifier la sensibilité de l'homme privé aux devoirs de l'homme public, il doit se trouver heureux que les plaintes particulières de la pauvreté et de la misère puissent aboutir près de lui à une personne éclairée qui partage le sentiment de ses devoirs. » A coup sûr, une pareille déclaration, et dans un document rendu solennellement public, était bien faite pour exciter la risée. Aussi les adversaires de Necker rétorquaient-ils, en phrases sarcastiques ou irritées, ce langage béat. « Deux hospices fondés à Versailles par les soins de Marie-Antoinette, écrivait Weber, fournissaient sans bruit et sans éclat les secours les plus nobles et les plus abondants à un certain nombre de malades et de femmes en couches. Mme Necker, moins poussée par la charité que par la vanité, par la sensibilité que par

Digitized by Google

son esprit d'opposition, imagina de fonder à Paris, de concert avec son époux, un hospice portant son nom; elle publiait tous les ans l'état des dépenses de cet hospice avec une affectation qu'on aurait pu regarder comme puérile, si elle n'avait été factieuse. On ne manquait pas de faire insérer dans tous les journaux du temps, à propos de ces comptes rendus annuels, des réflexions dont l'objet était de faire voir à la France et surtout à Paris, la différence qui existait entre les soins qui étaient donnés aux pauvres par une vertueuse citoyenne de la république de Genève, et ceux qu'ils recevaient des mains du gouvernement dans les hôpitaux généraux. »

Mais c'était principalement en matière de finances que Necker avait eu à cœur de se rendre populaire. Sans augmenter les impôts, sans qu'aucune dépréciation apparente s'en fût suivie dans le prix des effets publics, il avait su faire face, par des emprunts et par des emprunts viagers, aux dépenses ruineuses de la guerre d'Amérique, guerre qu'il avait eu, à son tour, assez de sagesse pour condamner, mais non assez de force ou de crédit pour conjurer et qui, indépendamment d'une compromission politique des plus graves, devait coûter à la France des sommes énormes. Tant d'efforts étaient assurément méritoires.

Necker, tout le premier, en jugeait ainsi. Il ne manqua donc pas de se rendre à lui-même hommage, et deux de ses ouvrages, intitulés, l'un : *De l'Administration des finances de la France*, l'autre : *De l'Administration de M. Necker par lui-même,* ont uniquement pour objet d'adresser à ses contemporains et de transmettre à la postérité l'expression du contentement que lui inspirent sa

Digitized by Google

gestion et des opérations pourtant discutables. Si, en effet, on avait justement admiré Turgot, déclarant, au début de son ministère, qu'il ne fallait pas de banqueroute, mais aussi point d'emprunts, point d'augmentation d'impôts, y avait-il lieu d'applaudir sans réserve aux pratiques de Necker, lesquelles pouvaient se résumer dans ces mots : « Beaucoup d'emprunts nouveaux, point d'impositions nouvelles? » Alors qu'aucun amortissement n'était assuré, n'était-ce pas là en effet creuser toujours plus avant le gouffre du déficit? « Les moyens d'administration de Necker, remarquait Bouillé, consistaient à subvenir aux dépenses extraordinaires du gouvernement par des emprunts, en trouvant l'hypothèque de ceux-ci et le montant des rentes dont ils entraînaient la création, dans des économies à réaliser sur divers services. Ce principe était vrai en lui-même, mais l'abus qu'il en fit dénatura ses conséquences, abaissa le crédit public et greva l'État de manière à rendre impossible le rétablissement de l'équilibre entre la recette et la dépense. » On pouvait se demander encore si la moralité dont Necker faisait tant d'étalage, trouvait bien son compte dans des emprunts viagers? Toutefois, parmi les pages plus laudatives que justificatives que Necker consacrait à sa propre gloire, il en est une qui reste touchante, parce qu'elle est vraie et qu'elle peint à merveille les embarras intérieurs contre lesquels Necker eut à lutter. « On ne saura jamais, écrit-il, toute la constance dont j'ai eu besoin. Je me rappelle encore cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès auprès de lui, d'une idée nouvelle dont j'étais occupé, et qui tendait le plus souvent à

Digitized by Google

obtenir un accroissement de revenu par quelque opération juste, mais sévère. Je me rappelle encore ce cabinet en entresol, placé sous les toits de Versailles, mais au-dessus des appartements du roi, et qui, par sa petitesse et sa situation, semblait véritablement un extrait, et un extrait superfin, de toutes les vanités et de toutes les ambitions. C'était là qu'il fallait entretenir de réforme et d'économie un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la cour. Je me souviens de tous les ménagements dont j'avais besoin pour réussir, et comment, plusieurs fois repoussé, j'obtenais à la fin quelques complaisances pour la chose publique; et je les obtenais, je le voyais bien, à titre de récompense pour les ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je me souviens encore de l'espèce de pudeur dont je me sentais embarrassé, lorsque je mêlais à mes discours et me hasardais à lui présenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé. Je semblais alors aussi gothique au vieux courtisan que Sully le parut aux jeunes, le jour qu'on le revit à la cour de Louis XIII. Je trouvais auprès du roi plus de courage; jeune et vertueux, il pouvait et voulait tout entendre; la reine aussi m'écoutait favorablement; mais autour de Leurs Majestés, mais à la cour, à la ville, à combien d'inimitiés et de haines ne me suis-je pas exposé! »

C'était, en grande partie, pour n'avoir pas voulu vivre dans l'absolue dépendance de Maurepas, que Turgot avait succombé. Malgré sa souplesse calculée, et quoiqu'il se fût résigné à une espèce de rôle subalterne, Necker devait tomber à son tour, le jour où il porterait ombrage au susceptible vieillard qui, dans son omnipotence, ne souffrait pas de partage. Or, ce jour arriva.

Digitized by Google

Sartine, qui avait suffi à la police, s'était montré ensuite d'une manifeste incapacité au ministère de la marine, que Maurepas avait eu le tort de lui confier. C'est ainsi qu'à l'insu du directeur général des finances, il avait émis dans son département pour vingt millions de billets à terme. Necker, justement ému, profita d'une absence du premier ministre, retenu chez lui par la goutte, pour faire nommer à la marine par le roi, avec lequel il travaillait seul, le marquis depuis maréchal de Castries. A partir de ce moment, Necker pouvait se considérer comme perdu. Aussi bien, ses détracteurs se chargèrent-ils d'envenimer la blessure que Maurepas s'imagina avoir reçue. « C'est un trait de génie, écrivait l'implacable Condorcet, d'avoir fait tomber à M. de Castries l'administration du commerce des colonies. Le pauvre Sartine était un scélérat d'économiste en comparaison du prohibitif Castries : si la liberté se trouve quelque part, ce ne sera pas leur faute. Mais qu'importe? Puisque le public est assez sot pour être dupe, puisqu'il applaudit, il est juste qu'il en soit puni. Au reste, comment l'esprit de M. le directeur ne s'est-il pas aperçu que son protégé était un sot, ou comment lui a-t-il permis de présenter un sot pour remplir une place aussi importante? Je ne sais comment sauver à la fois son esprit et son cœur? »

Sans doute, depuis longtemps, par ses réformes qui atteignaient de nombreux intéressés, par ses refus qui avaient découragé une foule de solliciteurs, Necker s'était fait des ennemis inévitables et redoutables. Surtout, il avait mis contre lui les Parlements, que semblait comme menacer dans leur existence l'établissement d'administrations provinciales appelées sur son initia-

Digitized by Google

tive à discuter, par l'organe des principaux propriétaires de chaque province, en même temps que la répartition des impôts, tout ce qui se rapportait aux intérêts locaux. D'autre part, le Mémoire secret qu'il avait, en 1778, adressé au roi à l'appui de ce projet [1], ayant été, à la suite d'une indiscrétion, rendu public, le fougueux conseiller d'Espréménil l'avait dénoncé avec indignation au parlement de Paris. Mais ce fut Maurepas qui devint l'âme de toutes les intrigues qui commencèrent, dès 1780, à s'ourdir contre Necker. Presque chaque jour en effet paraissait quelque odieux libelle, où la personne du directeur général était impitoyablement déchirée. Vainement Mme Necker crut-elle devoir, à l'insu de son mari, signaler au premier ministre, pour qu'il intervînt, ce système de diffamation. « Quoiqu'elle eût beaucoup d'esprit, élevée dans les montagnes de la Suisse, Mme Necker ne se faisait pas l'idée du caractère de M. Maurepas. » Assuré par ces plaintes, qu'il frappait juste, celui-ci encouragea d'autant plus les insulteurs, et un secrétaire du comte d'Artois, nommé Bourboulon, put impunément vouer Necker à l'animadversion du pays.

Il est vrai que des témoignages d'estime partis de très haut venaient de temps en temps adoucir pour M. et Mme Necker l'amertume des mépris que leur prodiguaient des folliculaires. Ce n'étaient pas seulement des appréciations flatteuses de l'impératrice Catherine qui leur arrivaient par l'intermédiaire de Grimm [2]. En mars 1780, Joseph II chargeait Mercy

1. Cf. *Collection complette*, etc., t. III.
2. Voyez M. Othenin d'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, t. II, p. 138 et suiv.

Digitized by Google

d'Argenteau « d'assurer Necker du cas qu'il faisait d'hommes et de énie comme le sien, dont malheureusement on trouvait ou employait si peu de par le monde ». De son côté, à peu près vers la même date, Marie-Thérèse, toujours tendrement occupée des intérêts de sa fille et désireuse de lui concilier ses entours, écrivait au même Mercy : « Comme vous vous trouvez quelquefois avec les Necker et que j'ai très bonne opinion des talents de M. Necker, je vous autorise à le lui faire connaître, si vous le trouvez à propos, en ajoutant que c'est toujours avec beaucoup de plaisir que je suis les nouvelles de ses opérations de finances, et que je suis même persuadée que nous en pourrions tirer bon parti pour nos finances, si même elles ne sont pas dans un désordre aussi embarrassant que celles de France. » Et Marie-Thérèse, se raffinant en cajolerie, écrivait en outre à son ambassadeur qu'elle avait acheté au peintre Liotard un portrait de Mme Necker, « jolie jeune personne, avec un livre à la main, dans une attitude intéressante ». De telles communications inondaient de joie le cœur des Necker. « Ils ont été si pénétrés, répondait Mercy à Marie-Thérèse, qu'ils ne pouvaient trouver d'expression à rendre leurs sentiments... Mme Necker me sollicita de relire vos paroles, et, en admirant les grâces de Votre Majesté, elle aurait fort souhaité (ce que j'ai refusé) en prendre copie, pour les conserver en secret et se procurer la grande satisfaction de pouvoir les relire de temps en temps. » Toutefois, rien ne pouvait remplacer pour Necker « l'estime de la nation et cette voix du peuple, qui, alors non altérée, avait pour lui, suivant Mme de Staël, quelque chose de divin ». C'est pourquoi il résolut d'en finir. En

Digitized by Google

réponse à toutes les attaques et comme une marque non douteuse de la confiance qu'en dépit de ses adversaires conjurés lui conservait le roi, il exigea à la fois qu'on éloignât de la maison du comte d'Artois les libellistes et qu'on lui ouvrît les portes du Conseil. Maurepas l'assura que sa requête serait agréée s'il consentait à changer de religion. C'était lui opposer une fin de non-recevoir injurieuse. En venant alors à des conditions plus faciles, Necker demanda qu'on lui accordât un droit d'inspection sur les marchés de la guerre et de la marine, en même temps qu'on déplacerait l'intendant de Moulins, qui s'était signalé entre tous par son opposition à l'établissement dans son ressort des Assemblées provinciales. Mais ce ne fut que pour essuyer de nouveaux refus. Aussi le 12 mai 1781, malgré les instances de la reine, qui lui faisait pressentir la mort prochaine de l'octogénaire Maurepas, il donnait sa démission et se retirait dans sa maison de campagne de Saint-Ouen. Il y était suivi par les acclamations de ce qu'alors déjà on appelait le peuple, aussi bien que par les applaudissements frondeurs des courtisans. Les offres les plus séduisantes de Catherine II, du roi du Naples, de Joseph II l'y venaient d'ailleurs inutilement chercher. Le 18 mars de la même année, au milieu de l'oubli général et de l'universelle ingratitude, s'était éteint Turgot, qui avait eu pour successeurs Clugny et Taboureau. A Necker allaient succéder Joly de Fleury, d'Ormesson, Calonne, Fourqueux, Loménie de Brienne.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

NECKER MINISTRE

La reine avait raison : les amis de Necker, Marmontel, par exemple, et Necker lui-même en vinrent, à diverses reprises, à exprimer le regret qu'il n'eût pas su patienter davantage. L'épreuve en effet n'eût pas été longue; car Maurepas mourait le 21 novembre 1781 à l'âge de quatre-vingt-un ans. « Nous avons perdu plus qu'il ne valait », dit alors finement l'abbé de Périgord. Et en effet, telle était la pénurie d'hommes jugés aptes à le remplacer, que l'on songeât à rappeler Choiseul, et, nonobstant sa démission récente, Necker lui-même. Mais sept années devaient s'écouler avant que Necker rentrât au pouvoir, sept années d'impatiente et pénible attente, soit à Saint-Ouen, soit dans le nouveau logis où il s'était établi, rue Bergère. Necker conserva bien, il est vrai, un cercle qu'animait surtout sa fille, qu'on ne devait plus appeler prochainement que « Madame l'ambassadrice ». Mais, en somme, son existence devint aussi solitaire que sédentaire. Il ne se déplaça que rarement. Tantôt ce furent des voyages à Plombières,

Digitized by Google

que nécessitait la santé de Mme Necker, et tantôt quelques visites à Montbard, chez Buffon, avec lequel Mme Necker s'était liée d'une amitié si tendre, et, de la part du grand naturaliste, si passionnée, que ce fut elle qui, à Paris, l'assista à ses derniers moments et lui ferma les yeux. Les quatre premières années du loisir de Necker furent d'ailleurs entièrement consacrées par lui à la rédaction de son livre sur l'*Administration des finances de la France*. En 1784, il se rendait en Suisse pour y surveiller l'impression de cet ouvrage, dont deux éditions devaient se publier simultanément à Lausanne et à Lyon. La même année, il avait acheté Coppet, ce qui lui permit de prendre, comme il le fit quelquefois, le titre de baron de Coppet. L'année suivante, il réussissait « dans le vaste projet de devenir beau-père d'un ambassadeur ». Sous bonnes garanties de situation et d'argent, sa fille Germaine épousait, le 14 janvier 1786, le baron de Staël Holstein, auquel le roi de Suède, Gustave III, assurait pendant douze ans la charge d'ambassadeur à la Cour de France et une pension de vingt mille livres tournois dès qu'il cesserait d'être revêtu de ce titre.

Le succès de l'ouvrage sur l'*Administration des finances de la France* fut considérable et s'accrut encore en raison même des prohibitions dont le Gouvernement s'avisa de le frapper. Et en effet, cette apologie de la gestion de Necker devait particulièrement déplaire à Calonne, qui avait reçu presque immédiatement des mains de l'ancien directeur général des finances une situation telle quelle, mais que sa prodigalité insouciante n'avait certes pas améliorée. Aussi Calonne, qui, en 1787, avait réuni les Notables (chose depuis longtemps inusitée), essaya-t-il,

Digitized by Google

en exposant devant cette assemblée la détresse du Trésor, d'en faire remonter jusqu'à Necker la responsabilité. Il avoua que la dépense surpassait la recette de cinquante-six millions par an; mais, attaquant avec vivacité le fameux *Compte-rendu*, il prétendit que cette situation désastreuse avait commencé bien avant lui, et que Necker, loin d'avoir été sincère en présentant en 1781 un excédent de dix millions de la recette sur la dépense, avait laissé un déficit de cent dix à cent quinze millions. « Necker et Calonne, observe judicieusement Gleichen, s'accusaient réciproquement d'avoir menti, et ils disaient vrai, car chacun avait menti, mais à bonne intention. M. Necker, pour sa commodité en cas qu'on le rappelât, ou pour celle de son successeur, avait diminué la dette nationale, afin de soutenir le crédit et de faciliter les emprunts, sa ressource favorite, parce qu'ils pèsent moins sur le peuple que les impôts. M. de Calonne, au contraire, grossit sans doute les objets pour inspirer la terreur. Il est impossible que l'un de ces deux ministres n'ait pas adouci, ni l'autre exagéré le mal. »

Au demeurant, les imputations de Calonne ne pouvaient laisser Necker insensible. Celui-ci déclara donc aussitôt, qu'il était en mesure de confondre son accusateur, et, malgré l'injonction du roi, qui lui commandait le silence, il publia en avril 1787 un factum [1], où il réfutait les assertions, suivant lui, calomnieuses de son successeur. Cette désobéissance lui valut une lettre de

1. *Mémoire en réponse au discours prononcé par M. de Calonne devant l'assemblée des Notables.* Voyez aussi : *Nouveaux éclaircissements sur le compte rendu au roi en 1781, publiés en 1788.*

Digitized by Google

cachet qui le reléguait à quarante lieues de Paris. Mais cet exil devait être court.

Effectivement Calonne, bientôt à bout de voie, se vit non seulement destitué, mais obligé de chercher en Angleterre un refuge contre la réprobation unanime dont il était frappé. Peu s'en fallut alors que Necker ne fût sur-le-champ appelé à le remplacer. Au dernier moment, l'intervention seule de Breteuil décida Louis XVI, qui, aussi bien, n'éprouvait pour le financier genevois que de l'aversion, à choisir le conseiller d'État Fourqueux. Cependant ce vieux serviteur n'était évidemment destiné qu'à un intérim. Ce fut donc l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, que le parti de la cour désigna pour ministre définitif. Or, on sait quelle insuffisance, malgré son esprit, fit paraître ce prélat avide et dissolu. Après avoir fomenté ou laissé s'accroître le désordre des opinions sans avoir en rien relevé l'état des finances, il n'osa ni ne put attendre comme le choc des États généraux, dont un arrêt du Conseil rendu sur son avis (8 août 1788), avait décidé la réunion pour le mois de mai de l'année suivante. Promu à l'archevêché de Sens en même temps que doté du cardinalat, Brienne quitta, à son tour, le ministère, sans emporter les regrets d'aucun parti et au milieu des invectives de la populace parisienne, qui, sur la place Dauphine, le brûla en effigie. L'heure du retour de Necker avait sonné. Éloigné de Paris vers le milieu de 1787, il était invité, le 26 août 1788, à reprendre ses fonctions de directeur général des finances; car ce ne fut qu'après l'ouverture des États qu'il parvint enfin à obtenir la qualification si ardemment convoitée de ministre. Sa rentrée aux affaires n'en était pas moins

Digitized by Google

considérée par le roi comme une extrémité fâcheuse, par quelques-uns des plus dévoués serviteurs de la monarchie, comme un péril certain [1]. « On m'a fait rappeler Necker, disait Louis XVI peu de temps après le renvoi de Brienne, on ne tardera pas à s'en repentir; je suivrai tous ses conseils et on verra ce qui en résultera. » — « Cet homme imprudent et ambitieux, écrivait Bouillé, dépourvu du caractère et du génie nécessaires pour diriger une grande révolution, voyait la France avec les yeux d'un citoyen de Genève, ne connaissait pas les hommes, les mesurait tous dans son cabinet avec un compas philosophique. » — « Les fureurs du Palais-Royal, ajoutait Weber, devaient faire tout fléchir à la cour devant le ministre favori de la populace, lequel ne devait cesser à son tour de fléchir le genou devant la populace du Palais-Royal. » Enfin Montyon, rappelant qu'arrivé à Versailles, Necker avait pris et baisé la main de la reine, sans lui en avoir demandé la permission, Montyon écrit « que cette impertinente familiarité du Genevois fit sentir à cette princesse, plus que la violation des droits du roi, que le trône était ébranlé ».

Quoi qu'il en soit, Necker, de son côté, semblait désabusé de la politique et venait de publier son livre *De l'importance des idées religieuses*, lorsqu'il reçut sa lettre de rappel. M. Auguste de Staël affirme que, tandis que cette nomination fut accueillie dans toute la France « avec des transports d'enthousiasme », elle

1. Naturellement les amis de Necker applaudirent à son rappel, et se plurent à le proclamer l'homme nécessaire. Voyez, à ce sujet, un curieux factum intitulé : *Qui mettriez-vous à sa place?* Paris, 1789.

Digitized by Google

n'excita chez son aïeul que des sentiments de mélancolie. « Ah! se serait-il écrié, que ne m'a-t-on donné les huit mois de l'archevêque de Sens! A présent, c'est trop tard! »

D'ailleurs Necker comprit, poursuit M. de Staël, Necker comprit, en reprenant le maniement des affaires, « que le bien de l'État lui traçait désormais une marche différente, et qu'il devait contenir l'administration des finances dans une sorte de silence et d'obscurité pour concentrer toutes ses forces dans la grande entreprise dont allait dépendre le sort de la France ». L'amour du bruit, qu'il prenait pour de la gloire, voilà en effet ce qu'avait offert de particulièrement regrettable la lutte que Necker avait soutenue contre les abus, comme directeur général des finances. Malheureusement, d'août 1788 à septembre 1790, ses deux ministères devaient être également viciés par la même recherche incessante et malsaine de popularité.

Assurément le moment était critique. « Necker, observe Weber, trouvait le Trésor royal avec quatre cent mille francs, les parlements en exil, toutes les provinces agitées, les États généraux promis avec une solennité qui permettait à peine de les différer d'un seul jour, la disette menaçant la France de toutes les horreurs de la famine, et Paris déjà inondé d'un débordement d'écrits sur les États généraux par le ministre qui venait de se retirer. » Mais « Necker se trompa sur sa force; il crut pouvoir diriger le parti dont il était la créature, et bientôt il s'aperçut qu'il n'était plus que l'instrument et le jouet des factieux. Les rentiers et les banquiers le soutenaient encore, que le Palais-Royal le foulait déjà aux pieds. Mirabeau et l'abbé Sieyès

Digitized by Google

l'attaquaient au milieu de sa gloire et le traitaient dans leurs pamphlets comme un homme présomptueux, sans vues, sans moyens d'exécution et incapable de remplir les promesses qu'il avait faites. Au lieu de produire un grand effet, il ne développa successivement que des fractions de force qui furent perdues et qui, réunies sur le même point et dans le même moment, auraient pu prévenir la ruine de l'État. »

Telle fut effectivement la faiblesse de la politique de Necker, et telles aussi en furent les dernières conséquences.

La nouvelle de son retour avait suffi pour faire remonter les fonds publics de trente pour cent dans une matinée. Il se sentit donc comme rassuré du côté des finances, et, tout en se préoccupant de parer aux menaces de la disette, appliqua d'abord son attention à l'urgente et capitale question de la convocation, et surtout, du mode de composition des États généraux. Il n'hésitait pas à penser qu'en cela consistait la partie principale de sa tâche. Et ainsi, écrivait Weber, « tandis qu'un commis, M. Dufresne, négociait quelques inscriptions avec les banquiers de Paris pour alimenter le Trésor royal, M. Necker fit évoquer à lui toutes les affaires relatives à la formation des États généraux et à la réformation de l'État; en sorte qu'il parut très plaisant aux esprits sains et paisibles, qu'un étranger, qu'un ministre des finances osât s'arroger et unir à ses bureaux les questions qui ne pouvaient être que de la compétence du chancelier de France [1]. »

1. Weber n'est ici que l'écho de l'opinion, qui, dans de nombreuses brochures, se prononça avec véhémence contre l'espèce de pouvoir constituant que s'attribua Necker et le mauvais usage

Digitized by Google

D'un autre côté, qu'on y songe! c'était en 1614 que s'étaient réunis pour la dernière fois les États généraux. Les changements innombrables survenus depuis cette époque dans la monarchie nécessitaient dès lors manifestement des changements corrélatifs dans la constitution d'une pareille assemblée. Par exemple, beaucoup remarquaient, et Necker était un des premiers à insister sur cette observation, que les privilégiés formaient à peine un centième de la totalité de la nation. Or, c'était la nation, disait-on, qu'il s'agissait enfin de représenter. C'est pourquoi Necker s'avisa de soumettre à une seconde réunion des Notables les différentes questions préliminaires que soulevait la convocation prochaine des États généraux. Il se contentait du reste de rappeler les députés qui avaient été convoqués l'année précédente. De la sorte, sans avoir à répondre du choix des personnes, et tout en augmentant sa popularité de celle que la résistance des Notables leur avait acquise, il se flattait que, réunis sur sa proposition, ceux-ci consacreraient, ne fût-ce que par gratitude, des idées qu'il ne leur laissait point ignorer. L'événement trompa son attente. Vainement invoqua-t-il une opinion plus littéraire que réfléchie et qu'il s'était appliqué lui-même à fomenter par des clubs. En vain il parla « du bruit sourd de l'Europe, qui invitait le roi à consentir aux vœux de la nation ». Les Notables adoptèrent, il est vrai, la forme démocratique de la représentation nationale, en reconnaissant la faculté à tous les hommes sans état et sans propriété, de chacun des trois ordres, d'être électeurs et éligibles. Mais ils ne

qu'il en fit. Citons en particulier le factum intitulé : *Lettre amicale à M. Necker.*

Digitized by Google

tranchèrent, dans le sens que désirait Necker, aucune des grandes difficultés pendantes. Sur six bureaux, un seul, celui que présidait Monsieur, se prononça pour le doublement du Tiers, que rejetèrent les cinq autres, quoique à une faible majorité. Les Notables ne se prononcèrent pas même sur le nombre des députés.

Necker, par conséquent, dut prendre l'initiative. Il fit porter à mille le nombre des députés, admettre les curés dans l'ordre du Clergé, introduire l'intérêt protestant dans la représentation du Tiers, décréter le doublement du Tiers, de façon que le Tiers se trouvât numériquement égal aux deux autres ordres réunis. Néanmoins, étrange pusillanimité ou singulier aveuglement! du vote par ordre ou par tête, pas un mot. Le *Rapport* de Necker joint au *Résultat du Conseil du roi tenu le* 27 *décembre* 1788 se bornait, d'autre part, à promettre la suppression des lettres de cachet, l'affranchissement de la presse et le retour périodique des États généraux pour la revision des finances. Versailles, à cause de la proximité des chasses, et non point toute autre ville de province, malgré des avis contraires et fort sensés, était le lieu choisi pour leur réunion. Necker proposa même, ce que plus tard il avouait avoir été une erreur, de les réunir à Paris.

Il est permis d'affirmer que, sous beaucoup de rapports, de pareilles déclarations et dispositions étaient fort incomplètes, à la veille du jour où, après de si longues années de silence, la France allait de nouveau intervenir dans le règlement de ses propres affaires et se prononcer sur son avenir. Mais Necker ne doutait pas de ce que ses flatteurs appelaient son génie, en même temps qu'il nourrissait la confiance la plus bizarre

Digitized by Google

dans l'influence qu'il pensait devoir être exercée par son entourage. « M. Necker, écrivait de Vaines, connaissait si peu et si mal son intérieur qu'il se persuada que sa femme, pédante, maniérée et sans dextérité, disposerait des membres de l'Assemblée comme elle avait fait des gens de lettres. Il ne fit pas attention que son zèle pour sa secte le conduisait à donner trop d'avantages aux protestants sur le Clergé; il ne vit pas que sa fille, turbulente, sans mesure, incapable d'être retenue ni par les avis ni par l'intérêt même de son père, lui arracherait ses secrets pour les divulguer, porterait des éléments de discorde là où il avait tâché de faire germer des semences de paix; qu'elle se livrerait à ses ennemis déclarés, et que ceux-ci se serviraient des confidences, de la vanité et des imprudences de Mme de Staël pour rendre leur marche plus sûre et l'exécution de leurs projets plus facile. » Et les paroles mêmes de Mme de Staël ne confirment que trop les dires de l'ancien collaborateur de Turgot. « A la cour, écrit Mme de Staël, les deux bataillons de la bonne compagnie, l'un fidèle à l'ancien régime et l'autre partisan de la liberté, se rangeaient en présence et ne s'approchaient guère. Il m'arrivait quelquefois, par un esprit d'entreprise, d'essayer quelque mélange des deux partis en faisant dîner ensemble les hommes les plus spirituels des bancs opposés. »

En tout, l'esprit d'entreprise de sa fille ne devait guère réussir à Necker, non plus que son propre génie se montrer à la hauteur des problèmes politiques et sociaux que la force des choses avait posés. Les événements ne tardèrent pas, en effet, à prouver combien étaient courtes les vues du financier genevois et à quel

Digitized by Google

point son habileté, qui pouvait aller jusqu'à procurer la prospérité d'une banque, était insuffisante à prévenir la subversion d'un empire.

Cette incapacité se révéla clairement le jour même où s'ouvrirent les États généraux (5 mai 1789). Necker, les traitant comme une Assemblée provinciale, leur parla non de constitution, mais de mesures à prendre pour garantir la dette du pays et perfectionner le système des impôts. C'était pourtant de toute autre chose qu'alors il s'agissait. Le Tiers mécontent le lui fit bien comprendre. Il n'hésita point à exiger, à propos de la vérification des pouvoirs, le vote par tête, et peu après, se déclarant Assemblée nationale, signifia nettement que la domination absolue devait être le prix de sa hardiesse [1].

1. Il est intéressant de constater, à propos de ces événements décisifs, le témoignage de l'agronome anglais Arthur Young, alors de passage à Paris, observateur judicieux, reçu dans le meilleur monde, et ainsi très à même d'être bien informé. « La pire chose que je connaisse de M. Necker, écrivait-il, est son discours pour l'ouverture des Etats; c'était une belle occasion qu'il a perdue; aucune vue grandiose ou magistrale, aucune détermination des points sur lesquels devait porter le soulagement du peuple, ni des nouveaux principes de gouvernement qu'il fallait adopter; c'est le discours qu'on attendrait d'un commis de banque de quelque habileté. » « 21 *juin* 1789. La révolution par laquelle les Communes se sont déclarées Assemblée nationale, indépendamment des deux ordres et du roi lui-même, en rejetant toute possibilité de dissolution, est la prise de possession de tous les pouvoirs du royaume. Elles se sont tout d'un coup transformées dans le Long-Parlement de Charles Ier. Il n'est pas besoin de perspicacité pour s'assurer que, si une telle prétention n'est pas mise à néant, le roi, les grands seigneurs et le clergé sont à jamais dépouillés de leur part de pouvoir. » « 26 *juin* 1789. Dans la réunion des électeurs convoqués à Paris pour envoyer une députation à l'Assemblée nationale, grands comme petits ne parlaient de rien moins que d'une révolution dans le gouvernement et de l'établissement d'une libre constitution. Ce qu'on entend

Digitized by Google

Tant d'audace avait étonné, troublé ceux-là même qui en avaient été tout à la fois les instigateurs et les organes. « Si, ce que je ne crois pas possible, écrivait Mirabeau à un de ses amis en Allemagne, le roi donnait sa sanction au nouveau titre que nous nous sommes arrogé, il resterait vrai que les députés du Tiers ont joué le royaume au trente et quarante, tandis que je le disputais à une partie d'échecs où j'étais le plus fort. »

Et plus tard, en 1791, pénétré de tardifs regrets en même temps qu'oublieux des conduites qu'il avait naguère lui-même tenues, lorsqu'il fit ses adieux à Dumont qui partait pour Genève : « Je mourrai à la peine, lui dit-il... Ah! mon ami, que nous avions raison, quand nous avons voulu, dans les commencements, empêcher les communes de se déclarer Assemblée nationale! C'est là l'origine du mal. »

Necker, lui, ne fit rien ou presque rien, ni pour s'opposer à une usurpation, d'où effectivement devait dépendre tout le reste, ni pour empêcher du moins Louis XVI de la sanctionner. Partagé entre le désir de servir les intérêts de la royauté et le souci de ne point s'aliéner la faveur publique, il s'agita en démarches stériles et équivoques. Il en était venu pourtant, en dernier lieu, à imaginer l'expédient d'une séance royale, dans laquelle le roi, se rapprochant des constitutionnels, ordonnerait, avec la réunion des ordres, le vote par tête pour les impôts et le vote séparé pour les intérêts particuliers à chaque ordre; s'attribuerait la

par libre constitution n'est pas difficile à deviner; c'est la République, car les doctrines du temps y tendent de plus en plus chaque jour; on dit toutefois que l'État doit conserver la forme monarchique ou que, du moins, il y a besoin d'un roi. » *Voyages en France*, t. I, p. 192, 204, 215.

Digitized by Google

sanction de toutes les mesures prises par les Etats généraux; improuverait d'avance tout établissement contre la monarchie tempérée, tel que celui d'une Assemblée unique; promettrait enfin l'abolition des privilèges en matière d'impôts, la suppression de la taille, l'égale admission de tous les Français aux emplois civils et militaires. Mais cette séance ne se tint que le 23 juin, c'est-à-dire après le Serment du Jeu-de-Paume [20 juin], et le programme de Necker ayant été successivement modifié, celui-ci refusa d'accompagner le roi, sans que d'ailleurs, au préalable, il eût adressé ou du moins fait accepter sa démission. On sait quel accueil les députés du Tiers firent au souverain, avec quelle arrogance ils résistèrent à ses injonctions, quelles résolutions ils se permirent, destructives du régime monarchique alors établi. Ce qui n'est pas moins connu, c'est l'espèce d'ovation populaire, dont, à l'issue de cette trop fameuse séance, Necker devint le héros, et la nécessité à laquelle des acclamations qui étaient pour Louis XVI autant d'outrages, réduisirent ce malheureux prince à conjurer le Genevois vainqueur de reprendre publiquement son poste.

Cependant ce ne pouvait être là, entre le ministre qui s'imposait et la cour, cette fois si justement indignée, qu'une réconciliation plâtrée. Les tergiversations de Necker continuant devinrent aisément, aux yeux de ses ennemis, des trahisons; on lui fit un crime de ses relations du reste assez suspectes avec le Palais-Royal [1],

1. Cf. Barruel, *Histoire du Jacobinisme*, t. I, p. 196. « Dans le temps où Necker appelé au ministère pour remplacer Brienne, publiait et faisait publier ses prétendus efforts et ses prétendues générosités pour faire donner du pain au peuple, dans ce temps-la même, Necker était plus que d'intelligence avec Philippe d'Or

Digitized by Google

et on ne tarda pas à presser le roi de le faire arrêter « comme coupable de manœuvres et d'intelligences dans les provinces pour soulever le Tiers état ». Le marquis de Ferrières raconte même, dans ses *Mémoires*, que le comte d'Artois, ayant rencontré Necker, qui se rendait au Conseil, lui barra le passage et lui montrant le poing : « Où vas-tu, traître d'étranger, lui dit-il? Est-ce ta place au Conseil, fichu bourgeois? Retourne-t'en dans ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main [1]. » Louis XVI se contenta de l'exiler, remplaçant du même coup Montmorin, de La Luzerne, Saint-Priest, par un ministère dont Breteuil était le chef. Le 11 juillet, au moment où Necker allait se mettre à table avec de nombreux con-

léans pour réduire ce peuple à toutes les extrémités de la famine, et l'entraîner ainsi à l'insurrection contre le roi, les nobles et le clergé. » — Cf. Arth. Young, *ouvr. cit.*, t. I, p. 189, *12 juin 1789*. « On sait aujourd'hui partout que, si le roi se débarrassait des États et gouvernait sur des principes tels quels, tous ses édits seraient reçus par tous les Parlements. Dans ce dilemme et l'appréhension de ce jour, on se tourne beaucoup vers le duc d'Orléans, comme chef, mais avec une défiance générale très visible : on déplore sa conduite, on regrette de ne pouvoir compter sur lui dans des circonstances difficiles; on le sait sans fermeté, redoutant fort d'être éloigné des plaisirs de Paris; on se rappelle les bassesses auxquelles il descendit il y a longtemps afin d'être rappelé d'exil. On est cependant tellement au dépourvu qu'on s'arrange de lui; le bruit qui s'est répandu qu'il était déterminé d'aller, à la tête d'une fraction de la noblesse, se joindre aux communes pour vérifier ensemble les pouvoirs, a causé beaucoup de satisfaction. On tombe d'accord que s'il avait quelque peu de fermeté, avec son énorme revenu de 7 millions (306,204 liv. sterl.) et les 4,175,000 liv. en plus qui lui feront retour à la mort de son beau-père le duc de Penthièvre, il pourrait tout, en se mettant à la tête de la cause populaire. » On connait d'ailleurs, à propos du duc d'Orléans, le mot de Mirabeau : « Ce J. F. ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui. »

1. Cf. M. Othenin d'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, t. II, p. 206 et suiv.

Digitized by Google

vives, le ministre de la marine entra chez lui, le prit à part et lui apporta une lettre du roi qui lui enjoignait de donner sa démission et de se retirer aussitôt sans bruit hors de France.

Il faut rendre cette justice à Necker : il ne chercha point à éluder, mais, au contraire, exécuta à la lettre l'ordre sévère et inattendu qu'il recevait. Immédiatement et secrètement, il quitta Paris, et prit, pour se rendre à Coppet, la route d'Allemagne. Mais cette seconde disgrâce devait être bien plus passagère encore que la première. Le jour même où on apprit son départ, c'est-à-dire le 12 juillet, il se produisit à Paris, à la voix de Camille Desmoulins, une sinistre émeute. On arbora la cocarde verte, parce que c'était la couleur de la livrée du ministre déchu; son buste, entouré d'un crêpe, fut promené dans les rues avec celui du duc d'Orléans; des médailles furent frappées à son effigie. D'un autre côté, le 14 juillet, la Bastille tombait et en même temps commençait l'émigration. Aussi Louis XVI se crut-il obligé de rappeler Necker sur-le-champ, « persuadé, disait-il, que Necker reviendrait, parce qu'il était honnête homme ».

Necker, en effet, se décida à revenir, et de Bâle, où l'avait joint l'envoyé du roi, son voyage jusqu'à Paris ne fut qu'une marche triomphale. Sur la route, il se donna le plaisir délicat de protéger des fugitifs éperdus, tels que Mme de Polignac. Puis, à peine arrivé, après avoir rendu visite au roi, il se présentait devant l'Assemblée, à laquelle il proposait un emprunt de trente millions, et de là, malgré Bailly qu'effrayait tant de témérité, osait se rendre à l'Hôtel-de-Ville, accompagné de Mme Necker et de sa fille, pour y réclamer avec

Digitized by Google

une amnistie générale la grâce de Besenval, menacé de mort. A cet instant d'enthousiasme, tout ce qu'il demanda lui fut accordé. Mais il devait promptement être une fois de plus forcé de reconnaître combien le vent de la faveur populaire est changeant. Car le lendemain même de son retour, il se trouvait aux prises avec d'inextricables embarras et de formidables inimitiés.

L'une des plus ardentes était celle de Mirabeau. Dévoré de besoins et affamé d'argent, ce sycophante révolutionnaire, que l'on vit frapper à toutes les portes afin d'obtenir accès au pouvoir, avait voulu entrer aussi en conférence avec Necker, devenu, en 1789, ministre. Ce n'est pas qu'il ne connût au juste ce que valait le financier genevois. « C'est une horloge qui retarde », disait-il en parlant de lui. Et encore : « Malebranche voyait tout en Dieu, M. Necker voit tout en Necker. » Quoi qu'il en soit, le poste occupé par Necker semblait enviable à Mirabeau. Il s'était donc avisé de lui proposer simplement de se partager entre eux la direction des affaires. Necker, qui ne se souciait point d'accepter un collègue qui n'eût pas manqué de devenir bientôt un tyran, l'avait poliment éconduit. « Votre force, lui avait-il dit, est la politique, la mienne est la morale. Nous ne pourrons jamais gouverner ensemble. » Sorti furieux de cette audience : « Votre homme est un sot, disait de son côté, en manière de réplique, Mirabeau à Malouet qui avait ménagé l'entrevue; il aura de mes nouvelles. »

Mirabeau se tint parole. Son premier acte, après le retour de Necker, fut de faire rétracter par les sections de Paris et annuler par l'Assemblée nationale l'amnis-

Digitized by Google

tie surprise à l'émotion des électeurs. « Le succès que venait d'obtenir M. Necker, écrivait Besenval, chagrina Mirabeau, qui lui donna voluptueusement la mortification de faire révoquer la détermination dont j'étais l'objet. » Depuis lors Mirabeau, pour qui Necker ne fut plus que Narsès, et qui presque en toute occasion ne cessait de répéter : « les Mesmer n'ont qu'un temps », Mirabeau ne cessa pas non plus de contrecarrer ouvertement ou d'une manière occulte l'administration laborieuse du premier ministre. « En arrachant à M. Necker la palme de la paix, remarquait de son côté Mme de Staël, Mirabeau porta le premier coup à sa popularité. » Et avec ce mélange de superbe et de candeur admirative qui lui est propre, Mme de Staël ajoutait que, si l'on avait admis les ministres dans l'Assemblée, Necker aurait triomphé de Mirabeau. « Mais il était réduit à envoyer des mémoires et ne pouvait entrer dans la discussion. »

Quelle pouvait être, en effet, et quelle fut, dans les graves conjonctures qui s'étaient formées, l'action de Necker? Tandis que de tous côtés on ne songeait qu'à la politique, Necker, depuis son retour, et malgré son ingérence dans la constitution des États généraux, Necker n'avait guère attaché qu'aux finances une importance véritable. A peine préoccupé des modifications organiques que nécessitait un régime nouveau, il rêvait avec Mounier, avec Clermont-Tonnerre, avec Lally-Tolendal, avec Malouet, d'établir en France une sorte de constitution anglaise. Dépourvu des idées précises sans lesquelles il n'y a pas de politique, et de la force de caractère qui est la condition du succès, Necker n'avait à mettre au service du roi que la plus fragile des popularités, et ne fit guère, en somme, qu'ajouter aux irré-

Digitized by Google

solutions de Louis XVI sa propre irrésolution. Car, suivant le témoignage de Meister, qui l'avait bien connu (Meister était l'ami de son ancienne amie Mme de Vermenoux), « sa prévoyance était tellement susceptible et tellement scrupuleuse qu'il n'était plus frappé, dans les circonstances mêmes les plus pressantes, que des difficultés d'une décision quelconque, et ne se déterminait, pour ainsi dire, que forcément à vouloir ce qu'il voulait. Mme de Staël elle-même déclarait que l'étendue de l'esprit de son père et son imagination lui donnaient quelquefois la maladie de l'incertitude, qu'il était, de plus, singulièrement susceptible de regrets, et s'accusait souvent en toutes choses avec une injuste facilité. »

Toutefois, il convient de le constater, si Necker ne sut ni conseiller à Louis XVI, ni exercer par lui-même une action décisive, sur plus d'un point et avec une incontestable opportunité, il se prononça pour l'abstention, s'efforçant du moins de conjurer des résolutions irréparables. C'est ainsi que la division qu'il avait imaginée de l'Assemblée en deux Chambres ayant été repoussée, et après qu'il eut à grand'peine fait voter le véto suspensif qu'il estimait suffisant, il s'opposa, sans y réussir, à la sanction des arrêtés du 4 août et condamna la Déclaration des droits de l'homme, que le roi, aussi bien, n'accepta que sous le coup de la violence [1].

1. « L'Assemblée insista pour obtenir l'acceptation du roi, et son président vint la requérir de nouveau, le 5 octobre au soir, et à l'instant où les bandes parisiennes étaient aux portes de Versailles, et où la foule, qui leur servait de précurseur, remplissait déjà la cour du palais. Il fallut céder; mais la postérité n'oubliera jamais le moment qui fut choisi pour consacrer la théorie des Droits de l'homme et pour asseoir la pierre angulaire de l'édifice de la liberté. » *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même.*

Digitized by Google

Ce n'est pas tout; Necker insista, à la suite des journées des 5 et 6 octobre, pour que la famille royale ne quittât point Versailles, essaya d'interdire la publication du *Livre rouge*, repoussa enfin tout ensemble l'abolition de la noblesse et la spoliation entière du clergé. Mais, en définitive, il ne parvint à rien sauver et sut mal défendre les prérogatives de la couronne. C'est ce dont témoigne hautement le discours rédigé par lui, que Louis XVI prononça le 4 février 1790 au milieu de l'attendrissement général, et qui n'était rien moins qu'une abdication partielle de la royauté.

Manifestement, tout ce que Necker, dans les derniers temps, parut pouvoir se promettre d'utile, ce fut de surveiller les finances en détresse et de les diriger au jour le jour. Encore rencontrait-il aux mesures qu'il aurait désiré prendre, aux fautes qu'il aurait eu à cœur d'éviter, une résistance insurmontable de la part de l'Assemblée, devenue Constituante. Cette Assemblée ne s'était-elle point, en effet, arrogé une omnipotence absolue? Et n'était-ce pas pour le ministre des finances notamment que sa volonté devenait une inéluctable loi? Deux tentatives d'emprunt, l'un de trente, l'autre de quatre-vingts millions, ayant échoué, Necker obtint vainement, après le célèbre discours de Mirabeau contre la banqueroute, le vote d'une contribution personnelle d'un quart du revenu, avec invitation de porter à la monnaie la vaisselle plate et les bijoux. Quoiqu'il eût, le premier, versé au Trésor cent mille francs, qu'il déclarait même excéder le quart de son revenu, son exemple fut peu suivi et la pénurie resta la même. Vainement ensuite il prétendit empêcher la création d'un papier-monnaie, et rédigea le mémoire le plus concluant

Digitized by Google

contre l'émission énorme de dix-huit cents millions de billets à cours forcé, assignés sur les biens du Clergé. A ses remontrances très fondées, l'Assemblée ne répondit qu'en lui demandant des comptes et avec une insistance voisine de l'injure. Pour Necker, la position cessait d'être tenable. Quelques mois avaient suffi à détruire le prestige dont il était si fier et à ruiner complètement son crédit. Sans autorité auprès de l'Assemblée, haï de la cour, il était tombé en détestation auprès du peuple. Les pamphlets auxquels, depuis si longtemps, il avait été en butte, se multipliaient en se montant au ton le plus cynique du dénigrement et de la calomnie. Certes le temps n'était plus où de vils flatteurs allaient jusqu'à vénérer en lui « l'image de l'Être suprême ». Les violences publiques vinrent même s'ajouter à cette guerre d'invectives, et Necker vit, à plusieurs reprises, sa maison investie par une foule ameutée. Il se décida donc à donner une dernière fois sa démission, que tous les partis accueillirent avec une méprisante indifférence. « Dénoncé par les Jacobins comme ennemi caché du peuple, écrit Gleichen, persécuté par la reine et la cour, abandonné par le roi et l'Assemblée nationale, on l'émança au point, qu'après une longue série de peines et de dégoûts, il fut renvoyé comme un laquais. » Le 8 septembre 1790, Necker reprenait la route de Bâle et de Coppet. Depuis 1789, les dispositions des populations à son égard étaient bien changées! Insulté chaque fois qu'il était reconnu, arrêté à Arcis-sur-Aube et relâché uniquement en vertu d'une décision de l'Assemblée, menacé de perdre la vie à Vesoul, ce ne fut qu'après mille avanies et au milieu de périls de tout genre, qu'il parvint à gagner l'asile qu'il ne devait plus quitter.

Digitized by Google

CHAPITRE V

NECKER DISGRACIÉ

« M. Necker, écrivait le Vaudois Panchaud, M. Necker a consacré vingt années à la fortune, vingt à l'ambition et à la gloire, en se séparant entièrement de tout intérêt de la fortune, et de longues années à la retraite, en renonçant entièrement à toute espèce d'existence active. »

Tel fut effectivement à peu près le partage que devait offrir l'existence de Necker. Ce partage, d'ailleurs, ne fut point, en tout, volontaire. Car lorsqu'il lui fallut disparaître de la scène politique, Necker se soumit à la nécessité beaucoup plus qu'il ne suivit ses goûts et n'obéit à son inclination. Il s'était servi de la richesse comme d'un marchepied pour s'élever au pouvoir, et il ne descendit du pouvoir que lorsqu'il lui fut devenu impossible de s'y maintenir. La disgrâce seule, non la sagesse, parvint à l'arracher aux affaires publiques ou l'en tint à jamais éloigné.

Aussi depuis son installation définitive à Coppet jusqu'à son dernier jour, est-ce de la part de Necker une

Digitized by Google

plainte sans fin et un perpétuel gémissement. L'injustice des hommes et l'inclémence du sort, la grandeur des services qu'il a rendus et l'ingratitude monstrueuse qu'en retour lui ont témoignée les Français, les déceptions cruelles de la politique et les consolations touchantes de l'amitié, la fragilité des choses de ce monde et les espérances du ciel, voilà le thème monotone que de 1791 à 1804 il reprend à satiété, se racontant sans cesse lui-même ou plutôt se célébrant sur tous les tons, type accompli de la vanité naïve qui s'adore et de la médiocrité ambitieuse qui s'enfle jusqu'à affecter la majesté du génie méconnu.

Parfois même les lamentations de Necker, qui d'ordinaire ne sont qu'ennuyeuses, deviennent risibles. Considérez, par exemple, les rapprochements bizarres qu'il imagine, et écoutez cette surprenante apostrophe! « On dirait, écrit-il dans l'ouvrage qu'il a intitulé : *Sur l'administration de M. Necker par lui-même*, on dirait qu'il n'y a plus de place aujourd'hui dans les cœurs, si ce n'est pour la haine et la vengeance. Ah! le mien est fermé et le sera toujours à ces sentiments que je n'ai point connus et que je ne veux point connaître. J'éprouve, en ce moment, dans toute son étendue, l'oppression des injustices exercées contre moi; mais en les ressentant péniblement, c'est encore, je l'assure, d'une manière douce et sans aucune espèce d'aigreur. Quelquefois seulement, au pied de ces montagnes, où l'ingratitude particulière des représentants des communes m'a relégué, et dans les moments où j'entends les vents furieux s'efforcer d'ébranler mon asile et renverser les arbres dont il est environné, il m'arrive alors peut-être de dire comme le roi Lear : « Soufflez, vents impétueux,

Digitized by Google

« livrez-vous à votre fureur, je ne vous accuse point « d'ingratitude, vous ne me devez pas votre existence, « vous ne tenez point de moi votre empire. » Il me semblait, en commençant cet ouvrage, que je le remplirais de mes reproches, et que je les adresserais à la nation entière; mais en me ressouvenant des services que je lui ai rendus, je me suis rappelé de même les marques honorables de sa bienveillance que j'avais reçues d'elle en d'autres temps, et comme le Prophète, *après être venu sur la montagne pour maudire, je ne voulais y rester que pour bénir.* »

Le roi Lear et Necker! Le Prophète et Necker! Pauvre M. Necker ! On en conviendra : le délire de l'orgueil solitaire ne pouvait guère être poussé plus loin, et, à entendre de telles paroles, on comprend le jugement sévère que portait sur l'ancien banquier genevois M. de Montyon : « Quand M. Necker sortit du ministère, soit en 1781, soit en 1790, écrivait-il, il tomba malade, et quand il n'a plus eu d'espoir de revenir en place, quand il n'a plus fait sensation dans l'opinion publique, il n'a plus mis d'intérêt à l'existence; dans aucune époque de sa vie, il n'a su se suffire à lui-même et goûter le bonheur de n'être rien. »

Visiblement, en effet, Necker se sentit atteint jusqu'au cœur « par la maladie du pouvoir perdu ». Mais, on doit le reconnaître, son activité ne se changea point, pour cela, en inertie. Jamais peut-être, au contraire, elle ne se montra plus ardente, et au milieu du silence profond qui chaque jour l'envahissait, ce fut avec un labeur infatigable que l'infortuné politique s'efforça de se renvoyer, par d'incessantes publications, comme les échos de sa propre voix. Necker chercha, semble-t-il, à réali-

Digitized by Google

ser l'idéal, cette fois assez raisonnable, qu'il s'était tracé du genre de vie qui convenait à un ministre déchu, alors que, dépossédé du ministère, il ne songeait néanmoins à rien tant qu'à le reconquérir. « Il est malheureusement peu de distractions, écrivait-il en 1784 dans son livre sur l'*Administration des finances en France*, dont puisse être véritablement satisfait celui qui s'est éloigné des affaires publiques, s'il les a véritablement aimées, et s'il y a longtemps appliqué toutes les facultés de son esprit. Cependant les idées de tout genre, les réflexions de toute espèce, le passé, l'avenir et l'univers entier appartiennent à l'homme sensible : il faut que son âme, alors qu'elle est brisée, y cherche comme un nouveau moule ; il faut que la retraite calme ses agitations ; il faut qu'il y fasse la revue de ses erreurs et des faiblesses, afin de se trouver petit près de son ambition et vain à côté de ses projets. Ce qui sied le mieux alors à la situation de son âme, c'est la vie solitaire et l'habitation de la campagne : il doit diriger ses méditations vers les grandes idées de la morale ; il doit chercher dans le calme à se former des idées plus justes sur la valeur qu'il faut mettre aux diverses illusions qui captivent les hommes; il doit, comme d'une hauteur où il a placé son abri, considérer le tumulte des passions, leurs peines et leurs injustices, ainsi qu'un homme échappé du naufrage contemple la mer en furie et les débris effrayants dont elle a couvert le rivage. Il fera bien encore, s'il le peut, de se livrer à l'étude de la nature considérée dans ses vastes ressorts, et il devra quelquefois arrêter ses regards sur cet ordre éternel et magnifique, qu'on oublie au fond des cités, et qui peut cependant élever la pensée vers tout ce qui nous

Digitized by Google

intéresse davantage, le commencement et la fin de notre destinée. Il faut s'abandonner dans cet infini, pour éloigner de soi les souvenirs de tout ce qu'il y a de plus grand dans les occupations de la société; il faut réfléchir sur la petitesse de l'homme, au milieu de cet immense univers, pour sentir combien est courte cette vie où l'on voudrait recueillir tant de gloire, et combien est vain ce bruit qui, demain peut-être, va se perdre pour nous près d'une cendre insensible. Mais les plus touchantes consolations sont celles qu'on reçoit de la véritable amitié; celles surtout qu'on peut trouver dans les douceurs d'une union formée par le penchant et par une mutuelle estime. Il y a dans un sentiment intime je ne sais quel charme, gage apparent d'un bonheur durable, qui aide à vous détacher de tous les autres intérêts, et qui dans les plus grands revers colore encore pour vous le spectacle de la vie. Heureux qui peut jouir d'un pareil bien! Heureux qui, dans tous les événements, voit toujours près de lui l'ami le plus fidèle, et celui qui ayant sondé tous les replis de votre cœur, vous sert de témoin à vous-même de la pureté de vos intentions, et vous garantit des blessures de votre propre inquiétude! »

Ce programme, d'une rédaction emphatique et d'une mélancolie étudiée, mais au fond d'un sens digne d'éloge, fut rempli presque à la lettre par celui qui en avait conçu l'idée. Des dissertations multipliées sur les finances et la politique, de longues méditations sur des sujets de morale et de religion occupèrent les loisirs forcés que les événements avaient imposés à Necker, en même temps que le commerce de quelques familiers ou l'affection de ses proches contribuèrent à tempérer

Digitized by Google

l'amertume de ses regrets. Les visiteurs, à cette époque, n'abondaient pas à Coppet, que les émigrés du voisinage ou de passage avaient comme frappé d'interdit [1]. Pourtant, de loin en loin, y apparaissaient quelques anciennes connaissances telles que M. et Mme Suard, qui, fugitifs à leur tour, venaient demander à la Suisse, contre la proscription, un refuge. Gibbon lui-même, établi à Lausanne, se rendait à l'appel de Mme Necker, et, à d'assez longs intervalles, consacrait à son ancienne amie quelques jours. Encore n'était-ce que pour en médire. « J'ai passé quatre jours au château de Coppet avec Necker, écrivait-il à lord Scheffield. J'aurais voulu pouvoir mettre son exemple sous les yeux de tout jeune homme travaillé par le démon de l'ambition. Ayant à sa disposition tout ce qui peut assurer le bonheur privé, il est le plus malheureux des êtres vivants. Le passé, le présent, l'avenir lui sont également odieux. Lorsque je lui suggérais quelques distractions domestiques, lire, bâtir, il me répondait sur le ton du désespoir : « Dans l'état où je suis, je ne puis que sentir le coup de vent qui m'a abattu. » Mme Necker a extérieurement meilleure attitude, mais le diable n'y perd rien [2]. » Seule Mme de Staël, en *Roger Bontemps* (c'était l'expression de son père), ne laissait pas que d'animer, par moment, de son activité quelque peu turbulente la solitude où, en dépit de protestations oratoires, languissait le ministre disgracié. Mais ses absences étaient fréquentes; car cette solitude lui pesait à elle-même terriblement. « On vit ici dans un silence, dans une paix infernale, écrivait-elle; on frémit, on se meurt dans ce

1. Cf. Othenin d'Haussonville, *Ouvr. cit.*, t. II, p. 249.
2. Cf. *Id.*, *ibid.*, p. 247 et suiv.

Digitized by Google

néant [1]. » Ce fut donc particulièrement, comme il était fort naturel, dans l'amitié de sa femme que Necker trouva, durant les premières années de sa retraite, un baume pour ses blessures.

A Dieu ne plaise que le plus léger sourire vienne effleurer nos lèvres, lorsqu'il s'agit de la tendresse qui, au lieu de s'affaiblir, se fortifiant avec l'âge, rend de plus en plus étroite l'union sacrée de deux époux. Comment ne pas s'étonner pourtant de la publicité constante que M. et Mme Necker ne craignirent pas de donner aux sentiments les plus intimes de leur cœur, et qu'après eux, l'indiscrète piété de Mme de Staël ne fit qu'aggraver? Montaigne observait très sensément que « les aigreurs comme les doulceurs du mariage se tiennent secrettes pour les sages ». C'était donc dans les étroites limites du foyer domestique qu'aurait dû être renfermé, ce semble, le secret de l'adoration que, dès le début de leur mariage, M. et Mme Necker s'étaient mutuellement vouée. L'un et l'autre, au contraire, parurent prendre à tâche de la divulguer. Necker surtout ne peut s'en taire un seul instant. Qu'il imprime une pièce officielle sur les finances, ou qu'il rédige quelque élucubration de morale ou d'histoire, Necker, dans tout ce qu'il écrit, mêle invariablement le nom ou la pensée de sa femme, en y joignant à tout propos et hors de propos les effusions d'une reconnaissance admirative, dont il voudrait rendre en quelque manière l'univers témoin. Et cette habitude, en soi respectable, mais bientôt importune pour qui n'est pas de la famille, persistera chez Necker jusqu'à la fin. C'est ainsi que dans une des

1. Cf. Othenin d'Haussonville, *Ouvr. cit.*, t. II, p. 250 et suiv.

Digitized by Google

dernières compositions qui soient sorties de sa plume et qu'on n'aurait guère attendue de lui, dans une sorte de Nouvelle posthume intitulée : *Suites funestes d'une seule faute*, il s'est évidemment complu à représenter sous les traits d'Henri Sommers et de miss Elise Lesby, avec sa propre image celle de Suzanne Curchod, et dans l'amour réciproque qui remplit l'âme de ces deux personnages l'attachement qu'il avait pour Mme Necker et que Mme Necker avait pour lui.

Necker devait survivre près de dix ans à cette épouse idolâtrée. En effet, depuis qu'elle avait été obligée de quitter Paris, presque sans aucun espoir de retour, on avait pu remarquer chez Mme Necker des symptômes de dépérissement qui ne tardèrent pas à empirer. Transportée de Coppet dans une habitation près de Lausanne, afin d'y être à portée des soins du docteur Tissot, elle y mourut le 6 mai 1794. Sa mort fut marquée, comme l'avait été sa vie, par les recherches d'une affectation qu'il est permis de trouver singulière, alors qu'il s'agissait de calmer des appréhensions suprêmes et d'adoucir de suprêmes douleurs. « Ma mère, écrit Mme de Staël, aimait à entendre de la musique pendant sa maladie ; et chaque soir elle faisait venir des musiciens, afin que l'impression causée par les sons entretînt son âme dans ces pensées élevées, qui seules donnent à la mort un caractère de mélancolie et de paix. Le dernier jour de sa vie, des instruments à vent jouaient encore dans la chambre à côté de la sienne, et je ne puis exprimer ce qu'il y avait de sombre dans ce contraste entre les différentes expressions des airs et l'uniforme sentiment de tristesse dont la mort remplissait le cœur. » Assurément, le contraste était frappant. Que l'on meure parmi des

Digitized by Google

exhortations religieuses, au milieu des sanglots des siens, ou entouré silencieusement d'amis consternés, voilà ce qui se voit tous les jours. Le rare est de passer de vie à trépas, au bruit d'instruments à vent, dont on a commandé la musique.

Quoi qu'il en soit, Necker devint inconsolable. Il ramena les restes de sa femme à Coppet et s'y constitua le visiteur assidu et comme le gardien vigilant de son tombeau. Telle fut même l'intensité de sa tristesse, qu'à cette année 1794 ne se rapporte aucune des nombreuses publications qu'il fit paraître à dater de 1791, et dont l'ensemble même résume, en grande partie, la dernière phase de son existence.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

ÉCRITS ADMINISTRATIFS DE NECKER

« M. Necker, écrivait Weber, fut continuellement dévoré de l'envie de régenter la France. On ne peut dire si cette manie, moitié factieuse, moitié pédantesque, tenait plus aux habitudes générales des habitants de la ville qui lui avait donné naissance, qu'à une disposition particulière de tous les individus de sa famille. Depuis l'époque du fameux *Compte-rendu* publié en 1781, il ne s'est guère écoulé d'année, sans que cette famille ne se soit jetée sur l'Europe avec quelque nouvelle production relative soit aux finances, soit à l'administration, soit à la politique, soit à la littérature, soit aux passions, soit même à la religion. Pour moi, qui ai connu M. Necker assez particulièrement, je ne m'étonnerais pas qu'il eût poussé cette manie d'occuper perpétuellement le public de lui, au point de prendre de telles mesures que, pendant de longues années encore après sa mort, l'Europe continuera d'être fatiguée des œuvres posthumes du mari et de la femme. »

Quoique inspirées par une humeur chagrine, ces pa-

Digitized by Google

roles de Weber n'en demeurent pas moins assez justifiées. On sait, en effet, quelle fécondité littéraire distingua Mme de Staël, et comment même après sa mort furent publiés par ses proches quelques-uns de ses écrits encore inédits. C'est ainsi que ce ne fut qu'en 1818 que parut l'ouvrage posthume intitulé : *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*. Or, en 1805, sous le titre de *Manuscrits de M. Necker*, Mme de Staël elle-même éditait des fragments posthumes de son père, enrichis d'une apologie du *Caractère de M. Necker et de sa vie privée*, tandis que, dès 1798, Necker, de son côté, avait imprimé trois volumes de *Mélanges extraits des manuscrits de Mme Necker*. Certainement donc, de la part des Necker, des efforts unanimes ont été tentés pour porter le nom de Necker le plus avant qu'il se pourrait dans le souvenir de la postérité.

Cependant et en somme, Necker ne s'en était guère remis qu'à lui-même du soin de sa mémoire, non-seulement auprès de ses contemporains, mais encore au regard des âges futurs. De là les compositions que, dans ses dernières années, il publia comme coup sur coup, et qui, en occupant les longues heures de sa solitude, servirent à tromper la vivacité de ses regrets. La trame de ces écrits divers est, à la vérité, bien uniforme, et ce n'est pas sans un secret ennui, qui se change vite en dégoût, qu'on y rencontre à chaque page, presque à chaque phrase, non pas seulement un plaidoyer de Necker pour Necker, mais un panégyrique de Necker par Necker. Toutefois, l'ancien ministre de Louis XVI serait mal connu, si on ne prenait aussi quelque idée de ces différents ouvrages. Le plus souvent, il est vrai,

Digitized by Google

le théoricien et le penseur ne rappellent que trop ce que l'on connaît de l'administrateur et du politique. Parfois, néanmoins, ses vues sont judicieuses ou d'autres fois encore elles s'éclaircissent à la lumière d'une triste réalité ; on s'étonne alors d'y rencontrer même une espèce de profondeur, et ce dogmatiste à outrance ne laisse pas que d'offrir quelques utiles enseignements. C'est pourquoi il y a lieu d'examiner rapidement les publications qui suivirent son établissement en Suisse, tout en les rapprochant, en peu de mots, de celles qui l'avaient précédé.

Il avait fallu tout l'engouement des physiocrates et un parti pris pour le contester : style et outrecuidance à part, Necker avait eu le mérite de mettre en avant plus d'une pensée fort raisonnable et de défendre plus d'une maxime opportune, soit dans son *Éloge de Colbert*, soit dans son écrit sur la *Législation et le Commerce des grains*. Sans doute l'importance de l'agriculture en France est considérable, et il se pouvait qu'à une certaine époque et dans une certaine mesure, on l'eût momentanément méconnue. Il ne s'ensuivait pourtant pas le moins du monde qu'on dût considérer la terre comme la source unique d'où découle toute richesse. Surtout ce n'était pas un motif valable pour charger d'anathèmes et pour proscrire ce que Quesnay et ce qu'à sa suite Turgot appelait dédaigneusement le système mercantile ou Colbertisme. Aussi est-ce avec beaucoup de sens que Necker relève les services inappréciables que rendent l'industrie et le négoce, et avec une force peu commune qu'il combat la chimère du produit net, de même qu'ailleurs il combattra l'impôt territorial unique. Ce n'est pas non plus sans avantage que, sur des points essen-

Digitized by Google

tiels, il se porte le défenseur, en matière de transactions, de ce que nous nommerions de nos jours le système prohibitif ou protecteur et l'échelle mobile. Ce grand problème de la liberté commerciale, que se flattent d'avoir complètement résolu à cette heure les libres échangistes presque partout victorieux, s'était particulièrement posé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, à propos de la question de la liberté d'exportation des grains. Et, à cette question, en apparence très circonscrite, étaient venus en quelque façon se rattacher tous les problèmes sociaux ou politiques qui alors passionnaient les esprits. On eût dit que dans la liberté d'exportation des grains étaient comprises toutes les libertés. A l'encontre de Turgot, des maîtres de Turgot et de ses adeptes, Necker n'hésitait pas à réclamer du gouvernement, dans l'intérêt même de cette liberté, une surveillance et des restrictions. « Si l'on y fait attention, écrivait-il, l'on verra que la plupart des lois prohibitives qu'on poursuit au nom de la liberté, sont presque toujours la sauvegarde du pauvre contre le riche... Rien de complet ni d'absolu dans la plupart des principes; la liberté, la propriété, le commerce, les hauts prix, l'argent, l'agriculture et tant d'autres mots de ralliement auxquels on veut soumettre toutes les combinaisons économiques, ont tous également besoin d'être contenus dans de justes limites; le bien et le mal, la vérité et l'erreur dépendent du degré de sagesse ou d'exagération qu'on donne aux idées; et comme un seul terme ne peut jamais exprimer ces modifications et ces nuances, toutes les fois qu'on se fait le défenseur d'un mot ou d'un principe exclusif, on court grand risque de se tromper et de passer le but; il faut laisser cette manière aux hommes

Digitized by Google

qui, ayant le désir et le soupçon de la grandeur, sans en avoir la force, veulent, sans se fatiguer, tenir dans leurs mains les rênes du monde... Il n'est de liberté salutaire que celle qui ne contrarie pas le bien général. Je ne veux pas qu'un homme puisse faire ce qui me blesse, voilà le vœu de la société. »

Plus ces paroles sont sensées, plus on s'étonne des disparates que présente le langage de Necker. C'était en grande partie au nom des besoins du peuple que les physiocrates, et notamment Turgot, avaient exigé, avec la liberté d'exportation, la liberté de la circulation des grains. C'est également en invoquant la misère du peuple que Necker demande, au contraire, qu'on apporte à cette liberté de salutaires entraves. Mais tandis que Turgot, touché du sort des classes agricoles et de la condition des ouvriers des villes, se laissait spontanément aller, quoique parfois aveuglément, aux mouvements de sa belle âme, c'est avec un calcul d'ambition et une recherche manifeste de popularité que le banquier genevois réclame un remède aux maux du peuple. Il va même alors jusqu'à s'inspirer laborieusement de Rousseau, dont il reproduit çà et là les paradoxes menaçants et jusqu'aux expressions séditieuses. Et d'abord, au moment même où il s'apprête à disserter sur la législation et le commerce des grains, c'est une déclamation romanesque relativement à l'inanité de pareilles élucubrations. « Que font, hélas! s'écrie-t-il, au bonheur du plus grand nombre des hommes, tant de livres de morale et de philosophie que nous célébrons! Il est bien peu de vérités dont la discussion aboutisse au bonheur de la multitude. Vivre aujourd'hui, travailler pour vivre demain, voilà l'unique intérêt de la classe la plus nom-

Digitized by Google

breuse des citoyens. Nés sans propriétés, ils ne peuvent être nourris qu'en méritant, par leurs services, une modique part du superflu du riche, et voient renaître pour eux chaque jour la même crainte et la même espérance. » Quoi! faudra-t-il, en maudissant l'homme « qui, dans dans l'origine des sociétés, mit quelques pieux autour d'un terrain et y jeta de la semence », abolir la propriété? Necker ne tombe point dans cet excès. Il reconnaît que « ce serait troubler sans cesse l'ordre public par le partage des terres, méthode aussi injuste qu'impossible à réaliser ». Il n'en considère pas moins la misère du pauvre comme la raison du bonheur du riche. « C'est le sort misérable du peuple, c'est-à-dire du plus grand nombre d'hommes, nés sans propriété, de parents à peu près dans le même état et réduits au plus étroit nécessaire, qui met au pouvoir des riches une surabondance de biens de toute espèce. »

Cependant, qu'on y prenne garde! « Au sein du travail et de l'indigence, le peuple supporte tranquillement le spectacle de l'oisiveté, de l'abondance et du bonheur apparent des riches; il s'habitue à les envisager comme des êtres d'une nature différente; leur pompe et leur grandeur sont une sorte de magie qui lui impose; mais lorsqu'une alarme bien ou mal fondée sur les moyens d'atteindre à sa subsistance s'empare de lui, comme cette inquiétude frappe le seul sentiment auquel il est accoutumé, toute son énergie se réveille, et ce peuple enfant, qu'on promène avec des lisières au milieu de l'inégalité des propriétés et à travers mille objets de privation et d'envie, n'est plus qu'un lion qui rugit quand il craint pour son nécessaire. » Or, suivant Necker, la source de la misère du peuple est éternelle; car

Digitized by Google

elle dépend, qui le croirait? « de deux circonstances : l'une, c'est que les propriétés tendent plutôt à se rassembler qu'à se diviser; l'autre, c'est qu'à mesure que la société vieillit, il s'amasse une très grande quantité d'ouvrages d'industrie propres au luxe et à la commodité, par où s'établit une concurrence sourde et permanente contre le travail nouveau des ouvriers. » Par conséquent, c'est « uniquement par la sagesse des lois sur les grains » que la puissance souveraine et législative peut se montrer bienfaisante envers le peuple, adoucir le sort du peuple, défendre le peuple contre l'infortune. Comme si le peuple lui-même vivait uniquement de pain!

Le peuple! voilà la première idole à laquelle Necker ait sacrifié. Au milieu de réclamations très justifiées mais emphatiques, contre le luxe; tout en condamnant, non sans véhémence, la folie ruineuse et sanglante de la guerre et des conquêtes; parmi les flots intarissables d'une faconde qu'il tourne constamment à sa propre apologie, c'est encore et surtout du peuple que, dans son livre de l'*Administration des finances de la France*, il se montre préoccupé. « Le soin du peuple, » « l'amour du peuple » sont des mots qui reviennent à chaque instant sous sa plume, et il estime « que l'attention continuelle à l'intérêt du peuple, est de toutes les obligations celle dont les rapports ont le plus d'étendue. »

Mais il y a une seconde idole, dont Necker pendant longtemps ne s'est pas moins fait le très humble esclave. C'est l'opinion. « Je l'avoue aussi, écrivait-il en terminant son *Compte-rendu au roi*, j'ai compté fièrement sur cette opinion publique, que les méchants cherchent en vain d'arrêter ou de lacérer, mais que, malgré leurs

Digitized by Google

efforts, la justice et la vérité entraînent après elles. » Depuis lors, de 1781 à 1790, c'est-à-dire durant les dix années qu'il passa à exercer le pouvoir ou à l'attendre, l'opinion devait être la maîtresse souveraine à laquelle il s'efforcerait de complaire, et dont il suivrait tous les caprices avec une inquiète obséquiosité.

Et assurément en France, déjà vers le commencement du siècle, une nouvelle puissance était apparue, qui s'appelait l'opinion, « puissance invisible, disait très bien Necker, qui, sans trésors, sans garde et sans armée, donnait des lois à la Ville, à la Cour et jusque dans le palais du roi ! » Quelle qu'elle fût, c'était du mouvement tumultueux des idées philosophiques qu'était née l'opinion, de même qu'à la suite des controverses entre catholiques et protestants, comme un quatrième ordre s'était peu à peu formé, qui se dénommait le peuple, et dont les prétentions n'allaient à rien moins qu'à absorber les trois ordres existants de l'État. C'est en effet chez Jurieu argumentant contre Bossuet, non dans le *Contrat social*, qu'il faut d'abord chercher la théorie de la souveraineté du peuple.

Cependant, que ces mots de peuple et d'opinion sont équivoques, partant, gros de menaces et pleins de périls ! Quelle est la minorité, quelle est la faction, pour infime et vile qu'elle pût être, qui n'a pas, à une certaine heure, abrité sous le mot de peuple ses prétentions ou dissimulé ses convoitises? Quelle est l'extravagance, quelque odieuse ou monstrueuse qu'on la suppose, qui n'ait pas osé, à un certain moment, se proclamer l'opinion? Rien de plus mobile et de plus insaisissable que cette abstraction qu'on décore du nom de peuple, lorsqu'au lieu d'être identifié avec la nation, le peuple ne

Digitized by Google

signifie plus qu'une catégorie de citoyens. Rien de plus indéfinissable et de plus fuyant que l'opinion, lorsqu'au lieu de représenter les intérêts essentiels et généraux d'un pays, elle n'est que l'expression factice de passions surexcitées. C'est pourquoi les flatteurs du peuple ou les complaisants de l'opinion sont exposés à des disgrâces encore plus fréquentes que les courtisans des princes. Car, tandis que les princes demeurent, après tout, les mêmes, l'opinion est susceptible des changements les plus subits, et le peuple capable des transformations les plus imprévues. Necker en fit la pénible expérience. Aussi, dans ses écrits postérieurs à sa chute, ses sentiments se sont-ils bien modifiés relativement au peuple et à l'opinion. C'est ce qu'atteste, dès 1791, l'ouvrage qu'il a intitulé : *De l'administration de M. Necker par lui-même.*

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, cette publication n'est qu'un nouveau témoignage de satisfaction que Necker s'est empressé de se décerner à lui-même, une revue où il se louange sur tous les actes de sa vie publique, en même temps qu'une sorte d'élégie plaintive sur sa destinée. « Victime malheureuse d'une suite d'injustices, dont les annales de l'histoire ne présentent que peu d'exemples, j'éprouve tout le poids des plus amers souvenirs... » Vous croiriez entendre les gémissements d'un Boëce ou d'un Bélisaire. Et vainement, comme pour tempérer ce que cette infatuation offre de ridicule à la fois et d'insupportable, vainement Necker ajoutera-t-il : « C'est d'un *moi* que je parle et non pas de *moi.* » C'est le *moi* qui déborde à chaque ligne de son ouvrage, et la cause qu'il y défend, ou sa propre cause, n'est rien moins, suivant lui, que « celle de la raison et de la

Digitized by Google

vertu ». Il ne lui suffit pas « de chercher les époques marquantes de son ministère ». « Il lui en coûte infiniment de ne pouvoir s'arrêter sur une quantité de détails qui se présentent à sa pensée comme autant de services journaliers, comme autant d'actions honnêtes et patriotiques, comme autant de droits à la reconnaissance publique. » Et cette intrépidité de contentement ne se démentira pas un seul instant; tout ce qu'il a fait, il l'a bien fait, et il s'en témoigne un gré infini. Mais ce qui fléchit chez Necker, ce qui de toute évidence se trouve ébranlé, c'est son culte pour le peuple et pour l'opinion. Lui-même l'avoue ingénument. « Je ne sais trop pourquoi l'opinion publique n'est plus à mes yeux ce qu'elle était. » Or, en réalité, Necker ne sait que trop pourquoi. « Le respect que j'ai religieusement rendu à l'opinion publique, ce respect s'est affaibli, quand je l'ai vue soumise aux artifices des méchants, quand je l'ai vue trembler devant les mêmes hommes qu'autrefois elle eût fait paraître à son tribunal, pour les vouer à la honte et les marquer du sceau de la réprobation. » Necker cesse donc d'adorer l'opinion, quand l'opinion a cessé de le traiter en favori. De même, il prend du peuple une idée tout autre que celle qu'il avait jusqu'alors caressée, après avoir vu à Paris « le peuple » former deux fois le projet de l'attaquer dans sa maison; à Arcis-sur-Aube, « la foule du peuple » l'entourer, ainsi que Mme Necker, d'armes menaçantes; à Vesoul, « le peuple » arrêter sa voiture, couper les traits des chevaux et le retenir prisonnier. Le peuple n'est plus, dès lors, à son sens, qu'une multitude aveugle ou une détestable abstraction. « C'est par une fiction, c'est par un abus de l'idée attachée à un nom collectif, que les adu-

Digitized by Google

lateurs de la multitude espèrent de nous tromper. Ils nous disent bénignement que le peuple étant la volonté générale personnifiée, il ne peut jamais devenir un tyran... Est-ce le peuple qui peut marquer la route du génie et l'assister dans sa profonde méditation? Est-ce lui seulement qui peut connaître combien est grande la tâche du législateur? Est-ce lui qui peut entendre par quelles raisons il y a tant de difficultés à concilier ensemble et d'une manière durable l'ordre public et la liberté? Est-ce lui qui peut décrire les devoirs de l'homme en société et les rapports de ces devoirs avec la tranquillité publique? Est-ce lui qui peut rendre hommage à l'institution des propriétés et découvrir à l'avance l'union intime de la justice avec les succès de l'agriculture, avec la prospérité du commerce et l'activité de l'industrie? Est-ce lui surtout qui peut étendre assez loin ses regards pour calculer les diverses dépendances de l'égalité des rangs et des conditions, et les funestes suites des vains efforts employés à soutenir un pareil système? La multitude n'aspire qu'à changer de situation, et la fixité, la durée, sont le but ou la condition essentielle des lois destinées à régler le sort des nations... Le peuple n'est un être collectif que par abstraction, son unité disparaît dès qu'il veut agir : on ne voit plus alors que ses passions et tous les mouvements irréguliers qui en sont l'effet nécessaire... Quel maître pourtant, quel maître à servir ou à ménager, qu'une hydre à vingt millions de têtes! Et serait-ce aux pieds d'un tel maître que la liberté pourrait exister? »

C'est dans une composition rédigée vers la fin de 1793, et qui porte le titre de *Réflexions philosophiques sur l'Égalité*, que Necker, éclairé enfin par l'épreuve, a

Digitized by Google

consigné ces très raisonnables pensées. Tout cet écrit d'ailleurs est digne de la plus sérieuse estime, et rarement sans doute on a plus pertinemment disserté sur la fausse et sur la véritable égalité. Il semble que les circonstances que rappelle cette date sinistre de 1793 aient été pour l'auteur une révélation, et c'est avec une vivacité saisissante, avec une sorte d'éloquence attristée, qu'il signale dans l'idée mal comprise d'égalité, c'est-à-dire dans le fanatisme sincère ou simulé de l'égalité politique, la principale source des maux qui désolent la France de son temps. « On a tellement dit en France, observe-t-il justement, on a tellement dit en France, au nom de la science, au nom de la philosophie, que la liberté et l'égalité étaient inséparables, et on a tellement fait bruit de cet axiome, on l'a reproduit sous tant de formes, on lui a donné une si forte consistance, en l'adoptant pour base des actes politiques les plus imposants, qu'en ce moment où l'ordre est troublé par des excès dont l'égalité politique est l'unique source, c'est la liberté qu'on injurie, c'est elle que l'on calomnie... Heureusement qu'un grand exemple reste encore au sein de l'Europe; heureusement qu'il existe un pays où, la liberté n'ayant point été confondue avec l'égalité, elle s'y montre à nous dans sa majesté... » Oui, heureuse l'Angleterre qui comprend « que les inégalités mises en harmonie composent à la fois et le système du monde et le secret de l'organisation sociale! » En France, « *de même* et tout *de même*, voilà la devise du temps ». Et Necker, s'enflammant une fois de plus, mais cette fois fort à propos, aux accents de Rousseau, ne craint pas de s'écrier : « Les habitants des rives de l'Orénoque serrent entre deux planches les tempes de

Digitized by Google

leurs enfants au moment de leur naissance; pourquoi ne nous propose-t-on pas de suivre cet exemple, afin de nous rendre tous égaux en esprit, tous égaux en entendement? »

Necker, d'un autre côté, ne se contente point de donner carrière à l'indignation légitime que lui cause le spectacle, ou pour parler exactement, le récit des calamités que consacre la tyrannie de Robespierre et dont une égalité contre nature a été le principe. C'est avec une argumentation pressante qu'il démontre que l'égalité politique qui blesse la morale, s'oppose au bonheur individuel, est subversive de la liberté, incompatible avec l'ordre public. « On ne veut pas le voir, conclut-il; mais il faut oser le dire, il n'y a d'égalité que pour le néant et pour la mort; mais partout où la vie, partout où le mouvement commence, les gradations sont essentiellement nécessaires. » Encore un coup, les inégalités mises en harmonie, voilà le mot de l'univers. « Les novateurs de la France, dans leurs discours, dans leurs combats en faveur de l'égalité parfaite, ont cru qu'ils atteignaient au dernier terme de la philosophie. » Ils n'ont réussi qu'à précipiter la France dans l'abaissement et l'esclavage. Car, « certes la nation n'est pas fière de sa souveraineté; et à voir la manière absolue dont elle en dispose, à voir comment elle s'agenouille devant un petit nombre de particuliers élevés tout à coup au rang suprême, et dont à peine elle connaît les noms et les surnoms, on est tenté de croire que le jour de son couronnement fut aussi le jour de son abdication. » C'est ainsi que « les rois des vents, les philosophes en métaphysique, ont servi la haine et l'envie, en jetant tout à coup sans mesure et sans direction au milieu des

Digitized by Google

sociétés politiques des idées théoriques et des maximes spéculatives... Ces abstractions idéales ont détruit les appuis de l'ordre public, les liens de la morale et les savantes gradations destinées à composer le système des gouvernements. Elles ont tout désuni, tout déplacé, tout mis en confusion, et il en est résulté un tumulte universel... Au milieu de ce mouvement convulsif, au milieu de ce chaos de tous les éléments politiques, qui prononcera le mot de Neptune? qui dira *Quos ego...* pour apaiser les flots et calmer la tempête? Sera-ce la raison? Sera-ce le malheur? Sera-ce la commisération ou la vengeance divine? » Necker aurait pu, aurait dû ajouter : sera-ce un maître? En effet ce maître était né, et bientôt sa voix impérieuse allait se faire entendre, qui prononcerait le *Quos ego*.

Et déjà, dans une publication antérieure, Necker avait pris à tâche d'indiquer tous les périls que produit inévitablement la fausse égalité. « Au nom de l'égalité, y disait-il, on commandera, quand on voudra, le partage des terres, et d'aplanissements en aplanissements, on établira, par l'uniformité, l'anarchie la plus complète. » Cet écrit intitulé : *Du pouvoir exécutif dans les grands États* et qui parut au commencement de 1792, est aussi, parmi les nombreuses publications de l'ancien banquier genevois, une de celles où il a déployé le plus de sagacité politique. A la vérité, on y retrouve le ton gémissant qui est devenu la note favorite de l'auteur, en même temps que les éclats d'emphase, où s'emporte trop souvent sa verve échauffée. Témoin l'étrange invocation à la raison, qui termine l'ouvrage. « O raison! céleste raison! image de l'esprit qui forma le monde, je ne déserterai point tes autels et je dédaignerai, pour te

Digitized by Google

rester fidèle, et la haine des uns, et l'ingratitude des autres, et les injustices de tous. O raison! dont le doux empire convient aux âmes sensibles et à tous les cœurs élevés, raison, céleste raison, notre appui, notre guide dans le labyrinthe de la vie! hélas! où te relègueras-tu dans ces temps de discorde et de frénésie? » Mais négligez cette rhétorique de collège, oubliez cette nouvelle et fade réminiscence de Fénelon ou de Rousseau, pour pénétrer dans le fond même du livre. Nulle part plus que dans ces pages sur *le pouvoir exécutif dans les grands États* ne se rencontre une critique décisive de l'œuvre de l'Assemblée nationale. Necker y déplore tout d'abord qu'on ait exténué le gouvernement monarchique jusqu'à le dénaturer, et tellement affaibli le pouvoir exécutif, qu'il soit à peu près purement nominal. Et Necker ne s'avoue pas ou n'avoue point qu'il n'a pas été lui-même étranger à cette dégradation successive de la royauté. Loin de là, il se glorifiera « d'avoir parlé sans cesse à Louis XVI des besoins et des malheurs du peuple, d'avoir parlé sans cesse au peuple des vertus et des intentions bienfaisantes de son roi, et d'avoir défendu de tous ses efforts la monarchie, sans dissimuler au monarque l'utilité d'une balance dans la constitution d'un gouvernement ». Il ne s'en est pas moins suivi, comme il le remarque justement, « que le roi de France ou des Français n'a plus été qu'un secrétaire des commandements de l'Assemblée nationale, qu'un sergent d'office de ses volontés ». Et cependant, telle qu'elle est, cette ombre d'autorité royale semble encore à Necker protectrice et nécessaire. Que pourrait-on en effet vouloir, avec chance de succès, substituer en France à la monarchie? — Le fédéralisme américain? Remplacer par une simple unité fédérative

Digitized by Google

une complète et séculaire unité, ce serait pour la France rétrograder. — La république? « Aucun moyen simple, aucun moyen compatible avec une marche légale, avec la paix au dedans et avec la paix au dehors, ne pourrait servir à introduire en France une constitution entièrement républicaine... Ce serait abandonner encore davantage la France à l'empire de tous les hypocrites de la liberté, l'assujettir sous le nom de république au joug successif de tous les esprits audacieux. La France, sans aucun centre de ralliement, et jouée par toutes les vanités, déchirée par toutes les passions, la France présenterait alors le plus terrible et le plus effrayant des spectacles, et l'on finirait peut-être d'un bout du monde à l'autre par se demander si des hommes, la plupart sans propriété, et par le seul privilège d'avoir pris naissance sur les bords de la Seine ou de la Loire, auraient le droit de rendre inhabitable pour d'autres que pour eux une contrée de vingt-cinq mille lieues carrées, placée sous le plus beau ciel de la terre, et favorisée encore des dons les plus précieux de la nature. »

Il y a lieu de l'observer. C'était en 1792, c'est-à-dire à la veille de 1793, et comme aux derniers jours de la Législative, que Necker réitérait ses protestations contre l'établissement que méditaient de la république en France quelques démagogues, au nom de la félicité nationale et de la volonté du peuple.

« Voilà, je le sais bien, écrivait-il, ce que n'aiment point à entendre les impérieux démagogues, il leur convient d'élever un souverain dont l'autorité soit indépendante, dont le despotisme ait une apparence de légalité, afin de régner à sa cour, afin de commander en son nom, et de légitimer ainsi leurs propres excès et leur

Digitized by Google

esprit de haine et de vengeance. Avec quelle dissimulation ils attribuent à ce souverain des idées et des volontés qu'il n'a pas! Ils le créent une seconde fois, mais à leur usage, et ils professent un saint respect pour les sentiments qu'ils lui supposent. Tout est artifice de la part des uns, tout est aveuglement de la part des autres. »

C'est pourquoi Necker se montre effrayé, consterné « par les divers dangers inséparables d'un gouvernement républicain et les excès inouïs dont il pourrait être l'origine, au milieu d'un pays tel que la France. » « Si l'administration première, ajoute-t-il, si le pouvoir exécutif devenait encore la part de tout le monde, et si cette dernière table de jeu était dressée au milieu d'une nation toute bouillante, et qui dirige aujourd'hui l'impétueuse action de son caractère sur la puissance ou la distribution de toutes les places et de toutes les autorités, on s'imagine jusqu'où la confusion pourrait être portée. Le plaisir de gouverner paraîtrait le but du gouvernement; et chacun voudrait avoir son rôle, soit comme électeur, soit comme élu, soit comme éligible, soit comme censeur, frondeur ou pétitionnaire, soit comme partie menaçante dans les clubs, les cafés et les places publiques; il n'existerait plus un sentiment, plus une pensée qui ne tînt ou à une intrigue ou à une faction; et du milieu de ce mouvement universel on verrait naître un ambitieux plus heureux, plus habile ou plus audacieux que les autres, et qui, présentant à son tour les espérances et les chimères de l'avenir à des hommes toujours dégoûtés du présent par leur fortune, inspirerait à la multitude le désir d'une révolution. Il rassemblerait encore autour de lui tous ceux qui, fatigués

Digitized by Google

des désordres de l'anarchie, formeraient en secret des vœux pour le retour d'une autorité sans bornes, et qui la considéreraient comme un refuge. Il chercherait enfin à renverser le gouvernement, à s'élever sur des ruines, ou à traiter de son crédit avec un homme encore plus apparent que lui dans l'ordre social. Une guerre intestine, avec tous ses malheurs, signalerait les commencements d'une pareille entreprise, et l'établissement du despotisme le plus tyrannique en serait peut-être le dernier terme. »

A coup sûr, quelque infatué qu'il fût de son propre esprit, Necker ne croyait pas ici être aussi bon prophète. Il s'efforce du moins de conjurer les maux qu'il a su prévoir, et après avoir jugé l'Assemblée nationale avec une sévérité qui n'est peut-être pas exempte de ressentiment, il met la plus pressante insistance à condamner la constitution hâtive qu'elle a imposée à la France et que la France, aussi bien, devait promptement répudier. « La constitution française est un mauvais ouvrage; et c'est en vain que pour rester soumis aux idées de ses auteurs, c'est en vain que pour se montrer respectueux envers leur génie, on voudra lutter obstinément contre la raison, contre ce représentant de la nature éternelle des choses, et qu'on ne peut longtemps ni vaincre ni dominer. On ne saurait maintenir une constitution politique où le pouvoir exécutif se trouve oublié, où toutes les autorités légales se combattent, où le peuple seul peut garder la sienne, l'augmenter chaque jour et l'exercer avec la plus redoutable tyrannie. On ne saurait maintenir une constitution où l'ordre public se trouve ainsi sans défenseur, au milieu de ses nombreux ennemis. On ne peut maintenir une

Digitized by Google

constitution où les députés au corps législatif, dispensés de faire preuve d'aucune propriété, seront en grande partie, et tous peut-être un jour, de faux représentants de la France. On ne peut maintenir une constitution où tous les pouvoirs seront nécessairement concentrés dans une assemblée obligée de fléchir sous la volonté de quelques favoris de la multitude. On ne peut maintenir, on ne peut aimer un ordre de choses où le mensonge aura son utilité, la calomnie ses triomphes, la haine ses plaisirs, et où toutes les ambitions seront servies par tous les vices. On ne peut maintenir une constitution où les châtiments doivent composer le principal, et peut-être l'unique ressort de l'administration... Et quels efforts encore ne seraient pas nécessaires pour maintenir en son entier une constitution qui semble un rendez-vous d'inimitiés, au lieu qu'elle devait être le centre d'un bonheur généralement senti, ou généralement espéré; et une constitution encore, qui, en multipliant à l'infini les prétentions et les vanités, les entretient dans une si grande agitation, que les Français aujourd'hui ne peuvent plus se mouvoir sans se heurter! »

Les réflexions philosophiques sur l'Égalité, le livre *Du pouvoir exécutif dans les grands États*, classent évidemment Necker au nombre des publicistes. Mais il est un autre ouvrage qui l'honore encore davantage. Il s'agit des *Réflexions présentées à la nation française sur le procès de Louis XVI*, en octobre 1792. « O Louis! excellent prince et le meilleur des hommes! s'écriait Necker dans ses *Pensées*. Qu'il n'y ait jamais un écrit de moi où je n'atteste vos vertus comme un témoin digne de foi; aucun où je n'appelle à votre défense le seul jugement

Digitized by Google

durable, le jugement de la postérité. Innocente victime, s'il en fut jamais! Innocente victime des passions humaines! Quel sacrifice impie! » Tandis que Mme de Staël, de son côté, devait adresser plus tard à la Convention une défense de Marie-Antoinette intitulée *Réflexions sur le procès de la reine*, Necker éleva la voix en faveur de celui qu'il avait pourtant contribué, sans le vouloir, à pousser sous le couteau.

Necker, il est vrai, ne quitta point, comme Malesherbes, l'inviolable asile que lui assurait la Suisse, pour accourir de sa personne au secours du prince qu'il avait servi. Conséquemment, comme Malesherbes non plus, il ne fut pas exposé à payer de sa tête cette généreuse témérité. Mais tandis que la peur glaçait presque toutes les âmes, tandis que des hommes, tels que Target, désertaient la noble tâche de venir en aide au souverain que des ambitieux sans prévoyance et sans conscience s'apprêtaient à égorger, Necker ne craignit point de plaider la cause de son ancien maître. Il lui parut en effet « qu'il appartenait à un ancien ministre de Louis XVI, à un témoin de ses vertus et de ses bienfaits, de se placer des premiers au rang de ses défenseurs ».

La défense que présente Necker de l'infortuné monarque est concluante autant qu'émouvante. Ce lui est peu d'invoquer l'inviolabilité royale, il reprend une à une toutes les charges accumulées contre le roi, et détruit successivement chacune des accusations dont on s'ingénie à l'accabler. D'ailleurs, qui osera condamner Louis XVI? La Convention prétendra-t-elle que le peuple est souverain, que c'est le peuple qui le condamne? De même que dans le procès de Charles Ier, retentira une voix

Digitized by Google

véridique et indignée qui s'écriera : « Pas une dixième partie de ce peuple, *Not a tenth part of them!* » Ce tragique assassinat, ce crime public « que les Anglais expient encore chaque année par un repentir solennel », les Français pourraient-ils donc songer à le renouveler, en se précipitant sur les traces des esclaves de Cromwell? Quoi! ils voueraient à l'échafaud le prince auquel ils ont eux-mêmes décerné le titre de restaurateur de la liberté française! Et Necker, après avoir rappelé « tous les sacrifices que Louis XVI avait de lui-même faits de son autorité à l'établissement de la liberté publique »; « le voilà pourtant, disait-il en finissant, celui que l'on tient renfermé dans une rigoureuse prison; le voilà, celui dont vous demandez vengeance; le voilà celui dont les malheurs inouïs ne sont pas encore assez pour vous, le voilà celui dont vous dites comme les juifs : *Livrez-le et sauvez les Barrabas!* »

Tel était effectivement le dernier mot de l'inique et sinistre procédure instruite contre Louis XVI.

L'événement ne pouvait être douteux. Necker n'obtint par son plaidoyer aucun succès. Il n'en eut pas moins le mérite de l'intention, ou même, et c'est ce qui qualifie expressément les actions humaines, le mérite du sacrifice. Car, à la suite de cette publication, ses biens en France furent immédiatement mis sous le séquestre, y compris les deux millions qu'il avait laissés en dépôt, comme aussi, à dater de ce moment, son nom figura sur la liste des émigrés, d'où Mme de Staël ne parvint qu'en 1798 à le faire rayer.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

ÉCRITS POLITIQUES DE NECKER

Des différentes périodes entre lesquelles se partage l'existence de Necker, la dernière est de beaucoup celle qui, sans conteste, le recommande le mieux à l'estime de la postérité. A tout prendre en effet, ses conseils ou ses théories demeurent préférables à ses pratiques, et l'écrivain chez lui l'emporte notablement sur l'administrateur. Or, c'est à partir de 1790 surtout que Necker se montre d'une activité littéraire vraiment surprenante. La mort de Mme Necker, en le jetant dans un accablement passager, est le seul événement qui suspende un instant ses travaux, et presque chaque année, quelque production nouvelle vient attester la vigueur de sa vieillesse.

C'est ainsi que, vers la fin de 1795, Necker terminait son livre *De la Révolution française*.

Il est impossible de ne le pas constater, cet ouvrage contient nombre d'ennuyeuses redites, et quand on se décide à le parcourir, on doit se résigner à y retrouver la plaidoierie éternelle de Necker *pro domo suâ*. Rien

Digitized by Google

effectivement ne satisfait l'ancien ministre ni ne l'arrête dans l'apologie de ses actes publics, et il n'en est pas de si dignes d'oubli qu'il n'y revienne avec une espèce d'acharnement de complaisance. Deux circonstances lui tiennent particulièrement à cœur, qui, aussi bien, dans sa vie politique, sont considérables. C'est d'abord la part qu'il a prise au mode de composition des États généraux. C'est ensuite son absence volontaire et calculée, lors de la séance royale du 23 juin 1789. Sur ces deux points comme sur tout autre, il n'hésite pas d'ailleurs à se déclarer au-dessus non pas de tout blâme, mais de tout éloge. Lui reproche-t-on d'avoir à l'avance annulé les résolutions de la noblesse et du clergé, en faisant décréter, malgré l'opposition presque unanime des bureaux des Notables, le doublement du tiers? une sorte de jeu de mot le tire de difficulté. Ce doublement, suivant lui, était plutôt, à beaucoup d'égards, un dédoublement, et si, dans les dernières pages de son ouvrage, il doit être conduit à regretter « qu'on soit dispensé en France d'administrer aucune preuve de fortune pour être admis dans les conseils administratifs », il commence par établir, sans se douter des contradictions qu'il se prépare, « que les élections du tiers état ne pouvaient pas être assujetties à une preuve de propriété ». De même, songera-t-on à lui faire un grief de n'avoir point paru le 23 juin à côté du roi, quoique le roi, au préalable, n'eût pas accepté ou peut-être même n'eût pas reçu sa démission? Mais Louis XVI ne s'était-il pas laissé persuader d'abandonner en grande partie le programme que lui, Necker, avait dicté? Et vainement observerait-on que dans ce programme l'autorité royale était évidemment sacrifiée. « Il l'avait soi-

Digitized by Google

gnée, cette autorité, autant qu'il était possible. » Et l'infaillible Genevois ne se rappelle plus ou même affecte d'ignorer que la séance royale du 23 juin avait été précédée, le 20 du même mois, par la séance du Jeu-de-Paume, d'où résultait la nécessité impérieuse d'affirmer énergiquement, de soutenir plus que jamais, en face et à l'encontre de députés en révolte, l'autorité méconnue du souverain. D'abord fastidieux, ce perpétuel panégyrique de Necker par Necker ne tarde pas à devenir presque irritant.

Toutefois, lorsque Necker cesse de nous entretenir de lui-même, ou qu'il atteint une date à laquelle il n'y a plus à s'occuper de son encombrante individualité, son livre *De la Révolution française* présente un vif intérêt. Parmi les publications innombrables relatives à cette époque de crise, il y en a même fort peu qui comprennent plus de détails tristement curieux sur les événements accomplis, plus de jugements pénétrants sur les personnes, plus de saines appréciations sur les institutions et les assemblées, dont la rapide succession est un des étonnements douloureux de notre histoire. Le conflit sanglant du 10 août, le procès du roi, par exemple, ont été souvent racontés. Aucun écrivain n'a mis mieux en évidence que Necker, les causes secrètes qui préparèrent ou décidèrent ces scènes lugubres et le rôle prépondérant qu'y remplirent les malheureux Girondins. On a maintes fois tracé le portrait de Robespierre. Nulle part le caractère de l'abominable avocat d'Arras ne se trouve analysé d'une main plus honnête et plus sûre que dans le livre *De la Révolution française*. L'Assemblée nationale, l'Assemblée législative, la Convention ont eu leurs apologistes ou leurs détracteurs.

Digitized by Google

Ce n'est pas sans quelque rigueur sans doute, mais, en somme, c'est avec vérité que Necker juge l'imprévoyance de l'Assemblée nationale, l'insuffisance de l'Assemblée législative, l'agitation terroriste et en général stérile de la Convention, en même temps qu'il qualifie comme elles méritent de l'être, les constitutions que ces assemblées diverses ont infligées à la France désemparée, et auxquelles il ne se lasse point d'opposer la perfection relative de la constitution anglaise. « Il me semble, écrit-il, que les Anglais, en donnant la préférence à une monarchie tempérée, et en plaçant le pouvoir exécutif dans une seule main, ont oublié les convoitises des ambitieux, pour s'occuper uniquement de l'intérêt de l'État. En France, au contraire, on a considéré l'exercice du pouvoir exécutif comme une sorte d'aubaine politique, qu'il fallait mettre en communauté, et par un partage et par une succession d'agents et de dépositaires. — La monarchie, l'aristocratie, la démocratie ont toujours frappé l'esprit des législateurs de la France dans le sens le plus vulgaire, et ils en ont parlé sans science et sans gravité. Ils ont aussi parlé d'un roi, toujours en subalternes et comme des écoliers de leur régent; tandis que sa magistrature est une invention politique, destinée aussi, selon sa modification, à protéger l'ordre et la liberté, et à garantir l'union de ces deux moyens de bonheur. Était-ce là ce qu'on devait attendre d'une longue et nombreuse suite de législateurs? »

Cependant, Necker ne saurait l'oublier un instant, en 1796, la France est en pleine république, et c'est sous le régime républicain qu'il a composé et publié son livre *De la Révolution française*. Car dès le 21 sep-

Digitized by Google

tembre 1792, « un roi de théâtre, un histrion couronné, le comédien Collot-d'Herbois, a proposé à la plus illustre nation, et la Convention a voté, par acclamation, l'abolition de la royauté réelle, de la royauté des Clovis, des Charlemagne et des Capet, d'une royauté qu'on ne pouvait dépouiller, même dans sa chute, du caractère auguste que lui avaient imprimé quatorze siècles de durée ». Mais, remarque judicieusement Necker, « est-ce une république qu'une société de vingt-cinq millions d'hommes où, en raison de cette immense population, l'autorité première est forcée de revenir aux manières et aux usages monarchiques pour s'assurer du respect et de l'obéissance? Non, ce n'est alors une république que de figure et de nom. Il n'y a pas de roi, mais il y a la royauté, et une royauté toujours en soupçon, toujours en défiance d'elle-même et de ses soutiens. Une république dans le sens où cette forme de gouvernement captive l'intérêt et l'amour des âmes généreuses, l'intérêt et l'amour des partisans sérieux de la liberté, est une institution sociale où l'ordre se maintient par l'esprit public; où la vertu fortifie les liens politiques; où la confiance est entretenue sans artifice et sans menterie; où les communications entre la nation et ses magistrats sont franches et faciles; enfin une république dans le sens où cette dénomination rappelle aux hommes les idées de repos et de sécurité, est une sorte de gouvernement de famille, où un sentiment affectueux se distingue toujours, et où la frayeur ne se mêle qu'au moment où les bases mêmes de l'union commencent à s'affaiblir et à s'altérer. Voilà les caractères primitifs d'une république, voilà les conditions qui ont valu de l'estime à cette invention politique et qui ont fait sa

Digitized by Google

renommée. » Or, qui oserait prétendre que telle est la république qu'a inaugurée la Convention? « Quoi! toujours elle a dit : Je vous prends votre bien, je le prendrai; je vous bannis, je vous bannirai; je vous tue, je vous tuerai, si vous n'aimez pas la république, et jamais elle n'a rien fait pour rendre cette république aimable... Jusqu'à présent, c'est la dénomination de républicains qui, à part les succès militaires, a composé tout le bénéfice des Français; et cette dénomination n'a été pour eux encore qu'un signal d'abstinence. Le vrai républicain, leur a-t-on dit de diverses manières, le vrai républicain se soumet à tout, supporte tout, se passe de tout, et si l'on n'a pas ajouté de la liberté même, c'est que c'était là le dernier secret des Francs-Maçons. »

Patriotique et ferme langage! Ironie vengeresse et qui met à nu tous les maux dont la France, depuis 1792, était devenue la proie! Néanmoins, la nature de Necker ne comportait point qu'il se laissât aller à un complet découragement. C'est pourquoi il espère qu'après toutes les époques de la révolution dont il a été témoin, il en reste encore une à venir, que l'on nommera l'*Ère de la raison*. « A cette époque, on voudra consolider le bonheur public sans l'intervention des tricheurs et des fanatiques. Alors la nation, non pas sur la périlleuse promesse de ses représentants, à un pour cinquante ou soixante mille, non pas même sur l'autorité prochaine de ses nouveaux seigneurs à myriagrammes, mais sur la foi d'une opinion générale lentement et fortement éclairée, se réunira peut-être à un vœu commun. On se dira : voilà ce qui manque à notre république, si nous en voulons toujours une; ou voilà ce qui manque à la royauté si nous la jugeons meilleure pour le repos et

Digitized by Google

pour la liberté. » Conséquemment, et en attendant le moment « où, après un long balancement, les objets prennent de la fixité et peuvent être soumis aux calculs de la grande masse des hommes », que doit-on faire et quelle conduite convient-il de tenir? Il y avait peut-être quelque naïveté, chez Necker, à espérer l'avènement définitif de ce que, après tant d'autres de ses contemporains, il appelait l'*Ère de la raison*. Il y a, par contre, une incontestable et rare sagesse dans les conclusions qu'il propose. « Il faut, conclut-il, se laisser instruire par le temps, ce grand instituteur. Il est permis d'exprimer des doutes sur un ouvrage des hommes; mais lorsqu'on quitte les idées générales pour fixer ses regards sur les circonstances particulières de la France, on n'éprouve qu'un sentiment, et l'on désire aujourd'hui qu'elle puisse faire avec tranquillité l'expérience de sa nouvelle ordonnance politique. Une continuité de fermentation est peut-être également contraire à tous les partis; car si elle éloigne les améliorations, elle retarde aussi les repentirs; ainsi, soit pour perfectionner le régime républicain, soit pour amener sa métamorphose, c'est la paix et encore la paix que chacun doit invoquer. »

Il était nécessaire de citer les paroles mêmes de Necker, afin de reproduire fidèlement toute sa pensée. Certes, à considérer les passages de ses œuvres politiques que nous avons rapportés, cette pensée n'est ni énigmatique, ni incertaine, et on se sent naturellement incliné à croire qu'elle dût chez lui rester invariable. Car, de toute évidence, quelques concessions qu'arrachent à Necker, en ce qui touche la république, des circonstances difficiles et les faits accomplis, c'est constamment

Digitized by Google

vers la monarchie qu'inclinent ses préférences raisonnées. Tout autre régime lui paraît pour la France, sinon une impossibilité, du moins une compromission des plus graves et comme un péril de tous les moments. Et pourtant, vers la fin, ses convictions semblent faiblir ou même changer. Courtisan, avant 1790, du peuple et de l'opinion, Necker, instruit par les événements, conçoit, après 1790, du peuple et de l'opinion une plus claire idée. Il ne confond plus avec le sentiment général du pays les affirmations bruyantes de quelques ambitieux hypocrites et hardis. Il cesse d'identifier, sous l'appellation fallacieuse de peuple, avec la nation, la multitude, et le gouvernement du peuple par le peuple lui inspire des répugnances si prononcées et lui cause des appréhensions si vives, que, volontiers, il répèterait avec Corneille :

« Le pire des États, c'est l'État populaire. »

Or, ce sont précisément des doctrines presque contraires qui se rencontrent dans le dernier écrit politique que Necker ait composé, et qu'il publiait lui-même en 1802 sous le titre assez prétentieux de *Dernières vues de politique et de finance offertes à la nation française.* En vrai Genevois, repoussant malgré tout la monarchie, abandonnant les maximes longuement et éloquemment professées soit dans ses *Réflexions philosophiques sur l'Égalité,* soit dans son traité *Du pouvoir exécutif dans les grands États*, soit enfin dans son livre *De la Révolution française*, Necker, dans l'ouvrage même qu'il adresse pour ainsi dire à la France comme un testament, tourne ouvertement ses vœux vers la république.

Digitized by Google

Que s'était-il donc passé qui eût pu changer à ce point le cours de ses idées! Avait-il eu une de ces illuminations soudaines dont certains vieillards, parmi nous, ont fait parfois à leurs concitoyens étonnés la confidence inattendue? « C'est un âge agréable pour écrire que soixante-dix ans! » s'écriait Necker en rédigeant ses *Dernières vues de politique et de finance*. Et effectivement, c'était à l'âge de soixante-dix ans que Necker donnait au public le livre qui n'allait à rien moins qu'à démentir les convictions de son existence tout entière.

Dans ses *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le dix-huitième siècle*, Garat a pénétré ou dévoilé, en partie, ce singulier mystère. D'après Garat, il serait constant que ce fut dans ses entretiens avec Suard que Necker conçut le projet « de son dernier et de son plus bel ouvrage, ces deux plans dans le même volume, le premier d'une république, le second d'une monarchie, toutes les deux également libres, toutes les deux également soumises aux lois éternelles de l'ordre social ». Et l'ancien ministre de la justice de la République, qui avait eu le lugubre honneur de signifier à Louis XVI la sentence de la Convention, l'ancien sénateur comte de l'Empire, Garat ajoute : « Ce qui étonne dans ce volume d'un ministre des rois, dévoué jusqu'à sa mort au trône qu'il avait servi, c'est la première place donnée à la république, non seulement dans le volume, mais dans sa pensée. Mais cet étonnement cesse vite; il n'espérait plus la monarchie des Bourbons, et il redoutait celle que construisait Bonaparte pour y faire entrer l'Europe. »

Tels étaient, en réalité, les sentiments qui dirigeaient

Digitized by Google

Necker, lorsqu'il traçait ses *Dernières vues de politique et de finance*.

Necker commence par reconnaître dans cet ouvrage « qu'après tant d'erreurs, après tant de fautes, l'institution d'une dictature et le choix du dictateur ont préservé la France de nombreux malheurs, lui ont valu de plus une paix glorieuse et le calme intérieur dont elle jouit ». Il n'hésite même pas, en parlant du Premier Consul, dont ailleurs encore il admire « la décision de caractère et la superbe volonté, qui saisit tout, et qui s'étend ou s'arrête à propos », il n'hésite même pas à proclamer Bonaparte « l'homme nécessaire ». Puis, mettant en parallèle deux plans de gouvernement, l'un d'une monarchie héréditaire tempérée, l'autre d'une république une et indivisible, il s'applique à démontrer que Bonaparte ne pourrait être le fondateur et le chef d'une monarchie, tandis qu'au contraire, sous ses auspices, une république pourrait s'établir. Comme pour marquer en outre ses préférences, il observe que « tandis que, sous un pouvoir unique, on enlève à l'autorité ce qu'on peut, l'autorité paraît et doit paraître une idée patriotique sous une constitution républicaine ». Or, c'est, suivant lui, « la pierre de touche d'un bon gouvernement qu'un état social où les dispositions politiques et les dispositions civiles paraissent toutes patriotiques ».

Garat avait donc rencontré juste, quand il constatait que les *Dernières vues de politique et de finance offertes à la nation française* par Necker, étaient expressément dirigées contre la fortune et le pouvoir grandissant de Bonaparte. Mais ce que Garat n'a point aperçu, ou ce qu'il laisse volontairement dans l'ombre, ce sont les

Digitized by Google

motifs qui avaient aliéné du Premier Consul le banquier genevois redevenu publiciste. Les dispositions hostiles de Necker à l'égard d'un régime nouveau, qui s'annonçait comme un gouvernement réparateur, n'étaient pas dues, en effet, uniquement à l'esprit libéral ou républicain que, depuis 1790, l'ancien ministre respirait, près de Genève, comme son air natal. Il faut bien le dire : elles provenaient probablement aussi de l'ambition déçue et de l'amour-propre blessé.

Arnault, dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire,* a raconté comment, en 1796, lors d'une réception à l'hôtel des relations extérieures, Bonaparte avait déconcerté la coquetterie de Mme de Staël, qui lui « faisant entendre qu'il était pour elle le premier des hommes, lui demandait quelle était la femme qu'il aimerait le plus. — La mienne, répondit le général. — C'est tout simple, mais quelle est celle que vous estimeriez le plus? — Celle qui sait le mieux s'occuper de son ménage. — Je le conçois encore. Mais enfin, quelle serait pour vous la première des femmes? Celle qui fait le plus d'enfants, Madame. Et Bonaparte se retira en laissant Mme de Staël au milieu d'un cercle plus égayé qu'elle de cette boutade. Toutefois Mme de Staël sut faire alors bonne mine à mauvais jeu. Votre grand homme, se contenta-t-elle de dire à Arnault, est un homme bien singulier. »

En 1798, lors de l'invasion de la Suisse par les Français, Necker s'était refusé, malgré les instances de sa fille, à quitter Coppet, observant avec l'accent dolent et solennel qui lui était familier « qu'à son âge on ne devait point errer sur la terre ». Il n'avait pas consenti davantage à revenir à Paris, quand le gouvernement consu-

Digitized by Google

laire y eut rétabli une espèce de sécurité. Car il s'était fort sensément demandé quelle figure il y eût pu faire. Mais, en 1800, Bonaparte se trouvant de passage à Genève, qu'il traversait pour aller battre Mélas au point même que, du fond de son cabinet des Tuileries, il avait marqué sur la carte, Necker sollicita et obtint l'honneur de lui être présenté.

Forts de leur ordinaire confiance en eux-mêmes, Mme de Staël, malgré son expérience de Bonaparte, et Necker, malgré son expérience des hommes, ne présagèrent d'abord rien que de bon de cette audience, et leur langage, dans les premiers moments, refléta l'optimisme de leurs espérances. « Bonaparte, écrivait en 1800 Mme de Staël à Dégérando, Bonaparte a été aimable avec mon père, et même pour moi dans ses discours. Tout le monde dans ce pays en a la tête un peu tournée. » Mais l'événement ayant trompé leur attente, le père et la fille changèrent aussitôt de ton. Effectivement Necker entreprit alors, et avec les intentions que l'on connaît, de rédiger ses *Dernières vues de politique et de finance*, tandis que Mme de Staël, de son côté, dans ses *Considérations sur la révolution française*, ne fit plus que glisser sur un incident à propos duquel elle essaie même de donner le change. « M. Necker, écrivait-elle négligemment, eut un entretien avec Bonaparte à son passage en Italie par le mont Saint-Bernard, peu de temps avant la bataille de Marengo; pendant cette conversation, qui dura deux heures, le Premier Consul fit à mon père une impression assez agréable, par la sorte de confiance avec laquelle il lui parla de ses projets futurs. Ainsi donc, aucun sentiment personnel n'animait M. Necker contre Bonaparte quand il publia son

Digitized by Google

livre intitulé *Dernières vues de politique et de finance.* » Faut-il le croire?

Le récit de Bonaparte diffère sensiblement de la version que Mme de Staël eût désiré accréditer. Voici effectivement ce que portent relativement à son entretien avec Necker les *Mémoires* de Napoléon. « 6 mai 1800, le Premier Consul partit de Paris. — Il arriva à Genève le 8. Le fameux Necker, qui était dans cette ville, brigua l'honneur d'être présenté au Premier Consul de la République française : il s'entretint une heure avec lui, parla beaucoup du droit public, de la moralité nécessaire à un ministre des finances ; il laissa percer dans tout son discours le désir et l'espoir d'arriver à la direction des finances de la France, et il ne connaissait pas même de quelle manière on faisait le service avec les obligations du Trésor. Il loua beaucoup l'opération militaire qu'il voyait faire sous ses yeux. Le Premier Consul fut médiocrement satisfait de sa conversation. Bonaparte aurait même tout haut qualifié Necker de « régent de collège, bien lourd et bien boursouflé ».

Entre les deux relations il n'est guère, pensons-nous, permis d'hésiter. Car dans les *Mémoires* de Napoléon, c'est un des interlocuteurs même qui rappelle ses propres souvenirs et non des ouï-dire. D'autre part, on ne démêle point quel intérêt aurait pu le déterminer ici à altérer la réalité des faits. Il est donc très vraisemblable que le Premier Consul, choqué de la doctorale verbosité de l'ancien banquier, n'eut pas même l'idée de répondre à ses avances. De la sorte, la démarche de Necker restait inutile et il avait le dépit de voir son mérite méconnu. *Inde iræ.* — De là, en grande partie probablement, l'inspiration hostile à tout établissement

Digitized by Google

monarchique, qui dicta, comme le remarquait Garat, les *Dernières vues de politique et de finance*. De là aussi les premières causes de mécontentement qui devaient aigrir contre Bonaparte Mme de Staël et contre Mme de Staël exaspérer Bonaparte.

Aussi bien, celui-ci était ou allait devenir complètement le maître. Il le fit sentir. « A dater de la publication des *Dernières vues de politique et de finance*, en 1802, écrit Mme de Staël, aucune réclamation ne fut admise pour la restitution du dépôt de mon père [1], et le Premier Consul déclara, dans le cercle de sa cour, qu'il ne me laisserait plus revenir à Paris, puisque, disait-il, j'avais porté des renseignements si faux à mon père sur l'état de la France. » Les rigueurs s'aggravèrent même bientôt, et Bonaparte ne sut point se défendre d'une aversion qui en vint jusqu'à la haine contre la femme auteur, contre la discoureuse infatigable, que ses amis mêmes appelaient par badinage la *pie conspiratrice*, mais dont les incessantes critiques contribuèrent du moins à entretenir dans les âmes le goût de la liberté.

En 1803, exilée à quarante lieues de la capitale, Mme de Staël partait pour l'Allemagne, dont elle devait, sans en avoir conscience, célébrer la première, d'une manière anti-française, le génie et les vertus, et ce fut à Weimar qu'en 1804 elle apprit, presque en même temps que la mort de son père, l'élévation de Bonaparte au titre d'empereur héréditaire des Français.

1. Ce capital (bien conservé) de deux millions fut remboursé en 1815 à la famille de Mme de Staël par une inscription de rente de cent mille francs.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

NECKER MORALISTE

S'il y a une thèse que Necker ait pris à tâche de développer soit dans ses paroles, soit dans ses écrits, c'est que la politique est inséparable de la morale, et, par la morale, de la religion. « Le secours de la religion est nécessaire au maintien de l'ordre public, observait-il dans son livre *De l'administration des finances de la France;* c'est bien peu connaître l'imperfection de tous les moyens d'administration, que d'être indifférent à ce puissant ressort. L'homme éclairé peut aimer la vertu pour elle-même ; mais la classe nombreuse des hommes, dépourvue des secours de l'éducation, et déconcertee sans cesse par la misère de son état, a besoin d'être soutenue par une idée rapide du bien et du mal, et par un sentiment de crainte et d'espérance qui la contienne au milieu des ténèbres. Philosophes de notre siècle, contentez-vous d'avoir concouru à dégager la religion des préjugés d'une dure intolérance; vous aurez un grand tort si vous voulez davantage : laissez, laissez aux hommes et le frein le plus salutaire et la plus consolante pensée. »

Digitized by Google

C'était en 1781 que Necker s'exprimait incidemment de la sorte. En 1788, il reprenait l'exposition des mêmes idées dans un écrit spécial qui demeure peut-être son meilleur ouvrage, et dont l'introduction obtenait de Buffon, arrivé presque à ses derniers jours, des témoignages d'approbation dont l'illustre naturaliste chargeait son fils de transmettre à Mme Necker l'expression enthousiaste. Il s'agit du livre *De l'Importance des idées religieuses*.

On se convainc, à étudier de près cet ouvrage, qu'il est impossible d'y voir de la part de Necker un simple exercice de rhétorique, mais qu'on doit, au contraire, envisager cette composition comme un acte sérieux autant que sincère, par lequel il s'efforça de rendre utiles pour le public des loisirs que les affaires ne réclamaient plus. Frappé de l'esprit d'indifférence qui régnait autour de lui, effrayé du progrès des doctrines nouvelles « qui voudraient faire de l'homme une plante, de l'univers un résultat du hasard, et de la morale un jeu politique », ce fut avec une patriotique sollicitude qu'il entreprit d'établir que les idées religieuses n'intéressent pas moins l'ordre public que le bonheur des individus. En vain chercherait-on à se persuader que la conception des étroits rapports qui relient l'intérêt particulier à l'intérêt général suffit à garantir la prospérité des États. « Destitués de toute idée religieuse, jamais des hommes, accablés par la détresse de leur situation, ne parviendront à comprendre, au milieu de tant de biens qui leur font envie, que c'est au nom de leur propre intérêt qu'ils sont tenus d'y renoncer. Supposez, en effet, que les bornes rapprochées de la vie fixent l'étroite enceinte que toutes nos spéculations et nos espérances

Digitized by Google

ne peuvent dépasser, quel respect devront-ils à ceux que la nature a formés leurs égaux, à ceux qui, sortis d'une terre insensible pour y entrer à leur tour et se perdre à jamais dans la même poussière, n'ont imaginé les lois de la justice qu'afin d'être des usurpateurs plus tranquilles? Manifestement, ils ne penseront qu'à disputer, pour le dévorer, ce règne d'un moment. » Que l'on compare, d'un autre côté, l'influence des idées religieuses avec celles des lois et de l'opinion. « Par quel abîme ne sont-elles pas séparées, et quelle illusion ne serait-ce point, par exemple, que d'attendre un grand service de ces marques de distinction récemment imaginées en France, sous le nom de prix publics de vertu? » Seule, la morale religieuse persuade avec célérité, et seule, ce n'est pas uniquement aux actions qu'elle commande, mais aux sentiments. « La religion, en montrant la divinité présente à toutes les déterminations les plus secrètes, exerce une autorité habituelle sur les consciences; elle semble assister à leurs agitations et les suivre dans leurs subterfuges; elle observe également les intentions, les projets, les repentirs, et dans les routes qu'elle parcourt, elle semble aussi onduleuse et flexible en ses mouvements que l'empire absolu de la loi paraît immobile et contraint. » Sujet ou souverain, nul ne peut sans dommage pour les autres et pour soi-même se soustraire à ses préceptes, et si l'on s'avisait, à l'encontre de ces affirmations, d'invoquer les actes de quelque athée vertueux, ce ne serait pas l'inutilité, mais, au contraire, l'influence indirecte des opinions religieuses que prouverait sa conduite. Car un athée vertueux rappellerait simplement que la morale est en honneur autour de lui. « On croirait voir dans un beau méca-

Digitized by Google

nisme une pièce détachée de ses liens, et qui se maintient à sa place par la force encore subsistante de l'équilibre général. »

Tout politique de bonne foi, tout homme d'État digne de ce nom, tout publiciste qui aura sondé un peu à fond la nature des choses humaines, n'hésitera point à reconnaître qu'en s'exprimant de la sorte, Necker avait pleinement raison.

Montesquieu, Turgot, pour ne citer que des contemporains de Necker, n'avaient point tenu un autre langage. Les sociétés, effectivement, ne sauraient se conduire que par la corruption, par la violence ou par la justice. La corruption et la violence les dégradent; seule, en les ennoblissant, la justice assure leur prospérité. Or, se peut-il que l'idée du juste subsiste indépendamment de l'idée de Dieu et que la morale se passe, parmi les hommes, du support de la religion? Necker ne le croyait pas. Peu confiant dans l'efficacité de la morale de d'Holbach ou de Lamettrie, d'Helvétius ou de Saint-Lambert, il protestait contre les théoriciens abusés qui, déjà de son temps, se portant les promoteurs non plus seulement d'une morale utilitaire, mais d'une morale indépendante, soutenaient la nécessité de répandre des catéchismes de morale, où l'on ne ferait aucun usage des principes religieux, « ressorts vieillis et que le moment était enfin venu de mettre à l'écart ».

Mais ce fut surtout dans un *Cours de morale religieuse*, publié en 1800, qu'après avoir de nouveau démontré combien la religion est indispensable à la politique, Necker s'appliqua d'un autre côté à faire voir qu'une alliance indissoluble rattache à la religion la morale elle-même. On connaît les sophismes que d'ordinaire

Digitized by Google

on oppose à une pareille doctrine. Necker n'a pas négligé de les combattre, non plus qu'il n'a pas eu de peine à en découvrir le néant.

Ainsi, combien de fois n'a-t-on pas objecté que fonder la morale sur les opinions religieuses, c'était soumettre une législation réelle aux vacillations inséparables des constructions métaphysiques? Necker répond justement « que ce raisonnement aurait une valeur si, en donnant à la morale l'appui des opinions religieuses, on se refusait à montrer l'utilité des lois d'ordre, et pour le bonheur individuel et pour le bonheur social. Mais ce n'est point là le système adopté par les instituteurs de la morale religieuse ». De plus, n'est-il pas hors de doute qu'il faut à la morale une force de commandement qu'on ne trouve que dans un principe qui place l'homme au-dessus de l'homme même ? Ou encore, comment ne pas reconnaître que « la morale protégée uniquement par l'intérêt personnel, le serait d'une manière fort incertaine, tant l'union de cet intérêt à l'intérêt public est une question abstraite par sa nature ! » Et, enfin, que deviendrait le bonheur général, « ce bonheur sur lequel la philosophie assigne tant de parts à l'intérêt personnel ; que deviendrait-il , si la religion, bannie du milieu de nous, n'adoucissait plus nos maux, n'invitait plus les hommes à s'aimer et ne prescrivait pas la nécessité d'un joug de fer pour soumettre à l'ordre social le libertinage des opinions et la dangereuse indépendance des principes et des caractères? » Il est vrai que les partisans de la morale indépendante se raffinent et subtilisent ; car c'est, suivant eux, dégrader la morale, qui doit être aimée pour elle-même, que de chercher à mouvoir les hommes par la crainte ou par l'espérance,

Digitized by Google

et tel est l'esprit général des systèmes religieux. C'est avec un parfait à-propos que Necker réplique, qu'à parler ainsi, on oublie « que les catéchismes de morale philosophique s'adressent continuellement à l'intérêt de l'homme, intérêt composé de craintes et d'espérances, comme il doit l'être par essence, car le mot d'intérêt ne signifie rien autre. Or, la religion, qui agrandit cet intérêt en le rapportant au désir de plaire à un Être suprême, la religion le rend en même temps et plus noble et plus beau. Et c'est ainsi que s'évanouit un raisonnement sans consistance, un raisonnement de parade et dont la discussion ne mérite pas d'être prolongée. » Le *Cours de morale religieuse* de Necker est divisé en de nombreux discours, dont la lecture devient à la longue un peu monotone par la redondance des mots et la répétition des mêmes idées, mais qui n'en demeurent pas moins autant de dissertations judicieuses et qu'animent les sentiments les plus nobles. Ce n'est pas, d'ailleurs, seulement dans des traités de morale rédigés en quelque façon *ex professo*, que Necker se montre moraliste. Chez lui, cette qualité est, à certains égards, dominante et se retrouve dans presque tous ses écrits. Sans doute, ce sont les *Manuscrits* publiés par sa fille en 1804 qui révèlent d'une manière particulière son tact de psychologue et sa finesse d'observateur; car c'est là notamment qu'en une foule de pensées détachées, ou en quelques rapides satires, telles que celle qu'il a tracée *du Bonheur des Sots*, Necker s'est plu à consigner ses réflexions les plus savantes sur les hommes, sur les choses et sur lui-même. Mais parmi ses ouvrages, il en est beaucoup d'autres où reparaît ce même goût de peindre, et où se déploie ce même talent supérieur

Digitized by Google

d'analyse. C'est ainsi, par exemple, qu'on ne s'aviserait certainement pas de chercher dans le livre de l'*Administration des finances de la France*, des pages qui se rapprochent, du moins par l'intention et par l'accent, de celles de Vauvenargues ou de La Bruyère, et pourtant elles y abondent. Les portraits *du Ministre*, *du Financier*, *du Roi* y sont habilement esquissés, et c'est avec une tristesse communicative que l'auteur y sait parler des sollicitations *des Grands*.

Necker avait l'esprit naturellement concentré sur soi-même et méditatif. Les calculs du négoce, le souci de parvenir, le maniement des affaires publiques, au lieu de le projeter au dehors, n'avaient fait que développer en lui l'habitude de la discussion intérieure et de l'examen. Il était tout simple par conséquent qu'au déclin de sa vie, au fond de la solitude que les événements lui avaient imposée, la politique par les séductions du souvenir et un reste d'espérance inextinguible, mais, plus que tout le reste, la morale et la religion par l'importance souveraine de leur objet, occupassent entièrement son active pensée. C'est au milieu de ces hautes spéculations qu'il devait s'éteindre. Tombé malade le 30 mars 1804, il décéda le 9 avril, à l'âge de soixante-douze ans, en bénissant de loin Mme de Staël et après avoir écrit, mais en vain, au Premier Consul « pour demander, quand il ne serait plus, le rappel en France de sa fille chérie ».

Digitized by Google

CHAPITRE IX

CONCLUSION

Dans ses *Considérations sur la Révolution française*, rendant à Necker un suprême hommage, auquel, sans prononcer même le nom de Mme Necker, elle mêle néanmoins son propre panégyrique, Mme de Staël ne craignait point de dire : « Je ne dois de reconnaissance véritable sur cette terre qu'à Dieu et à mon père [1]; tout le reste de mes jours s'est passé dans la lutte; lui seul y a répandu sa bénédiction. Mais combien n'a-t-il pas souffert!... S'il fût né Anglais, je dis avec orgueil qu'aucun ministre ne l'eût jamais surpassé, car il était

1. Sans insister sur ce détail délicat et tout domestique, il est impossible de ne pas constater combien peu de place semble laisser à Mme Necker dans le cœur de sa fille l'admiration que celle-ci éprouve pour son père. Mme de Staël ira même jusqu'à écrire de Coppet à M. de Staël ces étonnantes paroles : « Nous possédons dans ce château... M. Gibbon, auteur de l'*Histoire du Bas-Empire*, l'ancien amoureux de ma mère, celui qui voulait l'épouser. Quand je le vois, je me demande si je serais née de son union avec ma mère; je me réponds que non et *qu'il suffisait de mon père seul pour que je vinsse au monde.* » Othenin d'Haussonville, *Ouvr. cit.*, t. II, p. 250.

Digitized by Google

plus ami de la liberté que M. Pitt, plus austère que M. Fox, et non moins éloquent, non moins énergique, non moins pénétré de la dignité de l'État que lord Chatham!... C'est le Fénelon de la politique, si j'ose m'exprimer ainsi, en honorant ces deux grands hommes par l'analogie de leurs vertus. »

Voilà pour le politique. Voici pour le moraliste :

« Comme écrivain religieux, M. Necker n'a jamais cessé d'être philosophe; comme écrivain philosophe, il n'a jamais cessé d'être religieux; l'éloquence ne l'a pas entraîné au delà de la raison, et la raison ne l'a pas privé d'un seul mouvement vrai d'éloquence. »

Ailleurs enfin, exaltant chez Necker le prosateur, Mme de Staël s'oublie jusqu'à s'écrier : « N'est-ce pas une chose sans exemple que le premier calculateur, celui dont l'autorité est classique en finances, soit en même temps l'un des écrivains français en prose les plus remarquables par l'éclat et la magnificence de son imagination! »

L'écrivain, le moraliste, le politique, tels sont, en effet, les trois aspects sous lesquels il est nécessaire d'envisager Necker, quand on veut porter sur l'ancien banquier genevois un jugement complet et définitif. Or, l'appréciation que nous a léguée de son père Mme de Staël ne saurait évidemment être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Les éloges dont elle le gratifie se discréditent par leur excès même, et s'il faut pardonner à la piété filiale tant d'hyperboles, le sérieux de l'histoire exige, d'autre part, qu'on rentre dans la mesure et qu'on s'en tienne à la vérité.

Voltaire se fût assurément fort égayé, ou plutôt, comme sous le coup d'une injure, eût peut-être bondi,

Digitized by Google

s'il avait pu entendre Mme de Staël (elle mettait Necker en parallèle avec Voltaire) proclamer Necker un des écrivains en prose les plus remarquables de notre langue. Déjà le style de l'*Éloge de Colbert* avait beaucoup prêté à rire au malin vieillard. « Raton a été charmé, mandait-il à Condorcet, quand il a lu : *l'homme aime mieux dépendre de la nature que de ses semblables; il souffre moins à être ruiné par une grêle que par une injustice;* il a ri *à la grandeur des riches, à l'enveloppe des principes dans la pensée.* » Combien Raton n'eût-il pas été charmé davantage s'il avait lu : « *Il faut un panache blanc pour se faire suivre; les actions sont des écrits en grandes majuscules; c'est dans les cavités de la conscience que la religion pose sa première base!* » Pour Voltaire, dont le style est si simple, si naturel, si clair, si facile, tout cela n'aurait-il pas été, suivant sa propre expression, ce que tout cela est réellement, du pur *Gali-Thomas*, c'est-à-dire du galimatias [1]? Aussi bien, ce

1. « M. Necker, écrivait encore en 1775 Voltaire à Morellet, M. Necker vient de publier un gros volume contre la liberté du commerce des grains, et cela tout juste dans le temps de la sédition ambulante qui est allée de Pontoise à Paris et à Versailles, jetant dans la rivière tout ce qu'elle trouvait de blé et de farine, pour avoir de quoi manger... Je ne vous dirai point... *qu'un œil vigilant, capable de suivre la variété des circonstances, peut fonder sur une harmonie le plus grand bien de l'État; qu'il faut suivre la vérité par un intérêt énergique, en se conformant à sa route onduleuse, parce que l'architecture sociale se refuse à l'unité des moyens, et que la simplicité de la conception est précieuse à la paresse*, etc. Je vous prierai seulement de remarquer et de faire remarquer que ceux qui écrivent de cet admirable style sont ceux qui ont toujours été favorisés par le gouvernement, et que nous, qui n'avons qu'un langage simple comme nos mœurs, nous en avons toujours été maltraités. Il faut que le galimatias soit bien respectable, quand il est débité par les puissants et par les riches. »

Digitized by Google

n'est point uniquement par la prétention et par l'enflure que pèchent les écrits de Necker, qui effectivement dut prendre Thomas pour un de ses modèles dans l'art de la composition. Le financier genevois écrira couramment, sans redouter ni barbarismes, ni solécismes, « *remplir un but*, *tirer des augures en arrière des évènements* », ou d'autres fois, comme s'il prétendait enrichir notre vocabulaire, il parlera « d'*inscience* et de *port de sauvement* ». Ce n'est pas que peu à peu, à force d'étude patiente et surtout d'exercice, le style de Necker ne se soit rectifié et amélioré. Il finira même, si l'on veut, par offrir un passable modèle du français que font entendre au milieu de nous certains Suisses, mais qui sent toujours, en dépit qu'ils en aient, son patois des Alpes. Disons plus : son langage ne sera pas sans présenter des analogies frappantes avec la phraséologie pédantesque et sonore qu'on rencontre chez quelques-uns des représentants de l'école dite doctrinaire, école que peut-être même il a préparée. Mais, à aucun degré, Necker n'a le droit de revendiquer une place au nombre des auteurs français que l'on cite et qui constamment attirent un public de lecteurs. Et, en effet, qui s'avise aujourd'hui de lire, à moins de s'en être expressément imposé la tâche, les quinze volumes in-octavo dont se composent les œuvres complètes du père de Mme de Staël? Quoiqu'il ait consacré à Necker deux de ses articles de critique, M. Sainte-Beuve lui-même déclare avoir reculé devant ce labeur, pour s'en tenir prudemment aux premiers abords. Ces quinze volumes comprennent, à coup sûr, des documents qu'il y a intérêt à consulter, des études dont plusieurs ne laissent pas que d'être instructives; ils ne renferment aucun ouvrage qui se doive

Digitized by Google

compter parmi les trésors d'aucun genre de littérature.

« Le style est l'homme même », observait magistralement Buffon. Malgré le souffle d'ambition qui constamment l'agite, malgré l'opiniâtre effort par lequel il cherche à se hisser jusqu'à la grandeur, Necker, homme appliqué et sensé, mais, en définitive, homme vaniteux et médiocre, ne pouvait être un grand écrivain. Ajoutez que, jusqu'à quarante ans, son esprit a été comme pénétré par cette rouille du négoce, qui, au dire d'Horace, ternit à jamais l'éclat des œuvres littéraires!

> « *...An hæc animos ærugo et cura peculi*
> *Cum semel imbuerit, speramus carmina fingi*
> *Posse linenda cedro et levi servanda cupresso?* »

Et ce qui est vrai des poètes, ne l'est pas moins des écrivains en prose. Necker, qui a écrit et beaucoup écrit en prose, ne mérite pas le nom de prosateur.

De même, quoiqu'il ait fréquemment et longuement disserté de morale et de religion, Necker n'a en lui l'étoffe ni d'un métaphysicien, ni d'un moraliste. Sans doute il a constaté, en termes excellents et avec la conviction profonde que lui avait donnée, dans son âge mûr, la pratique des grandes affaires, que les liens les plus étroits unissent à la morale la politique. Il a fort bien vu et rappelé que la politique n'est point l'art de tromper et de corrompre les hommes, mais de les rendre heureux en même temps que meilleurs; que la souveraine habileté consiste à demeurer invariablement respectueux de la justice; qu'il n'y a de succès ou d'acquisitions durables qu'autant qu'on leur donne pour principe le droit. Mais il y a loin de ces généralités honnêtes

Digitized by Google

par où d'ordinaire on combat les maximes de Machiavel, à une théorie satisfaisante des rapports de la politique et de la morale. Car si la politique est inséparable de la morale, la politique, néanmoins, sous peine de n'être plus la politique, ne doit-elle pas se distinguer de la morale? La politique et la morale n'ont-elles pas chacune leur objet propre, celle-ci une théorie des devoirs et des droits, celle-là, sur la base du juste, une conciliation des intérêts, et ainsi ne convient-il point de déterminer les limites qu'il importe que ni l'une ni l'autre, dans les rapports mêmes qu'elles soutiennent, ne se permette de franchir? Grave et délicat problème qui a exercé plus d'un moraliste! Necker ne se l'est pas même posé. — Sans doute encore il lui est assez souvent arrivé de saisir finement quelques-uns des travers nombreux que présentent les hommes, et il a su les décrire avec une sorte d'humeur tranquille et douce, ne mêlant jamais ni fiel ni violence à sa satire ou à son ironie. Mais il s'en faut que ces traits épars constituent une peinture des passions, encore bien moins une théorie de la morale. Comment ne point le remarquer? La doctrine de Necker, en matière de moralité, n'est même pas toujours ni très sévère, ni très sûre. Effectivement, qu'on relise la Nouvelle intitulée : *Suites funestes d'une seule faute*, et qu'il composa, dans les derniers temps de sa vie, comme une gageure soutenue contre sa fille à propos du roman de *Delphine*, afin de prouver que les seules affections domestiques peuvent amener, aussi naturellement qu'un autre amour, les situations les plus tragiques. Il s'agit d'un jeune ménage qu'enchante la passion la plus ardente, et dont le mari, pour avoir imprudemment tenté de réparer par la spéculation une fortune

Digitized by Google

compromise par l'incurie, entraîne la ruine irréparable. Devine-t-on quel dénouement Necker imagine à ce drame bourgeois? La page qui termine la Nouvelle vaut la peine d'être citée :

« Élise s'était appuyée contre un arbre et levait les yeux au ciel. Henri s'approche d'elle et lui dit :

« — Voilà la sentence portée, veux-tu toujours qu'elle nous soit commune?

« — Je le veux de toute la puissance de mon âme!

« — Incomparable amie! s'écria Henri.

« Il la serra dans ses bras, et après quelques instants de l'abandon le plus passionné, Élise regarde fixement; elle s'arrache à ses embrassements et lui dit :

« — Terminons ces cruels instants...

« Elle se met à genoux et dit à Henri :

« — C'est au cœur que je veux être frappée! C'est là qu'est ma vie depuis que je t'ai connu... Je ne veux pas non plus un instant être défigurée aux yeux de mon Henri. Il faut que ses derniers regards sur moi lui présentent encore son Élise telle qu'il l'a aimée, et je souhaite qu'une larme tombe de sa paupière quand il saura qu'Élise ne le voit plus, qu'Élise ne l'entend plus... Adieu! Henri...

« Elle se fait un bandeau de son mouchoir. Mais aussitôt elle l'arrache et dit :

« — Je n'ai point peur; je veux le voir une dernière fois. Mon Dieu! pardonnez si je pense encore à lui! je l'ai tant aimé!...

« Henri s'approche; ses mains tremblent, ses yeux sont égarés.

« Élise, éperdue, saisit avec impétuosité un des pistolets que Henri tenait dans ses mains, elle le dirige

Digitized by Google

contre son cœur; elle tombe et fait un inutile effort pour prononcer un nom chéri.

« Henri se précipite sur elle, colle ses lèvres sur celles d'Élise, se relève et se frappe d'un coup mortel.

« O Élise! ô Henri! infortunés époux! qui pourra sans attendrissement lire ici votre histoire? »

Eh! bien non. Ce n'est point avec attendrissement, mais avec une indignation mêlée d'horreur, qu'on lit le récit de cette sanglante catastrophe. Les eaux d'un lac où, se tenant embrassés, on se noie en cadence; le poison foudroyant qu'on verse dans une coupe et qu'ensuite on se partage; le réchaud d'où se dégage pour deux êtres désespérés l'asphyxie, tout cela, en somme, n'a rien d'aussi brutal que le coup de pistolet, ressource mécanique et déplorablement facile de nos dramaturges contemporains. — Necker eût certainement rougi de leur être comparé. Ce lui eût même été une souffrance de s'entendre dire qu'avant Béranger et avec moins de moralité que Béranger, il avait chanté l'air sinistrement béat de Lebras et d'Escousse, s'échappant vers le ciel par le suicide :

« Et vers le ciel se frayant un chemin,
Ils sont partis en se donnant la main. »

C'est pourtant le suicide que Necker se trouve en quelque façon avoir célébré.

C'est qu'en effet, et sans qu'il faille attacher trop d'importance à une œuvre d'imagination sénile, Necker, malgré le ton de prêche qui règne dans presque tous ses ouvrages, malgré l'insistance qu'il a mise à prouver que la morale manque de base, lorsqu'on ne place

Digitized by Google

point dans la religion son support, Necker ne s'est peut-être pas fait de la religion une très nette idée.

Prononcer le mot de religion, c'est, lorsqu'on attache aux expressions qu'on emploie un sens déterminé, parler de la certitude ou de la croyance, en vertu de laquelle l'homme se relie d'un lien de subordination à un Être, dont l'autorité devient la raison même de toute autorité. Et en réalité c'est ainsi que Necker le comprenait. Quelle place néanmoins une définition pareille ne laisse-t-elle point au vague et à la fantaisie! Et combien la notion du devoir ne gagne-t-elle pas en exactitude, à mesure que devient plus précise elle-même l'idée de religion! Le Stoïcisme innocentait ou même préconisait le suicide; le Christianisme l'a toujours condamné. Or, il ne semble pas que Necker ait jamais pénétré bien avant, par la science, dans les mystères de la métaphysique chrétienne. Tout protestant qu'il fût, l'Évangile ne lui était guère qu'un recueil « d'exhortations pressantes à la bienfaisance et à la charité ». Son ouvrage de l'*Importance des opinions religieuses* incline donc plus à la religiosité qu'il ne porte à la religion. L'Être suprême reste finalement le Dieu que d'ordinaire il invoque, et quelque admiration qu'il professe pour la morale chrétienne, acceptant le Christianisme comme une formule et sans le discuter, on n'aperçoit pas qu'il soit allé beaucoup au delà de la philosophie sentimentale et déclamatoire, mais superficielle et un peu vulgaire de *la Profession de foi du Vicaire Savoyard.* Aussi bien Mme de Staël faisait-elle de la *Profession de foi* l'antécédent immédiat de l'*Importance des idées religieuses*, « ce livre, ajoutait-elle dans son exaltation filiale, ce livre que les hommes réunis pourraient présenter à l'Être suprême comme le

Digitized by Google

plus grand pas qu'ils ont fait vers lui [1] ». A vrai dire, Necker n'est ni un moraliste, ni un métaphysicien. Mérite-t-il davantage la qualification de politique?

Si on ne consultait que les compositions imprimées par Necker, surtout depuis l'époque où il revint, pour y mourir, dans le pays même où il était né, on ne saurait disconvenir qu'en matière de gouvernement, et, d'une façon particulière, en ce qui touche les besoins de la France de son époque, il n'ait plus d'une fois émis de très justes idées ou donné les plus salutaires conseils. Ses *Réflexions philosophiques sur l'Égalité*, son livre *Du pouvoir exécutif dans les grands États*, appelleront toujours à bon droit l'attention. Mais si des écrits suffisent à la réputation d'un publiciste, ce sont expressément les actes qui manifestent le politique, et ainsi c'est par le rôle qu'il a joué dans l'administration des affaires, et non point par les jugements qu'à distance et après coup il en a portés, que l'ancien ministre de Louis XVI doit être lui-même apprécié.

Un des traits les plus caractéristiques de Necker, ou plutôt ce qui fait le fond même de sa nature, c'est l'infatuation extraordinaire, que pendant longtemps les éloges de ses amis et la faveur du public contribuèrent à entretenir, mais qui, chez lui, n'en persista pas moins imperturbable, alors que tant de mécomptes cruels auraient dû le désabuser du sentiment de sa propre habileté. Mais quoi! afin d'obtenir d'heureux succès en politique, « fallait-il tromper les hommes, fallait-il les corrompre, ou bien les environner de chaînes, imposer sur leurs têtes un joug d'airain? Il n'était plus l'homme d'un tel

1. Cf. *Sayous*, Le XVIIIe siècle à l'étranger, t. II, p. 526.

Digitized by Google

ministère; il fallait alors chercher un Mazarin, trouver un Richelieu ». Partisan des tempéraments en toutes choses, il estime « avoir eu le mérite du sage l'Hôpital, également odieux de son temps et aux catholiques et aux protestants, et aux parlementaires et aux amis du despotisme ». Il a beau s'interroger sur son administration. « Quoique son caractère soit malheureusement inquiet, quoique toute sa vie il ait porté ses regards en arrière pour se juger encore dans les choses passées, quoique son esprit se soit ainsi chargé de remords dont sa conscience n'eut jamais que faire, néanmoins et à son grand étonnement, il cherche en vain à se faire un reproche. »

Toutefois, ces reproches que Necker ne se fait pas, il n'ignore point que d'autres les lui adressent. C'est pourquoi il ne peut s'empêcher de rappeler, pour les réfuter, les griefs qu'on a le plus souvent articulés contre lui. Esprit systématique et novateur, il aurait contribué à bouleverser l'État; ami des philosophes et né républicain, il haïssait les rois et leur autorité; né protestant, il a eu en vue de perdre le clergé et le catholicisme; citoyen de Genève, il a été jaloux des grandes distinctions; ambitieux sans mesure [1], et ne connaissant point les hommes, il a cherché, par-dessus tout, la popularité. De toutes ces accusations, suivant Necker, aucune, en définitive, n'a le moindre fondement.

L'histoire ne saurait témoigner à l'égard de Necker l'extrême indulgence, que Necker professe pour lui-

1. Les ennemis de Necker l'accusèrent même d'aspirer, par l'humiliation et la ruine du roi, au Protectorat. Voyez notamment le factum intitulé : *Mon secret*, avec cette épigraphe « *Examinez ma vie et voyez qui je suis.* » PHÈDRE.

Digitized by Google

même. Évidemment, il a eu raison de ne s'être point laissé mettre en cause sans se défendre. Mais il est loin d'avoir réussi à se disculper. Pour peu d'ailleurs qu'on se reporte à la considération de sa vie publique, il sera facile de distinguer ce qu'il y a de vrai, de ce qu'il y a d'excessif ou de faux dans les sévérités de ses adversaires et les imputations de ses détracteurs. Quant à nous, sans revenir sur les critiques que nous ont tour à tour suggérées l'étude de l'administration de Necker et l'examen de ses écrits, nous nous bornerons à constater, en nous résumant, que Necker nous paraît s'être montré dans l'exercice du pouvoir aussi suffisant qu'insuffisant. Les bonnes intentions ne lui ont certes pas manqué; mais il est malheureusement resté inférieur à la tâche qu'il avait eu le tort d'ambitionner. Les difficultés étaient assurément énormes; il a été impuissant à les vaincre ou même à les atténuer. Là où la nécessité des choses exigeait d'héroïques mesures, il n'a su inventer que des expédients. Financier, on dirait mieux banquier habile, il n'a dans les affaires de l'État, rien prévenu, rien empêché, rien amélioré, rien sauvé, pas même les finances. Pour sa part, au contraire, il a beaucoup nui. Et vainement il observe, en manière d'excuse, « que la foule des spectateurs, en le regardant de la plaine, a dû le voir sans cesse autour d'un char qui descendait, roulait avec vitesse du haut d'un mont élevé; qu'elle a pu croire qu'il le poussait, qu'il accélérait du moins son mouvement, tandis qu'il retenait les roues de toutes ses forces, et appelait continuellement au secours ». Nul doute que sa faiblesse n'ait trahi son vouloir, et que, sur la fin, il ne se soit en effet efforcé d'arrêter la course vertigineuse qui précipitait le char vers les abîmes. Mais

Digitized by Google

qui oserait affirmer qu'il n'avait pas contribué à relâcher ou à briser les rênes qui auraient permis de diriger l'attelage ou de le retenir? Necker, malgré ses instincts de résistance conservatrice, a moins été un ministre modérateur qu'un révolutionnaire imprudent.

En somme, ni écrivain, ni moraliste, ni métaphysicien réellement digne de ce nom, quoiqu'il ait composé de volumineux ouvrages et amplement traité de religion et de morale, Necker a pu aussi, à trois reprises différentes, diriger les affaires de ce grand pays qui se nomme la France, sans qu'on doive pour cela voir en lui un vrai politique. Noblement avide des rayons que verse la gloire, il a eu beau, dans toutes les directions, chercher à en fixer sur sa personne l'immortel éclat. Il est demeuré au nombre de ceux dont il disait lui-même, sans soupçonner apparemment que ses propres paroles lui seraient un jour applicables : « Il y a des hommes sur qui la gloire ne tient pas. »

Digitized by Google

Digitized by Google

BAILLY

INTRODUCTION

Le 12 novembre 1793, par un temps gris et humide, sur un des côtés du Champ-de-Mars, converti presque alors en un océan de boue et d'où émergeait la charpente branlante, mais encore subsistante, de l'autel de la Fédération, la guillotine avait, de grand matin, été dressée, lorsque vers une heure de l'après-midi apparut un cortège sordide, plus tumultueux d'ailleurs que nombreux, et au milieu duquel, la tête nue, les mains liées derrière le dos, descendu péniblement d'une lourde charrette, se tenait un homme d'un âge assez avancé, d'une haute stature, les yeux secs, le visage rigide, et dont toute la personne exprimait moins, en somme, l'effroi ou le désespoir, qu'elle n'avait l'attitude du recueillement et n'offrait l'aspect d'une naturelle gravité. Il semblait que le héros du lugubre drame, dont se déroulaient les péripéties, n'eût plus qu'un pas à faire pour échapper à la torture en subissant la mort, quand tout à coup, parmi la horde hurlante qui l'enveloppait, un mouvement imprévu se produisit.

Digitized by Google

Les bois de l'échafaud furent démontés, comme s'ils eussent dû souiller par le sang qu'on allait y répandre le sol qui les portait, et tandis qu'ils étaient lentement rétablis au fond du fossé qui séparait le Champ-de-Mars de la rivière, le vieillard dut attendre, sous la pluie et sous les outrages, la consommation de son martyre. « Tu trembles! » lui dit un de ses bourreaux. « J'ai froid, » répondit-il. Et ce furent ses derniers mots. On le conduisit enfin, ou plutôt on le poussa entre les deux murs où, sur un tas d'ordures, avait été transportée la guillotine, et là, après qu'au bruit de vociférations immondes, un drapeau rouge lui eût été brûlé en plein visage, sa tête tomba sous le couteau.

Ce guillotiné du 12 novembre s'appelait Jean-Sylvain Bailly, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Institut de Bologne, des Académies de Gœttingue, de Harlem, de Stockholm, de Saint-Pétersbourg, de Florence, des Arcades de Rome et de la Société Royale de Londres, ancien secrétaire de cabinet de Madame, ancien secrétaire de l'Assemblée générale des électeurs de Paris, ancien doyen des députés des communes, ancien premier président de l'Assemblée nationale Constituante, ancien premier maire de Paris [1].

1. *Mémoires de Jean-Sylvain Bailly*, Paris, XII-1804, 3 vol. in-8°; — *Lettres sur l'origine des sciences*, adressées à M. de Voltaire par M. Bailly, Paris, 1777, 3 vol. in-8°; — *Lettres sur l'Atlantide de Platon, par M. Bailly*, Paris, 1779, in-8°; — *Discours et Mémoires*, par l'auteur de l'*Histoire de l'astronomie*, Paris, 1790, 2 vol. in-8°; — *Vie de M. Jean-Sylvain Bailly*, premier maire de Paris, dédiée et présentée à l'Assemblée nationale, Paris, de l'imprimerie de la Liberté, de la Vérité et surtout de l'Impartialité, 1790, broch. in-8°; — *Procès de Jean-Sylvain Bailly*, Paris, l'an 2e de la République une et indivisible, broch. in-8°; — *Éloge historique de Jean-*

Digitized by Google

En présence d'une telle fin, si atrocement injuste et stoïquement supportée, il semble qu'à parler de Bailly, il n'y ait place que pour un douloureux hommage et que ce soit en quelque sorte manquer à la mémoire d'un des hommes les plus probes, d'un des acteurs les mieux intentionnés, d'une des victimes les plus pures de la Révolution, que de noter et que de rappeler, tout en applaudissant à ses vertus, les défaillances de sa conduite, ses fautes ou ses erreurs.

Mais, à ce compte, il faut se résigner à l'ignorance, se confiner dans la légende ou se réfugier dans le roman, renonçant ainsi aux salutaires quoique attristantes leçons de l'histoire.

Un littérateur d'ordre inférieur, mais ami de Bailly et éditeur de quelques-unes de ses œuvres posthumes, un nommé Palmézaux, rédigeant, à son tour, en tête du volume qu'il publiait, un *Essai sur la vie littéraire et politique* de son infortuné contemporain, mentionnait, dans les termes suivants, et qui peignent l'auteur, les

Sylvain Bailly, au nom de la République des lettres, par une Société de Gens de lettres, suivi de notes et de quelques pièces en prose et en vers, Londres, 1794, in-18, édit. tirée à 25 exemplaires; — *Sylvain Bailly*, maire de Paris et membre de ses trois académies; hommage à sa mémoire, précédé de la préface générale d'une édition projetée d'œuvres dramatiques et littéraires, etc., ouvrage imprimé au nombre de 15 exemplaires et destiné à servir de tribut à l'amitié; gr. in-18, sans lieu ni date (par Delisle de Sales), reproduction développée d'une notice sur Bailly lue vers la fin de 1796 par de Sales, à la classe des sciences morales et politiques de l'Institut; — *Recueil de pièces intéressantes*, ouvrage posthume de Sylvain Bailly, précédé de la vie littéraire et politique de cet homme illustre, Paris, 1810, in-8°; — Lémontey, *Raison et Folie*, Paris, 1836, 2 vol. in-12, t. I, p. 454 et suiv.; *Fragment d'une vie politique et littéraire de Bailly, premier maire de Paris*; — F. Arago, *Notices biographiques*, Paris, 1854, 2 vol. in-8°, t. II, *Éloge de Bailly*.

Digitized by Google

travaux du même genre qui avaient précédé le sien. « L'astronome Lalande, écrivait-il, n'aimait point Bailly, son collègue à l'Académie des sciences, et cependant, peu de jours après la mort de cet homme aussi infortuné que célèbre, il jeta quelques fleurs sur sa tombe. Lalande publia une notice sur la vie et les ouvrages de Bailly; mais cette notice est extrêmement courte et par conséquent très décharnée [1].

« Baudin des Ardennes, membre de l'Institut, faisant à cette illustre Société un rapport au sujet de l'*Essai sur les fables*, ouvrage posthume de Bailly, jeta aussi quelques fleurs sur sa tombe; mais si les guirlandes nécrologiques de Lalande sont inodores, celles de Baudin des Ardennes n'exhalent peut-être que trop de parfums; c'est une oraison funèbre que fit Baudin des Ardennes, c'est-à-dire un éloge pompeux du cœur et de l'esprit de son collègue; mais éloge vague, indéterminé, et tel qu'on en fait tous les jours dans un cimetière, en présence des parents et amis du défunt; éloge enfin où tout est senti et où rien n'est détaillé. A cet élan d'une âme pure et honnête, succède le fragment d'une *Vie politique et littéraire de Bailly* inséré dans un fort joli ouvrage de M. Lémontey, intitulé *Raison et Folie*. M. Lémontey ne conduit guère son héros dans ce fragment que jusqu'à l'âge de puberté. Ce fragment, quoique bien écrit, est insuffisant pour faire connaître le philosophe qui m'honora de son amitié et dont j'ose, en tremblant, esquisser la physionomie.

« Un athlète, bien plus redoutable pour moi, se présente à ma mémoire : c'est M. de Sales, membre de

1. Palmézaux aurait pu citer aussi un petit in-18 de Mérard de Saint-Just, imprimé à une douzaine d'exemplaires.

Digitized by Google

l'Institut, auteur de la *Philosophie de la Nature* et d'une grande quantité d'autres ouvrages semblables. M. de Sales a fait aussi à l'Institut un rapport sur le philosophe Bailly. Ce rapport, fait en 1796 sur le philosophe Bailly, donna lieu au philosophe, prince de Bénévent, de jeter aussi quelques fleurs sur sa tombe.

« Voilà donc cinq auteurs célèbres, c'est-à-dire les pentarques de la morale et des lettres, qui ont fait l'éloge de Bailly; et moi, homme obscur et bien fait pour toujours l'être, je m'avise, poursuivait Palmézaux, de vouloir écrire sur le second Socrate, c'est le nom que lui donne M. de Sales. Et quel autre que Bailly a mérité ce nom? Tais-toi, Palmézaux, me dit mon démon familier, qui n'est point celui de Socrate; tais-toi, tu n'as plus rien à dire après ces cinq grands hommes. »

Et, en effet, le sieur Palmézaux aurait pu se taire sans dommage aucun pour la mémoire de Bailly. Car sa notice déclamatoire et parfois burlesque n'ajoute rien ou presque rien aux informations pourtant très incomplètes qu'avaient fournies ses prédécesseurs.

Tout autre est la biographie de Bailly lue le 26 février 1844 en séance publique de l'Académie des sciences, par son secrétaire perpétuel, M. François Arago. Pleine de faits, composée avec une compétence et une solidité que garantissait assez à l'avance le nom même de son auteur, cette composition, où se rencontre d'ailleurs reproduite en substance une pièce aujourd'hui très rare et tirée seulement à vingt-cinq exemplaires, l'*Éloge historique de Jean-Sylvain Bailly au nom de la République des lettres, par une Société de Gens de lettres, suivi de notes et de quelques pièces en prose et en vers* (Londres, 1794, in-8); cette composition, malgré des

Digitized by Google

longueurs, des déclamations et des lourdeurs, présente un véritable intérêt. Cependant, on est obligé de le reconnaître, c'est moins une biographie désintéressée que l'on rencontre dans ce morceau, qu'à un point de vue particulier et presque personnel, un éloge admiratif, et, sauf des restrictions bien rares, une perpétuelle apologie. Suivant M. Arago, la vie littéraire et scientifique de Bailly aurait été glorieuse; sa vie politique, un fait seul excepté, la fusillade du Champ-de-Mars en juillet 1791, aurait été irréprochable. — Peut-être sera-t-il permis de ne point partager, à tous égards, un tel sentiment. A coup sûr, s'il s'agissait simplement de déterminer quel rang il convient d'assigner à Bailly comme savant, il serait assez inutile ou même parfaitement superflu de discuter les dires, pourtant très discutables, de son plus récent biographe et de son panégyriste le plus autorisé. Le temps, ce juge impassible et souverain, le temps se charge de marquer d'une manière définitive à tout homme et surtout à quiconque s'est occupé des choses de l'esprit, la place qui lui appartient. Or, il ne semble pas que le temps ait placé Bailly bien haut ni parmi les littérateurs, ni parmi les savants. Les lettres ne lui doivent aucun chef-d'œuvre, les sciences aucune découverte qui ait été capable de l'immortaliser, et ses écrits de toute sorte, estimables sans doute à l'époque où ils parurent, aujourd'hui à peu près complètement négligés ou ignorés, le laissent justement perdu dans la foule des écrivains qui, à force de labeur, de bonheur ou de patience, ont fini par se trouver comblés d'honneurs académiques, sans pouvoir néanmoins prétendre à la reconnaissance, ni même au souvenir des siècles futurs. Il n'y a guère lieu de le contester. Si Bailly, dans

Digitized by Google

la seconde partie de sa carrière, n'était devenu, par aventure, un homme politique, Bailly demeurerait, à cette heure, presque oublié, et tout au plus serait-on en droit de le mettre dans l'histoire des sciences, au-dessus, non de Cassini, mais de Bossut, ou, si l'on veut, au niveau de Lalande; dans l'histoire des lettres, assez près de Thomas. Aussi est-ce surtout comme homme politique que Bailly a été magnifié.

C'est également et très particulièrement comme politique, qu'il y a encore intérêt actuel à l'étudier. Parmi les acteurs diversement célèbres de la Révolution, Bailly offre en effet une physionomie à part et un type qui ne se confond avec aucun autre. Chez lui, ne cherchez ni les emportements de passions fougueuses ou faméliques, ni les calculs raffinés et cruels d'une ambition scélérate. Bailly est, par nature, foncièrement honnête. Mais son incapacité et sa vanité le conduiront là même où d'autres se sont précipités par avidité et par orgueil. Tenace tour à tour et rétif en matière d'étiquette, il se montrera faible en matière de gouvernement; spéculatif et géomètre, il ne se doutera point un seul instant qu'il connive avec ceux qui ébranlent les bases mêmes de l'État, et, pour avoir voulu, sans doute par générosité d'âme, travailler à épurer, à restaurer la monarchie française, il contribuera, par infatuation et par imprévoyance, à la débiliter et à la perdre. Osons l'affirmer. Aucun homme, si ce n'est La Fayette, qu'aussi bien, toutes différences gardées, les intentions et le caractère ne rapprochèrent pas moins de Bailly que les événements [1], aucun homme en 1789 n'a peut-être été, malgré lui, plus fatal

1. Cf. La Fayette, *Mémoires posthumes*, Paris, 1837-1840, 6 vol. in-8°

Digitized by Google

à la chose publique. Pour le malheur de son pays et pour le sien, Bailly réalisa le type accompli de ces politiques, si inoffensifs en apparence et néanmoins toujours si funestes, qui s'élancent témérairement vers l'avenir sans prendre dans le passé un point d'appui nécessaire; qui travaillent ardemment à détruire, sans s'être d'abord demandé comment ils parviendront à réédifier; qui, enfin, par naïveté et entraînement tout ensemble, s'imaginent agir en patriotes, quand ils ne font que servir les caprices de la multitude, ou céder à l'inspiration tumultueuse d'une opinion aveugle et surexcitée.

D'un seul mot, Bailly fut excellemment un révolutionnaire, on dirait bien *le Révolutionnaire sans le savoir.*

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

BAILLY ACADÉMICIEN

Jean-Sylvain Bailly naquit, le 15 septembre 1736, aux galeries du Louvre, de Cécile Guichon et de Jacques Bailly, garde des tableaux du roi. Une humeur tranquille, une gravité précoce et qui imposait à son père même, peintre médiocre, mais homme d'esprit et homme de plaisir, dont la Comédie italienne joua plus d'une parodie ; enfin une application soutenue, furent les traits distinctifs qui marquèrent son enfance et les commencements de sa jeunesse. Ses aptitudes particulières furent d'ailleurs assez lentes à se produire, et il eut comme besoin qu'on les lui révélât. Sans inclination pour la peinture, quoique le milieu où il vivait et les fréquentations naturelles des siens eussent pu et dû, ce semble, lui inspirer la passion des arts, il ne sut jamais dessiner ni peindre même faiblement. Mais il n'en fut pas moins, au dire de ses biographes, « un artiste théoricien de première ligne ».

« Bailly, écrit l'un d'eux, Bailly possédait la théorie générale des arts et avait à un plus haut degré celle de

Digitized by Google

la peinture; il en parlait bien et pertinemment. Devant les rois de Danemark, de Suède et différents princes étrangers, il prouva bien qu'il n'était pas au-dessous de la confiance qu'on devait avoir dans ses lumières, comme peintre théoricien. »

Ces aptitudes d'artiste théoricien devaient même suffire à Bailly pour obtenir en succession la place de garde des tableaux, qui était depuis cent cinquante ans dans sa famille.

Il faut, d'ailleurs, ajouter que lorsqu'un ministre des arts plus exigeant, d'Angiviller, lui retira une charge à laquelle, au demeurant, il était peu propre, la faveur de la cour lui en conserva, sous forme de pension, les appointements entiers et aussi le logement.

Bailly qui, pratiquement, ne connaissait guère de la peinture que les avantages solides que procurent les arts à ceux qui les représentent d'une manière officielle, Bailly se sentit, au contraire, un penchant assez vif pour la poésie. Une tragédie de *Clotaire* et une tragédie d'*Iphigénie en Tauride* furent les premiers fruits de sa veine. Le goût de la versification ne l'abandonna même jamais. C'est ainsi qu'il passe pour avoir composé, vers l'âge de quarante ans, une comédie du *Soupçonneux* restée inédite, et, d'autre part, ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on lit, dans ses œuvres posthumes, des poésies de circonstance et des chansons, que ne recommandent assurément ni l'agrément du style, ni la délicatesse des pensées [1]. En réalité, la carrière poétique n'était point son fait, et tout porte à croire que les Muses, qui exigent plus de génie que de

1. Voyez *Recueil de pièces intéressantes sur les arts, les sciences*

Digitized by Google

zèle, eussent mal récompensé son labeur. C'est ce que n'hésita point à lui déclarer, avec tous les ménagements d'usage, un comédien nommé Lanoue, auteur

et la littérature, ouvrage posthume de Sylvain Bailly, p. 193 et suiv. Citons quelques pièces prises au hasard :

*Chanson pour Madame ****

« L'amour banni de l'Empirée
Allait par-ci, courait par là,
Il vit les yeux de Cythérée,
Ou bien de Lise que voilà;
Ma foi, dit-il, c'est mon affaire,
L'amour se nichera bien là.

L'amour entra,
Il y plaça
Ses traits et sa flamme légère.
De ces yeux-là
L'amour blessa
Tous ceux que sa flamme attira.

Vous voyez dans cette figure
Grâces par ci, charmes par là;
L'amour sur elle, par aventure,
Les sema comme les voilà.
Enfin, pour dernière clôture,
Au fond du cœur il pénétra;
Il ne gagna
Rien à cela.
Il y serait mort de froidure :
Dans les yeux on le renvoya
Et chacun vient le prendre là. »

Chanson.

« J'arrivons une douzaine,
La si, la son, la sombredondaine,
J'ons traversé la plaine
Et grimpé Valenton
Patati, patapon.
Pour vous faire compliment,
Patapon
Monsieur le Président,
J'ons monté, sans grand peine.
La si, la son,
Car quand l'amiqué mène,
L'on pend à son cordon,
Patati, patapon, » etc.

Digitized by Google

lui-même d'une tragédie de *Mahomet II*, et auquel il soumit ses essais.

Sagement docile à de prudents avis, Bailly tourna immédiatement ses visées vers un autre objet, et les mathématiques devinrent le champ inépuisable où il chercha et devait trouver une notoriété fructueuse. Grâce aux leçons de Moncarville, aux encouragements de Clairaut, à l'amitié du savant et intrépide abbé de La Caille, il vit ses travaux rapidement couronnés de succès. A vingt-sept ans (janvier 1763), l'Académie des sciences le recevait parmi ses membres. D'importants calculs, notamment sur l'orbite de la comète de 1682, qui, conformément aux indications de Clairaut, avait reparu en 1759, des observations relatives à la planète Mars, des travaux en commun avec La Caille concernant l'observation du passage de Vénus sur le Soleil, lui avaient mérité cette distinction. La discussion de quarante-deux observations de la lune faites par La Hire, la réduction de cinq cent quinze étoiles zodiacales, observées par La Caille en 1760 et 1761, enfin des recherches sur les satellites de Jupiter montrèrent encore mieux qu'il en était digne. Mais le simple titre de membre de l'Académie des sciences ne devait pas longtemps satisfaire l'ambition désormais éveillée de Bailly.

Prévoyant de loin la retraite du secrétaire de l'Académie des sciences, Grandjean de Fouchy, d'Alembert, que Bailly, après la mort de l'abbé de La Caille, avait pris pour protecteur, d'Alembert engagea Bailly à se mettre en mesure, par des travaux littéraires, de recueillir une succession qu'il s'empressa du reste, le moment venu, de faire attribuer à son disciple et ami

Digitized by Google

dévoué Condorcet [1]. De là, en grande partie, l'origine des *Éloges*, que Bailly devait affecter de considérer « comme des folies de jeunesse », et auxquels il n'en consacra pas moins d'assidus et persévérants efforts. En 1767, un *Éloge de Charles V*, roi de France, composé pour un concours de l'Académie française, lui obtint à peine une mention, tandis que Laharpe remportait le prix. L'année suivante, un *Éloge de Pierre Corneille* ne lui valait guère que l'accessit à l'Académie de Rouen. En 1769, il échouait à l'Académie française contre Chamfort pour un *Éloge de Molière* et n'arrivait non plus qu'à l'accessit. Plus heureux cependant à l'étranger, il avait, en 1768, remporté, pour un *Éloge de Leibniz*, le prix à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse. Nous rappellerons encore un *Éloge de l'abbé de La Caille*, un *Éloge de Cook*, proposé

1. Cf. *Éloge historique de J.-S. Bailly*, p. 28 et suiv. « D'un naturel aimant, incapable de défiance, Bailly crut voir dans d'Alembert la même loyauté, la franche, l'inaltérable amitié qui lui rendait si chère la mémoire de l'abbé de La Caille. Il s'enrôla, pour ainsi dire, soldat sous le drapeau du grand géomètre; il ne se conduisit plus, il ne fit plus rien que par les conseils de son nouvel ami, qui, sachant l'apprécier, l'invita, le pressa de se livrer à la littérature.

« Pour l'y déterminer, d'Alembert lui représenta que Fouchy ne pouvait pas garder encore longtemps la place qu'il occupait, mais qu'il occupait sans la remplir. — Je ne vois que vous, lui dit-il, qui puissiez honorablement lui succéder : vous lui succéderez, je vous le promets, je m'y engage. Mettez-vous aux prix que propose l'Académie française. Peut-être ferez-vous *chou blanc*, mais vous tirerez toujours cet avantage de vous former au genre de travail qui vous deviendra nécessaire. Notre secrétariat, je vous le répète, ne saurait vous manquer... Enfin arriva le moment où Fouchy demanda un adjoint. Sans égard à ses engagements antérieurs, qui lui devaient être sacrés, d'Alembert appuya de tout son crédit Caritat de Condorcet : à sa seule instigation, le marquis se mit sur les rangs. »

Digitized by Google

comme sujet de prix par l'Académie de Marseille, et enfin un *Éloge de Gresset*. Plusieurs de ces compositions parurent anonymes. Mais, devenu maire de Paris, Bailly, pénétré de son importance, jugea l'heure propice pour en imprimer la collection complète, et mit son nom en tête du volume.

Quand on parcourt ces écrits, aujourd'hui avec raison fort délaissés, et que, parvenant à surmonter l'ennui, non pas toujours, mais presque toujours inséparable de ce genre littéraire qu'on appelle l'éloge, on y cherche la mesure du talent de Bailly et des indices sur les dispositions de son esprit, il est impossible de n'être pas frappé à la fois et de la médiocrité de son langage « rempli, disait Condorcet, de toutes les beautés qu'il faut éviter en écrivant », et de la disparate de ses idées. Tantôt Bailly se pose en champion de l'autorité et en défenseur de la monarchie. Il s'indignera, par exemple, contre Marcel, « ce maire insolent, dont l'audace affrontait les supplices, content de commander un moment et de faire trembler ses maîtres ». Ou bien, définissant la royauté : « Un roi, dira-t-il, est la loi vivante. Il règne avec elle, et cette union est le milieu sage que la politique humaine a découvert entre les orages de la liberté et les excès du despotisme; un roi est le contre-poids d'une multitude d'hommes ». Vous croiriez presque entendre un publiciste de l'école de Bossuet. Tantôt, au contraire, et le plus souvent, c'est un disciple de Rousseau qui pérore, ne parlant que de pacte, de république, de peuple, de philosophie, de vertu. Ainsi, voulez-vous savoir ce que fut Molière? « Molière fut philosophe et vertueux, voilà sa vie. » S'agit-il de Corneille? « Corneille semble vous

Digitized by Google

dire : Vous êtes tous vertueux et forts, osez devenir ce que vous pouvez être. » Aussi « les émanations du génie de Corneille répandirent de toutes parts les germes des talents et préparèrent le siècle de Louis XIV. » Quant à Corneille, « il n'a point joui des honneurs qu'il aurait mérités. Il en eût joui à Athènes, dans une république où les hommes nés égaux ne sont distingués que par eux-mêmes; il ne les obtint pas dans une monarchie, où les dignités font tout, où les hommes ne sont rien, et où le génie seul n'a point de rang ».

Bailly n'intéresse vraiment le lecteur que dans son *Éloge de l'abbé de la Caille*, qui avait été son maître, et où il laisse parler son cœur, comme aussi dans l'*Éloge de Leibniz*, où il s'exprime en savant, quoiqu'en un tel sujet il soit loin d'égaler Fontenelle. Il lui manque, en effet, la finesse, l'atticisme, l'agrément, d'ailleurs recherchés, qui distinguent l'auteur de la *Pluralité des mondes*. Sa phrase, en général emphatique et d'une élégance banale, lui sert mal à couvrir l'embarras de ses pensées, et l'on ne s'explique guère que Lémontey, pour excuser Bailly d'avoir été comme étranger à la culture des lettres classiques, se soit avisé d'écrire « qu'on pouvait dire à l'honneur de notre langue que Bailly n'apprit point à la connaître dans les débris des langues anciennes, et que tout ce qu'il y versa de grâce et de richesse ne sortit pas d'une source étrangère ».

Les *Éloges* de Bailly ne sont, en somme, que des pièces médiocres de rhétorique et auxquelles notre littérature ne doit absolument rien.

Le jeune membre de l'Académie des sciences n'en crut pas moins et de très bonne heure avoir le droit

Digitized by Google

d'entrer aussi à l'Académie française. Tant que vécut d'Alembert, ses prétentions, malgré l'appui de Buffon, furent impitoyablement repoussées. Mais la persistance de ses désirs finit par suppléer à l'insuffisance de ses écrits, et, après avoir tenté sans succès trois candidatures, profitant d'une de ces élections multiples qui sont si favorables à la médiocrité, parce qu'elles facilitent tous les compromis, il fut nommé, eu 1783, à la place du comte de Tressan, en même temps que Choiseul-Gouffier était appelé à occuper le fauteuil de d'Alembert.

Cependant, hâtons-nous de le rappeler : dès avant son entrée à l'Académie française, Bailly avait imprimé bien autre chose que des *Éloges*, et déjà avait paru en grande partie le volumineux ouvrage qui reste, en définitive, son meilleur titre à la renommée. Ce fut effectivement de 1775 à 1782 qu'il publia son *Histoire de l'astronomie ancienne et moderne*, que devait suivre, en 1787, l'*Histoire de l'astronomie indienne et orientale*. « L'histoire de l'astronomie, écrivait-il non sans éloquence, forme une partie de l'histoire de l'esprit humain; elle est peut-être la vraie mesure de l'intelligence de l'homme, et la preuve de ce qu'il peut faire avec du temps et du génie. » Il semble que, dans cet ouvrage, l'esprit et le style de Bailly s'élèvent avec le sujet.

Ce n'est pas que tout fût d'une entière exactitude dans ce livre, dont l'essentiel mérite devait pourtant consister à être exact. Bailly y avait lâché la bride à son imagination, et cette intelligence, en apparence si calme et si mesurée, y faisait déjà entrevoir ce qu'elle recélait en elle de faux et de chimérique. Ainsi un

Digitized by Google

chapitre sur l'astronomie antédiluvienne ne laissa pas que de causer aux lecteurs quelque surprise. Mais ce fut surtout par l'hypothèse inattendue « d'un peuple du Nord détruit et oublié, qui aurait précédé et éclairé les plus anciens peuples connus », que l'auteur de l'*Histoire de l'astronomie* étonna ses contemporains. Ce paradoxe étrange lui valut de la part de d'Alembert l'épithète assez peu flatteuse de « frère illuminé ». « Le rêve de Bailly, écrivait d'Alembert à Voltaire, le rêve de Bailly sur le peuple ancien, qui nous a tout appris, excepté son nom et son existence, me paraît un des plus creux qu'on ait jamais eus; mais cela est bon à faire des phrases, comme d'autres idées creuses que nous connaissons et qui font dire qu'on est sublime. » Voltaire, de son côté, adressait à Bailly des critiques emmiellées, que celui-ci accueillait et recueillait à l'égal des louanges les plus enviables.

Bailly, il est vrai, tout le premier, n'avait point, à l'occasion, marchandé à Voltaire le tribut de son admiration dévotieuse. « Corneille et Racine, écrivait-il dans son *Éloge de Corneille*, sont parvenus par des routes différentes à l'immortalité. Crébillon a fait un genre à part, et Voltaire n'est grand que parce qu'il les a réunis tous les trois... Voltaire eut donc un génie plus vaste (que Corneille); il augmenta l'effet théâtral par la réunion des trois genres; il ouvrit une nouvelle carrière, en introduisant sur la scène la philosophie, rendue plus aimable par le coloris de la poésie et plus puissante par le charme de l'intérêt. Ses pièces, depuis un demi-siècle, sont les délices de la nation. Corneille est le seul que Voltaire pourrait envier; mais Corneille envierait à Voltaire le talent d'être universel, et dirait

Digitized by Google

en s'applaudissant : « On mettra dans mon éloge que ma gloire est de l'avoir fait. »

Qu'on pèse ces paroles! Comment Voltaire, toujours en quête de prôneurs de tous les âges et de tous les rangs, comment Voltaire, après avoir été ainsi célébré, se fût-il montré insensible à l'hommage que s'empressa de lui offrir Bailly du premier volume de son *Histoire?* « J'ai bien des grâces à vous rendre, monsieur, lui écrivait-il de Ferney, en décembre 1775; car ayant reçu le même jour un gros livre de médecine et le vôtre, lorsque j'étais encore malade, je n'ai point ouvert le premier, j'ai déjà lu le second presque tout entier, et je me porte mieux. » Toutefois, Voltaire, avec ce sens de la réalité palpable qui ne l'abandonne jamais, Voltaire, après avoir déclaré « qu'il pense, avec Bailly, qu'il n'est pas possible que différents peuples se soient accordés dans les mêmes méthodes, les mêmes connaissances, les mêmes fables et les mêmes superstitions, si tout cela n'a pas été puisé chez une nation primitive qui a enseigné et égaré le reste de la terre, Voltaire ajoute être convaincu, demandant grâce pour les Brachmanes, que tout nous vient non du parallèle du 50e degré, mais des bords du Gange, astronomie, astrologie, métempsycose, etc... »

Cette contradiction, loin de déconcerter ou d'éclairer Bailly, lui devint une excitation, et il se mit à rédiger, en les adressant à Voltaire (1776), des *Lettres sur l'origine des sciences et sur celle des peuples de l'Asie*, où il entreprit de défendre le sentiment extraordinaire qu'il avait exprimé. En vain Voltaire, las de multiplier des arguments d'une étincelante et pénétrante justesse, se résolut-il à feindre de capituler. « Il vous faut faire

Digitized by Google

ma confession entière. Je me souvenais qu'autrefois nos nations de la zone tempérée n'imaginaient pas que la terre fût habitée au delà du 50e degré de latitude boréale, et je faisais encore honneur à mes Brachmanes d'avoir deviné que le plus long jour d'été était double du plus long jour d'hiver. Je pardonnais aux Grecs d'avoir placé les ténèbres Cymmériennes précisément vers le 50e degré... J'étais toujours persuadé que le pays des belles nuits était le seul où l'astronomie avait pu naître... Le phénix ne me paraissait pas inventé par les habitants du Caucase; mais, enfin, tout ce que vous avancez me paraît d'une si vaste érudition, et appuyé de si grandes probabilités, que je sacrifie sans peine tous mes doutes à votre torrent de lumières. Je vous demande bien pardon de mes petits scrupules; vous les chassez de mon esprit. » Bailly ne comprit rien à cette politesse ironique d'un vieillard, qui désirait être enfin délivré d'une controverse insipide. Aux *Lettres sur l'origine des sciences* il fit presque immédiatement succéder (1779), en les adressant également à Voltaire qu'il s'obstinait à vouloir endoctriner, ses *Lettres sur l'Atlantide de Platon et sur l'ancienne histoire de l'Asie.* Mais la mort épargna au patriarche de Ferney ce pédantesque et sot bavardage, auquel, comme une recommandation publique, resta du moins accolé son nom. « Ces lettres, disait Bailly, ont été écrites avant la mort du grand homme que nous venons de perdre; elles ne lui avaient point encore été communiquées. Destinées à développer, à apprécier une opinion qui a une grande vraisemblance, et qui peut-être, sous l'apparence du paradoxe, renferme un grand fond de vérité, elles n'avaient point pour objet de convaincre M. de Voltaire; ce n'est pas à

Digitized by Google

quatre-vingt-cinq ans que l'on change ses opinions pour des opinions opposées. Il a toujours été persuadé que les Brahmes, qui nous ont enseigné tant de choses, étaient les auteurs de la philosophie et des sciences; l'auteur pense qu'ils n'ont été que dépositaires. La mort de M. de Voltaire n'a pas dû faire changer la forme de la discussion employée dans les premières lettres; l'auteur a encore l'honneur de parler à M. de Voltaire. On n'est suspect de flatterie qu'en louant les vivants. Il s'applaudit de rendre un hommage désintéressé à la cendre de ce grand homme. »

On en conviendra, pour peu qu'on prenne souci de juger sur pièces et non sur ouï-dire, ni ces *Lettres* de Bailly, ni son *Essai sur les fables* [essai d'ailleurs posthume, 1798], où, tout en soutenant la thèse assez raisonnable, mais rebattue, que les dieux ont été des héros divinisés, il en revient à sa conception favorite que les premiers instituteurs des peuples ont été les Hyperboréens; aucune de ces compositions, ni, sous aucun rapport, aucun autre de ses travaux, ne le signalait comme un érudit. Mais il était membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française. Ce fut sans doute le motif qui détermina l'Académie des inscriptions et belles-lettres à lui ouvrir à son tour ses rangs. En 1785, il put donc s'entendre publiquement dénommer, non sans un doux chatouillement d'amour-propre, « M. Bailly, des trois Académies ».

Si l'on voulait considérer Bailly dans la plénitude de sa compétence et se faire une juste idée de ceux de ses écrits qui recommandent son nom, il faudrait lire, après son *Histoire de l'astronomie*, les différents rapports qu'il rédigea soit sur le Mesmérisme (1784), soit sur les hôpi-

Digitized by Google

taux (1785), soit sur les abattoirs (1788). Arrivé en 1778 à Paris, Mesmer, par ses intrigues et sa prestigieuse suffisance, avait accrédité à un point vraiment incroyable, chez les esprits ardents et faibles, à cette époque si nombreux, sa théorie du magnétisme animal. Le gouvernement s'émut enfin de ce désordre public, et par les soins du baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, une commission d'examen fut organisée, qui nomma Bailly son rapporteur. En remarquant finement « que le magnétisme animal peut bien exister sans être utile, mais qu'il ne peut être utile s'il n'existe pas, » Bailly n'eut pas de peine à démontrer que le fluide découvert par Mesmer n'était que chimère, que les miracles de son baquet n'étaient qu'illusion et que c'était uniquement à leur imagination que les adeptes du médecin viennois devaient attribuer la plupart des effets qu'ils croyaient éprouver. A d'autres égards, le rapport sur les hôpitaux et le rapport sur les abattoirs ne font pas moins d'honneur à Bailly. Dans le premier, il mit à nu les défectuosités odieuses d'une administration qui, par son régime, aggravait les horreurs de la misère, au lieu de les soulager; dans le second, il rendit sensibles les inconvénients de toute sorte que présentait en pleine capitale l'abattage des animaux. A la force de ses raisons s'ajoutait d'ailleurs l'autorité de sa personne devenue dès lors considérable.

La date de ces différents rapports marque en effet, sinon le point culminant, du moins le moment le plus prospère de la carrière de Bailly. Dès 1773, en même temps qu'il conservait son logement du Louvre, il s'était créé à Chaillot une espèce d'établissement, en y acquérant une maison, qu'il habita de préférence et qu'il

Digitized by Google

se plut à embellir. Ce fut pendant un de ses séjours à Chaillot qu'il eut en 1777, avec le prudent mais trop habile Franklin, cette entrevue cérémonieuse et bizarre qu'il aimait lui-même à raconter et dans laquelle les deux interlocuteurs, également sur leurs gardes, parmi mille politesses de gestes et une réciproque prévenance de maintien, ne desserrèrent guère les dents que pour se dire bonjour et bonsoir [1]. Ce fut encore à Chaillot qu'en 1787, il épousa une veuve, amie de sa mère, femme simple, affectueuse, dévouée, mais de deux ans seulement plus jeune que lui et dont il ne devait pas avoir d'enfant. Tous les bonheurs enfin semblaient lui arriver comme à la fois. Car, cette même année 1787, son mérite reconnu,

1. Cf. *Œuvres posthumes*, *Vie de Bailly*, p. 34 et suiv. « Bailly et Franklin, avant de s'être connus, s'estimaient l'un et l'autre; Bailly avait lu les ouvrages de Franklin, et Franklin ceux de Bailly. Franklin savait que Bailly, fils d'un garde des tableaux du roi, c'est-à-dire d'un peintre, préparait en silence la liberté de sa patrie, et Bailly n'ignorait pas que Franklin, imprimeur, avait sauvé la sienne du joug des Anglais par son énergie, sa sagesse et son courage. Rien de plus singulier que l'entrevue de ces deux grands hommes, c'est Bailly lui-même qui nous en a fait le récit.

« Quand je dis *nous*, je parle de la société où deux fois par semaine nous nous trouvions ensemble. On sait que Franklin était très silencieux, et comme ambassadeur des États-Unis d'Amérique, on sait qu'il devait l'être. Bailly, précédé de sa réputation, va voir Franklin, qui le reçoit à merveille. — Bonjour, monsieur Franklin, comment vous portez-vous? — Fort bien, monsieur. Bailly s'assied à côté de Franklin, et Bailly, par modestie autant que par respect, n'osant pas faire une nouvelle question à Franklin, il s'établit entre eux un silence qui dura deux heures. Bailly prenait du tabac et Franklin n'en prenait pas. Bailly, pour entamer la conversation, offrit du tabac à Franklin, et Franklin, sans lui rien dire, lui fait signe de la main qu'il n'en prenait pas. Après cette conversation muette, mais qui ne laissait pas que d'être éloquente pour l'un et pour l'autre, Bailly se lève et Franklin le reconduit en lui serrant la main et en lui répétant : *Fort bien.* »

Digitized by Google

sa notoriété grandissante le faisaient nommer secrétaire de cabinet de Madame. Les princes n'étaient pas fâchés de le compter dans leur entourage.

Effectivement, il faut bien le dire, le savant académicien n'avait eu garde de se brouiller avec les puissances. On l'avait même vu prendre là-dessus des précautions, dont quelques-unes pouvaient être qualifiées d'excessives.

Ainsi, ami des Encyclopédistes, foncièrement imbu de leurs idées, protégé même par les plus célèbres d'entre eux, il s'était néanmoins soigneusement abstenu de collaborer à l'*Encyclopédie*. D'autre part, accusé, lors de la publication de son *Histoire de l'astronomie*, de substituer à la cosmogonie de Moïse une cosmogonie nouvelle, il avait vivement relevé comme calomnieuse une pareille imputation, et ce n'avait été qu'en se rétractant que l'auteur de cette critique, l'abbé Royou, était parvenu à éviter la suppression de son journal.

Tant de circonspection n'était pas restée sans récompense. Bailly devait lui-même publiquement avouer dans une occasion solennelle et avec une franchise qui l'honore, « qu'il tenait la plus grande partie de sa fortune des pensions du gouvernement ». Il articule aussi très nettement dans ses *Mémoires* que c'était à M. de Breteuil qu'il devait « les grâces que le roi lui avait accordées de 1785 à 1788 ». De Sales assure même, en se référant à des pièces qu'il déclare authentiques, que Bailly reçut longtemps de la cour une pension connue sous l'ironique appellation « de prix de sagesse » et qui était réservée aux écrivains qui s'abstenaient de s'attaquer à l'intolérance ou au despotisme. L'abbé Batteux, entre autres, avait été titulaire de cette pension, puis Thomas,

Digitized by Google

qui la perdit. « Tout me persuade, conclut de Sales, que Bailly renonça au prix de sagesse, quand il entrevit celle (?) de préparer la fondation d'une république. »

Assurément de Sales se trompe sur les sentiments de Bailly, ou du mois exagère. On peut en effet affirmer que presque jusqu'à la veille du jour où en France la République fut proclamée (21 septembre 1792), presque personne en France ne songeait à la République. Or Bailly dut y songer moins qu'un autre, et ses rêves non plus que ceux de la très grande majorité des membres des États généraux ou de l'Assemblée constituante n'allèrent certainement pas tout d'abord au delà de l'établissement d'une monarchie constitutionnelle.

Quoi qu'il en soit, le moment était venu où Bailly devait quitter le silence du cabinet et l'ombre des académies, pour figurer sur le théâtre agité, sanglant, des affaires et de la politique.

Digitized by Google

CHAPITRE II

BAILLY DÉPUTÉ

De 1789 à 1793, les documents surabondent et se multiplient chaque jour davantage, qui nous mettent à même de connaître, jusque dans les moindres détails, cette période fatale de notre histoire. Acteurs, spectateurs, victimes même, presque tous les principaux personnages de cette époque de rénovation mais de chaos et de ruines, semblent avoir eu à cœur de laisser à la postérité leur témoignage, de se concilier ses sympathies pour les maux qu'ils avaient soufferts, d'en appeler à sa justice pour les actes qu'ils avaient accomplis, de faire au moins par elle amnistier leurs intentions. Bailly n'avait point échappé à cette préoccupation commune. Les notes qu'il a laissées, beaucoup moins connues qu'elles ne méritent assurément de l'être, sont d'ailleurs, de toute évidence, lorsqu'il s'agit de Bailly, sinon la seule, du moins la première source d'informations à laquelle il soit naturel d'avoir recours. Rédigées jour par jour, elles présentent en effet l'expression fidèle, naïve, des dispositions où se trouvait l'auteur, et

Digitized by Google

publiées seulement onze années environ après sa mort[1], elles ont pu être assez exactement intitulées *Mémoires d'un témoin de la Révolution, ou Journal des faits qui se sont passés sous ses yeux et qui ont préparé et fixé la Constitution française.* Malheureusement ces notes, dont les dernières lignes furent tracées vers le milieu de juin 1792, ces notes s'arrêtent au 2 octobre 1789. Aussi est-on amené à se demander pourquoi, après les avoir brusquement suspendues à cette date, Bailly n'a point songé plus tard à les reprendre, ne fût-ce que pendant les longs mois que de 1792 à 1793 il passa à Nantes, livré à toutes les angoisses d'une tristesse patriotique, mais bien davantage encore à tous les ennuis d'une énervante oisiveté.

Ne serait-ce pas que précisément à partir d'octobre 1789, commencent à se produire, en se précipitant, les conséquences terribles des événements que Bailly avait, pour sa part, contribué à préparer, mais dont sa vaniteuse et candide impéritie n'avait pas su prévoir les suites lamentables? Comment, dès lors, prendre plaisir à retracer le tableau des scènes affreuses où il s'était vu à son tour appelé à jouer un rôle tragique? N'eût-il pas été obligé de reconnaître qu'il s'était fréquemment trompé? N'y avait-il pas de place, dans une revue des faits accomplis, pour des regrets ou même pour des remords? Il était salutaire peut-être, mais à coup sûr il était cruel de se présenter ainsi à soi-même le miroir? Or, Bailly est plein de lui-même, et rarement honnête homme se montra plus perpétuellement satisfait de sa

1. An XII, 1804. De nouvelles éditions de ces *Mémoires* avec une continuation ont été données par Griffet de la Baume, et en 1821-1822 (Paris, 3 vol. in-8°), par MM. Berville et Barrière.

Digitized by Google

propre modération et de sa propre sagesse. Jusqu'en octobre 1789, au contraire, tout semble lui sourire et combler ses vœux. Le trône a beau être ébranlé, la France mise en péril, la société de plus en plus exposée à tous les hasards, son esprit offusqué n'aperçoit que ce qui flatte sa passion, et le contentement que lui procurent la conduite qu'il tient et l'importance qu'il acquiert, le rend inaccessible à toute durable inquiétude. Plus probablement encore, c'est de lassitude et d'épuisement que la plume lui sera tombée des mains, malgré son optimisme persistant.

Suivons-le, en tout cas, quoique à pas rapides, dans le récit qu'il nous a légué des faits publics de son temps, et qui est aussi, d'après son aveu, « le récit même de ses sentiments et de ses pensées ».

« Le vendredi 29 décembre 1786, écrit Bailly, je dînai chez M. le maréchal de Beauvau; ce fut le premier instant où la nouvelle d'une assemblée des Notables me parvint. J'en fus frappé. Je prévis un grand événement, un changement dans l'état de choses, et même dans la forme du gouvernement. Je ne prévis point la Révolution telle qu'elle a été, et je crois que nul homme n'a pu la prévoir. » Et pourtant, peu après, quand de toutes parts était avec éclat demandée la convocation des États généraux, que Bailly réclamait ardemment lui-même, Bailly rencontrant « un homme considérable et qui avait eu jadis une grande influence : « Vous désirez les États généraux, lui dit celui-ci. Vous verrez où ils vous conduiront. » A quoi Bailly ne peut s'empêcher d'ajouter : « Mon homme, exercé dans la politique et distingué par un excellent jugement, avait la vue plus longue et calculait bien. »

Digitized by Google

Pour lui, qui n'avait pas la vue longue et qui calculait mal, parmi ses prévisions fort incomplètes, trois ou quatre idées fausses, lieux communs de l'époque, l'occupaient tout entier et servaient de prétexte ou d'amorce à l'ambition secrète qui le travaillait, mais qu'il ne s'avouait pas. Et d'abord, comme la plupart de ses contemporains, persuadé, parce qu'on l'avait beaucoup dit, qu'il vivait dans le siècle des lumières, il ne doutait pas non plus que, « lorsque dans un siècle de lumières on appelle la raison à son aide, la raison doit finir par être la maîtresse ». L'avenir, un avenir prochain, devait se charger de lui infliger les plus désolants démentis, et il allait constater de ses yeux ce que devient un pays, où, au nom de la raison, le débat des opinions se substitue à la conciliation légitime des intérêts. Aussi bien, à son sens, la raison se résout-elle finalement dans le nombre. Parlant du doublement du tiers état, il observera que « c'était bien le moins que vingt-quatre millions d'hommes contre deux cent mille eussent la moitié des voix ». Et ce chiffre de vingt-quatre millions d'hommes, qui lui paraît un argument irrésistible, reviendra à chaque instant sur ses lèvres. Comme si le nombre constituait le droit et qu'une démocratie quelconque pût se soutenir, si elle se fonde uniquement sur la multitude! On disait alors : le peuple, la nation, et le tiers état était la nation, moins le clergé, moins la noblesse; bientôt le tiers état était la nation même, et le temps n'était pas éloigné où, à son tour, la populace deviendrait le peuple ou la nation. Il s'agissait, en attendant, « de recouvrer les droits de la nation et du tiers état, de recouvrer la liberté, de régénérer l'empire ». Le passé, la tradition, un éta-

Digitized by Google

blissement plusieurs fois séculaire, tout l'ancien régime, en un mot, malgré de nombreuses, généreuses et récentes réformes, se trouvait à l'avance et de toutes pièces condamné. La régénération de l'empire ne pouvait, semblait-il, avoir lieu que par une révolution, qu'heureusement, suivant Bailly, « favorisaient la bonté du roi et la maladresse des ministres ».

C'est pénétré de ces idées que Bailly, déjà membre du club des Arts, se rendit le 21 avril 1789, les districts une fois formés, à l'assemblée des Feuillants, « où il crut respirer un air nouveau ». Car ce lui était un phénomène nouveau que « d'être quelque chose dans l'ordre politique, et par sa seule qualité de citoyen, ou plutôt de bourgeois de Paris ». Cependant l'enivrement de ces bourgeois, parmi lesquels comptait Bailly, fut aussi subit que le changement même de leur condition. « La Ville, c'est-à-dire l'ombre et le semblant d'une municipalité, avait donné au district un président assisté de quatre assesseurs, dont l'un devait servir de greffier. » De l'avis de Bailly, « le premier acte d'autorité fut la destitution du président. On le renomma sur-le-champ par acclamation. Le président observa d'abord qu'il avait mission pour tenir la présidence, et qu'il ne pouvait présider qu'en vertu de ses pouvoirs; on lui dit et on lui répéta d'opter entre la présidence par le seul vœu de l'assemblée ou sa destitution, s'il s'en tenait à ses pouvoirs. Il accepta enfin la libre nomination de l'assemblée, et ses assesseurs et greffiers furent également confirmés par le même choix et avec la même liberté. »

On procéda ensuite à l'élection au scrutin de sept électeurs du district. « C'est alors, continue Bailly, que je reçus les bontés premières et flatteuses de mes conci-

Digitized by Google

toyens, dont l'estime voulut me distinguer en me nommant premier électeur. »

Tout Bailly se révèle dans ces premiers faits et se peint dans ces premiers mots. Par la suite, comme au début, il devait provoquer, encourager, sans penser à mal, toutes les usurpations qui, peu à peu, compromettaient toute autorité, de même que par la suite comme au début, il devait se complaire à noter minutieusement les succès qu'était destiné à obtenir son puéril orgueil.

L'assemblée des électeurs de la Ville de Paris subit à peu près les mêmes phases que celle du district des Feuillants. Là aussi, après avoir arrêté que la vérification des pouvoirs se ferait par les trois ordres et en commun, ce qui devait créer pour les États généraux un précédent des plus graves, il fut décidé que l'assemblée ne pourrait avoir d'autres officiers que ceux qu'elle aurait librement élus. Mais, cette fois, le bureau constitué par le règlement royal resta fidèle à son devoir; il se retira et un nouveau bureau fut nommé qui choisit pour premier secrétaire Bailly, et pour second secrétaire le vulgarisateur de la *guillotine*, le médecin Guillotin, lesquels durent prêter serment entre les mains du président Target, non au roi, mais à la nation et à l'assemblée. Bailly eut, en outre, à cette occasion, le plaisir de s'entendre louer, comme l'ami des hôpitaux, « ce qui lui causa, dit-il, une vive et sensible émotion ». On aurait pu le saluer aussi comme l'ami du peuple. Car, notant dans son *Journal* du 9 mai « qu'une députation des marchandes de poissons (à quelques jours de là, c'était une députation des marchandes d'oranges) était venue remercier les élec-

Digitized by Google

teurs et leur recommander les intérêts du peuple, » il s'écriait : « Les intérêts du peuple? nous n'étions là que pour cela! » C'était également pour les intérêts du peuple, sans qu'il songeât aucunement à définir ce mot de peuple, que bientôt il crut siéger soit à l'Hôtel-de-Ville, soit à Versailles.

Avant de procéder à la nomination des députés, l'assemblée des électeurs de Paris avait jugé à propos de discuter longuement leurs cahiers. On en lira dans les *Mémoires* de Bailly le complet exposé [1]. Il est impossible néanmoins de ne pas en mentionner quelques articles, parce qu'ils expliquent un très prochain avenir et que le caractère de Bailly se réfléchit à plein dans l'applaudissement qu'il leur donne. Ainsi, la constitution proposée par les électeurs de Paris « devra être jurée par le roi, par tous les fonctionnaires publics, par tous les citoyens et relue tous les ans à tous les corps ou classes de citoyens, dans un jour qui sera une fête solennelle ». Ainsi encore : « Après avoir voté la perpétuité de la tenue des États généraux à Paris, on ajoute que, sur le sol de la Bastille, détruite et rasée, devra être établie une place publique, au milieu de laquelle s'élèvera une colonne d'une architecture noble et simple, avec cette inscription : « A Louis XVI, restaurateur de la liberté publique. »

Telles sont quelques-unes des dispositions que Bailly déclare remarquables, et où pourtant se laissent entrevoir les extravagances et les excès révolutionnaires sur le point d'éclater. Ce n'est pas tout. Vainement l'honnêteté de Bailly redresse par moment ce que son esprit

1. Voyez aussi *Procès-verbal des séances et délibérations de l'assemblée générale des électeurs de Paris*, Paris, 1790, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

a de faussé ou de faux; on le voit alors céder à la faiblesse de son caractère. Qu'on en juge! Par une dernière et suprême usurpation, l'assemblée des électeurs avait estimé nécessaire de se continuer pendant toute la durée des États généraux, pour correspondre avec ses députés, quoique sans pouvoir, pendant ce temps, en élire de nouveaux. « J'avoue, observe fort judicieusement Bailly, que je n'étais point d'avis de cette prorogation de l'assemblée : elle était illégale; l'assemblée n'avait point ce droit; ses pouvoirs étaient consommés par la rédaction des cahiers et la nomination des députés. La correspondance avec eux était illusoire et plus dangereuse qu'utile; elle ne pouvait aboutir qu'à mettre des lisières à des législateurs dont la carrière, la marche et le but ne pouvaient être ni mesurés, ni déterminés. » Assurément, on ne saurait mieux dire et ces raisons étaient péremptoires. On devait donc s'attendre à ce que Bailly combattît ou du moins désapprouvât la prorogation? Eh bien, non! Se démentant presque aussitôt lui-même, il l'approuve. « Cette assemblée, qui fut toujours fort sage, arrêta la prorogation et fit bien. » Il croit même devoir renchérir sur cet éloge. Car, tandis que, en réalité, en se prorogeant eux-mêmes, les électeurs de Paris créaient un pouvoir illégal à côté ou même au-dessus du pouvoir légal, préparant de la sorte une désolante anarchie tour à tour et une tyrannie insupportable, Bailly s'extasie sur l'opportunité de la mesure que prit l'assemblée, « qui ne pouvait cependant prévoir ni la nécessité de ses réunions, ni la gloire dont elle devait se couvrir ».

Ce que Bailly avait été comme électeur, permettait de deviner aisément ce qu'il serait comme député. Il

Digitized by Google

faut l'en croire, quand il affirme qu'il ne sollicita point cet honneur et que, tout en restant lui-même à ce sujet sans crainte comme sans espérance, il s'efforça de rassurer Mme Bailly contre les chances d'une nomination que redoutait cette femme sensée. « Son imagination, dit-il, se peignait les débats inévitables, les querelles particulières et générales, qui lui montraient en perspective et les dangers privés et un danger commun, la guerre civile; elle désirait que je ne fusse pas engagé dans cette mêlée. » Si ce n'était pas en quelque façon rabaisser la dignité de l'histoire, on dirait qu'il y avait dans ce ménage de M. et de Mme Bailly quelque chose de M. et de Mme Jourdain, de la bourgeoise qui voit clair et du bourgeois entiché, non d'aristocratie nobiliaire, mais de l'aristocratie tout aussi enivrante que confère la popularité [1].

En définitive, ce fut très volontairement que Bailly se laissa engager dans la mêlée. Il s'y fit d'ailleurs tout d'abord remarquer par des actes qui, sous des aspects divers, révèlent la probité de son caractère.

Malgré l'effervescence des esprits et en dépit de la

1. Qu'on me permette de transcrire ici, à titre de témoignage, ce que me mandait, à propos de cette *Étude sur Bailly*, un de mes illustres confrères, dont la science a eu à déplorer la perte récente. « Les Mémoires de l'infortuné maire de Paris, m'écrivait M. J.-B. Dumas, m'avaient inspiré les sentiments que vous en avez éprouvés vous-même, et je n'ai pas pu accorder à Arago qu'il fût dans le vrai à l'égard de son héros. Mais, chose étrange! il croyait écrire sa propre histoire, et quand il faisait tirer le canon de la rue Soufflot, il pensait à Bailly.... Vous l'avez bien jugé (Bailly) et si vous aviez entendu Mme de Laplace, qui avait si bien conservé les traditions des hommes de ce temps, parler de M. et de Mme Bailly, vous auriez apprécié leurs rôles respectifs exactement comme vous l'avez fait... »

Digitized by Google

faveur prépondérante que dès lors obtenait le nombre, on n'en était pas encore venu, non pas même à imaginer le suffrage universel; mais des préoccupations personnelles beaucoup plus que des vues théoriques partageaient déjà les électeurs relativement au mode à suivre pour la nomination des députés. On balança le scrutin de liste contre le scrutin individuel. Éclairé par sa conscience, Bailly n'hésita pas. Il n'alla point jusqu'à s'écrier « que le scrutin de liste n'était qu'une mystification indigne d'un peuple libre ». Mais, pour avoir moins d'énergie, son langage n'en fut pas moins explicite et moins raisonnable. « Le scrutin de liste, disait-il, était certainement plus favorable à l'intrigue et aux prétentions; les voix en se dispersant laissent plus d'espérance de parvenir avec peu de suffrages. Le scrutin individuel trois fois répété offre un moyen à une réunion motivée, et le ballottage par où il finit est un combat corps à corps où, dans une assemblée bien composée, le mérite et la vertu doivent avoir l'avantage. » Après d'orageux débats, à la pluralité de 184 voix contre 159, le scrutin individuel fut enfin préféré, « et par des raisons décisives, et aussi parce que c'était la forme indiquée par le règlement et celle qui avait été suivie par toute la France ». Bailly n'avait point été étranger à l'adoption de cette sage et équitable procédure. Mais sa droiture naturelle se manifesta encore plus expressément à l'occasion de la motion que l'on fit pour exclure de la députation tous ceux qui appartenaient par des places quelconques à l'administration, ou qui avaient des grâces et des pensions. Ce fut alors que Bailly déclara noblement « qu'il tenait la plus grande partie de sa fortune des grâces et des pensions du gouvernement : qu'il ne

Digitized by Google

croyait pas que l'on pensât à lui pour la députation, mais que, lui fît-on l'honneur de le nommer malgré les motifs de la motion qui l'excluait, il se ferait un devoir de refuser, se devant à lui-même de conserver sa réputation de cinquante-trois années à l'abri du soupçon ».

Une pareille déclaration ne devait pas lui nuire, car les hommes réunis se sentent infailliblement le cœur touché par tout ce qui sort spontanément du cœur. « Ce discours, écrit-il, fit un effet tout contraire à celui que j'attendais. On applaudit ma déclaration, on rejeta ma renonciation. Je la réitérai, on la rejeta de manière à ne plus me permettre d'en parler, et avec des bontés infinies dont je conserverai une éternelle reconnaissance. »

Le 12 mai, à la pluralité de 173 voix sur 377, Bailly était nommé premier député de Paris, et, dix jours après, il se retirait pour la dernière fois d'une assemblée « où il avait reçu tant de marques sensibles d'affection et d'où il emportait et tant de regrets et tant de reconnaissance ».

Bailly nous apprend lui-même que son premier soin, en arrivant à Versailles, fut de prendre, afin qu'on n'en ignorât, l'uniforme de député, l'habit noir, la chevelure longue et le manteau. Il n'omet pas non plus de noter que, lors de la présentation des États au roi et à la reine, la reine « mit l'attention, ou du moins il le crut, de lui adresser quelques mots ». — « Je pouvais en être connu, observe-t-il, et par quelques ouvrages, tels que le *Rapport sur les hôpitaux*, qu'on m'assura qu'elle avait lu et avec sensibilité, et personnellement lui ayant été présenté à mon entrée à l'Académie française. J'étais connu du roi par les mêmes raisons, et j'ose croire qu'il

Digitized by Google

avait pour moi quelque estime. » Cette préoccupation constante de sa personne poursuit Bailly jusqu'au sein des États généraux, et avec une ingénuité pour laquelle il demande excuse, puisque aussi bien « celui auquel il découvre ses faiblesses a les siennes », il avoue avoir éprouvé peut-être un sentiment pénible de s'y sentir étranger et inconnu. Il quittait une assemblée où il avait été toujours en vue et toujours caressé, et il était là, au contraire, « comme un fils de famille sortant de la maison paternelle où il était chéri, soigné, et qui entre dans le grand monde où l'on ne prend pas garde à lui ».

Toutefois, des soucis plus patriotiques ne tardèrent point à s'imposer à son activité. Enhardis par l'exemple de ce qui s'était pratiqué dans l'assemblée des électeurs de Paris, les députés du tiers avaient réclamé dès les premiers moments la vérification en commun, et fini par signifier que sur ce point ils n'entreraient point en accommodement. On sait avec quelle ténacité ils persistèrent dans cette résolution, et quelle résistance, de leur côté, leur opposèrent le clergé et particulièrement la noblesse. A peine est-il besoin de rappeler le sentiment que, pour son compte, manifesta Bailly. Il lui semblait étrange « que les représentants de deux cent mille individus au plus (c'était là son thème favori) décidassent à eux seuls une question qui intéressait vingt-cinq millions d'hommes », et il le répétait sur tous les tons. Aussi sa place fut-elle immédiatement marquée dans le tiers état. Le 3 juin, il était élu doyen, et, après avoir résisté quelque temps, moins pourtant par modestie que par crainte de compromettre « la réputation littéraire dont il avait joui jusqu'alors et qui lui avait coûté

Digitized by Google

des années à acquérir », il se laissa conduire au fauteuil et occupa la présidence.

Certainement le tiers état ne pouvait se donner un doyen qui fût mieux préparé et disposé à servir toutes ses passions par sa faiblesse et ses préjugés, plus encore que par sa force et ses convictions.

Ce n'est pas qu'il n'y ait rien à louer dans l'attitude que prit alors Bailly et dans la conduite qu'on lui vit tenir. Ainsi, sans applaudir autant qu'il le fait lui-même « à sa fermeté et à sa sagesse », on ne peut qu'approuver la sollicitude avec laquelle il s'appliqua à affranchir le corps qu'il présidait de tout cérémonial humiliant, quoiqu'il apportât dans l'accomplissement de cette tâche, en même temps qu'une opiniâtreté importune, une sorte de pédantisme et d'effarouchement de dignité. Mais ce qui juge Bailly, c'est le zèle aveugle qu'il mit à faciliter les empiètements successifs par lesquels le tiers état en vint à absorber tout pouvoir et à s'approprier toute autorité.

Ce n'était pas en effet une vaine question de préséance que celle qui, tout d'abord, divisa les trois ordres appelés à composer les États généraux. En demandant la vérification des pouvoirs en commun, le tiers ne prétendait rien moins qu'abolir la distinction même des ordres et obtenir, avec le vote par tête qui lui livrait évidemment sans merci tous les intérêts du clergé et de la noblesse, l'unité et conséquemment pour lui-même la souveraineté de la représentation nationale. Et Bailly l'entendait bien ainsi. C'était chez lui une idée fixe, que le nombre constituait la loi et la quantité la justice. « Comment vingt-quatre millions d'hommes n'auraient-ils pas raison contre deux cent mille individus? Com-

Digitized by Google

ment les représentants, envoyés par les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation, pouvaient-ils être en quoi que ce soit arrêtés par les quatre centièmes? On n'avait qu'à citer l'usage; mais la raison, qui se réveillait, étouffait le murmure de l'usage... Qu'était-ce qu'un État où la nation avait trois voix? Quel était le résultat de ces trois voix? Était-ce la pluralité? Il aurait été singulier que quatre pussent faire la pluralité sur cent. Qui donc aurait décidé entre elles? Le roi? Eh! mais alors, la nation n'avait plus de volonté. Convenons donc de ces vérités, concluait Bailly : point d'ordres dans les représentants de la nation, délibération en commun, unité dans la représentation. Admirons la marche sage et forte de l'Assemblée. »

Cette marche fut surtout audacieuse et précipitée. Sous la présidence de Bailly, les députés du tiers état ne prirent bientôt plus que le nom de députés des communes. Or, « s'intituler les communes de France, c'était, aux yeux de la noblesse et du clergé, presque se dire la nation ». Et Bailly ne pouvait s'empêcher de le remarquer : « Il y avait un grand inconvénient à se déclarer la nation, parce que cela n'est pas rigoureusement vrai, tant qu'il y a deux chambres du clergé et de la noblesse, et que ces deux chambres ont le droit de s'assembler. » Mais les scrupules de Bailly se calmaient aisément. « Cependant il est certain, ajoutait-il, que les Français en masse, moins le clergé, moins la noblesse, formaient un corps si considérable, qu'ils formaient la presque totalité et pouvaient être considérés comme la nation entière. Ainsi l'Assemblée se trouvait entre l'usage et la raison. » Du consentement et avec la haute approbation de Bailly, les députés du tiers s'appelèrent donc

Digitized by Google

les députés des communes. Puis, s'érigeant de leur chef en Assemblée nationale, ils invitèrent, par voie de sommation, les deux autres ordres à se réunir à eux. Enfin ils décidèrent que toute levée d'impôts, qui n'aurait pas été formellement consentie par l'Assemblée, cesserait entièrement dans toutes les provinces du royaume, quelle que fût la forme de leur administration, ce qui était rendre comme impossible toute séparation de l'Assemblée, puisque la levée des impôts dépendait de sa durée.

L'Assemblée avait beau déclarer que c'était de concert avec Sa Majesté qu'elle se proposait d'opérer la régénération nationale. Bailly lui-même l'observe justement : le gouvernement ne pouvait s'empêcher de constater que par de tels actes l'Assemblée s'emparait de l'autorité, jusqu'alors uniquement royale. Aussi était-il bien naturel, quand surtout la résistance des ordres dits privilégiés commençait à fléchir et qu'après l'accession partielle de quelques curés qui ne se doutaient guère qu'on leur demanderait prochainement jusqu'à la déposition de leurs lettres de prêtrise [1], la majorité

1. On débuta par la constitution civile du clergé et personne n'ignore à quel universel mépris se trouvèrent bientôt voués les prêtres jureurs. Ce que l'on sait moins et ce que se plaisait lui-même à raconter Talleyrand, un des évêques consécrateurs, c'est comment se fit la consécration du nouveau clergé. Il avait fallu trois évêques pour cette opération; les deux associés de l'évêque d'Autun, l'évêque de Lida et l'évêque de Babylone, avaient hésité jusqu'au dernier moment. Or voici de quelle manière Talleyrand racontait à Dumont s'y être pris pour lever leurs scrupules. — « L'évêque de Lida lui dit que l'évêque de Babylone chancelait dans sa résolution : sur quoi il va faire une visite à celui-ci; et pour lui faire une leçon détournée, il lui dit que leur confrère de Lida est sur le point de les abandonner; qu'il sait à quoi cela les expose de la part du peuple; que pour

Digitized by Google

du clergé, se séparant de la noblesse, avait arrêté sa réunion au tiers; il était bien naturel que Louis XVI finît par s'émouvoir. Une séance royale fut donc annoncée, et un ordre du roi suspendit la réunion des États, afin qu'on pût procéder aux préparatifs nécessaires dans le local où se réunissaient les députés.

On était au 20 juin et la séance royale avait été indiquée pour le surlendemain 22. Bailly (l'auteur présumé de la comédie du *Soupçonneux*), Bailly n'en soupçonna pas moins contre le tiers état de noirs et perfides desseins. Aussi bien, « cette séance était un véritable lit de justice; mais l'Assemblée n'était pas le Parlement émané de l'autorité du roi et sujet à cette autorité créatrice, et d'ailleurs le temps des lits de justice était passé. » Malgré les avis contraires et réitérés du grand maître des cérémonies, organe légitime du roi en pareille circonstance, Bailly, qu'excitait d'ailleurs et dominait le janséniste Camus, Bailly se résolut donc à former l'Assemblée. « M. Guillotin proposa le Jeu-de-Paume : on arrêta de s'y rendre. » Ce fut là que, renouvelant le serment qu'il s'était déjà prêté à lui-même le 17 juin, lorsqu'il s'était érigé en Assemblée nationale, ce fut là que le tiers état, déclarant « que partout où ses membres étaient réunis, là était l'Assemblée nationale, » jura « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements

lui sa résolution est prise; qu'il ne veut pas s'exposer à être lapidé par la populace; et faisant jouer dans ses mains un petit pistolet d'une manière assez menaçante, il dit à l'évêque de Babylone qu'il était prêt à se tuer lui-même, si l'un d'eux venait à le trahir : cette menace fit son effet. » Dumont (de Genève), *Souvenirs sur Mirabeau*, Bruxelles, 1832, in-12, p. 258 et en note.

Digitized by Google

solides ». Des cris réitérés et universels de *Vive le roi!* accompagnèrent ce nouvel acte, où se consommait étourdiment et comme d'un seul coup la ruine de la royauté.

Ce ne devait pas être là cependant le dernier fait révolutionnaire, accompli à l'instigation et à la grande satisfaction de Bailly. Le 23 juin eut lieu la séance royale annoncée, le tiers état ayant à l'avance décidé, avec l'assentiment de son président, « qu'on resterait dans un profond silence avant et après la manifestation des intentions du roi, quelles qu'elles fussent ». Ces intentions, qui étaient excellentes, ne parurent au tiers état que blessantes. « On fut étonné qu'en parlant à la nation assemblée, on eût fait dire au roi : « le roi veut, le roi entend »; qu'on lui eût fait casser comme illégaux et inconstitutionnels, les arrêtés pris par elle le 17 juin, lorsque le chef suprême, le représentant héréditaire de la nation ne peut avoir qu'un véto. » Et sans doute, le langage de Louis XVI ne pouvait ni ne devait être, grâce au ciel, le langage de Louis XIV. Mais fallait-il donc brusquement rompre avec une antique légalité, et, à l'encontre de la souveraineté du prince subitement amoindrie, presque anéantie, dresser hostilement la souveraineté du peuple? Ce fut néanmoins ce qui arriva. Vainement le roi, en levant la séance, enjoignait-il aux ordres de se séparer de suite, pour reprendre le lendemain leurs séances dans leurs chambres respectives. Les communes demeuraient immobiles. Bailly condamnait plus tard « comme très déplacée et hors de toute mesure » l'apostrophe si connue de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé : « Allez dire à votre maître que la nation est ici et qu'on ne peut la séparer que par la puissance des baïonnettes. » « Cette réponse qu'on a beaucoup louée

Digitized by Google

dans le temps, écrivait Bailly, n'en est pas une; et c'est une apostrophe que l'orateur ne devait pas faire, qu'il n'était pas en droit de faire. » Bailly, président des États généraux, n'en maintenait pas moins, contrairement à l'injonction du roi, l'Assemblée, qui, sur-le-champ, à ses précédents arrêtés qu'elle déclarait confirmer, en ajoutait un nouveau, par où l'inviolabilité de chacun de ses députés était reconnue. « L'antiquité, écrit Bailly enthousiasmé, l'antiquité n'a rien à opposer à la sagesse de ces arrêtés et à la résolution de ceux qui les ont pris. » A tout le moins, la division du clergé et de la noblesse aussi bien que la mollesse du roi aidant, c'en était fait des États généraux. La veille même de la séance royale, une grande partie du clergé était venue se réunir au tiers, et quelques membres de la noblesse avaient, à leur tour, suivi cet exemple.

Cependant à Versailles et dans la France entière, l'agitation allait nécessairement croissant, en même temps que les réunions présidées par Bailly devenaient, grâce à Bailly, de plus en plus tumultueuses. Suivant lui, en effet, « l'ouverture libre des portes du local où siégeait l'Assemblée était un devoir indispensable, quelles qu'en pussent être les suites, » de telle sorte que, « quoique l'entrée de la salle fût interdite, il y avait toujours plus de six cents spectateurs ». D'autre part, il accueillait avec éloge, « avec des marques publiques de sensibilité », les adhésions qui commençaient à affluer des différentes villes du royaume, et dont la première fut celle des électeurs de Paris, qui, malgré l'accomplissement depuis longtemps consommé de leur mandat, avaient « heureusement » persisté à se réunir. Aussi la députation fut-elle invitée à s'asseoir, à assister à la séance, et « ce

Digitized by Google

furent les premiers étrangers qui reçurent cet honneur si prodigué depuis. » Bailly « avait eu le plaisir de leur répondre comme président de l'Assemblée nationale, et de faire parler la nation à la Ville de Paris ».

Manifestement, c'était là le commencement de tous les désordres, et un tel état de crise violente ne pouvait se prolonger. Louis XVI, comme toujours, prit le parti en apparence le plus paternel. Ne sachant point, ainsi que le lui avait autrefois conseillé sagement Turgot, « s'armer contre sa bonté même, » il céda, et, sur son invitation expresse, le 27 juin, le corps entier du clergé ayant à sa tête le cardinal de Larochefoucauld, et le corps entier de la noblesse précédé de son président, le duc de Luxembourg, entrèrent solennellement dans la salle qu'occupait le tiers. Il semblait que l'assemblée des États généraux fût enfin constituée; à ce moment précis et en réalité, l'assemblée des États généraux n'existait plus.

Malgré cela, ou plutôt à cause de cela même, Bailly se sentit enivré de joie. Quittant aussitôt Versailles, il s'efforça de répandre la bonne nouvelle tout le long du chemin en se rendant à Chaillot, où la population lui ménageait, avec force embrassades, les triomphes d'un feu d'artifice et « d'une fête vraiment patriarcale ». Bientôt même, par reconnaissance aussi, elle le fit marguillier d'honneur. Cette dernière distinction toutefois ne devait pas laisser que d'embarrasser Bailly aux yeux de la postérité! « Je n'ai jamais fait les fonctions de marguillier hors de ma réception, écrit-il misérablement dans ses *Mémoires*. Les marguilliers étaient presque sans activité lorsque je suis sorti de place, et la constitution d'ailleurs a proscrit toutes ces places d'honneur, qui ne sont pas compatibles avec l'égalité. »

Digitized by Google

CHAPITRE III

BAILLY MAIRE DE PARIS

Rien ne revient plus fréquemment dans les *Mémoires* de Bailly, que le témoignage qu'il se rend à lui-même de l'estime qu'il inspirait et des sympathies qu'il avait su mériter, comme doyen du tiers état, comme doyen des communes, comme président du tiers état spontanément érigé en Assemblée nationale. La question était de savoir si, la réunion des ordres une fois effectuée, de lui-même et sans solliciter un vote préalable, il se maintiendrait à une présidence qui était devenue, après tout, la présidence des États généraux. Quelques scrupules, qu'il s'avisa de communiquer au duc d'Orléans, furent aisément levés par un prince qui n'en avait guère, et c'est à peine si, au sein même de l'Assemblée, de timides résistances se produisirent. Bailly accomplit donc cette nouvelle usurpation avec un contentement parfait, heureux et fier de consigner dans son *Journal* les paroles suivantes de Barère, rédacteur du *Point du jour :* « On regardait comme un événement unique qu'un membre des communes présidât un prince de l'Église et

Digitized by Google

des prélats, un prince du sang et des seigneurs; mais te est l'empire des circonstances et la marche des révolutions. »

Néanmoins la présidence de Bailly arrivait à son terme, et, le 3 juillet, il cédait à l'archevêque de Vienne le fauteuil que le duc d'Orléans n'avait pas accepté. Aux remercîments que lui décernait l'Assemblée, il répondait d'ailleurs en disant dans le plus étrange galimatias « que ces témoignages de satisfaction mettaient le comble à son bonheur; qu'il osait supplier l'Assemblée de cimenter ce bonheur qui était son ouvrage en lui continuant ses bontés, et de permettre de mêler au souvenir des honneurs dont elle l'avait comblé, une tendre et respectueuse sensibilité de ces bontés qui lui seraient toujours chères ». De leur côté, les académies auxquelles appartenait Bailly s'empressaient de le féliciter, et l'Académie française, notamment, lui faisait savoir par la voix de Marmontel « combien elle s'honorait de compter au nombre de ses membres un Aristide que personne ne s'était lassé d'appeler le juste ». Enfin Bailly nous apprend lui-même que la province se mêla à ce concert d'éloges, et que, non contente de lui voter une adresse, la municipalité de Bordeaux lui demanda son portrait.

Peut-être eût-on modéré ces élans de gratitude, si l'on avait moins considéré les intentions de Bailly qu'apprécié ses actes et froidement envisagé leurs résultats. Sa présidence n'avait été, en somme, dès le début et ce qu'elle resta jusqu'au bout, qu'une présidence de désorganisation. Ce fut lui en effet qui, pour couronner son œuvre et à la veille même du jour où expiraient ses pouvoirs, se chargea de lire en séance et d'appuyer la

Digitized by Google

pétition séditieuse de quelques Parisiens obscurs, qui osaient bien, « au nom de la nation », demander au président de l'Assemblée amnistie et protection pour des gardes-françaises arrachés « par le peuple » aux prisons de l'Abbaye où, pour indiscipline, les avait fait conduire M. du Châtelet, leur colonel. Résolution désastreuse, qui en aggravant l'antagonisme déjà suscité entre l'autorité royale et l'autorité de l'Assemblée, mit le malheureux Louis XVI dans la cruelle alternative de se montrer faible une fois de plus en pardonnant, ce qu'il fit, ou de sévir, ce qui répugnait à son cœur! Résolution qui devint ainsi le signal des plus odieux excès! En vain observa-t-on dans l'Assemblée « qu'une lettre souscrite de personnes inconnues et sans qualité, ne pouvait faire l'objet d'une délibération, que les choses d'ordre et de police étant du ressort du pouvoir exécutif, ce serait empiéter sur les droits du monarque que de se mêler de celles-ci »; ou encore « que l'impassibilité étant le caractère du pouvoir exécutif, et que l'autorité militaire étant la sauvegarde de la sécurité publique, il fallait lui laisser tout empire ». « Tout cela était bien, répondait Bailly, les principes doivent être respectés; mais on peut s'écarter de leur rigueur dans les temps extraordinaires. »

Redevenu simple député, Bailly, soit comme membre du comité de constitution, soit comme spectateur et juge des événements redoutables qui si rapidement se succédaient, continua à se montrer tel qu'on l'avait connu comme président, d'une vanité pitoyable et d'une générosité imprévoyante, se rendant compte des bonnes raisons et se laissant séduire par des sophismes, d'un bon vouloir patriotique et d'une conduite subversive, en

Digitized by Google

attendant qu'il fît paraître, comme maire de Paris, les mêmes intentions honnêtes et la même compromettante incapacité.

Que penser en effet de ses vues théoriques? Si les lumières doivent être, à son sens, la base du pouvoir politique, il reconnaît que la propriété ou la richesse a pu et peut être regardée comme une sorte de mesure des lumières. « Tout homme n'influe pas sur la législation par le droit d'élection, écrit-il judicieusement; ce droit est accordé au citoyen qui paye une certaine taxe, qu'on regarde comme la mesure de ses lumières; tout citoyen ne doit aussi composer la force armée que d'après la même taxe et la même mesure. Il faut au moins qu'il en sache assez pour connaître qu'il a plus à gagner à se soumettre à la loi, qu'à la violer. » En même temps, néanmoins, Bailly semble réclamer, mais n'indique pas une mesure plus équitable des lumières et un signe mieux approprié. D'un côté, il estime que c'est une idée très belle et très philosophique que d'établir pour base de la constitution une *Déclaration des droits de l'homme*, et lui-même fait aussi un projet de déclaration des droits. D'autre part, cependant, il convient « que ces idées métaphysiques égarent plus qu'elles n'éclairent la multitude, que c'est un moyen d'isoler l'homme et de lui faire oublier qu'il est entouré de ses semblables; que lui apprendre ses droits avant ses devoirs, c'est préparer les abus de la liberté et le despotisme individuel, c'est ouvrir un passage à des eaux réunies en torrent, avant de leur avoir fait un lit et des digues ». Ce va-et-vient entre le vrai et le faux, cet embarras et cette incertitude de l'intelligence de Bailly ne font du reste que reproduire l'agitation qui autour

Digitized by Google

de lui fermente et éclate, et si une fois de plus, en cela s'admirant lui-même, il admire l'Assemblée « discutant avec tranquillité et maturité, et prononçant les oracles de la sagesse, » c'est, surtout, parce que déjà « l'Assemblée délibère entre des scènes d'horreur ».

Or, les scènes d'horreur, dont Paris commençait à être le théâtre, qui donc partout les avait en grande partie provoquées, sinon l'Assemblée en s'arrogeant une puissance rivale de la royauté, sinon Bailly en ne cessant de s'associer par son initiative, par son vote ou par ses encouragements, à toutes les mesures qui tendaient d'abord à énerver, à amoindrir, puis à ruiner l'autorité royale? En effet, voyez! A peine le roi a-t-il amnistié au moins par son inertie et par son silence les gardes-françaises révoltés, que les troubles se multiplient dans Paris, qui en appelle derechef contre le roi à l'Assemblée, et que les exigences s'accroissent dans l'Assemblée, qui se fait vis-à-vis du roi, qu'elle harcèle de ses députations sous prétexte « de verser dans son sein ses alarmes », l'intermédiaire inquiète, tracassière, impérieuse, du peuple et de Paris. Louis XVI a-t-il cru devoir de nouveau éloigner Necker qui déjà une première fois avait dû quitter la direction des affaires? Paris porte en triomphe le buste du ministre disgracié; « la destinée de la patrie semble liée à la sienne, » et l'Assemblée prenant un arrêté, que Bailly déclare « digne du sénat de Rome, lorsqu'Annibal était aux portes de la ville », vote la responsabilité des ministres. Louis XVI a-t-il cru devoir ordonner à Versailles et aux environs de Paris un rassemblement de troupes, dont les intrigues révolutionnaires qui menacent la capitale, n'expliquent que trop la nécessité? Bailly

Digitized by Google

« objecte, comme Mirabeau, que ces précautions ne sont propres, au contraire, qu'à entretenir cette fermentation », et, affectant de n'y voir, quoiqu'il avoue sur ce point être réduit aux conjectures, qu'une menace contre la représentation nationale, il décide l'Assemblée à voter qu'elle se déclare en permanence. Louis XVI enfin a-t-il cru devoir s'opposer à la création d'une garde parisienne, demandée au nom des électeurs par M. Guillotin, et qui ne pouvait être évidemment qu'une armée de guerre civile ou d'insurrection? Bailly trouve bon « que les citoyens de Paris recouvrent les droits naturels, et émancipés par le besoin, se donnent cette garde qu'on leur refusait ». Et encore que son âme placide se soulève à la vue du sang et répugne à la violence, tout désordre lui devient dès lors matière d'approbation ou de pardon. Si les électeurs de Paris, qui, depuis la nomination de leurs députés, étaient sans mandat, s'introduisent à l'Hôtel-de-Ville, « c'est qu'ils ont reçu leurs pouvoirs du peuple, en même temps que de la nécessité et du danger », et il lui semble que Paris soit sauvé des entreprises du despotisme par le courage de M. Chignard ou par l'activité de l'abbé Fauchet. Si le régiment des gardes-françaises caserné à Paris, après s'être armé contre le régiment de Royal-Allemand, vient se mettre à la disposition des électeurs, « c'est un acte de zèle, de civisme et de courage, qui mérite d'être applaudi avec transport ». Si un nombre considérable de soldats des régiments cantonnés aux environs se rendent à Paris pour servir la nation, il y a là « de quoi être un peu rassuré sur le danger des troupes ». Si le peuple arrête tous les courriers et exige que toutes les lettres soient ouvertes, « il

Digitized by Google

est évident que toutes les lois se taisent dans de pareils dangers ». — Il y a plus, le prévôt des marchands, Flesselles est-il lâchement assassiné? » Peut-être aussi avait-il trahi la confiance du peuple. » Mais c'est particulièrement la prise de la Bastille, c'est-à-dire le sac, non d'une forteresse, mais d'une prison, suivi de l'égorgement de quelques invalides et du meurtre affreux du vieux gouverneur de Launay, massacré pour avoir refusé de se rendre, après sommation, à une poignée de séditieux; c'est surtout la prise de la Bastille, dont aussi bien, les électeurs de Paris avaient, dès avril, réclamé la destruction, qui détermine chez Bailly une explosion d'enthousiasme. Il ne lui vient pas à l'esprit que l'abolition des lettres de cachet importait seule, et que le siège de la Bastille n'était guère en lui-même, qu'une émeute peut-être gagée et qu'une échauffourée déplorable [1]. Lui aussi, et un des premiers, il se prend à admirer « cette grande scène de fureur, de vengeance, de victoire, de joie, d'atrocités, et où ont brillé quelques traits d'humanité ». Il faut même le remarquer; l'admiration qui le possède, au lieu d'être, comme le

1. Cf. *Mémoires de Condorcet*, t. II, p. 74. « Parmi les faits qui eurent lieu par suite de la prise de la Bastille, un des plus intéressants est sans doute celui des sept prisonniers que l'on y trouva. Pas un d'eux ne voulut se joindre aux vainqueurs qui leur rendaient la liberté; pas un d'eux ne voulut se plaindre du gouverneur. Il se trouvait parmi eux un insensé; on ne l'avait tiré de la chambre qu'il habitait qu'après le départ de de Launay; on lui fit comprendre qu'il avait péri. Il fut si vivement affligé qu'il promit de ne plus prendre d'aliment : il se traîna, sans être aperçu, jusqu'à la porte de la chambre du gouverneur; il se coucha devant; il y resta un jour et demi sans que personne vînt. On le trouva exténué; on l'emporta de force, mais on ne parvint pas à le consoler; il persista à ne pas vouloir accepter de nourriture et mourut. »

Digitized by Google

plus souvent il arrive en un tel sujet, un simple accès de badauderie libérale, est chez lui une admiration raisonnée. Non content de tresser des couronnes « aux vainqueurs de la Bastille », de s'extasier sur ces citoyens, « qui, accoutumés au repos et aux délices, avaient été tout à coup transformés en soldats et en Romains », « deux choses, écrit-il, marqueront éternellement cette mémorable journée. L'établissement de la garde nationale, qui devait être imité dans tout le royaume, a établi une force nationale qui, dirigée par les magistrats populaires et toujours suivant la loi constitutionnelle, opposait une barrière au despotisme, tenté de relever ses débris. L'autre, la prise et la démolition de la Bastille, commencée le jour même de sa prise, et qui était pour le peuple une image physique et matérielle de la chute de l'ancien gouvernement et de la destruction du pouvoir arbitraire. Ces grands changements avaient été opérés complètement par les arrêtés des 17, 20 et 23 juin, mais c'était aux yeux et à la connaissance des législateurs et des esprits éclairés. La Bastille, prise et rasée, parlait à tout le monde. »

Comme s'il fallait que son intelligence fût ici en proie à toutes les hallucinations d'un patriotisme de circonstance, Bailly recherche même jusqu'à quel point M. de Launay a été coupable. « On l'accuse d'une trahison détestable, c'est d'avoir fait entrer un nombre de personnes dans la cour, et de les avoir fait fusiller. Il n'y a point de preuves au procès-verbal, mais le cri public en dépose, et cette prévention vraie ou fausse justifie la fureur du peuple. Il est certain, par le témoignage de la députation, qu'on a arboré le drapeau blanc, qu'on a renversé les fusils, et que cependant ces

Digitized by Google

signes de paix ont été bientôt suivis d'une décharge. Les hostilités qu'il pourrait alléguer ne l'excuseraient pas; dans un pareil tumulte, il est bien des erreurs; il fallait réitérer les signes de paix. On ne peut douter qu'il n'eût des ordres de se défendre jusqu'à l'extrémité; et je n'en conçois pas la raison, car la Bastille n'était ni une citadelle ni un poste important. Jusqu'à quel point devait-il exécuter ces ordres? C'est ce qui était très délicat. La position de ce moment était extraordinaire. Entre deux autorités dont l'une ancienne, jusqu'ici seule reconnue, et une nouvelle qui se montre, quelles sont les limites, les cas où l'une doive céder à l'autre? C'était une question pressante et difficile pour un homme qui aurait eu plus d'esprit et de tête que M. de Launay. »

Malheureux Bailly, qui ne prévoyait guère, en jugeant ainsi de Launay, qu'il serait prochainement exposé lui-même à de pareilles extrémités, ou qui pouvait à ce point oublier qu'il les avait subies! Surtout malheureux Louis XVI, dont la faiblesse devait constamment conniver à de pareilles faiblesses!

Au grand contentement de Bailly, Louis XVI céda, en effet, sur tous les points. On lui avait demandé le rappel de Necker; Necker fut rappelé. On lui avait demandé le renvoi des troupes; ordre fut donné aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. On lui avait demandé l'établissement d'une garde civique; l'organisation d'une garde civique fut approuvée. Et pour comble de bonhomie, ce fut Louis XVI qui vint en personne annoncer solennellement à l'Assemblée surprise et un moment émue, ces concessions si voisines d'une abdication.

Digitized by Google

Le roi avait d'ailleurs autorisé, invité même l'Assemblée à faire connaître par une députation ces nouvelles dispositions à la capitale. Bailly ne pouvait manquer d'être mis ou de se mettre de fête. Aussi, après avoir reconduit jusqu'au château le débonnaire Louis XVI qui avait voulu y rentrer à pied et sans gardes, « revenu extrêmement fatigué, ses habits trempés par les efforts continus pour soutenir la foule et l'empêcher de presser le roi, il ne se donna pas le temps de dîner, et se disposa à partir ». En vain la sage Mme Bailly essaya-t-elle d'arrêter cet élan. « Mme Bailly ne se souciait pas que j'allasse à Paris ; mais elle ne me dissuada pas. J'étais curieux du spectacle de cette ville, si tourmentée et si changée en deux jours ; peut-être aussi, et il faut dire tout, qu'après une présidence qui avait été applaudie, je n'étais pas fâché de me montrer à mes concitoyens. Je ne rougis point d'un motif trop naturel pour être blâmé ; ma destinée encore voulait que j'y fusse, et peut-être que si tout l'avenir avait été ouvert devant moi, je n'y aurais pas été. »

Voilà donc Bailly député, ou plutôt se députant en quelque sorte lui-même à Paris avec un grand nombre de ses collègues. La situation y devait sembler lugubre. Car « les ateliers étaient déserts, les boutiques fermées, il n'y avait plus de travail, et les généreux citoyens devenus guerriers manquaient de pain ». D'autre part, le lieutenant de police M. de Crosne ayant donné sa démission, il ne restait plus d'autre pouvoir dans la ville désemparée, que l'autorité contestée et contestable de quelques individus sans mandat, appelés électeurs. Bailly n'en fut pas moins ivre de bonheur. « Une foule immense dans les rues, toutes les fenêtres garnies,

Digitized by Google

beaucoup d'ordre, et partout un empressement naïf et franc, partout des acclamations et des bénédictions sur notre passage, des larmes, des cris : Vive la nation! vive le roi! vivent les députés! On leur distribuait des cocardes nationales rouges, blanches et bleues; on se pressait autour d'eux; on leur prenait les mains; on les embrassait. Chacun les nommait avec une voix attendrie; et j'eus quelque part à ces témoignages de sensibilité et de reconnaissance publique. Ce triomphe était bien doux; mais j'ose dire que nous l'avions bien mérité. »

Parmi ceux qui savouraient à longs traits en même temps que Bailly et qui avaient le mieux mérité les douceurs d'un semblable triomphe, se trouvait le marquis Motier de La Fayette.

Passionnément épris de toutes les idées nouvelles, même de celles de Mesmer, parti à dix-huit ans, sous l'influence de la belle de Simiane [1], pour une guerre

1. Née de Dumas d'Hautefort, Madame de Simiane « avait été, dit la vicomtesse de Noailles, la plus jolie personne de son temps. Je n'ai jamais entendu parler des succès de sa figure à ceux qui en avaient été témoins, sans une sorte d'enthousiasme. Quelqu'un disait qu'il était impossible de la recevoir sans lui donner une fête. Lorsque je l'ai vue, elle n'était plus jeune, et moi j'étais enfant; cependant j'ai compris son effet. C'est tout simple; elle avait été la plus jolie des femmes, elle en était aussi la meilleure, et jusqu'à son dernier jour, sa bonté solide, assaisonnée d'une envie de plaire constante, a produit autour d'elle une sorte d'effet magique. » Cf. *Othenin d'Haussonville. Le salon de madame Necker*, t. II, p. 26 et suiv. — La Fayette, au dire de Condorcet, fut au nombre de ceux qui subirent cette sorte d'effet magique. Cf. *Mémoires*, t. II, p. 157. « Mme de Simiane, cette belle et jolie femme, montra les plus nobles et les plus tendres sentiments en se servant de son influence sur l'esprit et le cœur de M. de La Fayette, pour lui inspirer, à l'âge de dix-huit ans, l'amour de la gloire, puisque ce fut elle qui l'engagea à la quitter pour aller en Amérique. »

Digitized by Google

qu'au nom de nos intérêts politiques et de nos finances condamnait Turgot, puis revenu d'Amérique avec une auréole de gloire, chevaleresque et entreprenant, mais, en somme, de moins d'intelligence que de bravoure et plus avide de popularité que sérieusement soucieux du bien public, le jeune et déjà célèbre officier devait évidemment chercher à faire figure dans ces temps de fièvre et de bouleversement. Aussi le vit-on dès l'abord, à force d'être Américain oubliant d'être Français, encourager les refus de subsides, réclamer bruyamment les États généraux, se mêler à toutes les oppositions de province. « Les affaires de France, écrivait-il en mai 1788 à Washington, touchent à une crise dont les résultats sont d'autant plus incertains, que le peuple, en général, n'a nulle inclination à en venir aux extrémités. Comme toutes les classes sont plus ou moins dépendantes, comme les riches aiment le repos, en même temps que les pauvres sont énervés par la misère et l'ignorance, nous n'avons qu'une ressource; c'est de raisonner et d'inspirer à la nation une sorte de mécontentement passif de non obéissance, qui peut fatiguer la légèreté et déjouer les plans du gouvernement. » En 1789, on était instantanément passé de la non-obéissance à la révolte. Toutefois, député aux États généraux, la conduite de La Fayette y fut, au commencement, fort circonspecte. C'est ainsi que Bailly remarque avec un certain étonnement que son nom ne figurait pas sur la liste de la minorité de la noblesse, qui le 25 juin se réunit au tiers état. Mais le mouvement une fois nettement décidé dans le sens de la Révolution, La Fayette s'y associa avec ardeur et s'en fit un des agents les plus entreprenants. Le premier, il lut un projet de déclaration des

Digitized by Google

droits de l'homme. Un des premiers, il demanda qu'on votât la responsabilité des ministres. Enfin nommé vice-président de l'Assemblée, lorsqu'elle se déclara en permanence, il favorisa, soutint ouvertement toutes les prétentions et pétitions de la ville de Paris, quelque étranges ou illégales qu'elles pussent être. Sa place se trouvait donc naturellement marquée à côté de Bailly, parmi les députés qui vinrent sanctionner de leur présence tous les désordres de la capitale. Les noms de ces deux hommes devaient d'ailleurs rester, à partir de ce moment, presque inséparables dans les bonnes intentions qui certainement les animèrent, comme dans le mal qu'avec irréflexion ils autorisèrent ou accomplirent. Entre l'un et l'autre, il est vrai, une sourde rivalité de fait ne tarda point à s'établir et le peu séduisant Bailly se vit bientôt, non sans un déplaisir secret, éclipsé par le brillant La Fayette, « personnage de roman, écrivait Condorcet, dont l'éclat des aventures, la jeunesse, la figure et la renommée pouvaient enchanter pour ainsi dire les imaginations et rallier à lui tous les intérêts populaires ». Mais un pouvoir usurpé en commun devint le lien qui devait longtemps les unir.

Effectivement, au moment où les députés à l'Assemblée nationale se préparaient à sortir de l'Hôtel-de-Ville pour aller à Notre-Dame remercier Dieu d'un si beau jour, et après maintes harangues consacrées à déplorer publiquement les erreurs du roi et à glorifier l'insurrection des gardes-françaises, « toutes les voix se réunirent pour proclamer M. le marquis de La Fayette commandant général de la milice parisienne; toutes les voix proclamèrent M. Bailly maire de Paris ». Bailly éprouve même le besoin d'ajouter que, « suivant sa

Digitized by Google

mémoire et le témoignage de quelques électeurs, il croit avoir été nommé avant M. de La Fayette ».

Tel fut le premier et lamentable exemple des intronisations scandaleuses et calamiteuses qui, depuis et dans les mêmes lieux, devaient, hélas! si fréquemment se répéter. Toutes les voix avaient nommé Bailly, toutes les voix avaient nommé La Fayette, toutes les voix, excepté celle qui, seule manifestement, devait avoir, pour une pareille désignation, autorité. Aussi bien, on se hâta de représenter à Bailly « qu'on désapprouverait infiniment qu'il demandât la confirmation du roi; que le peuple devait être libre de nommer ses magistrats, et que le pouvoir exécutif ne devait pas y intervenir ». Bailly pensa, en conséquence, « qu'il était sage de s'abstenir de toute démarche à cet égard », et s'abstint. Ce ne fut « qu'après avoir fait le maire » et longuement triomphé dans les rues de Paris, « seul entre M. Pitru, électeur, qui le tenait par la main et criait au peuple : Voilà notre maire, voilà le nouveau maire de Paris! et un vainqueur de la Bastille, le brave Hulin[1], qui lui soutenait l'autre bras, » que Bailly, embrassé par des femmes qui sortaient de la foule, accablé des vivat de la multitude, auxquels « les innocentes voix des enfants trouvés semblaient ajouter quelque chose de céleste », enivré en un mot des événements de la journée, put enfin regagner Versailles. Il y avait là quelqu'un de moins joyeux que lui; c'était Mme Bailly, qu'il trouva dans une mortelle inquiétude et craignant qu'il ne lui fût arrivé quelque accident. Il lui

1. Hulin, mort comte de l'Empire et lieutenant général, eut le malheur de présider le conseil de guerre qui, en 1804, condamna le duc d'Enghien à être fusillé.

Digitized by Google

apprit sa nouvelle dignité, « dont elle fut peu satisfaite ». Malheureusement pour Bailly, ni avant ni après son élévation aux fonctions inattendues de maire de Paris, cette femme de sens ne parvint guère, ni par ses conseils ni par son exemple, à tempérer sa vanité insatiable. Tandis que Bailly aima plus que jamais l'étalage, tout orgueilleux de ses nombreux domestiques, de leur livrée plus voyante que celle du roi, de son carrosse précédé de deux ordonnances, madame Bailly se fit une loi de peu se produire en public, et déclara net à son mari « qu'il était très décent qu'elle restât chez elle ». Louable conduite, dont elle ne se départit que très rarement et sur les instances mêmes de Bailly : une première fois en paraissant à côté de Mme de La Fayette, lors de la bénédiction à Notre-Dame des drapeaux des soixante bataillons de la garde nationale, et une autre fois, lors de la bénédiction à Saint-Roch des drapeaux du bataillon des Feuillants. « Mme Bailly, qui s'est fait un principe de se peu montrer en public, et qui l'a soutenu, a fait la quête, écrivait béatement Bailly à propos de cette dernière solennité. Je lui ai donné la main, et j'ai cru que cet exemple d'union devait être utile aux mœurs. J'aurais voulu régénérer les mœurs en même temps que l'empire et la liberté. »

Ce n'est pas tout; tandis que Bailly, qui, outre la maison qu'il s'était donnée à Chaillot, avait conservé son appartement des galeries du Louvre, n'eut pas de cesse qu'on ne lui eût octroyé l'hôtel de la Police comme logement du maire, Mme Bailly s'empressa de refuser les libéralités trop faciles des commissaires de la Commune relativement au mobilier, qui n'en dépassa pas moins soixante-dix mille livres. Cette avisée autant

Digitized by Google

que modeste personne semblait avoir le pressentiment de ce que les grandeurs qui charmaient Bailly offraient d'éphémère, sans pouvoir soupçonner toutefois à quelles vicissitudes terribles elle était elle-même réservée. Car, son mari mort, elle se trouva réduite au dénûment le plus absolu et ne dut de subsister qu'à la pitié de deux anciens confrères de Bailly à l'Académie des sciences, au géomètre Cousin d'abord, qui la fit inscrire au bureau de charité, puis à Laplace, qui, devenu le 21 brumaire 1799, ministre de l'intérieur, obtint pour elle du Premier Consul une pension de deux mille francs.

Il n'est que juste, en effet, de l'observer. Si Bailly et La Fayette s'étaient empressés d'accepter des fonctions toutes nouvelles des mains d'une multitude séditieuse et délirante, frayant ainsi la voie par leur conduite à tant d'autres ambitieux sans conscience ni pudeur, du moins leur premier soin n'avait-il pas été de s'allouer de gros appointements, payables en or, par mois et à l'avance. Bailly rappelle même, non sans une sorte d'émotion bourgeoise, qu'en frais de bienfaisance et en frais de dignité, il avait fort exposé sa fortune, « dépensant grandement, dans les commencements, les louis et les écus ». Quant à La Fayette, il avait su habilement se décharger de toute obligation pécuniaire sur Bailly. « Adressez-vous à M. le maire, » répondait-il invariablement à quiconque sollicitait sa charité.

Ce n'est pas que la question du traitement ne dût enfin être réglée pour La Fayette comme pour Bailly; mais elle ne le fut point à la satisfaction du maire de Paris. Bailly ne peut effectivement s'empêcher de noter avec quelque chagrin qu'au lieu de songer avant tout au chef civil, « qui est le premier », l'assemblée des

Digitized by Google

électeurs s'occupa d'abord du chef militaire, « qui n'est que le second », et qu'après avoir ajourné la fixation de son traitement, elle ne lui offrit qu'une indemnité de cinquante mille livres, tandis que le traitement du commandant général était porté à cent vingt mille livres, accrues de cent mille livres d'indemnité. Comme si « ce n'était pas le comble de l'inconséquence que d'aller offrir à M. de La Fayette, riche, et à qui un état de maison n'était point nouveau et ne pouvait peser comme à Bailly, une indemnité de cent mille livres; comme si, depuis six semaines qu'il était en place, M. de La Fayette avait pu les dépenser! »

Ce fut là un des nombreux déboires que causa à Bailly l'inévitable concurrence qui, dès les premiers jours, s'établit forcément entre l'académicien transformé subitement en homme d'État et le gentilhomme qui avait, d'une manière si éclatante, mis son épée au service des opinions alors à la mode. Bailly s'efforça du moins de rivaliser avec lui d'obséquiosité populaire.

Devenu tout à la fois député et maire de Paris, de même que La Fayette était devenu tout à la fois député et commandant de la garde nationale de Paris, si Bailly, comme La Fayette, s'abstient religieusement de demander la confirmation du roi, Bailly, comme La Fayette, la sollicite, au contraire, de l'Assemblée; Bailly, comme La Fayette, exige des électeurs que les districts soient invités à délibérer sur ces places et nominations, et La Fayette ayant eu l'idée d'écrire aussi une circulaire à ces districts pour leur faire la même demande, Bailly, instruit de cette démarche, s'empresse de leur écrire à son tour une circulaire semblable.

Cependant, quel usage ces deux hommes allaient-

Digitized by Google

faire d'une autorité qu'ils avaient tout ensemble usurpée et mendiée? Le trouble était profond, le désarroi général, la royauté doublement menacée et par l'Assemblée et par l'émeute, la chose publique en proie à tous les caprices et à tous les appétits. C'était bien là le cas de dire qu'il n'y avait plus, de la part de quiconque tenait en mains le pouvoir, une seule faute à commettre. Sous peine de ruiner de fond en comble l'édifice social, il fallait enfin ne plus l'ébranler, et, en relevant les ruines déjà accumulées, le mettre à l'abri de nouveaux assauts. Au lieu de cela, apparemment avec des intentions pures (c'était le mot alors consacré), mais par une impéritie qui n'avait d'égale que leur infatuation extraordinaire, Bailly et La Fayette s'appliquèrent en quelque façon à pousser à bout, l'un la désorganisation civile, l'autre la désorganisation militaire.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

BAILLY ET LA FAYETTE

La Fayette avait bien mérité, sous tous rapports, que l'émeute victorieuse sans combat fît de lui son général. Car vice-président de l'Assemblée, il n'avait même pas craint de recommander aux électeurs venus réclamer à Versailles la formation d'une garde nationale, « de se défier des officiers généraux que le gouvernement placerait à la tête de la milice bourgeoise ». C'était, ce semble, indiquer clairement sa propre candidature. C'était aussi, sans que peut-être il s'en doutât, se mettre à la merci des révolutionnaires qui allaient lui conférer un pouvoir de rencontre. Et, en effet, le premier usage qu'il fut obligé de faire de l'autorité qui lui était dévolue, aurait dû être évidemment, pour un officier français, une humiliation profonde, si, dès le début, La Fayette n'avait éprouvé, comme le disait plus tard, en parlant de lui, son ami Jefferson, « une sorte de faim canine de popularité ». On considéra « qu'étant subordonné à la puissance civile, il ne pouvait qu'exécuter les ordres ». En conséquence et tout d'abord, le

Digitized by Google

comité permanent établi à l'Hôtel-de-Ville le chargea de faire achever la démolition de la Bastille, démolition commencée dès la veille par le peuple, et ainsi, observe justement Bailly, « d'une manière très illégale. » — « Ce fut chose bizarre, ajoute Bailly, car un commandant de troupes devait-il diriger des ouvriers qu'il doit seulement protéger? Mais ce qu'il y eut de plus bizarre encore, c'est que, voulant donner à cette destruction une grande solennité et une publicité qui pussent satisfaire à la fois et sur-le-champ tout le peuple, l'ordre de la démolition fut sur-le-champ proclamé par les trompettes de la ville dans la cour de l'Hôtel, au nom de M. le marquis de Lafayette, commandant général. »

Serviteur complaisant, ou plutôt, dès les premiers moments, courtisan et esclave de cette tourbe irresponsable qu'on appelle le peuple, il ne se pouvait pas que La Fayette se montrât un gardien bien sévère de la discipline militaire. Toutefois son indulgence en ce sens alla jusqu'à la défaillance la plus condamnable.

Les gardes-françaises s'étaient mêlés à tous les mouvements de révolte ; les premiers ils avaient donné l'exemple de la sédition ; trois cents d'entre eux s'étaient rangés parmi les assiégeants de la Bastille ; las enfin de tant d'insubordination, le duc du Châtelet, leur colonel, s'était démis de son commandement. Ces faits attristants n'avaient pourtant commencé par exciter chez Bailly qu'un sentiment d'approbation reconnaissante. Suivant lui, la haine que le régiment des gardes-françaises portait à son colonel avait beaucoup servi à la Révolution, et il se prenait à admirer comment les grands événements dépendent d'une infinité de petites causes réunies qui en sont les éléments. « C'est à cette réunion, concluait-il

Digitized by Google

en mauvais style et avec des airs de profondeur, que sont dus les succès, ce qui fait gagner à la cause de la justice, de la raison et de la philosophie. »

Un homme d'épée tel que La Fayette n'aurait point dû, à coup sûr, partager un pareil et aussi ridicule engouement. Or, ce fut chez La Fayette que les gardes-françaises trouvèrent, depuis le premier jusqu'au dernier jour, le défenseur le plus actif, le fauteur le plus ardent de toutes leurs mutineries. Non content d'avoir facilité et préparé la dissolution des gardes-françaises de Paris, il accueillit comme à bras ouverts les gardes-françaises de Versailles, qui, abandonnant le service du roi, se rendirent dans la capitale sans officiers, mais avec armes et bagages. Aux uns il fit délivrer des congés; il accepta l'engagement des autres dans la garde nationale et sans terme. Au profit de tous un marché fut conclu, avec son consentement sinon par ses soins, entre ces soldats rebelles et la Commune, pour la vente de tous les meubles et immeubles appartenant au régiment. La Fayette demanda même à l'Assemblée et obtint qu'une médaille fût décernée comme marque distinctive à chaque garde-française qui avait servi la Révolution, et si cette médaille, qui primitivement devait être en or, ne fut que de cuivre doré, elle n'en resta pas moins un insigne de l'insurrection triomphante et récompensée. D'un côté, on y voyait figuré un faisceau de chaînes brisées, avec cette légende : *La liberté conquise;* à l'exergue : *14 juillet* 1789; et de l'autre côté, une épée surmontée d'une couronne de laurier et de chêne, avec cette inscription :

« *Ignorantne datos, ne quisquam serviat, enses?* »

Ignorent-ils donc que c'est pour qu'il n'y ait pas d'esclave, que se donnent les épées?

Digitized by Google

Une députation des gardes-françaises vint prier Bailly de porter cette médaille, et il y consentit, croyant « que c'était une distinction que le chef de la Commune devait leur accorder ».

Cependant l'exemple donné par les gardes-françaises allait produire ses fruits, et l'inqualifiable attitude de La Fayette vis-à-vis de cette milice révoltée, devenir pour les autres troupes le signal de la désertion. Bailly n'a pu s'empêcher de le noter. « Depuis le moment, écrit-il, où les gardes-françaises avaient abandonné leurs drapeaux pour se ranger sous les drapeaux de la liberté et défendre les citoyens, beaucoup de soldats suisses avaient quitté leurs compagnies et étaient venus joindre la milice parisienne dans les districts. Beaucoup de déserteurs des autres régiments arrivaient tous les jours, attirés et par l'espérance d'une paye plus forte, et peut-être aussi par le goût du plaisir que l'on ne satisfait qu'à Paris, et de la licence favorisée alors par la Révolution. » Déserteurs! c'était là sans doute le mot propre qu'il y avait lieu d'appliquer à cette soldatesque débandée. Néanmoins, qui le croirait, si le candide Bailly n'en avait rendu témoignage? Non seulement, grâce à La Fayette, « les soldats qui avaient quitté leurs régiments pour se rendre à Paris sous les drapeaux de la liberté, furent autorisés à y rester, avec promesse d'être incorporés dans la garde nationale, » mais La Fayette n'hésita pas à reporter sur les soldats fidèles l'épithète infamante qu'avaient seuls méritée ceux-là même dont il faisait ses favoris. « Les soldats qui arrivaient successivement à Paris pour devenir les défenseurs de la liberté, écrit Bailly, on les appelait déserteurs. On attribue cette réponse à M. La Fayette : Déserteurs! les seuls déser-

Digitized by Google

teurs sont ceux qui n'ont point abandonné leurs drapeaux. » C'était bien là le langage de l'homme qui, en 1790, s'adressant à l'Assemblée, affirmait « que pour la Révolution il avait fallu des désordres ; que l'ordre ancien n'était que servitude, et que dans ce cas l'insurrection est le plus saint des devoirs ».

Toutefois une si détestable condescendance ne pouvait manquer d'amener immédiatement les périls les plus graves et qu'il deviendrait urgent de conjurer. « Les soldats des gardes-françaises, écrit encore Bailly, étaient répandus dans les districts, où ils vivaient libres et maîtres d'eux-mêmes, et, comme on le juge bien, la plupart livrés à la débauche. Toute discipline était perdue, il était instant de les rappeler à l'ordre ; on voulut que cela vînt d'eux-mêmes. Leur comité leur enjoignit de se rendre à leur caserne particulière, pour y reprendre la discipline et la vie militaire ; cet ordre fut sanctionné par un arrêté de l'Assemblée. D'un autre côté aussi, il était instant, malgré tout, de mettre un terme aux progrès croissants de la désertion. L'Assemblée prit donc un autre arrêté pour déclarer qu'on ne recevrait plus à Paris aucun soldat qui quitterait son régiment, et La Fayette dut tenir des forces prêtes pour interdire absolument aux nouveaux arrivants l'entrée de la capitale. Sans ces précautions, toute l'armée y serait venue. »

On en conviendra, il eût été difficile de compromettre plus gravement que ne le fit La Fayette, par les mesures inouïes qu'il suggéra à l'Assemblée et qu'il couvrit de son nom, la discipline de l'armée. Aussi bien comptait-il remplacer avantageusement et en grande partie l'armée par la garde nationale volontaire, et dans ce but, il en vint même à proposer à l'Assemblée de se

Digitized by Google

charger de son armement. « C'était, remarque ingénument Bailly, un objet considérable. Il s'agissait d'environ cinquante livres par homme, et en comptant vingt-quatre mille, c'était un objet de douze millions de livres. Mais il faut considérer que l'établissement de la garde nationale citoyenne était essentiel ; le salut de Paris, de l'Assemblée nationale, du roi, la constitution et la liberté en dépendaient ; l'événement l'a bien prouvé. » Enfin, nouveau signe et nouveau signal d'anarchie ! ordre fut donné, toujours de par l'Assemblée, aux troupes nationales et de ligne, officiers et soldats, de prêter serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi.

Le roi ! Il est permis de se demander quelles étaient à l'égard du roi les intentions de La Fayette, ou si La Fayette savait bien lui-même ce qu'il voulait. Voulait-il l'abolition de la royauté, pour y substituer, malgré de si prodigieuses différences de conditions et de milieux, une république sur le modèle de celle qu'il avait contribué à fonder en Amérique ? « Amant de la liberté et de l'égalité, » attachait-il, lorsqu'il s'agissait de la France, un sens précis à ces mots : « vivre libre ou mourir, » qu'il avait sans cesse à la bouche ? Désirait-il simplement, avec le redressement de ce qu'on appelait alors les abus et où beaucoup trop de griefs fondés se mêlaient à beaucoup de griefs imaginaires, l'établissement d'une monarchie constitutionnelle ? Surtout cédait-il uniquement, en s'agitant, à une sorte d'inspiration désintéressée à la fois et chimérique, à ce qu'une de ses amies appelait : « sa sainte folie ? » Ou bien n'y avait-il pas aussi, au fond de cette âme inquiète et turbulente, je ne sais quelle ambition toujours inassouvie et qu'exprimait

Digitized by Google

assez bien son équivoque devise : « *Cur non?* » « pourquoi pas? » C'est ce qu'il serait difficile de décider.

La Fayette raconte lui-même dans ses *Mémoires* qu'après avoir refusé, peu avant le 6 octobre, le titre de connétable et ensuite celui de lieutenant-général du royaume, il advint que, dans l'hiver de 1790, une conspiration fut dénoncée, dont le but était de mettre sur le trône un personnage puissant que l'on ne nommait pas. La Fayette venait de dire au roi, en présence de la reine, que le duc d'Orléans était le seul prince sur qui ce soupçon pût tomber. Or, la reine lui ayant répondu, en le regardant avec une sorte d'affectation, « qu'il n'était pas nécessaire d'être prince pour prétendre à la couronne » : « Du moins, madame, aurait très froidement répliqué La Fayette, je ne connais que lui qui en voulût. » Et beaucoup plus tard, dans une correspondance intime qui autorisait toute familiarité, à propos de la couronne de Belgique, pour laquelle on avait, paraît-il, murmuré son nom : « Cela m'irait, écrivait La Fayette, comme une bague à un chien [1]. » Admettons par conséquent qu'à aucun instant de sa vie, La Fayette ne songea à s'asseoir sur un trône.

Qu'était-ce donc que La Fayette? De son aveu, un républicain, et, sans que peut-être il se l'avouât, en même temps qu'un adversaire des Orléanais (à cette époque

1. Dans une autre circonstance, La Fayette se serait exprimé à peu près de même sorte. Cf. Jules Cloquet, *Souvenirs sur la vie privée du général La Fayette*, Paris, 1836, gd. in-8°. « En juillet 1830, pressé à l'Hôtel-de-Ville de prendre la couronne : Vous me rappelez, dit La Fayette, l'anecdote du maréchal de Saxe à qui l'Académie offrait une place dans son sein. Sa réponse est vraiment la seule que je puisse vous faire : Cela m'irait co me une bague à un chat. »

Digitized by Google

on disait ainsi), des aristocrates, des Jacobins[1], un Fayettiste, c'est-à-dire un partisan de lui-même. Ce n'est pas que la réalité qu'il avait sous les yeux ne modifiât parfois de pareils sentiments. « S'il faut choisir entre la liberté et la royauté, entre le peuple et le roi, disait-il à Louis XVI avec une franchise qui n'était pas exempte de rudesse, vous savez bien que je serai contre vous; mais tant que vous serez fidèle à vos devoirs civiques, je soutiendrai certainement la royauté constitutionnelle; je suis naturellement républicain, mais mes principes me rendent à présent royaliste. Si je croyais que la destruction de la royauté fût utile à mon pays, je ne balancerais pas, car ce qu'on appelle les droits d'une famille au trône n'existe pas pour moi; mais il m'est démontré que, dans les circonstances actuelles l'abolition de la royauté constitutionnelle serait un malheur public. » Et, à une autre date : « Quand on pense à la république, écrivait-il assez tristement, on voudrait la royauté; quand on pense à la royauté, on voudrait la république. » On l'a observé avec raison : « l'aveuglement lui servait de génie. » Honnête homme, c'est en vain qu'il repoussait les moyens malhonnêtes. Il n'en travaillait pas moins contre lui-même à la fois et contre ceux qu'il prétendait servir. Aussi avait-il beau repousser les suggestions de Mirabeau, déclarant « impossible qu'un honnête homme employât de pareils moyens ». « Un honnête homme! répliquait justement Mirabeau; ah! M. de La Fayette, je vois bien que vous voulez être un

1. Cloquet, *ouvr. cit.* « Les gens de cour, disait La Fayette, auraient bien voulu de moi, si j'avais pu être aristocrate avec eux, et les Jacobins, si j'avais voulu être Jacobin; mais je n'ai voulu être ni l'un ni l'autre : alors ils se sont tous réunis contre moi. »

Digitized by Google

Cromwell-Grandisson; vous verrez où vous mènera ce manège-là [1]. »

Plus enclin, en somme, et plus propre au rôle de Warwick qu'à celui de Cromwell, ce qui demeure hors de conteste, c'est que si La Fayette eût résolument conjuré la perte du roi et la ruine de la royauté, il ne s'y serait pas pris autrement. Sans doute, à de certaines heures, et comme s'il eût reculé devant le précipice que, pour sa part, il avait creusé, il chercha à déjouer les complots des factions. Ce fut ainsi qu'il s'efforça noblement, après le 20 juin, d'arracher aux entreprises de scélérats l'auguste famille dont naguère il s'était fait le geôlier. Mais combien la douce madame Élisabeth n'avait-elle pas raison de s'écrier : « Si M. de La Fayette nous sauve, qui nous sauvera de M. de La Fayette? » Il faut le reconnaître, ce patriote si vanté fut au fond et resta jusqu'à son dernier jour, ce que l'avait fait sa nature, un pur révolutionnaire.

Les cinq années qu'il passa dans les dures prisons de la Prusse et de l'Autriche, Magdebourg et Olmutz ne purent rien pour calmer les emportements de son imagination maladive et rétablir sa raison dans un salutaire équilibre. Opposant sous tous les régimes, « ornement de toutes les conspirations, » on devait successivement le voir, grâce à sa longue carrière, voter, un des premiers, la déchéance du négociateur de Campo-Formio qui lui avait rendu la liberté et accordé, sur sa demande, radiation et pension; puis, membre de toutes les sociétés secrètes, faire à la Restauration une guerre implacable, et finalement, après avoir de nouveau paru en dictateur

1. Cloquet, *ouvr. cit.*

Digitized by Google

à l'Hôtel-de-Ville pour y proclamer au nom de la souveraineté nationale et comme la meilleure des républiques, une royauté « entourée d'institutions républicaines », poursuivre à son tour de sa mauvaise humeur cette royauté de son choix et la menacer constamment de ses menées par bonheur impuissantes.

« Après quinze ans d'une fortune constante, écrivait La Fayette dans l'avant-propos de ses *Mémoires*, me présentant avec un juste espoir contre la coalition des rois et de l'aristocratie européenne, je fus renversé par les fureurs du Jacobinisme français. » Mais avant d'être forcé, comme tant d'autres, de fuir précipitamment devant la démagogie, qu'il avait déchaînée et armée, La Fayette devait participer aux actes les plus importants de l'administration de Bailly, auquel il faut bien enfin revenir, et qui allait, sans en avoir conscience, préparer par sa gestion de la mairie de Paris l'avènement exécrable de la Commune de Paris.

Digitized by Google

CHAPITRE V

ADMINISTRATION DE BAILLY

En racontant la vie de Bailly, M. Arago n'a pas manqué de mettre en lumière, et avec toute justice, les services qu'avait rendus comme maire de Paris l'ancien président de l'Assemblée nationnale et les réformes qu'ils avait pris à tâche d'accomplir ou d'introduire. Nul doute d'abord que Bailly n'ait apporté la plus méritoire sollicitude à conjurer les conséquences de la disette qu'avait produite, en même temps qu'une mauvaise récolte, le rude hiver de 1788 à 1789, et qu'aggravèrent les machinations criminelles d'émeutiers presque tous étrangers et soudoyés. « Quelque jour, écrivait-il, on connaîtra le génie infernal qui dirigeait ces abominables intrigues et le bailleur de fonds. » Bailly cite lui-même Prudhomme qui louait les travaux patriotiques du comité des subsistances « à la tête duquel est toujours M. Bailly, dont le nom seul est un éloge. » (*Révolut. de Paris*, n° 18.) Et évidemment, il y eut quelque emphase à qualifier Bailly, à un moment quelconque, de père nourricier des Parisiens, mais il n'en faut pas moins

Digitized by Google

reconnaître qu'il s'efforça de pourvoir de son mieux aux besoins d'une population nombreuse, affamée et effrénée, qui tantôt le couvrait de ses acclamations et tantôt le menaçait de la lanterne. Il lui était d'ailleurs d'autant plus difficile de faire face aux dépenses que nécessitait l'achat des grains, que les revenus des octrois se trouvaient notablement diminués, et qu'il fallait, en outre, subvenir à des ateliers de charité, où « des marchands, des merciers, des orfèvres imploraient la faveur d'être employés à vingt sols par jour ». Cependant, au milieu d'embarras vraiment cruels, Bailly songea encore à prendre ou à provoquer diverses mesures qui sont dignes à coup sûr d'approbation. C'est ainsi qu'il fit fermer les maisons de jeu et supprimer les combats d'animaux; c'est ainsi également qu'il demanda, en se fondant sur les meilleures raisons, la diminution de la prison préventive, et fut un des promoteurs de la constitution de l'état civil, que, le 14 mai 1791, décréta l'Assemblée.

Mais en constatant le bien que réalisa Bailly, on reste profondément attristé de l'imprévoyance du savant académicien et de son incapacité persistante; de son imprévoyance qui le porta à la fois à tous les actes qui devaient, en amoindrissant l'autorité royale jusqu'à l'abolir, amoindrir toute autorité; de son incapacité, mélange surprenant d'infatuation, de naïveté et de faiblesse, qui bientôt le réduisit à n'être maire que de nom.

La première démarche de Bailly, le lendemain même du jour où une émeute l'avait improvisé maire de Paris, fut de solliciter de l'Assemblée son agrément relativement au cumul de cette nouvelle dignité et de celle de

Digitized by Google

député. Mais il se garda soigneusement, nous l'avons noté, de demander l'approbation du roi. Vainement même Louis XVI, acceptant le fait accompli, se résignait-il à dire publiquement « qu'il était fort aise que Bailly fût maire et La Fayette commandant général ». Non plus que La Fayette, Bailly ne se considéra comme investi de pouvoirs légitimes, qu'après avoir reçu la confirmation des districts. N'était-ce pas, en effet, au peuple qu'il appartenait de nommer ses magistrats? Bien plus, le peuple, comme l'avait déclaré Mirabeau, n'était-il pas « la source de tous les pouvoirs, et n'était-ce point lui seul qui les pouvait déléguer? » Selon Bailly, ces idées étaient parfaitement justes, et « Mirabeau par ce peu de paroles avait élevé tout à coup l'Assemblée à la hau teur et des vrais principes et de ses importantes fonctions ».

Toutefois, ce n'était pas assez d'avoir placé théoriquement au-dessus de la royauté je ne sais quel spectre de souverain appelé le peuple; il fallait encore devant le peuple abaisser la majesté royale. Bailly imagina donc de suggérer à Louis XVI, par l'intermédiaire de Vicq d'Azir, premier médecin de la reine, qu'il y aurait opportunité à ce qu'il se montrât à la capitale. La promesse du voyage une fois obtenue, il s'empressa de quitter Versailles, afin de préparer ce qu'il devait dire au roi, en le recevant aux portes de Paris. Une fois de plus il triomphait, et ses *Mémoires* nous le montrent tout heureux aussi de l'ovation que lui firent, en cette circonstance, les cochers des voitures de la Cour, qui l'accompagnèrent jusqu'au bout des avenues avec des fleurs et des pétards. En recevant le roi, qui, dès ses premiers pas dans la capitale, n'avait rencontré que me-

Digitized by Google

naces et avanies, Bailly ne songea guère d'ailleurs qu'à lui-même. « Henri IV avait reconquis son peuple, dit-il au patient monarque; ici le peuple a reconquis son roi. » Et tout fier de cet impertinent concetti, parmi les rangs d'une garde nationale armée de fusils, d'épées, de piques, de lances, de faux, de bâtons, et à laquelle se mêlaient tumultueusement des femmes, des moines, des capucins, « marchant le premier, recueillant la première effusion de la sensibilité générale », il conduisit le roi à l'Hôtel-de-Ville, où tout d'abord il crut devoir lui offrir « le signe distinctif des Français », la cocarde aux trois couleurs, que les Parisiens avaient prise depuis la Révolution, pour se reconnaître. Quelques francs-maçons (Bailly, comme La Fayette, comptait parmi les francs-maçons), quelques francs-maçons imaginèrent même de faire rendre au roi les bizarres honneurs que les Vénérables reçoivent dans les loges; les épées se croisèrent au-dessus de sa tête; il passa sous *la voûte d'acier*. Ce ne fut pas tout. Comme on désirait beaucoup que le roi parlât, Bailly se chargea de parler pour lui, et avec un ravissement suprême se trouva de la sorte « faisant les fonctions de chancelier ».

Assurément, cette journée du 17 juillet 1789 avait été pour le maire de Paris une journée bien remplie. Aussi n'a-t-il pu s'empêcher de rappeler quelle pénétrante satisfaction de lui-même il ressentit. « Je retournai à six heures chez moi, aux galeries, écrit-il, où je dînai avec des fraises. J'y reçus les visites et les félicitations de nos voisins et de beaucoup d'autres amis. C'était le bon temps alors; il n'y avait d'aristocrates que les anciens ministres et les courtisans; il n'y avait que deux partis, la Nation et la Cour. » Il est vrai qu'une ombre

Digitized by Google

vient assombrir un peu ce riant tableau. Car Bailly ajoute : « Ce jour a couru le bruit de la mort de M. Foulon, que l'on avait dit porté au ministère dans la journée du 12 juillet. »

Ce bruit sinistre ne devait pas tarder à se vérifier. Suivant en quelque façon les traces du comte d'Artois et de sa petite cour, l'infortuné Foulon et son gendre, Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, s'étaient empressés de fuir avec tous les ministres, aussitôt après la prise de la Bastille. Le malheur voulut que Berthier fût arrêté à Compiègne, et bientôt on arrêtait aussi Foulon, qui, le premier, se vit conduire à l'Hôtel-de-Ville. On l'accusait « d'avoir voulu vexer le peuple, d'avoir dit qu'il lui ferait manger de l'herbe, d'avoir voulu faire la banqueroute, d'avoir accaparé les blés ». On s'avisa donc, pour le juger, d'établir un simulacre de tribunal. En vain Bailly et La Fayette s'efforcèrent-ils de lui sauver la vie, celui-là « en exposant les principes » à la populace qui criait qu'il fallait pendre le prisonnier, celui-ci en déclarant qu'il voulait que la loi fût respectée, « la loi sans laquelle il n'est point, disait-il, de liberté, la loi sans laquelle je n'aurais point contribué à la révolution du Nouveau-Monde, et sans laquelle je ne contribuerai pas à la révolution qui se prépare ».

Quel crédit pouvaient avoir contre l'insurrection les fauteurs les plus déclarés de l'insurrection? Malgré les beaux discours, Foulon fut pendu à un réverbère, sur la place même de l'Hôtel-de-Ville. « Je n'imaginais pas, écrivait avec une navrante ingénuité Bailly, que l'on pût jamais forcer l'Hôtel-de-Ville, poste bien gardé et objet de respect pour tous les citoyens; je jugeai donc le prisonnier parfaitement en sûreté; je ne doutais pas

Digitized by Google

que les flots de cette tempête ne finissent par se calmer, et je partis. » Tel n'avait pas été, d'après les *Procès-verbaux de l'Hôtel-de-Ville* (t. II, p. 301), le sentiment des électeurs « qui rapportèrent dans la salle, la certitude que le calme serait de très peu de durée, attendu la foule innombrable et la grande effervescence des esprits ». Quoi qu'il en soit, Foulon assassiné, « on se livra ensuite à mille excès. Le corps fut traîné dans la rue, et la tête promenée au bout d'une pique. Cette horrible exécution était un présage effrayant pour l'arrivée de M. Berthier. »

Aussi l'anxiété de Bailly fut-elle extrême, et il avoue « qu'il craignait et qu'il souhaitait l'arrivée, pour être débarrassé de cette inquiétude, et que l'événement, quel qu'il pût être, fût passé ». Qu'on pèse ces paroles! La fin de la journée le délivra de tout souci. Chargé d'interroger Berthier, et après lui avoir fait des questions « qui n'avaient pas d'objet bien déterminé, puisque aucune inculpation positive n'avait précédé ni décidé son arrestation », ce fut inutilement que, pour le soustraire à des bandes de forcenés, il donna l'ordre de le conduire à l'Abbaye. A peine Berthier était-il sorti de l'Hôtel-de-Ville, que la multitude, l'arrachant aux soldats, le massacra. « Aussitôt un dragon est entré, écrivait Bailly, portant un morceau de chair ensanglanté, et a dit : « Voilà le cœur de Berthier. » Nous avons détourné la vue et on l'a fait retirer. Ensuite la nouvelle nous est venue qu'on apportait sa tête, et qu'elle était déjà sur l'escalier. Nous avons envoyé dire qu'on n'entrât point, parce que l'assemblée des électeurs était occupée d'une délibération, et ce triomphe atroce et cette joie barbare se sont retirés... Quelle magistrature, observait douloureu-

Digitized by Google

sement Bailly, que celle qui n'a pas l'autorité d'empêcher le crime commis sous les yeux! » Vers le même temps, Bailly était du moins parvenu à procurer la vie sauve, en lui fournissant dans sa propre maison un asile, à l'ancien lieutenant de police, M. de Crosne.

Manifestement de telles horreurs dénotaient un état d'universelle anarchie. Et, en effet, « c'était le sixième jour que l'on ordonnait, que l'on administrait, et déjà tous voulaient commander, tous voulaient tout faire ». Si tel district, celui de Saint-Étienne-du-Mont, par l'organe du poète Roucher, faisait parvenir à Bailly une adresse où il saluait en lui « un grand citoyen », tel autre district, celui des Petits-Augustins, « arrêtait, à lui tout seul, qu'il serait établi des juges de paix, les qualifiait de tribuns, et procédait sur-le-champ à leur nomination ». D'un autre côté « on croyait toutes les autorités suspendues, tous les tribunaux arrêtés dans leurs cours. La Ville de Paris semblait rester seule, et était seule consultée et obéie. »

Bailly sentit donc « la nécessité d'une municipalité populaire et autorisée qui ne fût pas une assemblée nombreuse, afin d'en légitimer et d'en resserrer en même temps tous les pouvoirs. Il pensa à l'organisation de cette municipalité. »

Dans ce but, cent vingt députés des districts, nommés sur sa demande et réunis sur sa convocation, se rassemblèrent le 25 juillet à l'Hôtel-de-Ville. Ils étaient les premiers qui représentassent réellement la Commune de Paris, et leur réunion devait nécessairement mettre fin à l'assemblée dite des électeurs. Ils le comprirent bien ainsi. « L'assemblée des représentants de la Commune arrêta des remercîments pour MM. les électeurs, dont

Digitized by Google

le zèle et le patriotisme s'étaient développés avec tant d'énergie et de succès dans les circonstances les plus périlleuses et les plus mémorables. Elle envoya une députation leur porter cet hommage légitime, et les prier de continuer le service dont ils s'étaient si généreusement chargés, jusqu'à ce que les mesures eussent été prises pour y suppléer. »

Bailly se trouva de la sorte, pendant quelque temps, par un imbroglio insurrectionnel d'administration, « à la tête de deux assemblées ». Ce ne fut effectivement que le 30 juillet que finirent les séances des électeurs de 1789, qui, avant de se dissoudre, votèrent au maire de Paris un buste, « qui fut payé par eux tous et par lui-même ». Sans qu'il en prévît tout le sinistre avenir, l'assemblée des représentants de la Commune devait donner à Bailly beaucoup moins de contentement. Il avait demandé aux districts des députés qui fussent chargés de faire un plan municipal ; les districts leur conférèrent aussi le pouvoir d'administrer, « oubliant que quand on fait à la fois deux choses dont une est toujours instante et commande toujours, l'autre ne peut que traîner longtemps ; oubliant surtout que les hommes aiment l'autorité, et qu'il n'était pas naturel que les représentants fussent bien pressés de terminer un plan dont l'achèvement devait les en dépouiller ». Aussi, formés en assemblée le 25 juillet 1789, les députés des districts ne se séparèrent-ils que le 9 octobre 1790. D'autre part, cette assemblée, de l'aveu même de Bailly, « s'accoutuma, le plus aisément du monde, et dès le premier jour, à administrer toute seule, à l'oublier le plus parfaitement, et à agir comme s'il n'en avait demandé la formation que pour le dépouiller entièrement ».

Digitized by Google

Il est vrai que ces mécomptes ne laissaient pas que d'être compensés pour Bailly par certaines douceurs. Un jour ses voisins du quartier du Louvre se cotisent pour acheter un petit vaisseau orné des couleurs de la nation, sur le pavillon duquel on lisait : Vive le roi! Vive Bailly! et ils lui apportent avec pompe, tambours et musique en tête, ce présent, emblème de la Ville de Paris, qu'il devait gouverner. « Un vitrier fit même des vers qui n'étaient pas merveilleux, mais qui étaient l'ouvrage d'un bon cœur et d'une franche probité. » Un autre jour, « les femmes du marché Saint-Martin imaginent de se réunir en nombre, toutes, et les jeunes filles habillées en blanc, accompagnées du bataillon de leur quartier, avec la musique, et d'aller offrir des actions de grâces et un bouquet à la patronne de Paris ». Au retour, elles lui apportèrent des compliments, des fleurs et une brioche. « Cet exemple fut imité par tous les districts; tous les jours il y avait de pareilles processions ; tous les jours j'avais des compliments et des brioches : j'étais bien fêté et bien baisé par toutes ces demoiselles. »

Tels sont les amusements auxquels se plaisait à être bercé le candide et vulgaire Bailly. Tous les jours ne lui étaient pourtant point jours de fête, et trop souvent la place de l'Hôtel-de-Ville lui apparaissait envahie par des rassemblements qui n'avaient rien de commun avec les processions de demoiselles habillées en blanc et prêtes à lui offrir des compliments, des brioches et des baisers. Aussi, quand grondait l'émeute, se tenait-il d'ordinaire clos et couvert, ce qui faisait dire à Mme de Staël que « M. le Maire était comme l'arc-en-ciel, qui ne se montre qu'après l'orage ». Rien même, en somme,

Digitized by Google

ne lui semblait plus heureux que le mauvais temps, et il n'hésite pas à confesser « que c'était les jours de grande pluie qu'il était bien à son aise ».

Bailly, quoique toujours député, mais absorbé par ses fonctions de maire, ne suivait plus que d'assez loin et sans y prendre part, les travaux de l'Assemblée nationale. Il ne cessait pas néanmoins de s'y intéresser et naturellement applaudissait surtout à ce qu'ils offraient de révolutionnaire. C'est ainsi que la nuit du 4 août, qui valait à Louis XVI le titre de restaurateur de la liberté publique, le transporta d'allégresse. Ce n'est pas qu'il n'aperçût quelques-uns des côtés regrettables ou comiques de cette autre fameuse séance. « Il y eut en effet des défis généreux et de petites vengeances. Des suppressions furent provoquées avec une vertueuse abnégation de soi-même, et d'autres par de futiles motifs. Tandis que l'évêque de Chartres parlait, le duc du Châtelet dit en riant à ses voisins : « Ah! il nous ôte la chasse, je vais lui ôter ses dîmes, » et le duc proposa que les dîmes en nature fussent converties en redevances pécuniaires, rachetables à volonté. » — « On peut regarder la nuit du 4 août, écrivait néanmoins Bailly, comme l'époque d'une nouvelle révolution. J'en compte trois : celle du 17 juin, où les communes ont repris l'autorité souveraine et nationale ; celle du 14 juillet, où le peuple armé a fait éclore la véritable force publique, et, en renversant la Bastille, a détruit le pouvoir arbitraire; enfin la nuit du 4 août, où toutes les charges qui pesaient sur le peuple ont été détruites, et où la France a été vraiment régénérée... L'assemblée nationale, en quelques heures, a plus fait pour le peuple que les nations les plus sages et les plus éclairées n'ont fait en

Digitized by Google

plusieurs siècles. » D'un autre côté, la droiture de son âme corrigeant, ou du moins contredisant, comme presque toujours, ce qu'il y avait de faux dans son esprit, il ajoutait ces judicieuses paroles : « Ce n'est pas que les résolutions de cette nuit n'aient eu beaucoup d'inconvénients et n'aient préparé bien des maux. Toutes les propositions ont été entassées et précipitées; toutes n'ont pas été décrétées, plusieurs l'ont été trop tôt. Il en a résulté un relâchement de tous les liens, un affaissement de tous les ressorts; les esprits n'ont pas saisi les limites du bien qu'on avait voulu faire; ces limites ont été étendues par l'imagination et l'intérêt, et on a tout détruit à la fois par le fait, même ce qu'on voulait conserver. »

Effectivement, suivant le mot de Mirabeau, « les Français qui sont un mois entier à disputer des syllabes, avaient dans une nuit renversé tout l'ancien ordre de la monarchie ». Or, cette nuit même n'avait pas peu accru pour Bailly les embarras d'une administration qui l'occupait tout entier. Il lui fallut notamment rétablir le tribunal de la Ville, qui, depuis la Révolution, c'est-à-dire depuis un mois, ne jugeait plus aucune affaire. Ainsi, suivant sa propre remarque, « il allait devenir juge, sans avoir fait la moindre étude de droit, et ce n'était pas la moins singulière métamorphose qu'il eût subie ». Cependant, l'assemblée des représentants de la Commune eut le sentiment qu'on ne pouvait improviser un juge comme on avait créé un maire, et qu'un serment par devant le roi était nécessaire pour donner le caractère d'officier de justice, « laquelle est exercée au nom du roi ».

De là, aux yeux du méticuleux Bailly, une difficulté

Digitized by Google

presque inextricable. Jusqu'alors, ce serment avait été prêté à genoux. Bailly allait-il donc se soumettre au cérémonial qu'en plusieurs occurrences il avait repoussé, protestant « que nulle puissance ne le ferait parler autrement que debout? » En prenant les choses d'un certain biais, Bailly finit pourtant par se résigner. « Ici, c'était un serment, il était fait à Dieu sur le crucifix; l'assemblée décida que ces circonstances obligeaient de conserver l'ancien usage, et il fut arrêté que, pour prononcer le serment, Bailly mettrait un genou en terre. » C'est ce qui eut lieu, et, sans qu'on voie trop pourquoi, en grande pompe et cérémonie. Bailly et La Fayette se rendirent, en effet, le 25 août, à Versailles, accompagnés d'une députation des représentants de la Commune, escortés à la fois par des détachements de troupes et par les gardes nationales. « C'était un spectacle magnifique; il faisait un temps superbe; l'avenue et la place d'Armes étaient remplies d'un peuple immense; les femmes des marchés de Paris et de Versailles criaient : « Vivent M. Bailly et M. de La Fayette! Vive la Commune de Paris! » et leurs cris étaient partout répétés. La députation marchait au milieu de ces acclamations et d'une garde considérable; c'était vraiment la Ville de Paris faisant son entrée dans Versailles; et l'on admirait la première ville du royaume qui, après avoir conquis sa liberté, venait offrir au roi l'hommage de son respect et de sa soumission. Nous fûmes conduits à l'audience du roi par le grand maître et deux aides des cérémonies, dans la chambre à coucher où est le lit de parade : le roi y était assis, couvert, environné de Monsieur, des grands officiers et des ministres. Jamais la Ville de Paris n'avait été reçue avec cet appareil. J'ai prêté le serment un genou

Digitized by Google

en terre : ensuite j'ai offert au roi un superbe bouquet que les femmes de la Halle m'avaient remis pour Sa Majesté; il était environné d'un voile de gaze, sur lequel était écrit, en lettres d'or : « A Louis XVI, le meilleur des rois. » Et Bailly ne tarit pas sur les présentations à tous les membres de la famille royale ainsi qu'à tous les ministres, sur les dîners qui suivirent, sur les santés que l'on y porta, sur la réception que la garde de Versailles fit à la garde de Paris. Son cœur s'exalte au souvenir « de la concorde et de la fraternité ». Car « un cœur citoyen pouvait dire : Enfants de la patrie, ainsi toujours puissiez-vous être unis! Ce vœu, jusqu'au moment où j'écris (14 juin 1792), ajoute l'ancien maire de Paris, ce vœu a été rempli et promet de l'être toujours. »

On peut affirmer que ce qu'un vin capiteux est pour des cerveaux faibles, la popularité le fut pour Bailly. Il s'en montrait tellement avide qu'il se laissait parfois aller, à ce sujet, aux plus étranges méprises. C'est ainsi que lors des funérailles de Voltaire, placé à la tête de la municipalité qui accompagnait le cercueil triomphal, il n'hésitait point à s'attribuer une large part dans les acclamations. « M. Bailly suivait le char au milieu des applaudissements prodigués à Voltaire, rapportait le *Journal général de France* du mercredi 13 juillet 1791 (n° 194, p. 780); on a même cru qu'il se trompait à l'intention de ces applaudissements, à cause d'une pantomime d'attendrissement, de reconnaissance et de politesse, dont il semblait payer chaque témoignage de l'enthousiasme du public. » Ce qui reste du moins certain, c'est que Bailly, durant sa dictature municipale, ne reçut pas le moindre hommage, quel-

Digitized by Google

que puérile ou grotesque qu'en fût l'expression, qu'il n'ait cru devoir soigneusement en instruire la postérité. C'est ainsi qu'il rappelle que le bataillon des Feuillants, se souvenant qu'il était sorti de ce district, voulut lui donner une marque de son estime et de son affection, en inscrivant son chiffre *J. B.*, dans un coin de son drapeau. La journée du 25 août surtout lui fournit des motifs particuliers de s'enorgueillir. « Je trouve, dans la chronique de ce jour, écrit-il, ces vers pour mon portrait :

Bon parent, ami sûr, patriote intrépide,
L'écrivain est Platon, et l'homme est Aristide.

Voyez aussi, sur ce jour, *Lettres singulières* (*Chron.*, 25 août 1789). » — Non certes, non, nous n'irons pas voir ces *Lettres singulières*, et il nous suffira de mentionner les dernières marques de contentement que s'est données à elle-même cette âme d'enfant. « Aujourd'hui 2 septembre, écrivait Bailly, un artiste, M. Nuger, graveur, a présenté mon portrait à l'Assemblée nationale. » — « Aujourd'hui 6 septembre, le bataillon des Feuillants, de mon district, a fait bénir ses drapeaux à Saint-Roch..... J'étais prié du dîner que le bataillon a donné ensuite au pavillon de Flore. Mes affaires ne m'ont pas permis d'y assister. J'y ai été au café. J'ai trouvé tout le monde dans la joie. J'ai été bien accueilli, fêté, baisé. On m'a fait passer sous la voûte d'acier, une épée m'a piqué au front; mais c'était l'effet de la joie et de l'amitié, car je suis sorti comblé des marques d'attachement de mes anciens camarades. »

Hélas! cette popularité, telle quelle, devait avoir pro-

Digitized by Google

chainement un terme, et plus d'une occasion avait été donnée à Bailly de le pressentir.

Il s'agissait de constituer enfin une municipalité et déjà un projet d'organisation avait été lu à l'assemblée des représentants de la Commune. Suivant Bailly, on pouvait facilement y découvrir l'inspiration et l'influence d'un parti républicain depuis longtemps existant, tandis qu'il constate que l'esprit de l'Assemblée nationale, au contraire, « n'était pas démocratique ». Et ce ne fut guère en effet qu'après le retour de Varennes que quelques-uns de ses membres, Larochefoucauld et Dupont de Nemours, par exemple, opinèrent pour la république.

L'assemblée des représentants des districts avait en outre arrêté que la constitution de la municipalité serait précédée d'une déclaration des droits de la Commune. « Voilà, s'écriait raisonnablement Bailly, voilà où conduit la manie de l'imitation! Les droits de la Commune sont-ils autres que les droits des citoyens? » Avec non moins de raison, Bailly constatait « que cette assemblée, quoique composée pour la plupart d'excellents citoyens bien intentionnés, était flattée du pouvoir, désirait de le conserver, et, sans s'en apercevoir, n'était pas fâchée de reculer le terme qui devait l'en dépouiller ». Il se résolut en conséquence à adresser une lettre circulaire aux districts où « leur exposant le temps qu'allait prendre la discussion de tous les articles du plan de municipalité, il leur proposa de nommer vingt officiers destinés à composer avec lui le bureau de la Ville, qui administrerait, pendant que se continuerait l'examen du plan de municipalité ». Mais ce n'était pas là le compte des représentants de la Commune.

Digitized by Google

Ils se montrèrent irrités d'une démarche faite à leur insu, obligèrent Bailly à revenir publiquement sur sa proposition et continuèrent à exercer en grand nombre le pouvoir d'administrer. Bailly a même justement observé qu'à partir de ce jour (30 août), commença entre les représentants de la Commune et lui une guerre interminable, que, grâce à l'estime qu'il professe invariablement pour ses propres actes, il se flatte, mais bien à tort, d'avoir soutenue « avec quelque avantage ».

Sa confiance dans le succès de la Révolution était de même à peu près sans mélange. « Tout ce que je vois, écrivait le 2 avril 1764 Voltaire à Chauvelin, jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux; ils verront bien des choses. » C'est à peu près sur ces paroles, qu'il se plaît à transcrire comme le texte d'une prophétie, en partie déjà réalisée, que finissent ou plutôt que restent suspendus les *Mémoires* de l'ancien maire de Paris.

L'appendice qui termine le troisième et dernier volume de cet ouvrage de Bailly, ne contient guère, en effet, que de menues harangues prononcées par lui çà et là, quelques lettres d'affaires et les nombreux discours dont sa vanité loquace fatigua si souvent la longanimité du roi.

Ainsi nous n'aurons presque plus désormais à invoquer son propre témoignage ni sur les événements publics auxquels il participa, ni sur les faits privés qui

Digitized by Google

se rapportent aux derniers incidents de sa carrière. Mais des informations empruntées à ses différents biographes contribueront peut-être à jeter encore quelque lumière sur ce qui nous reste à dire et de ce malheureux politique et de son époque.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

DERNIÈRES ANNÉES DE BAILLY

A la dernière page de ses *Mémoires* et à la date du 2 octobre 1789, Bailly écrivait : « Le président de l'Assemblée nationale a porté aujourd'hui au roi la déclaration des droits et des articles constitutionnels. Le roi a répondu qu'il ferait connaître ses intentions. »

Le temps était complètement passé où Louis XVI pouvait avec vérité parler de ses intentions. Peu de mois avaient suffi à le dépouiller de toute puissance effective et il n'y avait plus guère qu'à séquestrer sa personne. Aussi bien, était-ce le dessein que nourrissaient les agitateurs, qui, à Paris, avaient su donner corps et vie à ce formidable souverain de fantaisie que l'on nomme le peuple. Bailly rappelle que dès le mois d'août « on disait qu'il fallait que quinze mille hommes marchassent à Versailles, inviter la nation à briser ses infidèles représentants et à en nommer d'autres à leur place; et, ceci est remarquable, supplier le roi et M. le Dauphin de venir à Paris pour leur sûreté. Le marquis de Saint-Huruge était chargé de porter cette motion à

Digitized by Google

l'Assemblée nationale. » En septembre, quoique sous une forme plus adoucie, même mention. « Aujourd'hui, dans sa *Chronique*, M. de Villette invitait le roi et la reine à venir passer l'hiver à Paris. Il proposait que l'Assemblée nationale tînt ses séances au Louvre et au Salon des tableaux. »

Il est hors de conteste que La Fayette et Bailly avaient plus que personne au monde contribué à priver Louis XVI de toutes les ressources militaires qui auraient pu le mettre à même de faire respecter sa volonté et lui être contre les violences une sauvegarde. Nous n'irons pas pourtant jusqu'à admettre qu'en vue de l'établissement d'une régence, ils furent de ceux qui provoquèrent l'invasion de Versailles par la tourbe parisienne. Mais il est clair qu'après avoir été impuissants à prévenir cet envahissement ou à l'empêcher, ce fut à grand'peine qu'ils parvinrent à en modérer les excès. L'un et l'autre, d'ailleurs, présidèrent en triomphateurs à l'entrée humiliante et sanglante que Louis XVI fit le 6 octobre dans sa capitale, qui lui devenait une geôle en attendant qu'il y trouvât l'échafaud. Bailly surtout y saisit, avec bonheur, l'occasion de satisfaire à sa démangeaison de pérorer. « Les moments que Votre Majesté nous donne, disait-il au roi en le recevant à l'Hôtel-de-Ville, quelque courts qu'ils soient, nous sont précieux ; mais c'est sa présence habituelle que nous désirons, ce sont tous ses moments que son peuple demande... Votre Majesté sera le témoin de notre fidélité ; nous verrons renaître sous ses yeux l'ordre, la paix, toutes les vertus aimables et douces que son exemple doit inspirer ; enfin, sous le règne de Louis XVI, le roi sera puissant par son peuple, et le peuple heureux par son roi. »

Digitized by Google

Tout charmé de cette harangue et du balancement de phrase qui la termine, Bailly reprenait peu de jours après, avec de nouvelles et plus vives instances, les mêmes discours : « Sire, vous êtes aimé partout; partout on voudrait vous posséder; vous êtes à tous les Français, comme tous les Français sont à vous; mais nous revendiquons un ancien privilège : c'est ici qu'ont demeuré vos plus illustres ancêtres; c'est ici que l'empire français a été fondé, et c'est d'ici qu'il s'est élevé à cette haute puissance, que le règne de Votre Majesté va faire reposer sur des bases inébranlables. Sire, rendez-vous à nos vœux; demeurez dans votre capitale... Le centre de l'empire doit être le séjour des rois; nous les avons possédés, nous les redemandons. »

Et encore :

« Sire, vous avez regretté de vous éloigner de l'Assemblée nationale; vous l'avez remerciée du décret qui la rend inséparable de votre personne. En effet, le monarque n'est qu'un avec la nation au moment où la liberté renaît sous vos auspices, où l'Assemblée nationale va revivifier ce corps antique de la monarchie, où Votre Majesté, avec la liberté, va lui rendre sa splendeur. Faites à la fois tous les actes de justice et de bonté qui sont dignes de votre cœur paternel; rendez à la capitale les rois qui faisaient sa gloire, surtout votre présence, qui fera son bonheur. »

Évidemment la nécessité, une nécessité presque insurmontable, décida le roi, et non point la rhétorique ampoulée de Bailly. Mais les vœux des électeurs de Paris n'en étaient pas moins entièrement remplis. Ils avaient réclamé la destruction de la Bastille, et la Bastille avait été rasée. Ils avaient insisté pour que les États généraux

Digitized by Google

siégeassent à Paris. Or, en se rendant à Paris pour s'y constituer en quelque sorte prisonnier, le roi y était suivi par l'Assemblée nationale, qui s'y établissait, appelée à devenir tour à tour, après être violemment sortie du sein des États généraux, Assemblée constituante, Assemblée législative, Convention.

Encore un coup, Bailly pouvait se flatter d'avoir été un des hommes qui avaient le plus contribué à préparer de pareils résultats. Toutefois, ni sa probité éprouvée n'avait pu le mettre au-dessus du soupçon, ni sa connivence naïve et ardente avec les révolutionnaires, détourner de lui leurs compétitions et leur jalousie. A partir de 1790, il se vit en butte à d'innombrables et odieux pamphlets, et de toutes parts s'élevèrent, dans la presse parisienne, des voix injurieuses qui lui demandaient des comptes. Il faut citer particulièrement Marat, qu'animaient à la fois contre Bailly et le désir inextinguible d'une popularité lucrative et le souvenir cuisant des humiliations méritées que l'Académie des sciences avait naguère infligées à son amour-propre d'auteur. D'autres, comme Mirabeau, successivement aux gages de Monsieur, du duc d'Orléans, du roi, mais toujours nécessiteux, en voulaient directement à sa place, et se livraient, pour s'en emparer, à de basses intrigues. D'autres enfin, comme La Fayette, abusant avec une sorte de candeur de sa candeur, le faisaient négligemment servir à leur ambition personnelle.

Et déjà, en parcourant les *Mémoires* de Bailly, nous avons eu à noter maints passages où le maire de Paris laisse percer, quoi qu'il en ait, le dépit que lui causent les ingérences perpétuelles de La Fayette et la prépondérance qu'il affecte. Une fois, ce n'est rien moins que

Digitized by Google

la réforme de toute la jurisprudence criminelle que La Fayette prétend obtenir de l'Assemblée nationale. « Ses vues étaient pures, écrira Bailly, mais il se mêlait d'un objet qui ne le regardait pas ; mais n'ayant pas assez de connaissances et d'expérience sur cet objet, il fit un très grand mal. » Une autre fois, les députés des districts déclarent se réunir à M. le maire et à M. le marquis de La Fayette, commandant général, afin de dresser un plan d'administration municipale. « M. de La Fayette et moi, observe Bailly, nous pouvions être considérés comme collègues et comme les deux chefs de la Ville de Paris; mais il n'en est pas moins vrai que le commandant général ne devait point ostensiblement avoir part à la confection d'un plan de municipalité, dont il est l'instrument et à laquelle il doit être soumis. Cela est entièrement contre les principes... — Dans la suite, on s'est plaint qu'il avait trop de pouvoirs; si l'histoire en cherche les causes, les voilà. »

Mais ce qui n'était chez Bailly que contrariété, après tout, passagère, se changeait chez ses amis, peut-être moins indulgents, en véritable aversion pour La Fayette. Aussi est-ce en un langage souvent irrité qu'ils constatent les menées du général ou ses empiétements. Écoutons l'un d'entre eux, l'auteur anonyme de l'*Éloge historique de Bailly*. Voici en quels termes il s'exprime sur le compte de La Fayette dans ses rapports avec l'honnête académicien. « Un homme fin, dit-il, adroit, astucieux, triompha sans peine du véritable philosophe, qui, dans les fonctions confiées à ses soins, avait encore apporté plus de candeur et de bonne volonté que de connaissances administratives. Janus La Fayette redoutait le génie de Mirabeau. Mirabeau ambitionnait (on le croyait

Digitized by Google

du moins) la place de maire de Paris. La Fayette savait faire la différence qu'il y a entre un homme dont toute la politique consistait à remplir ses devoirs avec une sévère exactitude, et celui à qui tous les moyens semblaient bons, pourvu qu'ils le conduisissent à ses fins; et ses fins tendaient toutes à l'envahissement du pouvoir. Mirabeau et La Fayette couraient la même carrière; mais, pour arriver à leur but, ils n'avaient pas pris le même chemin. » Il n'avait donc fallu rien moins que la mort de Mirabeau pour délivrer La Fayette d'un compétiteur dangereux. C'était aisément, au contraire, et presque par le seul ascendant qu'exercera toujours en France un homme d'épée, que La Fayette avait élevé sa propre influence fort au-dessus de celle de Bailly. Il lui avait suffi de flatter l'innocente manie de son vaniteux et pointilleux collègue, en rappelant sans cesse et à tout propos la supériorité du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, pour exercer l'un et l'autre pouvoir d'une manière réelle et presque absolue.

« Chaque jour, écrit encore l'anonyme, le maire de Paris acquérait de nouveaux droits à la reconnaissance de ses concitoyens, et cependant chaque jour je voyais s'accroître le crédit de La Fayette et baisser, décroître, s'évanouir insensiblement la faveur populaire de Bailly, de Bailly naguère l'idole si chérie du peuple. Il n'en obtenait plus les bénédictions; et cependant on briguait l'honneur de baiser le cheval blanc de La Fayette; trop heureux celui qui l'approchait d'assez près pour lui offrir ce témoignage de son respect. » A en croire le même biographe, La Fayette n'aurait effectivement négligé aucune occasion de paraître au détriment de Bailly. C'est ce qui aurait eu lieu, par exemple, lors de

Digitized by Google

la fête de la Fédération, où paradèrent l'un à côté de l'autre La Fayette et Talleyrand, l'évêque disant au général : « Ne me faites pas rire! » Dans cette circonstance, La Fayette aurait comme subrepticement enlevé à Bailly le premier rôle. « Le 14 juillet le roi, dans la crainte, dit-on, d'être assassiné, ne voulut pas faire par lui-même sur l'autel de la patrie le serment qu'exigeait de lui un décret qu'il avait solennellement sanctionné. C'était à Bailly dans ce cas à le suppléer. La Fayette, jaloux de se montrer à la nation, pour ainsi dire assemblée au Champ-de-Mars, se fit désigner par le monarque pour le représenter. Cette inconvenance n'échappa pas à Bailly; mais il ne s'en plaignit point, il n'en témoigna rien à La Fayette qui marchait rapidement à son but; ce qui était très visible pour toutes les personnes habituées à réfléchir un peu. »

Les *Mémoires* de La Fayette contredisent, il est vrai, de telles assertions, ou du moins ne présentent entre La Fayette et Bailly aucune trace de rivalité. La Fayette, en effet, n'y mentionne jamais « le pauvre Bailly », « l'illustre et excellent Bailly », « le vertueux Bailly », qu'avec une estime affectueuse, de même qu'il ne rappelle les rapports qu'ils soutinrent, que pour en attester « la parfaite harmonie ». « Bailly, premier président de l'Assemblée constituante, premier maire de Paris, n'était pas révolutionnaire; mais son âme et son talent se trouvèrent au niveau de cette haute confiance des représentants de la nation et du peuple de la capitale. Notre parfaite harmonie dans ces temps difficiles ne fut jamais troublée; il avait expié par beaucoup de tracasseries les avantages d'une probité sans tache, d'une philosophie sans amertume, d'un rang éminent dans les sciences et

Digitized by Google

les lettres; sans esprit de parti, il expia sur l'échafaud son intègre résistance au désordre, à l'intrigue, au crime, et son obéissance au décret qui, en lui ordonnant d'employer la force contre le rassemblement du Champ-de-Mars, arrêta le mouvement exécuté depuis dans la journée du 10 août et du 31 mai. » Toutefois, il y a lieu de l'observer. De toute évidence, La Fayette a eu ici l'inappréciable avantage de parler le dernier, et, après de longues années écoulées, il lui a été facile de se montrer sympathique envers un mort. Disons plus : peut-être, dans la naïveté de son propre orgueil, La Fayette n'a-t-il même pas soupçonné avoir jamais eu envers Bailly aucun des torts que celui-ci n'a pu s'empêcher plus d'une fois de signaler, bien que discrètement et doucement. Quoi qu'il en soit, et malgré les différences ou l'opposition de leurs visées personnelles, il reste constant que Bailly et La Fayette s'accordèrent au moins en ceci, qu'ils travaillèrent de tout leur pouvoir à ruiner l'autorité royale, sous prétexte de la circonscrire. Un dernier acte, et celui-là tragique, devait encore les réunir et les perdre en même temps. Nous voulons parler de la fusillade qui eut lieu le 17 juillet 1791 au Champ-de-Mars et où Bailly fit proclamer la loi martiale, que fit exécuter La Fayette.

M. Arago, d'ordinaire si favorable à Bailly, ou plutôt son admirateur passionné, s'élève ici contre le maire de Paris, avec la dernière sévérité. A son sens, la pétition que des clubistes se proposaient de faire signer au Champ-de-Mars contre le décret de l'Assemblée nationale qui s'était refusée, après la fuite de Varennes, à prononcer la déchéance du roi, cette pétition était parfaitement légale. Ceux qui l'avaient organisée s'étaient

Digitized by Google

pourvus de l'autorisation nécessaire. Un pareil rassemblement n'offrait, d'autre part, aucun danger, et ce ne fut que sur de faux rapports et en cédant à une précipitation, à un trouble d'esprit regrettable, que Bailly put donner le signal de l'exécution terrible que condamnait son cœur. M. Arago semble perdre de vue les complots que des factieux, et, en particulier, les Orléanistes tramaient à cette époque. Il paraît ignorer que Choderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, secrétaire intime du duc d'Orléans, avait demandé, sans toutefois l'obtenir, que dans la pétition qui devait être signée sur l'autel de la patrie, et qu'il avait rédigée, on proposât son maître pour roi. Il ne remarque pas non plus que ce fut du côté des émeutiers que partirent les premiers coups de feu. Surtout il oublie que l'Assemblée, justement inquiète, avait mandé à sa barre la municipalité de Paris et lui avait enjoint de prendre les mesures les plus rigoureuses « contre ceux, disait son président Charles Lameth, qui voulaient opposer leur volonté à la loi, expression de la volonté nationale ».

En résumé et en réalité, le 17 juillet 1791, La Fayette et Bailly ne furent que les serviteurs de la loi, et ce n'était point à eux qu'il fallait imputer une catastrophe dont, aussi bien, les partis exagérèrent perfidement l'horreur. Ce douloureux événement n'en détermina pas moins la chute presque simultanée de La Fayette et de Bailly. On les avait fort à tort accusés d'avoir favorisé la fuite du roi; on ne leur pardonna pas d'avoir versé le sang du peuple, c'est-à-dire de ceux qu'alors même on appelait « les brigands ». L'un et l'autre durent quitter la place. Le 8 octobre, La Fayette,

Digitized by Google

dont Suard lui-même déclarait « qu'il n'avait pas la tête assez forte pour le rôle qu'il jouait dans la Révolution », La Fayette donnait sa démission. Il partait ensuite pour sa terre de Chavagnac, près Brioude, mais non sans avoir reçu de la garde nationale de Paris une épée forgée avec les verrous de la Bastille, et de la municipalité une médaille en même temps que les adieux publics et émus de Bailly. « Vous êtes bien sûr, lui disait le maire de Paris, que nous n'oublierons jamais le héros des deux mondes, qui a eu tant de part à la Révolution. Les peuples libres et généreux, comme les Français, sont reconnaissants; et vous aussi, vous vous souviendrez de la Ville de Paris et des braves électeurs de 1789, et des municipalités provisoires, et de la Commune entière que vous avez servie avec zèle. J'ose espérer que dans ces souvenirs si chers, vous vous rappellerez quelquefois votre ancien collègue qui a toujours été ami avec vous, et qui, ayant partagé l'affection de la Ville de Paris, demande à partager les sentiments que vous conservez pour elle. » Le 18 novembre, Bailly donnait à son tour et définitivement sa démission, qu'il avait plusieurs fois offerte, et, après avoir solennellement présenté au conseil de la Commune son successeur Péthion de Villeneuve, qui allait prochainement s'illustrer sous le nom de *Péthion la Vertu* [titre assurément bien mérité!], il se retirait dans sa maison de Chaillot.

Aucun regret public ne l'y accompagna. « Il ne reçut, écrit un de ses biographes, aucun de ces témoignages flatteurs de bonté, expressions tendres de l'âme, non d'étiquette, non mendiées, qui sont la plus douce récompense, la seule digne des gens vertueux, la seule qu'ils ambitionnent. Cependant, à quelque temps de là, dans

Digitized by Google

une fête donnée à la société des Neuf-Sœurs, on lut une épître de Mme de Beauharnais à Bailly, où le patriotisme, où la vertu, simples autant que modestes, furent couronnés de la main des Grâces. »

Ce fut à Chaillot que Bailly consacra ses tristes loisirs à continuer ou à commencer la rédaction de ses *Mémoires*, malheureusement incomplets, mais qui le font néanmoins si bien connaître [1]. Le 14 juin 1792, il en poursuivait encore la rédaction. Le 20 du même mois, c'est-à-dire le jour même où une foule ameutée par ceux qui auraient dû la contenir, préludait, en envahissant les Tuileries, à toutes les violences qui suivirent, les soins de sa santé, des nécessités d'affaires et peut-être aussi une légitime quoique tardive appréhension de l'avenir le déterminèrent à quitter Paris avec sa femme. A la suite d'excursions diverses en Champagne et en

1. « C'est un bien mauvais livre », écrivait justement Fiévée en parlant des *Mémoires de Bailly*, dont il venait de rendre compte dans le *Mercure*, lors de leur publication en 1804. Et il ajoutait : « Dans mon article, j'établis comme vérités incontestables : 1° qu'il y a anarchie toutes les fois que l'opinion ignore où est véritablement l'autorité, et que par conséquent il y a eu anarchie en France depuis 1789; 2° qu'une grande erreur des patriotes de 89 a été de croire que, dans une monarchie, un magistrat quelconque peut être quelque chose quand le monarque n'était rien, puisque le respect de forme qui environne les gens en place tient toujours au respect accordé au chef de l'État; 3° qu'il est ridicule, dans une monarchie, de discuter qui est le premier du pouvoir civil ou du pouvoir militaire, puisqu'il n'y a pas des pouvoirs civils et des pouvoirs militaires, mais des autorités civiles et des autorités militaires, et que le monarque, roi ou empereur, étant chef suprême, peut régler à volonté leur subordination selon les circonstances. Enfin, en réfutant un ouvrage plein d'assertions fausses, j'ai développé quelques-uns des principes sans lesquels le gouvernement monarchique n'existerait que comme une fiction. » — *Correspondance et relations de J. Fiévée avec Bonaparte, consul et empereur* (1802 à 1813); Paris, 1836, 3 vol. in-8°, t. II, p. 51.

Digitized by Google

Normandie, il finit par se rendre à Nantes où il devait passer de longs mois dans la mélancolie et l'inaction. « Ma journée a été bien remplie, disait-il parfois amèrement ; depuis mon lever, je me suis mis en mesure de donner à qui voudra l'entendre l'analyse des deux, des trois premiers volumes du roman nouveau que le cabinet de lecture vient de recevoir. » Aux ennuis de cette espèce d'exil s'ajouta bientôt le chagrin que dut lui causer la ruine presque totale de sa fortune.

Tandis en effet qu'une lettre du ministre de l'intérieur Roland l'avisait qu'on lui retirait son logement du Louvre, une somme de six mille livres, immédiatement payable, lui était réclamée pour acquit des impositions de l'hôtel qu'il s'était fait attribuer en qualité de maire de Paris. Il dut vendre en conséquence et sa maison de Chaillot et même sa bibliothèque. D'un autre côté, obligé de se présenter chaque semaine chez le procureur syndic de l'administration départementale de la Loire-Inférieure, les catastrophes qui se succédaient ne faisaient qu'empirer sa position de suspect.

Tantôt c'était le 10 août, tantôt c'était le 2 septembre, dont les affreux détails arrivaient jusqu'à lui. Peu après, il voyait la Convention remplacer l'Assemblée législative, comme l'Assemblée législative avait remplacé la Constituante, comme celle-ci tout d'abord avait remplacé les États généraux transformés inopinément en Assemblée nationale. Enfin, en janvier 1793, il apprenait l'assassinat juridique de cet infortuné Louis XVI, qu'il avait tant harangué, tant régenté, tant complimenté, l'appelant dans ses derniers discours : « roi des Français, ami des lois, restaurateur de la liberté, père des pauvres », « promettant toutes les ado-

Digitized by Google

rations, toutes les bénédictions du peuple au monarque, qui devait réunir tous les titres des monarques chéris, qui devait être Louis le Juste, Louis le Bon, Louis le Sage, et vraiment Louis le Grand, » et cependant contribuant, pour sa part, à l'envoyer à l'échafaud [1].

Une réalité lugubre mettait à néant ces fadaises et ces fadeurs. Bailly consterné se refusa du moins à fuir les périls qui menaçaient sa propre existence et ne se donna point en exemple aux révolutionnaires futurs, qui, après avoir précipité leurs partisans ou leurs séides au plus fort de la tempête, se sont lâchement réfugiés dans le port. En vain un homme généreux, le marquis Charles de Caseaux, offrit-il de lui assurer, ainsi qu'à Mme Bailly, un asile en Angleterre ou en Amérique. « Depuis le jour où je suis devenu un personnage public, répondit Bailly, ma destinée se trouve invariablement liée à celle de la France, jamais je ne quitterai mon poste au moment du danger. En toute circonstance, la patrie pourra compter sur mon dévouement. Quoi qu'il doive arriver, je resterai. » Toutefois il s'apprêtait à quitter Nantes en juin 1793, lorsque Cathelineau et Charette vinrent assiéger cette ville avec quatre-vingt mille des leurs.

Ce ne fut qu'après l'échec et le départ des Vendéens que Bailly put, le 6 juillet, s'acheminer vers Rennes, d'où, après un très court séjour, il eut la funeste idée, malgré les avis contraires de son confrère et ami La-

1. Parmi les innombrables pamphlets du temps, il en faut citer un : *La Passion et la Mort de Louis XVI, roi des Juifs et des Chrétiens.* A Jérusalem, 1793, in-8°. Ce pamphlet est dirigé principalement contre le duc d'Orléans : Philippe Iscariote; Bailly : Pilate Sylvain; La Fayette : Caïphe, etc.

Digitized by Google

place, de se rendre à Melun, afin d'y occuper une maison que celui-ci venait de laisser vacante. Reconnu dans la rue, le lendemain même de son arrivée, on s'empara de sa personne, et, conduit à Paris, il fut emprisonné d'abord aux Madelonnettes, puis à la Force. Son sort n'était guère douteux. L'ancien maire de Paris comptait évidemment au nombre des victimes prédestinées, que Robespierre, alors tout-puissant, allait s'empresser, pour des motifs divers, d'envoyer à l'échafaud. Les Girondins cependant et Marie-Antoinette l'y précédèrent.

Introduit comme témoin dans le procès abominable de la fille de Marie-Thérèse, Bailly y fit paraître le respect d'attitude et la loyauté de parole qu'on devait attendre de cet honnête et ancien serviteur de la monarchie. De là, contre lui, un nouveau grief, si tant est que ses accusateurs, qui étaient en même temps ses juges, songeassent le moins du monde à examiner s'il était ou n'était pas réellement coupable.

Une des illusions de l'ancien maire de Paris, pour ne pas dire une de ses faiblesses, fut la manière dont il chercha à se défendre. Après le procès de la reine il fit imprimer et répandre un factum intitulé : *Bailly à ses concitoyens.* Il s'y disculpait longuement d'avoir secondé la fuite du roi, condamnant cette tentative, comme une *idée liberticide.* Il y donnait pour preuve de son intégrité dans ses rapports avec la cour, sa demande *ferme et vigoureuse* à Louis XVI, d'éloigner de lui tous les prêtres réfractaires. Enfin on y remarquait, entre autres, ces paroles : « Lorsqu'une nouvelle révolution a aboli la royauté en 1792, disait-il, j'ai promis d'obéir au décret, et je l'ai fait parce que j'ai l'âme assez élevée

Digitized by Google

pour m'honorer d'être républicain... Je n'ai gagné à la Révolution que ce que mes concitoyens y ont gagné : la liberté et l'égalité. J'y ai perdu des places utiles, et ma fortune est presque détruite. Je serai heureux avec ce qui m'en reste et ma conscience pure, mais, pour être heureux dans le repos de ma retraite, j'ai besoin, mes chers concitoyens, de votre estime. Je sais bien que tôt ou tard vous me rendrez justice; mais j'en ai besoin pendant que je vis et que je suis au milieu de vous. » Protestations aussi humbles que vaines! Sous le double prétexte d'avoir favorisé l'évasion de Capet et répandu au Champ-de-Mars le sang du peuple, Bailly était condamné à la peine de mort, à l'unanimité des voix, et La Fayette affirme, dans ses *Mémoires*, tenir de Rouget de l'Isle, parent éloigné de Bailly [1], « qu'il entendit crier sa sentence imprimée, une heure et demie avant qu'elle eût été rendue ». Cette sentence, signée Dobsent président, Maire et David juges, était d'ailleurs de la plus extrême rigueur. Elle portait la confiscation des biens de Bailly, fixait pour le lieu de l'exécution, et ce dans les vingt-quatre heures, l'esplanade entre le Champ-de-Mars et la rivière de Seine; ordonnait au surplus que le drapeau rouge qu'avait fait déployer l'ancien maire de Paris comme signal de la fusillade, serait attaché derrière la voiture et traîné jusqu'au lieu de l'exécution, où il serait brûlé par le bourreau; décidait enfin que ce jugement serait imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République.

1. Ce fut aux mânes de Sylvain Bailly que Rouget de l'Isle dédia plus tard le *Chant des combats*, vulgairement appelé *l'Hymne des Marseillais* ou *la Marseillaise*.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

ÉPILOGUE

La Fayette rapporte que Bailly, après sa condamnation, se serait écrié : « Ce n'est pas pour le Champ-de-Mars que je péris, c'est pour le serment du Jeu-de-Paume ! » — « Je n'entends pas sonder ces paroles mystérieuses dans tout ce qu'elles laissent entrevoir sous un demi-jour, conclut M. Arago ; mais quelque sens qu'on leur attribue, les sentiments, les passions des prolétaires n'y jouèrent évidemment aucun rôle ; c'est un point hors de discussion. » Les juges ou plutôt les assassins de Bailly auraient-ils donc été des suppôts du despotisme, des aristocrates altérés de sang, des royalistes déguisés et affamés de vengeance? Ou ne serait-il pas plus raisonnable de croire que ces mots suprêmes, échappés à Bailly, lui étaient surtout dictés par le même sentiment qui inspirait Mounier, lorsque, dans ses *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, cet autre honnête révolutionnaire, mais révolutionnaire repentant, écrivait : « Combien je me reproche aujourd'hui d'avoir proposé le

Digitized by Google

serment du Jeu-de-Paume! » Bailly, en un mot, n'aurait-il point partagé les tristesses dont Mirabeau lui-même se montrait oppressé, lorsqu'en se séparant de son collaborateur Dumont, il lui disait : « Ah! mon ami, que nous avions raison quand nous avons voulu, dès le commencement, empêcher les communes de se déclarer Assemblée nationale ; c'est là l'origine du mal : depuis qu'ils ont remporté cette victoire, ils n'ont cessé de s'en montrer indignes. Ils ont voulu gouverner le roi, au lieu de gouverner par lui; mais bientôt ce ne sera plus ni eux ni lui qui gouverneront : une vile faction les dominera tous et couvrira la France d'horreurs. »

A vrai dire, nous ne pensons pas, le caractère de Bailly étant donné, que Bailly ait éprouvé le moindre regret de la conduite qu'il avait tenue. Mais peut-être, à la dernière heure, en cela du moins, avait-il vu juste; peut-être avait-il compris que tout s'enchaîne et que c'était au serment du Jeu-de-Paume qu'il fallait rapporter, comme à leur principe, les événements dont il finissait par tomber victime.

Ce fut effectivement le serment du Jeu-de-Paume, prêté dans un moment de patriotique ivresse, par les seuls députés du tiers, c'est-à-dire par une réunion tronquée et pour un pareil objet sans mandat, qui décida en France du sort de la monarchie. Il y avait, sans contredit, d'essentielles et nombreuses réformes à opérer, et ces réformes, aussi bien, étaient en train de se produire; on mit une précipitation fébrile à faire en tout et d'un seul coup table rase. On aurait dû donner cours à une évolution salutaire; on accomplit une révolution à beaucoup d'égards destructive. Il était oppor-

Digitized by Google

tun d'affirmer la souveraineté nationale; on intronisa la souveraineté du peuple, qui ne devait pas même être la souveraineté du nombre. Il était temps de dégager l'État d'éléments désormais caducs; on le précipita dans la confusion, et, en tous sens, le pays tout entier reçut une si violente secousse qu'il n'est pas encore revenu de ce profond ébranlement et n'a pu, depuis cent ans bientôt, reprendre une ferme assiette. En effet, l'esprit attristé se fatigue à parcourir, même à la hâte, la série des constitutions éphémères qu'à partir de cette époque, la France s'est vu successivement imposer, constitution du 14 septembre 1791, constitution du 24 juin 1793, constitution du 5 fructidor an III, constitution du 22 frimaire an VIII, sénatus-consulte du 16 thermidor an X, sénatus-consulte du 14 floréal an XII, charte du 14 juin 1814, acte additionnel du 22 avril 1815, charte du 9 août 1830, constitution de 1848, constitution du 14 janvier 1852, enfin constitution du 25 février 1875, constitution déclarée elle-même révisable et déjà partiellement révisée.

Le renversement d'une constitution, qui avait subsisté près de quatorze siècles, mais qu'avaient modifiée sans cesse l'action du temps et l'empire de la nécessité, aurait-il donc rendu en France à tout jamais précaire l'établissement de toute autre constitution? Ou bien pour retrouver sous le sable et l'argile le roc inébranlable où s'assoirait solidement l'édifice de la société française, faudrait-il en revenir à l'ancien régime?

Ce n'est que par ignorance ou parti pris qu'on peut se répandre contre l'ancien régime en déclamations injurieuses. Car, malgré les imperfections les plus graves, malgré l'abus et la corruption de privilèges, qui, originai-

Digitized by Google

rement, correspondaient presque toujours à des charges, l'ancien régime n'était-il point, en définitive, sous plus d'un rapport, une vivante et résistante organisation du droit? Et n'est-ce pas l'ancien régime qui peu à peu, en dépit de l'égoïsme des princes, de leurs vices ou de leurs égarements, mais aussi avec l'assistance de leur patriotisme et de leur génie, était parvenu à créer la belle unité française?

Néanmoins, comme les corps naturels, les corps politiques sont soumis à un perpétuel changement, qu'il importe de diriger, de contenir, afin qu'il soit fécond et non funeste, mais qu'on ne saurait, en aucun cas, irrévocablement fixer. De même qu'on ne traverse pas deux fois les mêmes eaux d'un fleuve, on ne ramène pas non plus le passé, et les restaurations n'ont jamais été, après tout, que de plus ou moins complètes transformations. C'est pourquoi, qu'on le déteste ou qu'on le regrette, l'ancien régime a péri sans retour, et il suffit de se rappeler ce qu'il était, pour se convaincre qu'il ne peut plus être.

A le considérer dans son ensemble, l'ancien régime était un vaste et puissant système, qui comprenait, à son sommet, la royauté; comme supports, le clergé et la noblesse; à sa base, le tiers. Or, la souveraineté nationale a remplacé pour toujours, parmi nous, la souveraineté féodale du roi. Le clergé sécularisé, dépouillé de ses biens et au lieu d'être indemnisé comme propriétaire, rétribué comme fonctionnaire, s'est vu, en tant qu'ordre, foncièrement dissous. La noblesse, de son côté, dépossédée du double glaive de la guerre et de la judicature, ruinée par la loi de l'égalité des héritages et la division indéfinie de la propriété qui en est la consé-

Digitized by Google

quence inévitable, la noblesse n'offre plus depuis longtemps que l'ombre d'un grand nom, quand elle n'est pas un pur fantôme, évoqué par le calcul ou la vanité. Le tiers lui-même, qui n'existait qu'à la condition d'être quelque chose, le tiers, depuis qu'il est devenu tout, a disparu.

Mais de ce que l'ancien régime n'est plus, à proprement parler, qu'un souvenir, qu'il serait chimérique et subversif de chercher à convertir en réalité, s'ensuit-il, comme le prétendent certains politiques, qu'il ne faille plus d'autre régime qu'un régime d'anarchie? Il n'y a plus de roi suzerain; mais s'ensuit-il, quelle qu'en soit d'ailleurs l'appellation ou l'expression, qu'il ne faille plus d'autorité? Il n'y a plus ni religion d'État, ni ordre du clergé; mais s'ensuit-il qu'il ne faille plus ni clergé, ni religion? Il n'y a plus de noblesse; mais s'ensuit-il qu'il ne faille plus, avec leur hiérarchie, ni armée, ni magistrature? Il n'y a plus de tiers; mais s'ensuit-il qu'il ne faille plus se garder d'identifier avec la nation « la vile multitude » ou la populace?

Certes, à Dieu ne plaise que nous méconnaissions la loi du progrès, ou que nous n'estimions pas leur juste prix ces deux incomparables biens, qu'au milieu de tant de crimes, de sacrifices et de hontes, nous ont conquis le sang et les larmes de nos pères : l'égalité civile et la liberté politique, qui présuppose ou assure toutes les autres libertés! Mais est-ce à dire que l'égalité civile se confonde avec le nivellement, ou que la liberté politique ne soit destinée qu'à favoriser les appétits de ces hommes dont parlait Proudhon, qui les connaissait, de ces hommes « qui, spéculant sur l'agitation plus que sur l'intelligence, sur les coups de main plus que sur

Digitized by Google

les idées, se croient d'autant plus vigoureux et logiques, qu'ils se flattent de mieux représenter les dernières couches de la plèbe? »

Qu'on y pense! Il n'est plus question, à cette heure, d'implanter parmi nous l'égalité civile; elle a poussé dans notre pays des racines indestructibles. Il ne s'agit plus d'y établir ou accréditer les principes de la liberté politique; ces principes sont devenus éclatants comme le soleil. Aveugle, qui ne les voit pas! Ce qui est désirable, c'est qu'au nom de l'égalité, le haut ne soit pas opprimé par le bas et la tête gouvernée par la queue. Ce qui importe, c'est qu'au nom de la liberté et sous prétexte de se soustraire à la férocité d'un lion, on n'en vienne pas, comme le disait Voltaire, à se laisser dévorer par des rats. Par-dessus tout, il est urgent que la France cesse de s'amoindrir chaque jour davantage par les dissensions intérieures qui la déchirent et les funestes rivalités qui la désolent, à la joie de ses ennemis et au profit de l'étranger. En un mot, faite d'idées vraies et d'idées fausses, la Révolution française s'est survécu dans les unes comme dans les autres, et ce sont les idées fausses, idées littéraires et pseudo-philosophiques bien plus que politiques, qui, à cette heure encore, mettent en péril la société française. Or, comment conjurer un tel danger et obtenir de la France qu'elle prenne un sentiment durable de ses intérêts et un souci persistant de sa grandeur? A tout le moins est-il permis de conclure que ce n'est point de révolutionnaires même candides et honnêtes, tels que Bailly, qu'il convient d'attendre une pareille inspiration; car ils ne sont pour l'esprit public que des dissolvants. Heureux cependant, trois fois heureux ceux qui verront luire le jour, où cet esprit public

Digitized by Google

se trouvant enfin affermi et au milieu même de la diversité d'opinions que nécessairement engendre la vie sociale, mais que doit ramener à l'unité la pensée de la patrie, il n'y aura plus en France, tous dévoués à la chose publique, purement et simplement que des Français!

FIN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TURGOT

INTRODUCTION..... v
CHAPITRE Ier. — La jeunesse de Turgot..... 6
— II. — L'intendance du Limousin..... 23
— III. — Les relations de Turgot..... 36
— IV. — Turgot et Voltaire..... 48
— V. — Les deux ministères de Turgot..... 72
— VI. — La politique étrangère de Turgot..... 80
— VII. — La politique intérieure de Turgot..... 97
— VIII. — La chute de Turgot..... 107
— IX. — Turgot et Louis XVI..... 121
— X. — Les dernières années de Turgot..... 134
— XI. — L'état civil de Turgot..... 150
— XII. — Les résultats..... 174

NECKER

INTRODUCTION..... 193
CHAPITRE Ier. — Necker banquier..... 204
— II. — Necker publiciste..... 210
— III. — Necker directeur du trésor..... 225
— IV. — Necker ministre..... 242
— V. — Necker disgracié..... 262
— VI. — Écrits administratifs de Necker..... 271
— VII. — Écrits politiques de Necker..... 292
— VIII. — Necker moraliste..... 306
— IX. — Conclusion..... 313

Digitized by Google

BAILLY

INTRODUCTION 327
CHAPITRE Ier. — Bailly académicien 335
— II. — Bailly député 351
— III. — Bailly maire de Paris 370
— IV. — Bailly et La Fayette 388
— V. — Administration de Bailly 398
— VI. — Dernières années de Bailly 415
— VII. — Épilogue 430

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

COULOMMIERS. — Typ. PAUL BRODARD et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ET Cie

ŒUVRES DE M. VILLEMAIN

Histoire de Grégoire VII, précédée d'un discours sur l'histoire de la Papauté. Nouvelle édition revue. 2 vol. in-8, ornés du portrait de M. Villemain..... 15 »

Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature. 2 vol.

— 1re partie : **M. de Narbonne.** 1 vol. in-8..... 7 »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12..... 3 50

— 2e partie : **Les Cent Jours.** 1 vol. in-8..... 7 »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12..... 3 50

Choix d'études sur la Littérature contemporaine et **Rapports académiques.** 1 vol. in-8..... 6 »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12..... 3 50

La République de Cicéron, trad. et accomp. d'Études, avec le texte. 1 vol. in-8..... 6 »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12..... 3 50

Tableau de l'Éloquence chrétienne au IVe siècle. 1 fort vol. in-8..... 6 »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12..... 3 50

Discours et Mélanges littéraires. 1 vol. in-8..... 6 »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12..... 3 50

Études de Littérature ancienne et étrangère. 1 vol. in-8..... 6 »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12..... 3 50

Études d'histoire moderne. 1 vol. in-8..... 6 »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-12..... 3 50

Cours de Littérature française, comprenant : le *Tableau de la Littérature au XVIIIe siècle* et le *Tableau de la Littérature du moyen âge.* Nouv. édit. 6 vol. in-8..... 36 »

— Le même ouvrage. 6 vol. in-12..... 21 »

— **Tableau de la Littérature** au XVIIIe siècle. 4 v. in-8. 24 »

— Le même ouvrage. 4 vol. in-12..... 14 »

— **Tableau de la Littérature du moyen âge, etc.** 2 vol. in-8..... 12 »

— Le même ouvrage. 2 vol. in-12..... 7 »

Paris. — Imp E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

OK IS DUE (
MPEI

Digitized by Google

YB 58178

720281

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google